



Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

L'armée dans l'espace public

<i>De la puissance en général et de la puissance militaire en particulier</i>	François Scheer
<i>Le soldat, incarnation du tragique du monde</i>	Jean-Louis Georgelin
<i>La fin d'un rôle politique</i>	Philippe Vial
<i>Présidents et généraux sous la V^e République</i>	Samy Cohen
<i>L'état militaire : aggiornamento ou rupture ?</i>	Jean-Marie Faugère
<i>La «grande invisible».</i>	
<i>Du soldat méconnu au soldat inconnu</i>	Hervé Pierre
<i>Le militaire entre socialisation accrue et perte d'influence</i>	Jean-Marc de Giuli
<i>Les militaires sont-ils des incompris ?</i>	Jean-Luc Cotard
<i>Internet : une autre manière de rester socialement invisible ?</i>	Michel Sage
<i>Les jeunes et l'armée</i>	Barbara Jankowski
<i>À propos de quelques perceptions des armées par les jeunes issus des quartiers populaires</i>	Elyamine Settoul
<i>Le désintérêt du grand public</i>	Jean Guisnel
<i>Un régiment. Une ville.</i>	
<i>Le 8^e RPIMA et Castres</i>	Éric Chasboeuf et Pascal Bugis
<i>Qu'est-ce que le service militaire adapté ?</i>	Dominique Artur
<i>Essor et renouveau d'une administration régaliennne</i>	Jean-Michel Mantin
<i>Le service de santé des armées : histoire, enjeux et défis</i>	Patrick Godart
<i>De la fin de la guerre à la fin de l'armée</i>	François Lecointre
<i>«La Suisse n'a pas d'armée, elle est une armée!»</i>	Dominique Juilland
POUR NOURRIR LE DÉBAT	
<i>Imaginaires du militaire chez les Français</i>	André Thiéblemont
<i>Alexis Jenni et la méthode historique</i>	François Cochet



La revue *Inflexions*

est éditée par l'armée de terre.

14, rue Saint-Dominique, 75700 Paris SP07

Rédaction : 01 44 42 42 86 – e-mail : inflexions.emat-cab@terre-net.defense.gouv.fr

Télécopie : 01 44 42 57 96

www.inflexions.fr

Membres fondateurs :

M. le général de corps d'armée (2S) Jérôme Millet ↗ Mme Line Sourbier-Pinter

↗ M. le général d'armée (2S) Bernard Thorette

Directeur de la publication :

M. le général de corps d'armée Jean-Philippe Margueron

Directeur délégué :

M. le colonel Daniel Menaouine

Rédactrice en chef :

Mme Emmanuelle Rioux

Comité de rédaction :

M. le général d'armée (2S) Jean-René Bachelet ↗ Mme Monique Castillo ↗ M. Jean-Paul Charnay ↗ M. le médecin chef des services Patrick Clervoy ↗ M. Samy Cohen ↗ M. le colonel (er) Jean-Luc Cotard ↗ M. le colonel Benoît Durieux ↗ M. le colonel Michel Goya ↗ M. Armel Huet ↗ M. le grand rabbin Haïm Korsia ↗ M. le général de brigade François Lecointre ↗ Mme Véronique Nahoum-Grappe ↗ M. le Colonel Thierry Marchand ↗ M. l'ambassadeur de France François Scheer ↗ M. Didier Sicard ↗ M. le colonel (er) André Thiéblemont

Membre d'honneur :

M. le général de corps d'armée (2S) Pierre Garrigou-Grandchamp

Secrétaire de rédaction : adjudant-chef Claudia Sobotka

claudia.sobotka@terre-net.defense.gouv.fr

Les manuscrits soumis au comité de lecture ne sont pas retournés.

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Les titres des articles sont de la responsabilité de la rédaction.



Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

L'armée dans l'espace public

NUMÉRO 20

L'ARMÉE DANS L'ESPACE PUBLIC

► ÉDITORIAL ▼

► JEAN-RENÉ BACHELET

L 7

► DOSSIER ▼

DE LA PUISSANCE EN GÉNÉRAL ET DE LA PUISSANCE MILITAIRE EN PARTICULIER

► FRANÇOIS SCHEER

L 15

Avec des forces armées qui ont subi depuis cinquante ans de sévères cures d'amaigrissement, la France peut-elle encore tenir le rang que lui confère son statut de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU? A-t-elle toujours la capacité militaire d'une diplomatie tous azimuts?

LE SOLDAT, INCARNATION DU TRAGIQUE DU MONDE

► JEAN-LOUIS GEORGELIN

L 23

La légitimité du soldat et sa place unique dans la société tient à son acceptation du sacrifice de sa vie et de la possibilité de tuer au nom des intérêts supérieurs de l'État. C'est dans la «civilisation des esprits» que réside le danger de son effacement.

LA FIN D'UN RÔLE POLITIQUE

► PHILIPPE VIAL

L 29

Aujourd'hui, plus personne en France ne redoute ou n'espère un coup de force militaire. Il n'est plus de général pour incarner un possible homme providentiel ou faire figure de factieux potentiel. Une nouvelle maturité de la tradition républicaine.

PRÉSIDENTS ET GÉNÉRAUX SOUS LA V^e RÉPUBLIQUE

► SAMY COHEN

L 43

Comment analyser les rapports entre le pouvoir politique et l'armée dans une démocratie sans verser dans la dénonciation souvent complaisante des dangers du «pouvoir militaire» ou de l'«incompétence» endémique des civils.

L'ÉTAT MILITAIRE : AGGIORNAMENTO OU RUPTURE ?

► JEAN-MARIE FAUGÈRE

L 53

L'époque est aux ruptures et l'institution militaire n'échappe pas au phénomène. Le soldat s'interroge sur son utilité et sur sa spécificité face à ces bouleversements qui ne suscitent aucun débat public dans les opinions comme au sein des sphères du pouvoir.

LA «GRANDE INVISIBLE».

DU SOLDAT MÉCONNNU AU SOLDAT INCONNU

► HERVÉ PIERRE

L 65

Jamais l'armée n'a été autant appréciée mais en même temps aussi peu visible. Une reconnaissance sans connaissance dangereuse. Le soldat aujourd'hui méconnu pourrait en effet se transformer en soldat inconnu, expression du néant qui caractériserait un espace public vidé de sa substance.

LE MILITAIRE ENTRE SOCIALIZATION ACCRUE ET PERTE D'INFLUENCE

► JEAN-MARC DE GIULI

L 75

Une lente «socialisation» des militaires s'oppose à une non moins lente mais réelle marginalisation de ses élites. Une analyse de la singularité d'une communauté militaire, de la désacralisation progressive du métier des armes, de la primauté de préoccupations économiques et sociales, des ruptures professionnelles, éthiques et intellectuelles...

LES MILITAIRES SONT-ILS DES INCOMPRIS ?

► JEAN-LUC COTARD

Il est difficile d'aborder les facteurs endogènes qui limitent la capacité de rayonnement des armées. Cet article permet de simplement constater que les militaires ne sont pas assez conscients de leur potentiel d'action, qu'ils ne travaillent pas assez dans la durée et que les modalités de gestion des personnels génèrent des effets pervers importants.

► 91

INTERNET : UNE AUTRE MANIÈRE DE RESTER SOCIALEMENT INVISIBLE ?

► MICHEL SAGE

Si elle s'adapte particulièrement bien au communautarisme inhérent au grand fourneau qu'est l'espace public numérique, la spécificité militaire, marquée sur le Web par un repli sur un entre soi convivial et identitaire d'arme ou de spécialité, contribue à pérenniser l'invisibilité sociale des militaires, même si c'est sous une forme nouvelle et technologiquement innovante.

► 101

LES JEUNES ET L'ARMÉE

► BARBARA JANKOWSKI

Quelles sont les relations des jeunes avec les armées ? À partir d'une étude récente, cet article éclaire leur évolution et constate que les valeurs auxquelles sont attachés les jeunes Français n'ont pas évolué dans un sens étranger à celles en vigueur dans l'institution militaire.

► 111

À PROPOS DE QUELQUES PERCEPTIONS DES ARMÉES PAR LES JEUNES ISSUS DES QUARTIERS POPULAIRES

► ELYAMINE SETTOUL

Décryptage de représentations qui mettent simultanément en balance une rhétorique de la dette ancrée dans l'histoire coloniale et une identification positive aux valeurs qui fondent les *ethos* militaires.

► 117

LE DÉSINTÉRÊT DU GRAND PUBLIC

► JEAN GUISEL

Le « grand public » s'intéresse peu au monde militaire. Il ne réagit qu'aux grands événements que médiatisent les télévisions. Les morts au combat deviennent alors des victimes, et leurs familles recherchent auprès de la justice la reconnaissance officielle de ce statut. Une attitude qui vient ébranler le consensus dont jouirait la politique de défense française, beaucoup moins solide qu'il n'y paraît.

► 123

UN RÉGIMENT. UNE VILLE. LE 8^e RPIMA ET CASTRES

► ÉRIC CHASBOEUF ET PASCAL BUGIS

Le ministre de la Défense se félicitait récemment de la symbiose entre le 8^e RPIMA et la ville de Castres. Une réelle et profonde affection gage d'avenir. Tant et si bien que l'attachement à la ville fait désormais partie intégrante de l'esprit de corps propre au 8, alors que Castres se définit avec fierté comme la marraine du régiment.

► 137

QU'EST-CE QUE LE SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ ?

► DOMINIQUE ARTUR

Le SMA propose à quatre mille jeunes ultramarins en échec social un parcours adapté, complet, cohérent et rapide jusqu'à l'insertion. Un stage qui s'articule autour d'une formation humaine et citoyenne, une formation scolaire, et une formation professionnelle.

► 143

ESSOR ET RENOUVEAU

D'UNE ADMINISTRATION RÉGALIENNE

► JEAN-MICHEL MANTIN

Dans l'histoire des institutions, l'administration militaire occupe une place singulière : elle fut le creuset et le modèle de développement de l'État. Aujourd'hui, elle offre une nouvelle chance à l'armée de peser sur les politiques publiques et sociétales qui la concernent.

► 151

LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : HISTOIRE, ENJEUX ET DÉFIS

■ PATRICK GODART

Le service de santé des armées occupe une place singulière, à la fois auprès des forces armées et dans le vaste espace public qui est le sien : la santé publique. Pour survivre, il doit parvenir à faire la synthèse complexe entre les évolutions de celle-ci (privatisation, rentabilité...), qui lui sont imposées, et les incompressibles exigences du soutien des forces.

■ 165

DE LA FIN DE LA GUERRE À LA FIN DE L'ARMÉE

■ FRANÇOIS LECOINTRE

L'évaporation de l'échéance guerrière qui, pendant des siècles, a rythmé la vie de la société française, se traduit depuis deux décennies par une transformation radicale des armées qui passe inaperçue car comprise comme une simple série de modernisations et d'adaptations techniques.

■ 177

« LA SUISSE N'A PAS D'ARMÉE, ELLE EST UNE ARMÉE ! »

■ DOMINIQUE JUILLAND

Ce n'est ni une langue ni une culture ni une religion qui réunit les Suisses dans un même pays, mais un pacte d'assistance militaire. Ainsi, durant sept cents ans, l'armée a été le ciment de la nation, et a occupé une place de choix dans les structures de l'État et dans l'esprit des citoyens. Une situation aujourd'hui remise en question.

■ 183

■ POUR NOURRIR LE DÉBAT

IMAGINAIRES DU MILITAIRE CHEZ LES FRANÇAIS

■ ANDRÉ THIÉBLEMONT

Avec *L'Art français de la guerre*, Alexis Jenni fait ressurgir l'imaginaire d'un militaire suppliciant le colonisé, qui naguère se répandit parmi les élites françaises. Le prix Goncourt couronnant l'œuvre et la critique la célébrant, attestent de la persistance dans notre pays de cette vision mortifère.

■ 199

ALEXIS JENNI ET LA MÉTHODE HISTORIQUE

■ FRANÇOIS COCHET

À travers le récent succès littéraire et médiatique de *L'Art français de la guerre*, et à la suite d'un entretien de son auteur avec la rédaction d'*Inflexions* (n° 19), il est intéressant de confronter les références et les savoirs d'Alexis Jenni, en phase avec ceux de la société française contemporaine, à ceux des historiens.

■ 209

■ TRANSLATION IN ENGLISH ■

POWER IN GENERAL, AND MILITARY POWER IN PARTICULAR

■ FRANÇOIS SCHEER

■ 217

FROM THE END OF WAR TO THE END OF THE MILITARY

■ FRANÇOIS LECOINTRE

■ 225

■ COMPTES RENDUS DE LECTURE ■

■ SYNTHÈSES DES ARTICLES ■

■ TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH ■

■ BIOGRAPHIES ■

■ 231

■ 241

■ 247

■ 253

JEAN-RENÉ BACHELET
Membre du comité de rédaction

ÉDITORIAL

L

« Quand j’entrai dans l’armée, elle était une des plus grandes choses du monde », ainsi s’exprime, en ouverture de ses *Mémoires de guerre*, le général de Gaulle, entré à Saint-Cyr en 1910.

Il est vrai que, longtemps, l’image de la France a été indissociable des manifestations de sa puissance militaire. Du Grand Siècle avec Vauban, qui marque fortement les paysages de notre pays de ses citadelles devenues aujourd’hui patrimoine de l’humanité, jusqu’au XX^e siècle, celui du service militaire universel et obligatoire, avec ses villes de garnison et ses camps militaires maillant le territoire d’un réseau serré, des plaines du Nord et d’Alsace à la Méditerranée, des hautes vallées alpines à la côte atlantique, au long de plus de trois siècles, l’armée est l’un des éléments structurants de l’espace national.

Ainsi, dans ce pays que l’État a fait, l’État capétien puis l’État jacobin, le temps n’est pas éloigné où, dans chaque région, celui-ci reposait sur deux piliers : le préfet et le général, le pouvoir civil et le pouvoir militaire. Dans ce cadre, dans les dernières décennies du précédent siècle, l’armée était encore un recours sur un très large registre : par ses effectifs, nombreux et disponibles, par son organisation, par sa présence sur tout le territoire, par les moyens dont elle disposait, elle contribuait très largement à la perception de l’« identité nationale », objet aujourd’hui de tant de controverses, et à la sécurité générale dans le même temps où la dissuasion nucléaire, dont elle était la garante, semblait éloigner la perspective de son emploi sur les champs de bataille.

Sa place à part dans les institutions régaliennes se manifestait par nombre de dérogations dans l’appareil d’État. Ainsi, sur le territoire, elle n’était pas une administration soumise à l’autorité préfectorale et les généraux commandants de région disposaient de larges prérogatives. Pour son administration même, elle bénéficiait d’importantes mesures dérogatoires des règles des finances publiques, eu égard à ses contraintes propres. C’est ainsi que ces mêmes commandants de région, mais aussi les chefs de corps, commandants de régiments, au cœur du système, investis de l’« intégralité des prérogatives du commandement », disposaient d’une très large autonomie de gestion, gage de réactivité et de performance, dans une articulation étroite entre l’« opérationnel » et l’« organique », placés sous une même autorité.

Or, dès à présent et plus encore dans un avenir proche, le système militaire de la France est en rupture radicale par rapport à cet héritage. La réduction considérable des effectifs, liée dans un premier temps à la suspension de la conscription, puis désormais dans le cadre de la réduction des dépenses publiques, avec l'abandon d'un nombre considérable de garnisons en l'espace d'une décennie, a quasi effacé l'armée du paysage national. Son resserrement sur une vocation « opérationnelle » centrée sur la « projection » largement au-delà des frontières accentue encore cette évanescence. Simultanément, tout se passe comme si son administration faisait l'objet d'une normalisation, la dissociant de la fonction opérationnelle et la soumettant sans dérogations à des règles communes elles-mêmes en évolution dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Son positionnement dans l'appareil d'État évolue en conséquence, nombre de postes de responsabilités longtemps confiés à des militaires étant transférés désormais à des fonctionnaires et hauts fonctionnaires civils. À vrai dire, ce dernier phénomène s'était esquisonné de longue date, mais il trouve aujourd'hui des justifications dans la conception même d'une fonction militaire « opérationnelle » dissociée des fonctions managériales et administratives. Dans ce cadre, la notion d'« intégralité des prérogatives de commandement », qui marquait fortement le système militaire de commandement, cède la place à des répartitions de responsabilités complexes.

Nous sommes donc à un moment de l'histoire de notre pays et de son armée sans précédent, qui marque une rupture profonde avec l'héritage des siècles antérieurs. Or il n'est pas sûr que cette situation soit clairement perçue, aussi bien par les responsables politiques que par nos concitoyens et même par les militaires eux-mêmes. Un tel phénomène mérite d'être identifié et analysé, dans sa nature et dans son ampleur, non pas pour déplorer on ne sait quel âge d'or¹, mais pour s'interroger sur ses conséquences, pour l'armée elle-même et pour le pays.

Telle est la problématique, formulée comme constat débouchant sur un questionnement, qui avait été proposée à la réflexion des auteurs sollicités sur ce thème. À la lecture des contributions, il est clair que nous ne faisons là qu'ouvrir un dossier sur lequel nous aurons encore de beaux jours pour des réflexions à venir. En effet, non seulement le constat demande encore à être étayé sur nombre d'aspects, mais, et c'est évidemment lié, le questionnement sur ses conséquences demeure lacunaire.

1. Souvenons-nous à cet égard de l'antimilitarisme virulent des années 1960-1970, disparu aujourd'hui.

S’agissant de la France et de son armée, la question première est évidemment celle de la contribution de la puissance militaire à la puissance en général. Sur ce point, l’ambassadeur François Scheer apporte la démonstration du rôle historique essentiel des capacités militaires de la France pour étayer son statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, à l’appui d’une diplomatie tous azimuts. Il pose du même coup la question du seuil de capacités à partir duquel ce rôle serait remis en cause. Est-il ou non franchi ? Le débat est ouvert.

Le général Georgelin, fort de son expérience décennale de chef d’état-major particulier du président de la République et de chef d’état-major des armées, renchérit sur le caractère pérenne d’une « France [qui] fait encore aujourd’hui figure de nation militaire ». Plus que sur la pertinence, pour y concourir, d’une politique de défense adaptée, qui lui semble garantie par les institutions et par une « chaîne de commandement simple, claire et efficace », son interrogation porte sur les risques de banalisation et de renoncement d’un « soldat qui reste l’incarnation du tragique du monde ». Il identifie en effet deux facteurs délétères : une société « qui prône davantage le consumérisme que l’héroïsme » et la pression, dans l’administration de l’État, des « tenants de l’uniformisation ». Là, pour lui, est « le vrai poison de l’esprit militaire ».

Un autre aspect des transformations, pour ne pas dire des mutations, en cours est celui du rôle des militaires dans ce pays. Encore faut-il distinguer. En tout premier lieu vient à l’esprit l’interface politico-militaire. François Vial décrit de façon convaincante l’histoire, insolite dans une démocratie comme la France, du recours aux « hommes providentiels » issus de l’armée. Pour lui, c’en est fini, et c’est le dernier de ces hommes-là qui met un terme à un rôle politique de l’armée : le général de Gaulle. On peut suivre l’auteur dans son appréciation d’une évolution positive en la matière, signe d’une maturité démocratique. En revanche, l’évolution du rôle des militaires dans l’élaboration de la politique qu’il est convenu d’appeler de défense n’a été traitée que partiellement.

Sur le registre de l’articulation au plus haut niveau du décideur politique et du commandement militaire, l’analyse de Samy Cohen, en tous points convergente avec celle du général Georgelin, est très éclairante. Elle montre bien qu’au « chacun chez soi » de la III^e République et à une certaine démission du politique sous la IV^e a désormais succédé une subordination stricte du militaire au politique, sans que ce soit nécessairement au préjudice du rôle de conseil et d’influence du premier.

Mais, si l'on en vient à l'élaboration et à la conduite de la politique de défense dans ses modalités concrètes et dans ses résultats, à la lecture de la contribution du général Faugère qui, vingt ans durant, dans la dernière période, a été aux avant-postes en la matière, on perçoit la frustration, si ce n'est l'amertume, en tout cas l'inquiétude. Voilà un champ qui reste à labourer, et il n'est pas mineur.

L'autre aspect du problème est sociétal : *quid* des relations entre cette armée, professionnelle, réduite, vouée aux horizons lointains, disséminée dans quelques rares îlots sur un territoire devenu désert militaire, et la société ?

Le général de Giuli, qui a été l'un des acteurs majeurs du passage de l'armée de conscription à l'armée professionnelle, établit quant à lui une relation subtile entre « socialisation accrue et perte d'influence ».

Pour le colonel Cotard, s'agissant de leurs capacités d'influence, les armées ont d'abord à « balayer devant leur porte », en permettant, mieux qu'aujourd'hui, aux talents de s'exprimer, dans une plus large ouverture des carrières et des attitudes vers la société civile. Le rôle, dans cette expression, des nouveaux modes de communication *via* Internet est esquissé par le chef de bataillon Sage ; l'auteur, qui croit y voir « une autre manière de rester socialement invisible », ouvre là une porte pour des investigations à poursuivre.

Il est remarquable par ailleurs que quatre contributions mettent plutôt l'accent sur des évolutions que les auteurs jugent positives : image de l'armée auprès des jeunes pour Barbara Jankowski et Elyamine Settoul², sa perception par le grand public pour Jean Guisnel, la symbiose entre une unité professionnelle et sa garnison pour le chef de corps du 8^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RPIMA) et le maire de Castres. Ces appréciations largement positives montrent à quel point les évolutions peuvent être contrastées. Pour qui se souvient du climat d'antimilitarisme parfois haineux des années 1970, il ne fait pas de doute que l'indifférence contemporaine, qui peut laisser place à la ferveur, mérite d'être appréciée à sa juste mesure par les militaires.

Pour autant, cela doit-il masquer le phénomène historique de disparition des thèmes militaires³ du paysage culturel de notre pays⁴ ? La

-
2. Au-delà du terme générique, Elyamine Settoul montre les représentations complexes que se font de l'armée les « jeunes » issus des « minorités visibles », ceux des « banlieues ». Il décrit une ambivalence entre « rhétorique de la dette ancrée dans l'histoire coloniale et identification positive aux valeurs qui fondent les *ethos militaires* ». Il y voit des raisons de suggérer la pérennité, pour ces populations, d'une fonction intégratrice de cette armée. Voilà encore un champ qui reste largement à explorer.
 3. Encore faut-il observer que cette absence est celle des thèmes militaires ou guerriers français, mais pas américains, qui sont très présents. On a là une problématique culturelle aujourd'hui peu sinon pas traitée.
 4. Comment, à l'heure de boucler ce numéro, ne pas saluer une exception et rendre hommage qui est dû à l'auteur de *La 31^e section*, du *Crabe Tambour* et de *L'Honneur d'un capitaine*, Pierre Schœndorffer, qui vient de disparaître ? Puisse venir le Pierre Schœndorffer de ce début du XXI^e siècle.

réponse est évidemment non, tant ses implications dépassent le seul sujet des « relations armée-nation ». Si l'on souscrit au constat qui ouvre cette problématique, à savoir la place considérable, des siècles durant, de la chose militaire dans l'espace culturel français, contrastant avec sa quasi-absence aujourd'hui, le sujet reste à traiter. Il reste à s'interroger sur les causes du phénomène et sur ses conséquences potentielles, non seulement pour l'armée, mais pour la nation elle-même.

Enfin, le dernier aspect des transformations en cours est interne aux armées et concerne par ailleurs plus spécifiquement l'armée de terre. Il s'agit de la conjonction de la disparition des mesures dérogatoires en matière budgétaire, d'une distinction forte établie entre fonctions « opérationnelles » et « soutiens », de plus en plus interarmées, voire « civilianisées », si ce n'est sous-traités, et de la remise en cause très profonde de ce qui avait jusque-là, depuis plus d'un siècle, été considéré comme la pierre angulaire du système : l'intégralité des prérogatives de commandement au niveau du chef de corps. Le commissaire Mantin priviliege, quant à lui, une appréciation positive.

Le général Lecointre, de son côté, fait une magistrale démonstration d'« une transformation aussi radicale que passée inaperçue car comprise comme une simple série de modernisations et adaptations techniques ». Il montre comment, la « guerre » ayant disparu de l'horizon des nations européennes, on est passé d'une « armée » conçue et organisée pour assurer la survie de la nation face à un péril majeur à un « outil militaire » en rupture avec le modèle antérieur : rien, sinon les contraintes budgétaires et les choix de positionnement politique, n'en détermine plus le format, quand rien non plus, dans ses structures et son administration, ne saurait être désormais dérogatoire. Cet « outil militaire » peut-il redevenir une « armée » si les circonstances l'exigent ? Telle est la question. Tout comme se pose celle d'une banalisation de cet outil dans l'appareil d'État et dans l'opinion quand, dans les faits, il expose ses membres, aujourd'hui comme hier, à « des situations de combat extrême au cours desquelles il devra donner la mort et risquer sa vie ». On rejoint là la préoccupation du général Georgelin.

Là encore, le dossier est à peine ouvert. Or, ne nous y trompons pas : au-delà de son aspect technique qui peut paraître rébarbatif, il est déterminant et nous sommes bien là dans une rupture radicale.

La France n'est pas la seule à connaître des évolutions considérables dans ses forces armées. Tel est le cas de nos voisins suisses, dont les initiés savent à quel point l'armée « de milice » est, pour eux, véritablement fondatrice. C'est dire si les évolutions en cours dans ce pays sont sources de questionnements. Le divisionnaire Juilland en porte

témoignage. L'éclairage qui pourrait par ailleurs être apporté par les cas britannique ou allemand, par exemple, serait sans aucun doute souhaitable. Il reste à venir.

Ainsi, sur les thèmes abordés dans ce numéro, notre revue est bien dans sa vocation : elle ouvre une réflexion, à prolonger de toute nécessité. **¶**

L DOSSIER

FRANÇOIS SCHEER

DE LA PUISSANCE EN GÉNÉRAL ET DE LA PUISSANCE MILITAIRE EN PARTICULIER

« Il semblerait qu'à chaque siècle surgisse, avec une régularité qui ferait croire à une loi de la nature, un pays ayant la puissance, la volonté et l'élan intellectuel et moral nécessaires pour modeler le système international conformément à ses valeurs propres. Au XVII^e siècle, la France de Richelieu introduit la conception moderne des relations internationales fondée sur l'État-nation et déterminée par la recherche de l'intérêt national comme but ultime. Au XVIII^e siècle, la Grande-Bretagne définit la notion de l'équilibre des forces qui domina la diplomatie européenne pendant les deux siècles suivants. Au XIX^e siècle, l'Autriche de Metternich reconstruisit le concert européen et l'Allemagne de Bismarck le démantela, transformant la diplomatie européenne en un jeu impitoyable de politique de puissance. »

Ainsi Henry Kissinger introduit-il dans *Diplomacy* sa remarquable histoire des relations internationales au cours des quatre derniers siècles de notre ère. Quand bien même l'historien s'attache-t-il, à partir de ces prémisses, à marquer combien l'entrée en scène des États-Unis d'Amérique au XX^e siècle a radicalement modifié le cours de ces relations, opposant à la recherche permanente d'un équilibre des forces toujours aléatoire la croyance en un ordre international fondé sur la démocratie, la liberté du commerce et le droit international, l'homme politique qu'il fut doit en convenir : la politique internationale, dans ses fondamentaux, se ramène toujours, peu ou prou, à un « jeu impitoyable de politique de puissance ».

Et nul n'est mieux placé pour le dire que celui qu'Henry Kissinger tient pour l'inventeur de la diplomatie moderne. Relisons au chapitre « Qui traite de la puissance du Prince », dans le *Testament politique* de l'éminentissime cardinal duc de Richelieu, grand amiral de France et Premier ministre, ces quelques phrases : « La puissance étant une des choses les plus nécessaires à la grandeur des rois et au bonheur de leur gouvernement, ceux qui ont la principale conduite d'un État sont particulièrement obligés de ne rien omettre qui puisse contribuer à rendre leur maître si autorisé qu'il soit, par ce moyen, considéré de tout le monde. Comme la bonté est l'objet de l'amour, la puissance est la cause de la crainte, et il est certain qu'entre tous les principes capables de mouvoir un État, la crainte, qui est fondée sur l'estime et

sur la révérence de la force, est celui qui intéresse davantage chacun à faire son devoir. Si ce principe est de grande efficace au respect du dedans des États, il n'en a pas moins au regard du dehors, les sujets et les étrangers regardant avec mêmes yeux une puissance redoutable... Un prince doit être puissant par sa réputation, par un raisonnable nombre de gens de guerre continuellement entretenus, par une notable somme de deniers dans ses coffres pour subvenir aux dépenses qui serviront souvent quand on y pense le moins... Qui a la force a souvent la raison en matière d'État, et celui qui est faible peut difficilement s'exempter d'avoir tort au jugement de la plus grande partie du monde. »

Et d'ajouter quelques chapitres plus loin que « la guerre est quelquefois un mal inévitable... Les États en ont besoin en certains temps pour purger leur humeur, pour recouvrer ce qui leur appartient, pour venger une injure dont l'impunité en attirerait une autre, pour garantir d'oppression leurs alliés, pour arrêter le cours et l'orgueil d'un conquérant, pour prévenir les maux dont on est apparemment menacé et dont on ne saurait s'exempter par d'autres voies, et enfin pour divers autres accidents ».

Ce mal parut si inévitable aux contemporains et aux successeurs du cardinal botté que durant trois siècles, la norme européenne des relations internationales fut la guerre, creuset de la plupart des nations européennes. La diplomatie ne fut pas pour autant reléguée au rang de comparée, car selon un principe déjà très clausewitzien, le cardinal avait lui-même prescrit que « négocier sans cesse, ouvertement ou secrètement, en tous lieux, encore même qu'on n'en reçoive pas un fruit présent et que celui qu'on en peut attendre à l'occasion ne soit pas apparent, est chose tout à fait nécessaire pour le bien des États ». Principe qui fut appliqué à la lettre durant les cinq années qui précédèrent la signature des traités de Westphalie, mais qui ne saurait contredire cette donnée d'évidence : l'histoire des relations internationales est d'abord une histoire de la puissance, dont le postulat fondateur est le besoin de sécurité des peuples. Et au nombre des multiples composantes de la puissance, dès lors que l'État parvenu à l'âge adulte s'assure le monopole de la violence, la composante militaire devient un attribut majeur de la souveraineté de la chose publique.

Dans un ouvrage paru récemment et consacré à *La Puissance au XXI^e siècle*, Pierre Buhler rapporte qu'en Angleterre, à compter du XII^e siècle, « les fonctions de l'État sont principalement militaires et géopolitiques : sur une période de sept siècles, la proportion des ressources fiscales vouées à l'acquisition et à l'emploi de la force armée variera entre 70 et 90 %... Ainsi, chaque croissance de l'État aura été le résultat de

développements liés à la guerre, les dépenses civiles ne représentant que la portion congrue ». La monarchie française n'a pas développé un modèle différent.

De tous les États qui naquirent en Europe de l'écroulement du rêve d'empire universel, la France fut sans doute tout au long du deuxième millénaire le plus belliqueux, enchaînant victoires et défaites sans que cette succession souvent imprévisible mît à mal, au moins jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, sa réputation de puissance militaire de premier plan. Et les causes de l'« étrange défaite » de 1940 furent autant politiques, économiques, morales que militaires. Rarement dans l'histoire de ce « vieux pays », l'écart fut aussi grand entre un corps de bataille tout entier conçu pour la défense du territoire et une diplomatie attachée à la constitution de coalitions et d'alliances de revers. Ce bref rappel pour souligner combien, dans une Europe qui des siècles durant ne vit jamais dans la paix autre chose qu'une veillée d'armes, la puissance d'un État ne pouvait tenir que dans la plus grande cohérence entre ses différentes composantes.

Or cette cohérence se trouva en France soumise à rude épreuve avec l'avènement de la guerre froide. Dans la décennie qui suit la fin de la Seconde Guerre mondiale, la France, qui n'a plus que les apparences d'une puissance à vocation mondiale, voit ses forces armées intégrées dans une organisation multilatérale qu'elle ne contrôle pas, à l'exception notable de celles qu'elle engage dans des combats d'arrière-garde dans un empire français finissant. Mais dans le même temps, elle ouvre une voie nouvelle qui rompt avec des siècles d'histoire européenne : en posant avec l'adversaire d'hier la première pierre d'une entreprise qui a pour ambition la réalisation de l'unité du continent, elle esquisse le concept d'une puissance fondée sur la paix et donc sur un possible renoncement à la guerre entre nations d'Europe. Dans l'imaginaire européen, cette novation pourrait se traduire par une dévaluation, sinon une marginalisation, de la composante militaire de la puissance. À ceci près qu'en pleine guerre froide, l'Europe nouvelle ne peut feindre d'ignorer les risques que, désarmée, elle encourrait face aux ambitions du bloc d'en face. Le protecteur américain ne saurait au demeurant y consentir. D'où la timide tentative de la Communauté européenne de la défense (CED), dont l'échec dissuadera pour au moins quarante ans les Européens de chercher leur salut hors de l'Alliance atlantique.

Seule la France ne l'entendra pas ainsi, lorsque le fondateur de la Ve République, une fois apuré le passif colonial, choisira, au contraire de nos partenaires européens, de tirer parti de la guerre froide pour redonner du lustre au concept d'une France grande puissance (« La France ne peut être la France sans la grandeur »). Il faudra, pour y

parvenir, définir une ligne politique claire. Celle-ci sera ainsi présentée après coup dans les *Mémoires d'espoir* : « Mon dessein consiste donc à dégager la France, non pas de l'Alliance atlantique que j'entends maintenir à titre d'ultime précaution, mais de l'intégration réalisée par l'OTAN, sous commandement américain ; à nouer avec chacun des Etats du bloc de l'Est et, d'abord, avec la Russie des relations visant à la détente, puis à l'entente et à la coopération ; à en faire autant, le moment venu, avec la Chine; enfin, à nous doter d'une puissance nucléaire telle que nul ne puisse nous attaquer sans risquer d'effroyables blessures. Mais, ce chemin, je veux le suivre à pas comptés, en liant chaque étape à l'évolution générale et sans cesser de ménager les amitiés traditionnelles de la France. »

En termes de puissance, la crédibilité d'une telle ambition politique repose sur une force militaire capable d'assurer la défense du territoire national, la priorité stratégique absolue étant à cet égard accordée à la dissuasion nucléaire ; capable également d'agir en coordination avec les forces de l'OTAN malgré la sortie des forces françaises de la structure intégrée de commandement ; capable enfin d'intervenir seule si besoin est sur des théâtres extérieurs, c'est-à-dire pour l'essentiel dans l'espace africain qui, seul, offre à la France la profondeur stratégique sans laquelle il n'est pas de puissance militaire qui vaille. Les accords de défense avec les gouvernements africains et les bases françaises y pourvoiront. Complément indispensable de cette politique de défense, le développement d'une industrie de défense, à vocation exportatrice.

Mais que faire dans ce contexte de la contrainte européenne ? Puissance économique de stature mondiale, la Communauté européenne n'aspire pas au statut de grande puissance : après l'échec de la CED, les tentatives de la France pour entraîner ses partenaires dans l'édification d'une Europe politique, qui prendrait en charge sa défense, viennent buter sur la confiance inébranlable que ceux-ci accordent à l'OTAN et au parapluie nucléaire américain, dont ils feignent d'ignorer le caractère aléatoire. La France se borne donc à nouer une coopération utile avec l'Allemagne fédérale autour de la brigade franco-allemande puis du corps européen, noyau improbable d'une future défense européenne, pour le cas où...

Le cas où... surgit à la fin de la guerre froide. Laissons à nouveau la parole à Henry Kissinger, qui écrit en 1994 : « Dans le monde de l'après-guerre froide, les diverses composantes [de la puissance] – militaires, politiques, économiques – vont vraisemblablement être mieux proportionnées et plus symétriques. La puissance militaire relative des États-Unis diminuera progressivement. L'absence d'adversaire clairement identifié engendrera une pression intérieure qui incitera à affecter les ressources de la défense à d'autres priorités... »

Lorsque chaque pays aura sa propre perception des menaces, autrement dit lorsque toute idée d'adversaire unique aura disparu, les sociétés qui s'étaient réfugiées sous l'aile protectrice de l'Amérique se sentiront tenues d'assumer une plus grande part de leur sécurité. Ainsi, le fonctionnement du nouveau système international s'orientera vers un point d'équilibre, y compris dans le domaine militaire... Le nouvel ordre ressemblera davantage au système étatique des XVIII^e et XIX^e siècles qu'aux schémas rigides de la guerre froide. Il comprendra au moins six grandes puissances – les États-Unis, l'Europe, la Chine, le Japon, la Russie et probablement l'Inde. » Système étatique avec lequel, Henry Kissinger le reconnaît, « les États-Unis ont toujours été en délicatesse ».

Le sursaut américain, notamment militaire, engendré par les attentats du 11 septembre 2001, aurait pu entraîner un retour sur le devant de la scène internationale de l'hyperpuissance et de ses poussées de fièvre hégémonique. De fait, il n'en a rien été : en Irak comme en Afghanistan, la « République impériale » va rencontrer ses limites. Dès lors, le paysage mondial qui se dessine au terme de la première décennie du XXI^e siècle approche celui dont, de façon prémonitoire, l'ancien secrétaire d'Etat traçait voici une quinzaine d'années les grandes lignes : un monde multipolaire, largement recentré sur l'Asie et le Pacifique, mais dans lequel l'Europe, fort isolée à l'extrême occidentale du continent eurasiatique, semble toujours ignorer cette redistribution des cartes de la puissance à l'échelle mondiale et se complaire dans le rôle de géant économique et de nain politique.

Y a-t-il dès lors la moindre chance de voir à bref délai l'Union européenne mettre enfin en chantier la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) inscrite dans les traités depuis vingt ans ? Pour l'heure, certainement pas. Aucun débat sur la sécurité de l'Europe ne peut aujourd'hui se conclure à Bruxelles sans référence explicite à l'OTAN. Et ce avec d'autant plus de naturel depuis le retour au berçail du fils prodigue français. Sans doute le traité de Lisbonne a-t-il intégré une « clause de défense territoriale » ; il n'en dispose pas moins que pour les États qui en sont membres, l'OTAN demeure « le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre ». De retour dans la structure intégrée, la défense de la France s'inscrit aujourd'hui sans aucune ambiguïté dans ce cadre de grande unanimité. Qu'il s'agisse de « défense territoriale » ou de « défense de projection », le rôle de l'OTAN demeure central (Bosnie, Kosovo, Afghanistan, lutte contre la piraterie maritime, Libye), même si l'Union européenne est parvenue à élaborer en 2003 une stratégie européenne de sécurité qui lui a permis de lancer quelques opérations de gestion de crises, à caractère généralement plus civiles que

militaires. Mais il sera difficile d'aller plus loin, tant les vingt-sept États membres peinent à dégager une vision commune des menaces qui pèsent sur la sécurité de l'Europe et des voies et moyens pour y faire face.

Doit-on en conclure qu'en réintégrant la structure de commandement de l'OTAN, la France aurait renoncé, rompant avec une ambition constamment affirmée durant quarante ans par tous les successeurs du général de Gaulle, à son statut de puissance ? Dans l'ouvrage précité, Pierre Buhler rapporte que dans *The Grand Chessboard : American Primacy and its Geographic Imperatives*, Zbigniew Brzezinski, s'interrogeant en 1997 sur la capacité des États-Unis à préserver leurs positions dominantes là où la maîtrise des affaires du monde est désormais en jeu, c'est-à-dire à la périphérie de l'espace eurasiatique, désignait nommément les « acteurs géopolitiques » avec lesquels Washington devait compter, la Russie et la Chine bien sûr, mais aussi la France, l'Allemagne et l'Inde. Qu'entendait-il par « acteur géopolitique » ? Un « État qui a la capacité et la volonté d'exercer puissance ou influence au-delà de ses frontières pour modifier, à un degré affectant les intérêts des États-Unis, le *status quo géopolitique* ». Ayant eu une part directe, à l'instar d'Henry Kissinger, à l'action politique internationale des États-Unis, Z. Brzezinski ne peut être soupçonné de divagations académiques. Il ne lui avait donc pas échappé que si la France n'avait pas la puissance économique de l'Allemagne, elle n'en détenait pas moins certains attributs de puissance qui méritaient attention, et notamment la puissance stratégique. La rupture a-t-elle été telle en quinze ans, et particulièrement depuis 2007, que la France militaire aurait disparu du grand échiquier mondial décrit par notre auteur ?

Il est inutile de s'attarder sur la portée réelle du retour de la France dans la structure intégrée de l'OTAN, ses forces armées n'ayant pas attendu cette décision, de caractère strictement politique, pour apporter aux opérations de l'organisation jadis atlantique un concours particulièrement actif. Le seul problème qui mérite attention est de savoir si la France dispose encore en 2012 d'une capacité militaire qui, indépendamment de son appartenance à quelque organisation internationale que ce soit, lui permette de tenir son rang parmi les nations qui peuvent encore prétendre, dans le monde du XXI^e siècle, exercer une influence au-delà de leur immédiat environnement géographique. La question n'est pas anodine pour un pays membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, et à ce titre plus particulièrement en charge, avec les quatre autres membres permanents, du maintien ou du rétablissement de la paix dans le monde. Elle ne l'est pas davantage pour le membre fondateur et pilier d'une organisation européenne aujourd'hui première puissance économique

mondiale et cependant menacée de marginalisation sur une planète en pleine recomposition, faute d'accepter de se doter d'un statut d'objet politique clairement identifié.

Tenir son rang s'apprécie en termes de crédibilité internationale et tient à l'entrecroisement de certains vecteurs de puissance. Que la France, indépendamment de son appartenance à l'Union européenne, figure encore dans le peloton de tête des puissances économiques mondiales n'est pas accessoire. Que le réseau diplomatique et consulaire français soit l'un des premiers au monde n'est pas davantage un détail sans importance, tout comme le maillage très dense des établissements culturels français sur les cinq continents. Il n'est pas non plus secondaire pour l'image de la France dans le monde qu'elle y soit perçue, de concert avec le partenaire allemand, comme le concepteur et le moteur d'une construction européenne parvenue au faîte de la puissance économique. Et la qualité de détenteur d'un siège permanent au Conseil de sécurité n'est pas le moindre des attributs de puissance, mais qui ne serait, dans le monde tel qu'il est en ce début de XXI^e siècle, qu'une fiction s'il ne s'appuyait sur une capacité militaire reconnue par le plus grand nombre et en harmonie avec une diplomatie attachée à faire entendre la voix de la France là où se joue l'avenir du monde.

Or cette capacité a survécu malgré les féroces cures d'amaigrissement imposées à nos forces armées depuis un demi-siècle. Élément central de la défense du territoire national, la dissuasion nucléaire demeure telle qu'elle fut conçue à l'origine. La fin de la guerre froide a certes justifié des aménagements quant aux objectifs et aux moyens mis en œuvre, mais il ne fait aucun doute que dans le monde né de la disparition des deux blocs, l'arme nucléaire restera l'étalon de la puissance militaire tant que ses détenteurs ne jugeront pas possible, compte tenu de la persistance des risques de prolifération, de s'engager résolument dans la voie du désarmement nucléaire inscrit dans le traité de non-prolifération de 1968.

Jusque-là, la France n'a aucune raison de renoncer à cet élément majeur de sa sécurité. Mais être membre du club très fermé des puissances nucléaires ne suffirait pas à faire de l'armée française l'une des meilleures au monde si elle n'avait pas dans le même temps la capacité d'intervenir à tout moment sur les théâtres d'opérations extérieures, sur mandat des Nations Unies ou, plus rarement, par décision du gouvernement français. Les forces armées françaises restent, avec leurs homologues britanniques, les seules forces européennes projetables sur un théâtre extérieur dans un délai relativement bref. La crédibilité de la politique extérieure de la France est, pour une bonne part, à ce prix.

Il reste que ces interventions des forces françaises sur des théâtres d'opérations de plus en plus lointains et pour des durées de plus en plus longues s'effectuent aujourd'hui à flux de plus en plus tendus. Si le point de rupture devait un jour être atteint, c'est bien la position de la France sur la scène internationale qui se trouverait en question. Dans le monde compliqué de l'après-guerre froide, la puissance a un prix que la révision générale des politiques publiques (RGPP) ne connaît pas. Il y a là, dans un proche avenir, matière à réflexion et à débat au plus haut niveau de l'Etat. ↗

JEAN-LOUIS GEORGELIN

LE SOLDAT, INCARNATION DU TRAGIQUE DU MONDE

Parmi les grands bouleversements qui ont radicalement changé la face des pays européens, et notamment celle de la France, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, celui du rapport à la guerre, et par conséquent aux armées, est fondamental.

Notre pays s'est construit par l'épée – pour reprendre l'expression du général de Gaulle –, et ses armées avaient toujours été taillées dans la perspective d'une guerre bien déterminée, face à un voisin proche ou lointain qui pouvait s'emparer de son territoire et briser sa population. La conquête de l'empire puis les conflits liés à la décolonisation, qui ont pourtant entraîné de lourdes pertes, étaient secondaires par rapport à cette menace principale.

Or, désormais, nous sommes dans une situation historique inédite. La dissuasion nucléaire, en installant l'équilibre de la terreur pour rendre improbable un conflit mondial du type de ceux qui avaient par deux fois ruiné l'Europe, avait déjà profondément modifié les paradigmes classiques de la guerre. Mais, surtout, la construction européenne, dont la raison était précisément de rendre obsolète toute idée de guerre entre nos vieilles nations, la mondialisation, en installant une conscience planétaire des problèmes auxquels est confrontée l'humanité, les progrès technologiques spectaculaires, notamment dans le domaine du traitement de l'information et de l'évolution de la précision des armes et de leurs vecteurs, tout cela posait en termes fondamentalement nouveaux les questions militaires et le rôle des armées.

Depuis l'effondrement du bloc soviétique, les réformes militaires ont été nombreuses et radicales. En Europe, elles sont toutes allées dans le sens d'une réduction drastique des budgets de défense et des effectifs, au risque d'engager ce continent vers un quasi-désarmement. Dans ce paysage, la France fait encore aujourd'hui figure de nation militaire. Elle le doit sans doute à son héritage historique et à la vision généralement partagée de la vocation spécifique de notre pays, à sa responsabilité de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle le doit aussi à deux facteurs, moins souvent cités, d'un autre ordre que les deux précédents, mais qui ont joué un rôle essentiel dans le maintien de nos capacités militaires.

D'abord un processus de programmation qui, malgré des faveurs diverses dans la mise en œuvre des lois qu'il élabore, s'est, jusqu'à

présent du moins, imposé à tous les gouvernements et à toutes les législatures. Ces lois de programmation ont indiscutablement tiré vers le haut les budgets de défense de notre pays, tous les spécialistes le savent.

Ensuite, une chaîne de commandement simple, claire et efficace, qui s'appuie sur deux personnages dont on ne perçoit pas toujours qu'ils sont nouveaux dans l'histoire militaire de notre pays. En premier lieu, le président de la République, qui est un chef des armées effectif et non pas virtuel, ce qui est un apport majeur de notre actuelle Constitution par rapport à celles qui l'ont précédée. Il dispose des deux « moteurs » de notre politique de défense : le Conseil de défense pour la construction de l'outil militaire et le Conseil restreint pour l'emploi des forces. Il est garant de la crédibilité de notre outil de dissuasion nucléaire par la menace qu'il fait peser sur son emploi. En second lieu, le chef d'état-major des armées, dont le rôle est lentement monté en puissance depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il est désormais installé comme patron unique des trois armées en dépit des craintes pittoresques de boulangisme de certains et du conservatisme paroissial de nos armées.

En 1996, une réforme historique a pris acte de l'ère nouvelle dans laquelle entraient nos armées. La professionnalisation mettait fin à une parenthèse de deux siècles pendant laquelle la conscription était devenue la règle pour le recrutement. Et le concept de défense du territoire, qui justifiait la conscription, s'élargissait au concept de défense de nos intérêts. Cela avait pour conséquence de pouvoir disposer de forces « projetables » loin de nos frontières hexagonales, dès lors que, précisément, aucune menace ne pesait plus directement sur elles. Mais, point essentiel, la défense ultime de nos intérêts vitaux et de notre patrie restait, sans ambiguïté aucune, fondée sur notre force nucléaire stratégique.

Une réforme d'une telle ampleur, évidemment, ne se déroule jamais selon la planification rigoureuse que ses concepteurs avaient envisagée. Elle crée son propre mouvement, elle prend en quelque sorte son autonomie par rapport à ses auteurs, car elle est confrontée, comme un être humain, à l'écoulement du temps, elle réagit aux événements qui se succèdent et s'entrechoquent dans le milieu où elle se déploie, c'est-à-dire la nation, elle tente de résoudre l'éternel débat entre le possible et le souhaitable au profit du souhaitable. Réforme d'essence politique avant même d'être militaire, elle vit et s'adapte au rythme de la vie politique du pays et de l'évolution stratégique du monde.

Le Livre blanc de 2008 et la révision générale des politiques publiques (RGPP), voulus par le nouveau président, ont naturellement joué de ce point de vue un rôle majeur dans la réforme de 1996. Mais

ils n'ont pas remis en cause ses fondements. Ils ont ouvert la voie aux décisions rendues nécessaires par l'évolution géopolitique du monde, tenté de rendre plus réaliste la programmation en tirant les conclusions de l'exécution des deux premières lois de mise en œuvre de la réforme, sans réduire l'effort financier de défense, et jeté les bases d'une réforme longue, difficile et sensible de l'administration d'un outil militaire profondément transformé. Je n'aurais garde d'oublier les concepts stratégiques – OTAN et Union européenne (UE) –, dont on ignore trop souvent, parfois délibérément, l'importance qu'ils ont pour nos propres concepts.

C'est tout cela qui explique l'armée que nous connaissons aujourd'hui. Réduite dans ses formats, modeste dans ses ambitions, elle s'acquitte avec succès des missions qui lui sont confiées, et a conquis l'estime et le respect de nos concitoyens ainsi que de nos alliés.

Les opérations extérieures (OPEX) qu'elle enchaîne présentent deux caractéristiques essentielles, qui demandent un effort d'adaptation et de créativité exigeant : elles se déroulent dans un cadre quasi systématiquement international (ONU, OTAN, UE, coalitions *ad hoc*) et elles constituent, initialement surtout, le cœur d'un processus global de résolution des crises qui combine simultanément action civile de reconstruction et de *nation building*, et actions militaires. Et nos forces déployées sont confrontées à des opérations de guerre de plus en plus exigeantes, comme nous l'avons vu en Libye et le voyons toujours en Afghanistan.

Un monde donc plus incertain, plus dangereux, qui a replongé notre armée dans l'action. Mais, dans le même temps, le fait que notre pays et sa population n'aient pas connu de guerre sur le sol national depuis plus d'un demi-siècle a nécessairement eu sur les esprits et les comportements des conséquences qu'il faut savoir regarder en face.

Dans nos démocraties, la première interrogation porte évidemment sur la perception de la guerre elle-même. Dans la décennie écoulée, le *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI) a recensé une vingtaine de conflits armés. Deux seulement étaient interétatiques. Les autres opposaient l'armée régulière d'un État à une entité rebelle à l'intérieur de cet État. Tous étaient hors d'Europe. Mais les tensions sont partout dans le monde et exacerbées par leur forte exposition médiatique. Le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, s'ils sont mieux maîtrisés, sont loin d'être jugulés. D'une manière générale, il serait imprudent d'écartier la possibilité d'une surprise stratégique qui prendrait de court une confiance excessive dans une rationalité occidentale s'appuyant notamment sur les avancées du droit international et de la modernisation continue de

nos systèmes d'armes. Bref, le monde n'est ni plus sage ni davantage « sous contrôle ».

C'est ma conviction, souvent exprimée, que le soldat reste l'incarnation du tragique du monde qui se manifeste par la guerre. C'est cette réalité-là qu'il ne faut pas refuser de voir et que l'on doit avoir la modestie de reconnaître. Elle marque une limite indépassable au plan des capacités militaires qu'un État comme le nôtre doit savoir maintenir.

Mais surtout, cette réalité fonde la légitimité du soldat et sa place unique dans la société : consentir au sacrifice de sa vie et tuer au nom des intérêts supérieurs de l'État. De ce point de vue, il est le témoin parmi ses contemporains de la réalité de la nation. C'est cette réalité-là qu'il faut considérer dans toute sa force quand on craint l'effacement du soldat dans la vie de la nation.

Voici maintenant soixante-douze ans que la France n'a pas remis son destin entre les mains de ses armées. Celles-ci étaient alors nombreuses. Aujourd'hui, elles sont strictement suffisantes, mais détiennent des capacités d'intervention infiniment plus considérables. Elles restent, et la nation le sait, au plus profond d'elles-mêmes, prêtes à entrer en action quand le péril menace. C'est vers elles et elles seules qu'alors la nation se tournera.

Cela étant posé, il ne faut être ni naïf ni pécher par idéalisme. Le soldat se recrute dans la société de son temps. Les valeurs auxquelles il doit adhérer – esprit de sacrifice, goût du risque, de l'effort gratuit, dépassement de soi, disponibilité totale, effacement devant l'intérêt général –, cadrent de plus en plus difficilement avec une société qui prône davantage le consumérisme que l'héroïsme.

Là est le vrai danger de l'effacement du soldat. La banalisation de ses règles de vie, la non-reconnaissance dans les textes qui fondent l'état militaire du caractère exceptionnel de cet état qui concerne des femmes et des hommes appelés à agir dans des circonstances exorbitantes du droit commun et dans des situations de périls graves pour la communauté nationale sont préoccupantes. Les exemples sont nombreux de renoncements à des préceptes ou à des règles que l'absence de guerre rendait insupportables aux tenants de l'uniformisation de l'administration de l'État.

Dès lors que la loi ne le soutient pas dans ce qu'il a d'exceptionnel, le soldat qui voit perdurer une situation de paix est moins fort pour cultiver les vertus guerrières qui lui sont indispensables dans l'action. La banalisation des comportements, la « civilianisation des esprits », voilà le vrai poison de l'esprit militaire.

Qu'est-ce que la guerre aujourd'hui ? Qu'est-ce que la nation ? Que recouvre la notion de souveraineté à l'heure de la mondialisation ?

Quel doit être le statut du soldat dans la société ? Quelle est la portée des avancées de la science et de la technologie sur les formes des interventions militaires et l'éthique du soldat ? Voilà, me semble-t-il, les champs de réflexion majeurs que nous devons labourer sans cesse. ↴



PHILIPPE VIAL

LA FIN D'UN RÔLE POLITIQUE

Aujourd’hui, plus personne en France ne redoute ou n’espère un coup de force militaire. Il n’est plus d’officier général pour incarner un possible homme providentiel ou faire figure de factieux potentiel. Au regard de l’histoire nationale, cette double évidence n’en est pourtant pas une. « Que pense l’armée ? », se verra régulièrement demander le spécialiste « défense » du journal *Le Monde* à partir du 13 mai 1958. De fait, moins de trois ans plus tard, la République sera de nouveau menacée par un début de *pronunciamiento*, selon l’expression fameuse du chef de l’Etat. Une dénonciation non dénuée de paradoxes puisque faite par un président de la République en uniforme d’officier général, dont le retour au pouvoir avait été déclenché par un précédent coup de force algérois et la menace de son extension à Paris. Par la suite régulièrement investi comme président du Conseil, puis de la République, Charles de Gaulle reste ainsi le dernier militaire à avoir assumé le rôle d’homme providentiel, y compris en avril 1961, quand il se dressa contre le « quarteron ».

Le Général est aussi celui qui, dix ans après mai 1958, contesté par des manifestations d’une ampleur inédite, renonça finalement à reprendre l’initiative en s’appuyant sur l’armée. Et qui, l’année suivante, quitta volontairement le pouvoir à la suite d’un référendum perdu, enterrant définitivement les suspicieux césaristes qui avaient accompagné son itinéraire depuis juin 1940. En l’espace d’une dizaine d’années, la France a ainsi rompu avec cette politisation d’une partie de l’armée, qui était le pendant de sa possible instrumentalisation politique. Car la fin dramatique de la IV^e et les débuts tumultueux de la V^e s’inscrivent dans le cadre d’une tradition aussi ancienne que la République, faut-il dire quasi consubstantielle ? Les précédents de Brumaire et du 2 décembre furent ainsi régulièrement invoqués jusqu’en mai 1958. Et, après les Bonaparte, il revint à deux maréchaux d’accompagner la naissance et la mort de la III^e République.

Pourquoi ce rôle politique de l’armée, de certains de ses chefs en tout cas, qui a distingué la France, même quand la démocratie y semblait définitivement acclimatée ? Et comment expliquer ce formidable retournement, acquis essentiel mais méconnu des cinquante dernières années ? Une combinaison de facteurs structurels, à la fois politiques, sociaux et culturels, apparaît à l’origine de ce balancement de grande amplitude. S’il n’est pas question ici de livrer un diagnostic définitif, au moins peut-on tenter de penser globalement ce problème. Avec le recul que donne le demi-siècle écoulé depuis la fin de la guerre

d'Algérie, quelles lignes de force expliquent à la fois cette permanence de longue durée et la rupture observée dans les années 1960 ?

Une dernière précision s'impose avant de débuter l'analyse. Cette évolution a touché un monde bien plus divers que ne le laisse deviner le singulier de son appellation : l'armée. Cette commodité de langage est un piège, car elle tend à constituer en tout unifié un objet profondément divers. On sait l'importance des armes au sein de l'« armée de terre », appellation qui ne s'imposera que progressivement après 1945. Cette dynamique naît en particulier de la création de l'« armée de l'air », au début des années 1930, qui bouscule le face-à-face séculaire entre la Marine et l'armée. Désormais, celle-ci ne désigne plus que l'ensemble des forces armées, mais sans que les textes aient jamais consacré ce nouvel état de fait. Une ambiguïté typiquement française, à l'image de celle qui a longtemps entouré le rôle politique de l'armée. Entrons dans son exploration.

Un rapport de force longtemps déséquilibré entre l'armée et les institutions

En matière politico-militaire comme ailleurs, la Révolution française constitue la matrice. Après la rupture initiale de l'été 1789, l'échec de la monarchie constitutionnelle et l'instauration de la République entraînent une profonde instabilité des institutions à partir de 1792. C'est une rupture fondamentale au regard de la continuité incarnée par la monarchie, en tout cas depuis qu'elle était devenue absolue. Or ce tournant est parallèle avec l'entrée dans un cycle de guerres d'une durée et d'une ampleur inattendues. Guerres avec l'étranger en premier lieu, qui vont durer près d'un quart de siècle. Guerre civile également, qui s'éteindra plus tôt : dans l'immédiat, cependant, l'ensemble du territoire national est touché à des degrés divers, la Vendée en premier lieu.

Très vite, la levée en masse, que pérennise l'instauration de la conscription, dote la France de forces armées d'une importance inédite. Dans un pays en plein bouleversement, où les institutions politiques sont devenues précaires et leurs responsables ne disposent que d'une faible légitimité, les chefs militaires vont très vite faire figure de recours, jusqu'à ce que l'un d'eux émerge et confisque le pouvoir à son profit. Au-delà de la personnalité exceptionnelle de Bonaparte, Brumaire traduit un déséquilibre systémique.

De manière révélatrice, le Premier Empire ne connaîtra pas de sédition militaire, en tout cas jusqu'à ce qu'apparaissent les signes de son déclin. Si l'armée est plus que jamais omniprésente, sa puissance

est désormais contrebalancée par un régime fort. La Restauration prolonge à sa manière les conditions de l'équilibre en opérant un retour rapide à une quasi-armée de métier et à des effectifs réduits, que permet une politique extérieure apaisée. La guerre cesse d'être un horizon structurant, alors que les institutions apparaissent solidement établies, en première analyse du moins.

Cette équation vertueuse est également celle de la monarchie de Juillet, d'autant que les Bourbons comme les Orléans savent pratiquer une politique d'intégration des chefs militaires au sein des élites nationales. Maréchaux et amiraux de France appartiennent aux « notabilités » parmi lesquelles le roi choisit les membres de la Chambre des pairs. Un constat qui vaut davantage encore pour le Second Empire, puisque l'accession au maréchalat et à l'amiralat conduit à une entrée automatique au Sénat.

Dans ce cadre, le coup d'État du 2 décembre 1851 fait figure d'exception, puisqu'il s'agit d'une véritable subversion interne. Le président de la République organise lui-même la trahison des institutions en dévoyant l'armée, dont seule une partie des chefs, d'ailleurs, apporte son soutien au coup de force. Si la crise institutionnelle est un point commun entre la I^{re} et la II^e République, Louis-Napoléon n'est pas un chef militaire victorieux appelé pour stabiliser un régime à la dérive, dans un contexte où la guerre a provoqué une hypertrophie de l'armée. Pour autant, le mal est fait : l'épisode va rester dans les mémoires comme un prolongement de Brumaire, un autre symbole de la politisation de l'armée et de sa mise au service d'ambitions césaristes.

Inversement, la problématique du déséquilibre entre l'armée et les institutions redevient structurante à partir de 1870. À tort et à raison, la III^e République ne fera jamais figure de régime fort : si elle résistera avec succès au séisme de la Grande Guerre, elle sera dès le départ enfermée par la crise du 16 mai 1877 dans un parlementarisme dont l'instabilité gouvernementale bornera l'efficacité. Or, au même moment, l'impératif de la Revanche, comme la nécessité d'ancrer le régime républicain dans la nation, conduit à l'abandon de l'armée de métier.

Bien que le processus ne soit achevé que peu avant la Première Guerre mondiale, la généralisation de la conscription redonne très vite aux forces armées et à leurs chefs une importance inédite. Elle n'est pas sans susciter des inquiétudes au sein de la classe politique, que ne peuvent totalement apaiser les déclarations réitérées de loyauté des élites militaires. Le rappel insistant de la subordination des armes à la toge se heurte aux mêmes limites. De part et d'autre, la surenchère rhétorique se révèle incapable de compenser les inquiétudes nées de ce rapport de force désormais durablement déséquilibré. La politisation de l'armée, redoutée ou espérée, réelle ou fantasmée, y trouve une partie de ses origines.

Ce déséquilibre va perdurer jusqu'à la double rupture des années 1960, quand l'avènement de la Ve République coïncidera avec la fin des conflits coloniaux et, plus largement, du cycle ouvert en 1939. Si l'affrontement est/ouest fait encore de la guerre une perspective possible, sa réalité s'éloigne, tandis que la modernisation des institutions politiques est cette fois réussie. Trente ans plus tard, la fin de la guerre froide achève le processus, alors que les expériences de l'alternance, puis de la cohabitation ont attesté, chacune à leur manière, de la solidité de la Ve République.

Pour la première fois dans l'histoire nationale, l'ennemi n'est plus aux frontières. Après les révolutions techniques dont le développement de l'arme nucléaire a constitué le symbole, le basculement géostratégique condamne l'armée de gros bataillons. D'autant que le temps n'est plus où la République avait besoin de la conscription pour s'enraciner dans le pays. Sa suspension, après des années de lent déclin, intervient sans tarder, signant le retour à cette armée de métier que l'humiliation de 1870 avait condamnée. Les relations politico-militaires achèvent d'y trouver les conditions de leur équilibre.

¶ Une difficulté durable pour la République à organiser les relations politico-militaires

Avant de se résoudre sous la Ve République, le déséquilibre structurel que l'on vient d'analyser a placé chroniquement sous tension les relations politico-militaires à partir de 1870. Faute de se sentir pleinement assurés face aux forces armées et à leurs chefs, les responsables politiques ont, jusqu'en 1958, oscillé entre deux attitudes opposées, toutes deux compensatrices. La première correspond à une forme de délégation, spécialement en cas de crise. Elle se manifeste en particulier sous le Directoire, durant les débuts de la III^e République, ceux de la Première Guerre mondiale, mais aussi lors des épisodes paroxysmiques des conflits coloniaux, quand la République ressuscite la figure du proconsul. On peut parler de tradition républicaine « relative ». La seconde attitude, au contraire, renvoie à une interprétation sans concession du principe de subordination des armes à la toge. On songe à la Convention, à la civilianisation des grands postes outre-mer qui accompagne les débuts de la III^e République ou ceux de la IV^e, à la période de « républicanisation » qui marque le dénouement de l'affaire Dreyfus, au gouvernement de guerre instauré fin 1917. Le qualificatif d'« absolu » s'impose pour caractériser cet autre versant de la tradition républicaine en matière politico-militaire.

Qu'il se mette en retrait ou s'affirme de manière intransigeante, le

pouvoir politique reconnaît ainsi la force de l'armée et de ses chefs. D'une attitude à l'autre, il dit sa difficulté, dans la durée, à penser sereinement l'articulation des armes et de la toge. Cette difficulté ne se limite pas aux pratiques. Elle se manifeste dans les choix faits en matière d'organisation de la charnière politico-militaire. Le constat, en la matière, est encore celui d'un paradoxe.

Le désastre de 1870 a posé l'exigence d'une modernisation. À l'exemple du modèle prussien, celle-ci passe par l'avènement de chefs militaires d'un type nouveau, ne tirant plus leur légitimité de commandements opérationnels et/ou territoriaux, mais de celui des administrations centrales. C'est le temps des chefs d'état-major, qui de « particuliers », car attachés à la personne des ministres, vont devenir « généraux » et prendre la tête de chaque armée. Modernisation rime ainsi avec concentration, une évolution qui n'est pas sans susciter l'inquiétude. Si, exception faite de Napoléon I^r, le monarque ne commandait plus sur les champs de bataille depuis Louis XV, sa disparition a créé un vide. La disposition concédée au maréchal de Mac-Mahon par la loi constitutionnelle du 25 février 1875 (« le président de la République dispose de la force armée ») ne suffit pas à combler ce vide, loin s'en faut. Le président du Conseil n'est en effet qu'un *primus inter pares*, qui laisse aux ministres de la Guerre et de la Marine la responsabilité effective de la direction des forces armées.

Dans ce contexte, le « diviser pour régner » va constituer un principe officieux, mais bien réel, d'organisation du politico-militaire. Les chefs d'état-major généraux ne sont pas les commandants désignés en cas de conflit. De même, ils n'accèdent pas à la présidence militaire du conseil supérieur de leur armée, instance créée à la même époque. Il faut attendre la veille de la guerre pour que ces verrous sautent. Une solution qui trahit rapidement ses limites en l'absence de véritable contre-pouvoir politique : le reproche de « dictature » adressé au Grand Quartier général en 1914-1915 naît de ce hiatus. Selon un schéma qui va devenir un classique de l'époque républicaine, l'organisation politico-militaire pousse ainsi, par ses insuffisances, à ce que les chefs militaires sortent de leur rôle.

Pour autant, le retour au *statu quo ante* l'emporte par la suite. Une grande loi sur l'organisation générale de la nation en temps de guerre est bien mise en chantier au début des années 1920, elle doit tirer toutes les leçons du conflit. Mais elle n'est votée qu'en juillet 1938, cristallisant une charnière politico-militaire d'une complexité qui ne résistera pas au choc de la guerre. De même, il faut attendre la veille du conflit pour que soient instaurés un ministre et un chef d'état-major général de la défense nationale, qui ne sont jamais que des instances coordinatrices : leurs titulaires assument respectivement le

portefeuille de la Guerre et la charge de chef d'état-major général de l'armée (de terre). Le refus du « commandement unique » n'épuise pas cette difficulté à organiser la charnière politico-militaire : il est néanmoins emblématique. Nourri de la crainte diffuse du césarisme, il est le pendant du refus d'un renforcement de l'exécutif, qui bloque la modernisation des institutions.

Cette crainte est encore à l'œuvre au début de la IV^e République, quand celle-ci démantèle le système mis en place en 1944-1945 par le général de Gaulle. En dépit de réformes incessantes, le nouveau régime ne parviendra jamais à trouver une organisation satisfaisante en la matière. Un constat d'échec d'autant plus lourd de conséquences que le pays est continûment en guerre... Si la faillite de la IV^e République, après celle de la III^e, se nourrit de causes multiples, leur commune difficulté à organiser la charnière politico-militaire a joué un rôle certain. En vertu d'un processus classique de compensation, les limites de cette organisation ont conduit une partie des autorités militaires à sortir de leur rôle. En particulier en période de crise, quand il devenait évident que le service de l'État ou la défense de l'intérêt national l'exigeait, à leurs yeux comme à ceux de certains responsables politiques.

Cette dynamique s'est manifestée d'autant plus facilement qu'elle était en quelque sorte légitimée par les pratiques récurrentes de la République. Alors qu'elle avait d'abord mis fin à toute confusion des pouvoirs civils et militaires outre-mer, la III^e République n'a ainsi jamais hésité à y revenir en cas de crise. La IV^e République n'a pas agi différemment. Le chef militaire a ainsi été, hors de l'Hexagone, une autre déclinaison de l'« homme providentiel », ultime recours quand la situation semblait sur le point d'être hors de contrôle. Redouté sur la scène intérieure, l'« appel au soldat » a longtemps été pour la République un mode de règlement ordinaire, dans son caractère exceptionnel, des grandes crises outre-mer.

F La mutation gaullienne de la tradition républicaine en matière politico-militaire

La V^e République, à l'inverse, s'est construite sur le refus catégorique de cette alternative, pourtant à l'origine de son avènement. La fin de l'aventure coloniale est le premier facteur d'explication. Mais la profonde réorganisation de la charnière politico-militaire, opérée entre 1958 et 1962, ne doit pas être négligée. Même bridée par la fin du conflit algérien, elle permet d'atteindre un équilibre nouveau, dont atteste la gestion réussie de la guerre du Golfe, trente ans plus

tard. Les réformes engagées à son issue, qui conduisent aux grands décrets de la seconde moitié des années 2000, permettent une mise à jour indispensable et, sur plusieurs aspects importants, de pousser à leur terme les intuitions qui avaient présidé aux réformes initiales. Parallèlement, le développement continu des opérations extérieures, comme les épisodes successifs de cohabitation, sont autant d'occasions qui permettent d'affiner le fonctionnement de la charnière politico-militaire.

Cet aboutissement traduit le dépassement de l'antagonisme entre tradition républicaine relative et absolue. On peut en qualifier de « réaliste » la troisième déclinaison. Elle correspond à un changement graduel de paradigme en matière politico-stratégique. Pendant longtemps, a prévalu l'idée qu'il devait y avoir déconnexion entre l'action politique et l'action militaire. La guerre, et non point seulement la bataille, était l'affaire du soldat, qui bénéficiait pour la gagner d'une très large autonomie, une fois que gouvernement et Parlement avaient décidé de l'engager. À l'issue, tous deux reprenaient leurs droits... La vision de la guerre communément admise s'accommodait donc d'une articulation politico-militaire sommaire.

Formalisée par Jomini durant le premier XIX^e siècle, cette répartition des rôles domine jusqu'en 1914, en France comme en Europe. Par son caractère total, la Première Guerre mondiale rebat les cartes. Ce conflit d'un nouveau genre impose une conception intégrée des rapports politico-militaires, dont la célèbre « formule » clausewitzienne peut être tenue pour le référent théorique. Mais si « la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens », alors le dialogue des armes et de la toge doit être vraiment organisé sur le plan institutionnel. En dépit de leurs efforts, la III^e République, puis la IV^e, échoueront dans cette entreprise.

De Gaulle qui, dans l'entre-deux-guerres, a participé à cet effort, puis a observé de près les dysfonctionnements de la charnière politico-militaire en juin 1940, va être l'homme de cette mutation. Le même qui, dans *Le Fil de l'épée*, défendait une répartition jominienne des rôles entre le soldat et le politique, se succédant sur scène plus qu'ils ne s'y donnent la réplique, va acculturer le paradigme clausewitzien dans la tradition républicaine. Dès Alger, bien avant que l'apparition de la force de frappe ne vienne bouleverser l'équation politico-militaire, il en renouvelle les termes, dans le cadre d'une modernisation générale des institutions. Interrrompu début 1946, le processus reprendra en 1958, avec une maturité nouvelle, mais sous la pression du conflit algérien. Les conditions de son dénouement ne seront pas sans fausser cette refondation, qui sera pourtant longtemps considérée comme un référent indépassable.

En dépit de cette limite, longtemps ignorée, l'apport gaullien est majeur. En installant Clausewitz chez Marianne, le Général a donné à la tradition républicaine les moyens de son dépassement. L'efficacité, aux yeux du théoricien prussien, presuppose en effet une stricte et permanente subordination des armes à la toge qui, à l'inverse, impose au politique d'associer étroitement le militaire à la conduite de la guerre. Cette dialectique vertueuse libère les relations politico-militaires car elle permet de n'avoir plus à choisir entre l'efficacité et la vertu, entre le souci des résultats et le respect des principes. Bien sûr, les conditions très spécifiques des débuts de la V^e République n'ont pas permis à cette dialectique de fonctionner immédiatement à plein. L'accent a été mis, et pour longtemps, sur la stricte subordination des armes à la toge.

Ce retour en force de la tradition républicaine absolue n'a pourtant rien d'étonnant. La fin de la IV^e République, les débuts de la V^e sont des temps d'exception. En particulier au regard de la personnalité et du parcours de son fondateur, soldat entré en politique au moment de sa promotion comme officier général. Homme de la mutation sur le plan politico-institutionnel, Charles de Gaulle l'est également en ce qui concerne la place du chef militaire dans la nation.

¶ Une certaine idée du chef militaire

Là encore, la Révolution constitue le point de départ. « Tout soldat a dans sa giberne un bâton de maréchal » : en dépit de son caractère réducteur, la formule apocryphe prêtée à Napoléon symbolise les temps nouveaux. La fin de l'Ancien Régime a en effet entraîné un profond renouvellement de la composition du groupe des chefs militaires comme de leur place dans la société. La Révolution a ainsi marqué la fin des liens consubstantiels qui unissaient le métier des armes et la noblesse, la noblesse et le roi, le roi et le royaume. Or cet ensemble, qui constituait l'une des pierres angulaires de l'édifice politique et social de l'Ancien Régime, rendait impossible, et même inconcevable, toute autonomisation politique des chefs militaires. En tout cas depuis que la monarchie, devenant absolue, avait définitivement soumis la haute aristocratie.

L'avènement de la République change les termes du problème. D'autant que celle-ci installe symboliquement les chefs militaires dans l'ordre du politique. Elle cristallise en effet des insignes de grade propres aux officiers généraux, dont les premiers éléments n'étaient apparus qu'à partir du milieu du XVIII^e siècle, dans le cadre du développement d'une tenue spécifique. Héritée des dernières

années de l'Ancien Régime, l'étoile achève ainsi de devenir un élément essentiel. Elle orne désormais plusieurs pièces de l'uniforme dans sa déclinaison la plus prestigieuse (épaulettes, ceinturon, écharpe de commandement, dragonne, baudrier, armes réglementaires). Elle caractérise à partir de la monarchie de Juillet le bâton des maréchaux et des amiraux. Les attributs jupitériens apparaissent seulement à la fin de la I^{re} République. Les branches de chêne, dont les broderies distinguent le chapeau et recouvrent l'habit, en sont l'élément le plus connu, mais non exclusif. Foudres et demi-foudres, têtes de Méduse constellent également l'uniforme d'apparat. Il faut y ajouter la pourpre et l'or, qui distinguent les écharpes de commandement des généraux de division et des vice-amiraux.

L'ensemble rattache clairement les chefs militaires à l'univers symbolique du roi des dieux et non à celui de Mars. Tressées en couronne, les branches de chêne constituaient sous la République romaine la couronne civique, la plus prestigieuse des récompenses. Donnée au citoyen qui en avait sauvé un autre sur le champ de bataille, elle était, au sens strict, politico-militaire. À ce titre, elle devient à partir d'Auguste l'un des symboles du pouvoir impérial. D'origine chrétienne, l'étoile à cinq branches, qui inspirera également la « croix » de la Légion d'honneur, relève désormais de la symbolique maçonnique, très en vogue à la fin du siècle des Lumières. Tracée entre l'équerre et le compas, qui représentent la terre et le ciel, elle figure l'« homme régénéré, rayonnant comme la lumière au milieu des ténèbres du monde profane ». Associée aux branches de chêne, l'étoile couronne de nombreuses représentations de la République, en particulier dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Alors que l'histoire politique française sera marquée par de nombreux changements de régime jusqu'au milieu du XX^e siècle, jamais cette symbolique ne sera remise en question. Si un mouvement de simplification est engagé dès la Restauration, qui s'accélère après 1870 et surtout après 1940, ses éléments fondamentaux demeurent : l'étoile, les branches de chêne et, pour les amiraux, le demi-foudre. Cet état de fait, longtemps ignoré, est sans doute un élément important pour comprendre pourquoi les chefs militaires ont si souvent, si naturellement, fait figure d'hommes providentiels. Le prestige attaché aux armes, spécialement à ceux qui ont vaincu grâce à elles, est évidemment premier. En particulier à des époques où la guerre est un phénomène récurrent, qui peut mettre en jeu la destinée nationale. Les circonstances politiques du moment ne sont pas moins importantes qui, elles-mêmes, peuvent traduire des déséquilibres structurels, on l'a vu. Mais on ne saurait oublier la question de la symbolique. Parce qu'elle définit les chefs militaires, elle induit un rôle, tant aux

yeux des civils, spécialement engagés dans l'arène politique, que des militaires, en premier lieu ceux qui en bénéficient.

Si la signification de cette symbolique est aujourd'hui généralement oubliée, il n'en a pas toujours été ainsi. Lorsque, dans les années 1870-1880, la couronne de branches de chêne est souvent préférée au bonnet phrygien pour coiffer Marianne sur ces bustes que désormais l'on trouve dans chaque mairie, quand les étoiles à cinq branches sont retenues pour orner le grand sceau de la République, ces choix ne relèvent pas du hasard. Au-delà, nous savons depuis Freud l'importance qu'il faut accorder à l'inconscient, y compris collectif. Boulanger, Pétain, de Gaulle auraient-ils suscité la même adhésion en costume de « pékin » ? L'imaginaire républicain n'exclut pas les chefs militaires de la sphère politique, à l'inverse du discours normatif qui chosifie l'armée pour mieux en garantir la subordination. La symbolique spécifique accordée dans la durée aux officiers généraux révèle cette tension longtemps constitutive de la tradition républicaine en France.

De Mac Mahon à Pétain, l'entrée en politique de certains chefs militaires est loin de n'avoir été que redoutée par la classe politique, y compris chez une partie des républicains. Clemenceau lui-même ne fut-il pas au départ le mentor de Boulanger ? Comme le confirme le retour récurrent de la figure du proconsul outre-mer, il y eut une forme de « doctrine des circonstances » – selon un concept cher à de Gaulle – pour justifier le recours au chef militaire. Parce qu'il peut s'appuyer sur une institution qui demeure quand la République paraît menacée, parce qu'il bénéficie d'un prestige personnel et d'un savoir-faire reconnu, parce que son « appel » est susceptible de créer l'électrochoc qui pourra mobiliser les énergies, le chef militaire semble concentrer en sa personne les qualités nécessaires pour sortir de l'ornière. Il incarne alors l'homme « providentiel », un qualificatif qui atteste que le rationnel n'est pas tout, comme le suggère la symbolique aux résonances sacrées le distinguant du commun des officiers.

Qu'il s'agisse de remédier aux dysfonctionnements de la charnière politico-militaire ou à ceux des institutions en général, l'« appel au soldat » est ainsi un recours exceptionnel, mais naturel, dans la tradition républicaine, jusqu'à la mutation opérée par de Gaulle. Contrairement à une idée encore trop souvent reçue, cette tradition est loin de n'avoir été qu'un bloc monolithique. La place du chef militaire est l'un des lieux où se dévoile cette ambiguïté. L'utilisation de l'armée à des fins politiques en est le corollaire. Là encore, tout ne se réduit pas à des questions de rapport de force. Si le chef militaire peut, à certains égards, être légitime pour entrer dans le jeu politique, il en va de même pour l'armée en tant que telle.

¶ Une place à part pour l'armée dans la nation

À la fin de l'Ancien Régime, l'armée est constituée d'abord de militaires professionnels, français mais aussi étrangers (jusqu'à 20 % des effectifs totaux en cas de conflit). Le complément est apporté, de manière variable, par les soldats issus de cette forme limitée de conscription que constitue le système des milices provinciales. L'inscription maritime et le service des classes en offrent un équivalent pour la Marine. Si l'organisation de son recrutement ne connaît pas de bouleversement avec la Révolution, il n'en va pas de même pour l'armée. La levée en masse, puis la pérennisation de la conscription bouleversent son visage, lui apportant une légitimité politique nouvelle. Puisqu'elle est désormais « la nation en armes », alors les chefs militaires peuvent prétendre en être les représentants naturels, *mutatis mutandis*. Cet héritage de la Révolution est néanmoins mis entre parenthèses avec le retour à une armée de métier voulu par la Restauration.

Mais une nouvelle forme de légitimité politique va remplacer la précédente. L'instabilité politique qui avait marqué la I^{re} République avait commencé à constituer l'armée en garante de la continuité de l'État. Les changements incessants de régime, entre 1814 et 1870, donnent une force nouvelle à cette dynamique. Sous couvert d'apolitisme, les forces armées acquièrent ainsi une autre forme de légitimité politique, d'autant plus forte que ce positionnement les place en quelque sorte au-dessus de la mêlée. De là à jouer le rôle d'arbitre, il n'y a qu'un pas, que d'aucuns chercheront à leur faire franchir, tandis que certains chefs militaires se laisseront prendre au jeu. La loyauté de la « vieille armée », telle qu'elle sera désignée après le retour à la conscription, est ainsi pour une part un trompe-l'œil. Son souvenir a pourtant marqué la tradition républicaine après 1870, en particulier jusqu'au retournement de 1940.

Dans l'immédiat, l'avènement difficile de la III^e République conforte initialement l'armée dans son rôle ambigu, avant que l'affaire Dreyfus ne vienne violemment rappeler qu'elle reste astreinte à la loi commune. Si, désormais, la défense de la continuité de l'État n'est plus un élément premier de légitimation politique pour l'armée, celui de sa représentativité retrouve une importance décisive avec la généralisation de la conscription. De nouveau, l'armée peut s'identifier à la nation. La Grande Guerre apporte une éclatante consécration à cet état de fait.

La séquence ouverte par l'effondrement de 1940, et qui court jusqu'à la fin du conflit algérien, voit converger les deux dynamiques. À Vichy, l'armée qui s'est vue au soir de la défaite comme le dernier rempart de

l'État, s'en veut désormais la colonne vertébrale et le creuset du renouveau national. On sait les terribles désillusions qui en résulteront... Si de Gaulle refuse catégoriquement d'entrer dans cette logique, celle-ci se manifeste de nouveau dans les dernières années de la IV^e République. Quand la crise de régime devient patente, une partie des chefs militaires revendique ouvertement cette double légitimité politique de l'armée, à la fois garante de la continuité de l'État et porte-parole du pays réel.

Là encore, de Gaulle se dresse contre cette prétention. « L'armée est un outil, Zeller ! Vous m'entendez, un outil !! », lance le président de la République au chef d'état-major de l'armée de terre, en septembre 1959. Destinée à faire florès, la métaphore est pourtant exceptionnelle dans la rhétorique gaullienne, d'ordinaire familière de l'image du glaive ou de l'épée, qui tendent à se confondre avec la nation. L'ensemble traduit une vision mystique de ses rapports avec l'armée, aux antipodes de la conception technocratique qui réduit cette dernière au rang d'outil. Le paradoxe gaullien se dévoile dans ce glissement sémantique, qui résume aussi le génie de l'homme, capable d'assumer cette contradiction jusqu'à la dépasser.

De Gaulle est l'homme de la mutation, général devenu président, président portant l'uniforme, mais jamais « général président ».

Jusque dans son ambiguïté, il a incarné cette mue des relations politico-militaires. On l'a dit : celui qui se refusa toujours à condamner les hommes du 13 mai 1958, est le même qui n'aura pas de mots assez durs contre ceux d'avril 1961. Le cynisme ne peut seul rendre compte de ce retournement. Dans son exceptionnelle singularité, l'itinéraire de Charles de Gaulle traduit une évolution de fond : l'armée ne peut plus, ne doit plus, constituer une part de l'équation politique, y compris en période exceptionnelle. « Finalement, c'est l'armée et l'armée seule qui pourra sauver la France », concluait le Général en mai 1954, après avoir évoqué le désastre indochinois avec le chef d'état-major général des forces armées. Quatorze ans plus tard, au pied du mur, il écarte finalement cette option.

Sa décision est éminemment personnelle. Mais elle traduit un changement de culture politique majeur. Dans son entourage, comme au gouvernement, rares sont ceux qui estiment envisageable, en mai 1968, de s'appuyer sur l'armée pour reprendre l'initiative. Celle-ci n'est plus un possible politique, y compris au regard de circonstances exceptionnelles. Simple « outil », désormais privée de légitimité politique comme de chefs charismatiques, elle a cessé de donner à la démocratie française une spécificité inquiétante. Paradoxe ultime de cette mutation, il revient ainsi à celui qui reste le symbole de l'indépendance nationale d'avoir fait entrer la France dans le club de la normalité anglo-saxonne.

Conclusion

À l'automne 1982, le vote de la loi d'amnistie rétablissant les anciens généraux putschistes dans leurs prérogatives, vingt ans après la fin du conflit, avait provoqué une vive polémique. Par contraste, le faible écho médiatique rencontré au printemps 2011 par le cinquantième anniversaire des « événements » d'Alger, le sujet ne suscite plus les passions, sauf en des cercles restreints. Les promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur (2003, puis 2011) de l'une des figures du « putsch », Hélie de Saint-Marc, ont pu heurter certains, mais n'ont entraîné aucun mouvement public d'importance. Même si l'ignorance, le plus souvent, le dispute à l'indifférence, la communauté nationale dans sa grande majorité porte aujourd'hui un regard apaisé sur les ultimes manifestations de ce rôle politique qui, *volens nolens*, fut longtemps celui de l'armée. Cette sérénité nouvelle, le recul que donne désormais le demi-siècle écoulé doivent permettre de reprendre cette question et de l'aborder autrement, à l'exemple de ce qu'a tenté cet article.

Il ne s'agit bien sûr que d'un essai. D'autres facteurs structurants ont pesé dans cette évolution, qui n'ont pu être évoqués en détail, le poids des guerres en premier lieu. Plus généralement, cet article ignore dans son principe l'irréductible complexité des hommes, de leurs relations, comme des circonstances dans lesquelles ils évoluent. Mais l'étude des questions politico-militaires y a trop souvent été réduite pour que l'on ne tente pas de s'en affranchir, même de manière quelque peu artificielle.

Cet essai d'interprétation globale demande donc à être affiné, en particulier pour ce qui est de la dimension politico-militaire du modèle républicain. La question de l'articulation entre les armes et la toge est au cœur de son invention. Contrairement à une idée encore dominante, le rôle politique de l'armée ne fut pas seulement une subversion de la tradition républicaine, il en constitua à certains égards une part intégrante. Il faut analyser cette tradition dans sa diversité et ses contradictions, à l'image de celles caractérisant le parcours d'un de Gaulle. Il faut en évaluer la dimension politico-militaire au regard de celle des autres grands pays occidentaux, en particulier le Royaume-Uni et les États-Unis, un angle d'attaque jusqu'à présent délaissé.

La fin d'un rôle politique pour l'armée signe une nouvelle maturité de la tradition républicaine. « By the standards of stable democracies, France again looked alarmingly volatile, faction-ridden, subject to sudden upheavals », analysait *Time* au lendemain de l'échec du « putsch ». L'effacement de cette spécificité ne peut que réjouir, elle qui a si longtemps mis à part la « patrie des droits de l'homme » dans ce club des grandes démocraties auquel elle s'enorgueillit d'appartenir. ■

SAMY COHEN

PRÉSIDENTS ET GÉNÉRAUX SOUS LA V^e RÉPUBLIQUE

Le débat autour des rapports entre le pouvoir politique et l'armée dans une démocratie renvoie généralement à deux postulats majeurs : la prééminence du pouvoir civil sur les militaires, mais aussi la capacité du pouvoir civil de décider en connaissance de cause, et non en avalisant purement et simplement les avis de l'état-major. Mais comment analyser ces rapports sans verser dans la dénonciation souvent complaisante des dangers du « pouvoir militaire » ou de l'« incompétence » endémique des civils ?

Deux préalables méthodologiques s'imposent. Le premier est de ne pas se limiter au seul point de vue de la sociologie militaire, qui privilégie l'observation de l'armée : ses activités, ses croyances, la manière dont les officiers perçoivent leur rôle dans la société, l'origine sociale des élites militaires¹... La manière dont le pouvoir civil conçoit son rôle dans les questions de défense, la marge de manœuvre qu'il accorde aux militaires, les moyens dont il se dote pour contrôler l'armée sont des variables au moins aussi importantes, car, en réalité, c'est de lui que dépend, en dernier ressort, l'influence de l'armée². Le second préalable est de résister cette analyse dans une perspective historique qui permette l'indispensable distanciation du chercheur par rapport à son objet.

« De quoi vous mêlez-vous ? »

Les rapports entre le pouvoir politique et l'armée ont été régis, du moins dans un passé récent, selon des règles simples, non écrites : l'armée s'abstient de s'immiscer dans la politique. En échange, le gouvernement ne s'ingérait pas dans la conduite des affaires militaires, sauf par le biais de l'allocation des crédits de la Défense. Cela est

1. Samuel P. Huntington, *The Soldier and the State: the Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press, 1957, et Morris Janowitz, *The Professional Soldier: a Social and Political Portrait*, New York, Free Press, 1971.

2. Cet article fait suite à une enquête approfondie conduite par entretiens auprès de hauts responsables civils et militaires de la politique de défense. Elle a fait l'objet d'une publication, *La Défaite des généraux. Le pouvoir politique et l'armée sous la V^e République* (Fayard, 1994), publication régulièrement mise à jour. La dernière en date est une communication écrite présentée début décembre 2011 sur le « processus de décision » du président Jacques Chirac, présentée au colloque organisé par le Centre d'études et de recherches internationales (CERI) et le Centre d'histoire de Sciences-Po sur « La politique étrangère de Jacques Chirac ». Les actes de ce colloque sont à paraître aux éditions Complexe.

particulièrement vrai sous la III^e République. Ce pacte non écrit accordait aux militaires une grande influence sur la politique étrangère et militaire. Intimidés par l'uniforme, peu au fait des questions militaires, les dirigeants politiques, à quelques rares exceptions près, s'en remettaient volontiers aux chefs militaires pour toutes les décisions concernant la défense.

Quand, en mars 1936, la Rhénanie est remilitarisée, le point de vue du général Gamelin, chef d'état-major général, plutôt réticent à une action militaire, s'impose sans difficulté à celui du président du Conseil, Albert Sarraut, et du ministre des Affaires étrangères, Pierre-Étienne Flandin, favorables à une intervention. Tous deux se rallient au point de vue militaire sans avoir vraiment tenté de faire pression sur l'armée, exigé des précisions ou suscité un débat contradictoire. Le prestige des vainqueurs de la Grande Guerre intimide encore les politiques, qui s'interdisent toute ingérence dans le domaine de la guerre.

Devant la commission d'enquête parlementaire sur les événements survenus en France de 1933 à 1945, Albert Sarraut confessera cet effacement, cette « entière confiance, pénétrée de timidité, dans les militaires » : « Les hommes politiques et les chefs de gouvernement hésitaient toujours devant des intrusions dans le milieu militaire, soit pour y faire certaines investigations, soit pour donner certaines directives impérieuses. Il y avait un domaine qui leur paraissait pour ainsi dire interdit – c'est stupide, mais c'est comme cela –, c'est le domaine stratégique. Nous n'avions pas le droit de nous immiscer dans cette affaire et lorsque, de temps en temps, un homme politique se permettait de juger les militaires, d'un point de vue qui n'était pas le point de vue purement budgétaire, il fallait voir immédiatement s'élever un haro dans la presse, qui disait : "Mais qu'est-ce que c'est ! Les militaires connaissent leur affaire. Vous, vous ne la connaissez pas comme eux ! De quoi vous mêlez-vous ?" ³. »

La IV^e République n'a que très partiellement remédié à cette fuite du pouvoir politique devant ses responsabilités. Les guerres d'Indochine et d'Algérie sont dirigées à l'encontre des préceptes de Clausewitz subordonnant le point de vue « militaire au point de vue politique ». Car, selon l'auteur de *De la guerre*, « c'est la politique qui a entraîné la guerre ; la politique est la faculté intellectuelle, la guerre n'est que l'instrument pas l'inverse ». Pour Clausewitz, c'est le cabinet et non les soldats professionnels qui doit élaborer « les grandes lignes d'une guerre, car lui seul détient une connaissance interne de la situation

3. *Les Événements survenus en France de 1933 à 1945. Témoignages et documents recueillis par la commission d'enquête parlementaire*, tome III, PUF, 1947, p. 671. Cité par Jean Doise et Maurice Vaisse, *Politique étrangère de la France. Diplomatie et outil militaire 1871-1991*, Paris, Le Seuil, « Points », 1992.

politique que le chef militaire, simple spécialiste, ne peut posséder »⁴.

Investis pourtant par la Constitution des pouvoirs de « direction des forces armées » et de « coordination de la mise en œuvre de la défense nationale », les présidents du Conseil n'y prêtent qu'un intérêt intermittent, préférant réserver leur temps à la solution des problèmes politiques et financiers, déléguant leurs pouvoirs à des ministres de la Défense nationale sans autorité suffisante pour imposer leur point de vue aux autres membres du gouvernement.

La coopération entre le pouvoir politique et les hauts responsables militaires n'est pas un modèle du genre. Ainsi, en février 1954, le gouvernement propose une conférence sur l'Indochine sans en informer au préalable le général Navarre qui a organisé le camp retranché de Diên Biên Phû, que le Vietminh est décidé à investir afin de se présenter en position de force à la négociation. Suez, en revanche, est préparée dans de meilleures conditions. C'est sans doute une des rares collaborations réussies sous la IV^e République. Mais c'est pendant la guerre d'Algérie que se produit la dérive la plus dramatique. Le « pouvoir militaire » qui s'y établit à la fin de la IV^e République est en grande partie la conséquence de la démission des dirigeants politiques. L'armée est investie de lourdes responsabilités, celles de la lutte contre le terrorisme, du rétablissement de l'ordre et de la reconquête de la population musulmane par le biais de l'action psychologique : couper la population des insurgés, rechercher son appui, l'amener à prendre parti pour la cause française⁵.

Déçue par le pouvoir politique, qui s'est très largement désintéressé des opérations militaires conduites en Indochine et qui a frustré les soldats de leur victoire à Suez en 1956, l'armée va alors évoluer à l'écart du contrôle du pouvoir politique, faisant de la réussite de la pacification son affaire personnelle. Les principes d'obéissance et de subordination sont publiquement bafoués sans que le pouvoir politique réagisse. Discrédité et divisé, le pouvoir civil laisse faire. Ainsi, le bombardement par l'aviation française du village tunisien de Sakhet Sidi Youssef, le 8 février 1958 (soixante-neuf morts, dont vingt et un enfants), en représailles à une embuscade organisée à partir du territoire tunisien et ayant causé la mort d'une vingtaine de soldats français, ne fait l'objet d'aucune sanction.

Lorsque les premiers soupçons d'abandon de l'Algérie apparaissent, en mai 1958, l'armée n'hésite pas à faire pression sur le pouvoir politique. Le 13 mai, elle se dresse ouvertement contre celui-ci et

4. Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Éditions de Minuit, 1955, pp. 706-707.

5. Raoul Girardet, « La crise militaire française 1945-1962. Aspects sociologiques et idéologiques », *Cahiers de la FNSP* n° 123, 1964, p. 188.

clame son souhait de voir le général de Gaulle revenir au pouvoir, seul capable, à ses yeux, de s'opposer à un retrait de la France du territoire algérien. Et en avril 1961, quatre généraux tentent un coup militaire contre de Gaulle, qui échoue piteusement.

■ Quand Clausewitz triomphe

La Ve République opère un tournant majeur dans les relations entre le pouvoir politique et les chefs militaires. L'ordre politique prend le pas sur l'ordre militaire, consacrant ainsi le triomphe des thèses de Clausewitz. Les généraux, à la faveur de l'affaire algérienne, n'avaient pas hésité à empiéter sur la sphère politique. Désormais, c'est le pouvoir politique qui envahit la sphère du militaire. Il assume la responsabilité des grandes orientations de politique étrangère et de défense, sans nécessairement solliciter l'avis des chefs militaires. Ceux-ci deviennent des auxiliaires majeurs, certes pas toujours commodes, mais dans l'ensemble soumis à l'autorité du politique. Bien sûr, ils peuvent toujours tenter de peser sur l'information qu'ils soumettent en surestimant une menace ici, en présentant là telle option comme irréalisable, et certains ne se privent de le faire.

Autre difficulté : l'apprentissage du métier de « chef des armées » par le président de la République demande du temps. À moins qu'il soit un chef militaire, un président élu n'a pas la formation nécessaire pour assumer les responsabilités que lui confère la Constitution. Ceci est vrai dans tous les pays. En matière de stratégie nucléaire notamment, il dispose de très peu de connaissances. Ainsi, Valéry Giscard d'Estaing confessait son « ignorance » et l'« état d'inexpérience » dans lequel il se trouvait lors de son accession à la magistrature suprême⁶. Selon le général Lacaze, chef d'état-major des armées de 1981 à 1985, un nouveau président serait dans la position du « conducteur du dimanche » qui se verrait confier une formule 1⁷. Mais cet état de dilettantisme est temporaire. L'ensemble du système sur lequel repose la dissuasion nucléaire, qui suppose un décideur suprême averti, lui impose un apprentissage accéléré.

Dans les domaines où ils estiment avoir des responsabilités personnelles, les présidents n'hésitent pas à faire cet apprentissage. Ils ne se contentent plus d'écouter passivement et respectueusement

6. Valéry Giscard d'Estaing, *Le Pouvoir et la Vie*. Tome II, *L'Affrontement*, C^e 12, 1991, p. 178.

7. Général Jeannou Lacaze, *Le Président et le Champignon*, Paris, Albin Michel, 1991, p. 68.

les états-majors, mais étudient eux-mêmes les dossiers et, si l'information est insuffisante, exigent des précisions, n'hésitant pas à contredire ou à contester son bien-fondé. Les responsables de l'armée doivent convaincre. Ils ne peuvent plus déclarer péremptoirement comme autrefois ce qui est souhaitable et ce qui est réalisable. Ils n'intimident plus. Appliquée à la V^e République, l'expression « pouvoir militaire » est inadéquate. Elle passe sous silence cette véritable révolution des mentalités opérée par l'arrivée de De Gaulle au pouvoir : la mise au pas des chefs rebelles pendant la guerre d'Algérie, la réforme des institutions et l'apparition de l'arme nucléaire.

Mais il faudrait se garder également d'une vision trop idyllique des rapports entre politiques et militaires. Subordination n'implique pas adhésion sans réserve et n'exclut pas une certaine dose de méfiance. Le politique et le militaire n'ont pas contracté un mariage d'amour mais de raison. La subordination de celui-ci à celui-là ne doit pas masquer la méfiance que suscite souvent un pouvoir politique dont les décisions en matière de défense s'avèrent parfois, selon les militaires, très éloignées de la logique militaire. Cette méfiance est dans une certaine mesure inévitable.

Un système bâti pour renseigner le président

Qui informe le mieux le président ? Aussi surprenant que cela puisse paraître, le pouvoir politique obtient ses meilleures informations des militaires eux-mêmes. La plupart d'entre eux ont intériorisé l'esprit des institutions de la V^e République et ses implications. Ce qui n'empêche ni la franche discussion ni la pression. Le passage à la stratégie de dissuasion nucléaire voulue par de Gaulle ne s'est pas fait sans résistances. La réforme du système français de conscription engagée par Jacques Chirac non plus⁸. Mais la plupart des hauts responsables militaires ont compris qu'il n'est point de salut dans une résistance frontale au pouvoir politique.

L'expérience révèle que, de manière générale, les présidents de la V^e République et leurs ministres de la Défense se sont toujours débrouillés pour avoir à leurs côtés des hommes d'une grande loyauté, qui allaient les aider à voir clair et même à neutraliser certaines résistances. Dans la pire période des relations entre

8. Bastien Irondelle, *La Réforme des armées en France. Sociologie de la décision*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2011.

politiques et militaires, de Gaulle avait su trouver les appuis nécessaires pour ramener l'armée d'Algérie et construire la force de dissuasion nucléaire, appuis symbolisés par les généraux Charles Ailleret, Michel Fourquet et François Valentin. La gauche a eu également ses bons et fidèles serviteurs comme les généraux Saulnier, Fricaud-Chagnaud, Montchal, Forray, de Llamby, l'amiral Lanxade et bien d'autres.

Nombre d'officiers généraux ont d'ailleurs servi aussi loyalement la droite que la gauche, affichant ainsi leur refus d'interférer dans le jeu politique partisan. Il n'est pas exceptionnel de voir les mêmes officiers entourer des Premier ministres ou des ministres de la Défense de tendance politique opposée. À Matignon, par exemple, le général Bernard Nirlain a successivement servi Jacques Chirac, pendant la première cohabitation, puis Michel Rocard en 1988. L'amiral Lanxade, quant à lui, a été le loyal chef de cabinet militaire d'un ministre de droite, André Giraud, puis de gauche, Jean-Pierre Chevènement, avant de devenir chef de l'état-major particulier du président de la République (CEMP), puis chef d'état-major des armées (CEMA).

Le cas du CEMP est symbolique de l'équilibre qui s'est créé dans les rapports politiques/militaires et de l'évolution de l'état d'esprit des cadres supérieurs de l'armée. S'il se montre dévoué et compétent, il obtiendra du président la récompense suprême : le poste de CEMA. La fonction sélectionne des hommes doués d'une certaine ouverture d'esprit. Celui qui se comporterait en fonction d'intérêts corporatistes serait rejeté à la fois par le pouvoir politique et par les autres chefs militaires, qui craindraient qu'il ne prenne parti en faveur d'une arme au détriment de la leur. Plus le militaire se rapproche du pouvoir politique et plus il doit donner la preuve de ses capacités à réfléchir en termes globaux. Les contacts directs avec le président permettent au CEMP d'exprimer des avis indépendants de ceux des états-majors. Certains de ces « généraux de cabinet » se sont montrés d'habiles conseillers, souvent plus écoutés que le chef d'état-major des armées.

L'écueil qui menacerait les collaborateurs militaires des grands responsables politiques serait-il celui du conformisme, du manque de courage, de l'effacement, comme en témoignent les critiques de Jean d'Albion brocardant le « comportement équivoque des officiers en situation de responsabilité auprès des hommes politiques »⁹? Cette critique exprime quelques vérités salutaires, mais comporte également des omissions injustes. La plupart ont

9. Jean d'Albion, *Une France sans défense*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, pp. 34-35.

su combiner liberté d'expression et loyauté. Les « généraux de cabinet » sont dans une position délicate : s'ils se raidissent dans une attitude trop « carrée », ils se verront accuser de déloyauté et perdront la confiance du président. S'ils font preuve d'une compréhension « excessive » vis-à-vis des préoccupations du politique, on leur reprochera leur conformisme et leur esprit courtisan.

Le système présidentiel français attend des chefs militaires qu'ils fassent valoir leurs convictions, sous réserve que celles-ci ne soient pas portées sur la place publique et qu'elles ne heurtent pas de front les orientations politico-stratégiques du gouvernement. La clé de la réussite de tout conseiller du président, qu'il soit civil ou militaire, est là : apporter une aide, des avis, des idées, des solutions aux problèmes du moment sans s'ériger en penseur indépendant, sans chercher à promouvoir une politique personnelle ou celle de son organisation. La marge de manœuvre est certes étroite. Elle a néanmoins le mérite d'exister.

Le système militaire est bâti pour renseigner directement et rapidement le président de la République. L'Élysée se trouve au cœur du renseignement de haut niveau et pas seulement pour tout ce qui touche à la dissuasion nucléaire. Le chef de l'État préside les conseils de défense qui discutent des grands choix en cette matière. Il est le destinataire des notes et des dossiers préparés par l'état-major des armées, le cabinet du ministre de la Défense, la Délégation générale pour l'armement (DGA), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), le Secrétariat général à la défense nationale (SGDN) et le ministère des Affaires étrangères. Il préside également les conseils restreints consacrés aux situations de crise internationale. Aucune opération militaire extérieure, même en période de cohabitation, ne peut être menée sans son aval, généralement donné après examen minutieux du plan des opérations. Un membre de son état-major particulier assiste à toutes les réunions qui se tiennent à Matignon concernant les exportations d'armes, et toute exportation de matériel de guerre sensible doit recevoir l'approbation du chef de l'État.

Le ministre de la Défense est un des éléments clés de ce que les militaires appellent l'« autorité politique ». Il est le trait d'union entre les armées, le président et le gouvernement. Il doit faire accepter aux militaires des orientations gouvernementales souvent impopulaires et faire comprendre au président, au Premier ministre ainsi qu'aux membres du Parlement les besoins et les revendications de l'armée quand celles-ci lui paraissent légitimes. Ses relations avec celle-ci ne doivent pas être trop mauvaises sous

peine de susciter un climat de crise larvée qui nuirait à son image et à celle du gouvernement. Chaque ministre éprouve sans doute, à un moment ou un autre, cette « terreur des rois [...] à la pensée que cette obéissance des troupes, qui rend tout facile, pourrait soudainement lui manquer », comme le dit si bien Alain dans ses *Propos*. Si ces relations paraissent trop bonnes, il devient vite suspect, passant pour l'homme lige des militaires. Ces derniers savent qu'ils doivent le ménager puisqu'il est un des seuls capables de défendre leur image et de se battre pour obtenir les moyens financiers qu'ils réclament.

Un ministre de la Défense a de ce fait les moyens de négocier le soutien des chefs militaires. Son poids et son influence varient, bien entendu, en fonction de la personnalité du titulaire du poste, de ses rapports avec le président, le Premier ministre et le ministre de l'Économie et des Finances, ainsi que du degré de son implication dans la gestion de son ministère. Le cabinet civil du ministre est également un élément important du contrôle politique sur les forces armées, même si au départ il a, lui aussi, un sérieux handicap à surmonter. Il est, en effet, composé de personnalités sans expérience aucune des affaires militaires. Le ministre, qui est lui-même rarement un expert des questions de défense, emmène avec lui, à l'Hôtel de Brienne, ses hommes de confiance qui, pour la plupart, ne se sont jamais frottés aux problèmes de défense. Mais il devient très rapidement un rouage essentiel, un relais des volontés du ministre, son œil sur les dossiers les plus importants.

Il ne serait pas inutile de rappeler également ce fait majeur : l'avantage qui lui assure l'information la plus diversifiée, est l'hétérogénéité du monde militaire. Sa position aurait été difficile si, du haut en bas de la hiérarchie militaire, l'armée pensait comme un seul homme. Mais celle-ci n'est pas une. Elle est fractionnée en états-majors, services, unités, clans et coteries. Chacun de ces acteurs est imprégné d'une « sous-culture militaire » différente, et se dispute à la fois la meilleure part du budget et la meilleure manière d'assurer la sécurité de la France. Ces batailles remontent au ministre de la Défense, voire au Premier ministre et au chef de l'État.

Bien souvent, les députés, et spécialement ceux de la Commission de la défense nationale et des forces armées, sont pris à témoin lors des débats préalables aux lois de programmation militaire. Le pouvoir politique a également la possibilité de s'appuyer sur le petit vivier des généraux fraîchement arrivés à la retraite. Bon nombre d'entre eux ont, enfin, l'occasion d'exprimer leurs opinions personnelles sans être gênés par le filtre de la hiérarchie. Certains deviennent des conseillers officieux du pouvoir civil, faisant bénéficier celui-ci d'un avis non conformiste, non suspect d'obéissance à des normes corporatistes.

Aussi déterminé et volontariste qu'un président de la République ou un ministre de la Défense puisse être, il ne sera jamais à égalité de savoir avec les généraux, en raison de la technicité et de la complexité des dossiers militaires, objectera-t-on. Mais la « complexité » est un problème réel, souvent posé de manière simpliste. Du constat que « le civil ne peut pas tout savoir », on conclut toutefois un peu hâtivement que « le civil ne sait rien ». L'égalité parfaite devant la connaissance n'est pas nécessaire. Comme pour la dissuasion du faible au fort, l'important n'est pas la parité mais la « suffisance » et le plus compliqué n'est pas d'acquérir un savoir technique, mais de se forger un point de vue politique. Le président de la République, le Premier ministre et le ministre de la Défense n'ont pas besoin de « tout savoir ». Ils doivent acquérir une vision globale permettant une synthèse entre différentes contraintes politiques et économiques, diplomatiques et militaires, industrielles et technologiques. Ils doivent arbitrer entre le possible et le souhaitable, entre le risque politique et l'avantage stratégique. Ils n'ont pas besoin de connaître tous les détails de la fabrication d'un nouveau missile ou d'un char, mais de savoir si ses caractéristiques générales sont compatibles avec les choix politico-stratégiques et les ressources financières du pays.

Un couple en temps de guerre comme en temps de paix

On mesure mieux ici l'évolution des rapports entre le pouvoir politique et les militaires depuis le début de la V^e République. Par rapport aux deux républiques précédentes, l'inversion des comportements est presque complète. Malgré les récriminations bien souvent justifiées que des militaires laissent parfois discrètement filtrer, la coopération entre le pouvoir politique et les chefs militaires est globalement satisfaisante, meilleure en tout cas que par le passé. Politiques et militaires se sont beaucoup rapprochés. Les civils ont appris à mieux connaître les limites de l'outil militaire et l'état-major s'est fait à l'iné-luctabilité d'un interventionnisme politique rationnalisé. Un *modus videndi* s'est dégagé. Il est toujours possible de reprocher à un responsable civil de dépendre encore beaucoup trop de ses experts. Mais il faut replacer cette dépendance dans de plus justes proportions.

Historiquement, la situation est meilleure que pendant l'entre-deux-guerres ou sous la IV^e République. Elle est plus saine que dans d'autres ministères, à l'Éducation nationale ou encore au ministère de la Santé, par exemple, où l'affaire du sang contaminé a révélé le pouvoir exorbitant exercé par le corps médical. Que le pouvoir politique ne puisse contrôler tous les rouages du ministère de

la Défense est une évidence. Dans quel autre pays existe-t-il ce mythique contrôle absolu du militaire par le pouvoir civil ? Mais l'idée d'un pouvoir politique avalisant sans discussion les propositions des états-majors ne correspond pas à la réalité. En sens inverse, on notera que si le président peut, en diplomatie, court-circuiter le secrétaire général du Quai d'Orsay, un ambassadeur, voire même le ministre des Affaires étrangères, pour négocier, il ne peut préparer une intervention armée sans l'avis de ses conseillers militaires. Le pouvoir politique et l'armée forment un couple en temps de guerre comme en temps de paix. Mais dans ce couple, il y a un dominant et des dominés. Il vaut sans doute mieux qu'il en soit ainsi. **¶**



JEAN-MARIE FAUGÈRE

L'ÉTAT MILITAIRE : AGGIORNAMENTO OU RUPTURE ?

Les bouleversements que l'institution militaire vit aujourd'hui sont multiformes : suspension de la conscription et passage à une armée de métier réduite ; participation à des conflits ou à la «gestion de crises» alors que ni le territoire national ni la population ne sont directement menacés ; nouvelles missions hors des frontières qui procèdent plus de la maîtrise d'une force contenue que de la destruction recherchée d'un adversaire ; insertion systématique dans des coalitions sous commandements supranationaux ou internationaux ; disparition d'un ennemi identifié au profit d'adversaires ambigus pour des conflits qui ne sont plus nécessairement interétatiques...

Bien d'autres aspects, qui ne sont pas le fruit du hasard, participent également à la rupture d'un ordre ancien. L'organisation des armées par le jeu de l'interarmisation et des mutualisations, par des procédures d'externalisation ou de civilianisation est également en rupture avec un temps où l'autonomie des forces devait répondre aux impératifs de permanence et de disponibilité. Enfin, dans le domaine administratif, la fin de mesures dérogatoires signe un retour aux règles du droit commun. On pourrait citer aussi la judiciarisation des actes des militaires en opérations, la féminisation des armées jusqu'aux unités de combat...



Un constat plutôt amer

Ces mutations profondes, qui se succèdent depuis la chute du mur de Berlin et qui s'accélèrent depuis peu avec la révision générale des politiques publiques (RGPP), touchent en son cœur l'exercice du métier des armes, l'esprit et la manière dont les militaires l'appréhendent. Sont-elles pour autant de nature à reconstruire la place du soldat dans la cité et celle de l'institution militaire dans l'appareil d'État ?

Question légitime que se pose l'homme de l'art qui a fait le choix d'un certain service de la France et qui voit ébranlées quelques certitudes autour d'un engagement personnel pour une cause singulière reconnue comme telle par la loi relative au statut général des militaires.

À vrai dire, le soldat est bien le seul à se poser cette question existentielle pour lui et pour ses pairs. Et s'il se pose cette question, c'est aussi qu'il perçoit la distance grandissante entre la société militaire et la société civile. Curieusement, il est souvent reproché à l'institution militaire de distendre elle-même ce lien armée-nation depuis la professionnalisation des armées qu'elle n'a pas demandée. Alors que le militaire, de son côté, ressent davantage le décalage qui le sépare des préoccupations et du mode de vie du monde civil. Ces sentiments ne sont pas vraiment nouveaux dans l'histoire de notre armée, mais à proportion de la réduction continue de sa présence dans le paysage national, ils prennent une acuité qui ne peut laisser insensible.

La population dans son ensemble, y compris ses élites dirigeantes, ne réclame aucun débat sur ce sujet. Elle ne manifeste aucune empathie particulière pour un grand corps de l'État qui subit sans broncher des évolutions qu'aucune autre administration ne supporte ou n'aurait supportées sans manifestations hostiles ou revendications parallèles. Les réformes qui se succèdent, sans attendre parfois leur plein effet, n'ont suscité aucune interrogation de la part de l'ensemble des citoyens ou de leurs élus, même si localement parfois, certains d'entre eux, confrontés à la désertification militaire, ont déploré leur portée négative sur l'économie de leur circonscription électorale.

Les Français, dans leur grande majorité, se sont même félicités de la fin de la conscription, alors même que la jeunesse n'est plus habitée par un antimilitarisme à la manière des années 1970. Une étude récente a en effet montré qu'elle avait une opinion favorable de son armée, en dépit d'une indifférence à son égard partagée par le reste du pays. Quant aux élites dirigeantes, qu'elles soient du monde intellectuel ou des cercles du pouvoir, elles ne se sont livrées à aucun débat qu'elles jugeaient inutile au nom d'un consensus partagé par toutes les familles politiques ou d'une méconnaissance inavouée des questions de défense. Tout au plus entend-on certaines voix d'élus de tous bords regretter la fin d'un service militaire qui structurait une jeunesse laissée souvent à l'abandon. Mais c'est pour pallier les déficiences des structures familiales ou celles plus criantes de l'Éducation nationale, et non pour renforcer une institution vouée à la défense d'un pays qui ne s'estime plus menacé. Un même silence entoure les interventions extérieures décidées par le pouvoir exécutif, qui ne soulèvent qu'à de rares moments des interrogations individuelles, à des fins politiciennes, sur leur justification.

Pour la sphère dirigeante, qui initie et conduit ces réformes, il n'y a pas davantage d'interrogations sur leur nature, qui pourraient

relever d'aspects purement spécifiques à la défense. L'expression la plus achevée de sa réflexion s'est concrétisée en 2008 par la rédaction du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* (LBDSN). Un tel exercice, solidement encadré par l'exécutif du moment, est périodiquement confié à une commission éponyme composée de hauts fonctionnaires des administrations concernées, de personnalités « qualifiées » de la société civile ou militaire (quatre officiers généraux autour de la personne éminente du chef d'état-major des armées) auxquels s'ajoutent pour la première fois quatre élus¹.

Les réflexions de la dernière commission, réunie en 2008, évaluées par le président de la République, chef des armées, à partir d'une brillante analyse des risques et des menaces, conduisent à définir « la stratégie de sécurité nationale ». Par le biais de recommandations, agréées elles aussi par le président, la commission a proposé une évolution de la nature des interventions militaires et a défini un nouvel outil de défense remodelé dans ses moyens. Les esprits les plus objectifs et les plus avertis reconnaissent cependant que les choix opérés pour les armées sont avant tout la résultante de la situation économique et de la réalité budgétaire du pays. Ainsi, le professionnel de la chose qu'est le militaire peine-t-il à trouver un lien de causalité argumenté entre l'analyse des menaces et le choix du modèle d'armée (format, organisation interne, moyens).

Plus insidieusement, par le jeu des réformes successives qui touchent aux partages des responsabilités et à l'organisation du ministère, c'est la place du militaire ou de sa hiérarchie dans l'appareil d'État qui se trouve mise en question d'une manière diffuse ou, plus subtilement, qui est réduite à un périmètre de droit commun, là où jusqu'ici il bénéficiait d'un statut singulier qui ne lui est conservé, individuellement eu égard aux devoirs qui lui incombent, que pour le priver de certains droits dont jouissent ses concitoyens de la société civile.

Jusqu'ici, l'état militaire avait ceci de spécifique qu'il n'existant pas un pays au monde, lorsque l'État lui-même a conscience d'avoir à assumer des fonctions d'ordre supérieur, qui ne lui ait donné un statut particulier. Cette place singulière au sein de l'État s'est construite avec celui-ci, en Europe plus particulièrement, dans le même temps où les populations prenaient conscience d'appartenir à une communauté d'hommes et de destin autour du concept (de l'idée) de nation. « La France fut faite à coups d'épée », écrira Charles de Gaulle. On ne saurait mieux exprimer que par cette

1. Deux sénateurs et deux députés, dont deux d'entre eux, d'une même famille politique, ont démissionné au cours des travaux.

formule lapidaire où tout est dit la place fondatrice tenue par l'institution militaire dans le passé, lointain et proche, de nos nations civilisées.

Ainsi, après des siècles d'une position éminente dans la nation et au sein de l'État, aux yeux des populations et plus encore des élites dirigeantes, l'armée semble avoir perdu jusqu'à l'essence même de sa vocation à être à leur service. Les raisons sont multiples : historiques, sociétales, induites par l'évolution du monde ou celle des normes de gouvernance des États, internes à la société militaire ou développées par la société civile, psychologiques même chez ceux qui pèsent sur le cours des choses, parfois assez éloignées de nobles intentions normalement dues à une institution sur laquelle reposait jusqu'ici la survie de la nation.

Des raisons historiques et sociétales

L'institution militaire, par rapport aux autres administrations, tire son essence d'un ensemble de considérations qui la distinguent fortement de l'ordinaire. Elle n'existe que parce que la paix est un état fragile et que, en premier lieu, « la guerre est l'état naturel, normal, de l'humanité »². Elle tient sa légitimité du concept de nation et de l'État qui la porte. Or, en ces temps d'incertitudes et de grande instabilité mondiale, voilà que ces fondements mêmes sont ébranlés.

L'opinion publique, si tant est que ce vocable recouvre une réalité quelconque, a fait sienne l'idée que la guerre ne serait plus possible entre États européens, et que, de toute manière, elle n'était plus le mode de règlement de leurs différends. Sortis traumatisés d'un siècle de conflits mondiaux dont ils étaient à l'origine, les peuples européens, disparu le dernier danger existentiel incarné par la puissance militaire soviétique, n'aspirent qu'à vivre dans un monde en paix. L'absence d'ennemis aux frontières suffit dès lors à convaincre qu'il n'y aura plus de guerre. Voilà donc l'idée de guerre bannie en Europe. Tout au plus reste-t-il des crises à sa périphérie plus ou moins lointaine.

La nation n'étant plus menacée, l'idée même d'un contenu charnel au concept s'estompe devant l'ouverture au monde accélérée par les effets ou les causes du phénomène de mondialisation : libre circulation des personnes, des capitaux et des biens, flux migratoires massifs et non maîtrisés, grands groupes industriels aux capitaux internationalisés, industries délocalisées sous la pression d'une économie mondialisée qui n'appartient plus en propre aux États. Le mélange des

2. Roland Mousnier, *Histoire militaire de la France*, Paris, PUF, 1992.

cultures, le brassage des peuples, l'installation de communautés non intégrées qui conservent leurs particularismes imposent un relativisme qui vide de son sens le concept de nation associé dorénavant à l'idée répulsive d'un nationalisme étroit et égoïste.

Après l'effacement de la nation, le rôle régalien de l'État s'amenuise au moment où, en Europe, les transferts de souveraineté s'opèrent au profit d'une union sans réel et légitime exécutif politique, limité à la gestion de domaines qualifiés de communautaires par une commission de fonctionnaires exposés aux pressions des lobbies divers. Face au problème général d'une défense et d'une sécurité collectives nécessaires à l'échelle des problèmes contemporains, si une Union européenne semble indispensable en effet, il lui manque aujourd'hui une légitimité assise sur la définition d'une communauté de valeurs et de destin à défendre, sur laquelle elle pourrait se construire avec du sens.

Une évolution des missions imparties aux armées... Dans quel but ?

Pour les nations européennes, la guerre s'étant déplacée sur le terrain de la finance et de l'économie, la puissance économique s'est substituée à la puissance militaire. Perception singulière qui n'est partagée ni par les États-Unis d'Amérique, qui restent la première puissance mondiale militaire, ni par les puissances émergentes, à l'image de la Chine qui entend se constituer un outil militaire à l'échelle des enjeux mondiaux, ni même par une Russie qui redonne une certaine priorité à la question militaire qu'elle avait délaissée.

Dans ce contexte inédit pour nos armées, mais circonscrit à l'Europe, des directions nouvelles en termes de mission leur sont assignées par un pouvoir exécutif soucieux de maintenir la France au rang des puissances qui comptent. Des buts humanitaires, la défense des droits de l'homme dans le monde, la liberté de peuples opprimés par des régimes autoritaires, la lutte obscure contre le terrorisme international fournissent autant de mobiles à l'intervention française, sous couvert de résolutions des Nations Unies. Nos armées se trouvent ainsi engagées dans la voie des corps expéditionnaires, vouées à l'action internationale en soutien d'une diplomatie active dont elles tendent à devenir le bras armé. Dans ces conditions, l'armée de masse nourrie par la conscription ne se justifiait plus et le passage à l'armée professionnelle décidée en 1996 par le président de la République répond à cette nouvelle logique. Bien d'autres raisons, moins nobles ou simplement seconde, confortent ces évolutions, convergentes dans leurs effets sur l'appareil militaire.

Évidemment, la nature des nouvelles missions, qui n'est pas destinée à obtenir un succès militaire définitif, lequel n'a plus grand sens dans la série des crises actuelles, se satisfait de participations modestes de nos armées. Il ne s'agit plus de s'imposer par le nombre et l'efficacité des armes pour défendre le territoire national et la population, mais d'être de telle ou telle opération pour des raisons de politique intérieure ou extérieure selon le cas, au nom des grands principes énoncés plus haut. L'armée est donc dimensionnée pour la gestion de crise et non plus pour la « grande guerre patriotique ».

Cette première rupture, amorcée dès la chute du mur de Berlin par les nations européennes, n'a donné lieu à aucune contestation, bien au contraire, ces dernières s'accordant sur les dividendes de la paix. Pas davantage en France, lorsqu'en 2008 les membres de la commission du *Livre blanc* recommandèrent de réduire de cinquante mille³ à trente mille hommes le contrat opérationnel de l'armée de terre⁴, pour un « engagement multinational [...] sur un théâtre extérieur ». La faiblesse d'un tel contrat est surprenante pour un pays de plus de soixante-quatre millions d'habitants, et démontre qu'il n'a pour objectif de défendre ni le territoire ni les populations contre une agression armée du type de l'ex-Pacte de Varsovie. Le précédent *Livre blanc*, en 1994, considérait comme plausible un scénario baptisé n° 6, qui envisageait encore cette éventualité et demandait que soient prises en compte des capacités de remontée en puissance des armées et de l'outil industriel. Telle n'est plus la vision développée dans l'édition de 2008, dont les concepteurs, à dessein, n'appuient pas la définition des contrats des armées sur la méthode des *scenarii*. Il est vrai qu'entre-temps, la conscription a été suspendue. Combien de Français et d'élus sont conscients de cet état de fait ?

On objectera avec justesse que, si une menace majeure se précise, elle ne s'adressera pas qu'à la France, mais au moins à l'Europe et, qu'alors, elle y pourvoira par le jeu de ses alliances, en fait la seule OTAN dont elle vient de rejoindre la structure militaire intégrée. La France dispose de surcroît d'un atout essentiel, sa dissuasion nucléaire, même si cette dernière repose sur le pari de sa crédibilité face à un agresseur potentiel et si ses vertus stratégiques restent hypothétiques faute d'avoir été actualisées.

À côté de ce contrat majeur, la protection du territoire national n'est évoquée que pour en définir une « participation pouvant impliquer

3. Cinquante mille hommes était le contrat défini à l'issue de la professionnalisation de l'armée de terre en 1996. Le *Livre blanc* de 1994 ne définissait pas de contrats, mais explorait des *scenarii* d'intervention.

4. Soit une division avec ses appuis. À titre de comparaison, qui ne vaut pas raison bien entendu, la France est entrée en guerre en 1914 avec quatre-vingt-one divisions (plus de deux millions d'hommes), et en 1940 avec quatre-vingt-quatorze divisions (deux millions deux cent quarante mille hommes).

jusqu'à dix mille hommes en renfort du dispositif de sécurité publique et de sécurité civile ». Donnée qui n'a pas grand sens, car il semble évident que devant une telle éventualité, l'armée de terre mettra en œuvre tous les moyens rendus disponibles. Mais il est d'ores et déjà acquis qu'elle ne serait pas capable de répondre à la hauteur du récent exemple japonais, où les armées nippones ont déployé cent mille hommes en moins de quatre jours...

Le glissement d'une politique de la défense vers une stratégie de sécurité générale

Le *Livre blanc* de 2008 a innové en introduisant une notion nouvelle de « stratégie de sécurité nationale », d'où le nouveau titre de cette édition. Elle établit pour la première fois un *continuum* sécurité/défense. De manière incidente, avec une logique qui n'est pas niable, un lien est institué entre deux concepts, l'un, de sécurité intérieure (publique et civile), axé sur la protection des personnes et des biens, l'autre, militaire, dédié à l'action extérieure mais pouvant également participer à la sécurité intérieure.

Le Code de la défense, dans sa partie législative, avale et précise les formulations du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*. Dans son chapitre sur les « principes généraux de la défense »⁵, il est clairement explicité à propos de la « stratégie de sécurité nationale » que la « politique de défense », qui est une « politique publique » parmi d'autres, « concourt », comme les autres, « à la sécurité nationale ». Son « objet » est d'« assurer l'intégrité du territoire et la protection de la population contre les agressions armées. Elle contribue à la lutte contre les autres menaces susceptibles de mettre en cause la sécurité nationale ». Si l'on comprend bien, la politique de défense et, donc, le soldat dans l'exercice au plus haut degré de son art deviennent une simple composante de la sécurité nationale, aux côtés des policiers, des pompiers et des douaniers ! Par ailleurs, faut-il s'interdire de considérer la distorsion ou l'incohérence entre la mission majeure ainsi formulée et la réalité du format et des contrats des armées ?

S'il est normal que les armées, essentiellement l'armée de terre en l'occurrence, contribuent à la lutte contre les autres menaces ou risques sur le territoire national, ne doit-on pas distinguer la situation qui prévaudrait à cet emploi comme étant exceptionnelle et d'une extrême

5. Code de la défense, partie législative, partie I, livre 1^{er}, titre 1^{er} consacré aux principes généraux : articles L. 1111 et suivants.

gravité ? Et à considérer que le recours aux armées, qui doivent rester sous commandement militaire et sous l'autorité du chef de l'État, marque le franchissement d'une étape dès lors que le fonctionnement de l'État et des institutions serait en cause ou que le degré d'urgence impose l'intervention de l'armée pour protéger des vies humaines ? À cet égard, la vulgarisation de l'emploi de militaires dans le cadre de Vigipirate, qui reste justifié au cas par cas par la gravité de menaces terroristes avérées, accrédite l'idée que l'armée vient naturellement en substitution de forces de police insuffisantes, alors qu'elle devrait intervenir dans le prolongement de leur action pour marquer une gradation dans la prise en compte d'une menace lorsque le fonctionnement de l'État et la vie des populations sont en jeu.

Dans le même élan donné par le *Livre blanc*, la gendarmerie nationale, force armée de police à statut militaire, s'est vue rattachée pour emploi au ministère de l'Intérieur. Il n'est pas indifférent à cet égard de constater l'évolution dans les formes du système policier, qui tend à se militariser dans son expression extérieure : appropriation des grades militaires, cérémonial public avec gardes au drapeau, épées, uniformes de tradition avec shakos et aigrettes, armement de guerre, mention de « mort pour la France » attribuée à un policier décédé dans l'accomplissement de son service... N'est-ce pas l'expression d'une volonté de confondre un jour dans un même état le corps militaire et le corps policier, l'un agissant à l'extérieur des frontières et l'autre à l'intérieur ? Sans considération des finalités de l'un et de l'autre, au risque de brouiller leur image, alors que l'un est voué à l'intérêt national le plus large, lorsque l'autre est commis, sans que cette distinction soit désobligeante pour autant, à la sécurité des personnes, des biens et à la protection d'intérêts particuliers.

Vers une sécularisation ou une banalisation du « métier des armes »

Est-ce qu'un état militaire spécifique n'aurait plus de sens aujourd'hui dans un monde qui semble marcher vers une homogénéisation générale des cultures, des mœurs, des économies et vers une normalisation des comportements individuels par la bien-pensance ?

Plusieurs faits ou évolutions conduisent à une banalisation de l'état militaire et du « métier des armes » tendant à nier sa spécificité qui n'est pas uniquement d'ordre statutaire. En produire une liste serait fastidieux. Nous venons de voir la nouveauté du *continuum* sécurité/défense, qui pourrait faire apparaître le militaire comme le symétrique du policier pour les actions hors des frontières.

La technicité de plus en plus forte des armées, en faisant appel aux technologies de pointe, participe d'une forme de « déhumanisation » du soldat et des actions de guerre, qui deviennent ainsi une suite d'actions ou d'actes techniques (mise en œuvre de satellites, drones, munitions « intelligentes »...) échappant à l'homme et le déresponsabilisant des conséquences de l'action militaire. Cette idée que la technologie remplace l'homme et décuple ses capacités justifie la réduction « humaine », mais désacralise aussi son rôle sur le terrain de la guerre. Le ministère de la Défense est d'ailleurs depuis longtemps considéré comme un ministère « technique » par les jeunes – et moins jeunes – énarques peuplant les cabinets ministériels ou Bercy...

La féminisation des armées jusqu'au niveau des unités combattantes, sans limite aujourd'hui, sauf au sein de la Légion étrangère, conduit à penser que ce métier devenu enfin ordinaire ne saurait s'exclure d'une parité imposée. La judiciarisation des actes du soldat et des chefs dans l'accomplissement d'actes de guerre refuse toute spécificité au rôle des armées dans des circonstances qui sont bien éloignées de celles où s'applique le droit commun.

Les recommandations des cabinets de consultants mis à contribution pour réformer le ministère militent pour que les armées adoptent les bonnes pratiques de l'entreprise en matière de gouvernance, de gestion des ressources humaines, là où les armées étaient réputées, il y a peu encore, posséder un temps d'avance. L'alignement, par exemple, sur la rémunération au mérite du militaire comme du fonctionnaire, à l'image de la société civile, n'introduit-il pas un biais pervers dans la manière dont le personnel va servir ? Les campagnes publicitaires de recrutement que les armées sont contraintes de mener ne les mettent-elles pas en concurrence avec les « métiers de sécurité » au détriment des motivations à entrer dans la vie militaire ? Le fait qu'il soit recommandé au jeune saint-cyrien, dès son entrée à l'école, de penser déjà à une seconde carrière n'accrédite-t-il pas le fait que le passage dans l'armée n'est qu'une étape banale d'un parcours professionnel égal par ailleurs ? Les faits et leurs effets pourraient donner lieu à bien d'autres exemples...

Comment préserver un état militaire à sa juste place au sein de la nation et de l'appareil d'État ?

Les armées sont confrontées à la résolution d'une sorte de quadrature du cercle : s'adapter à un environnement en mutation accélérée d'où les repères traditionnels semblent absents ou dépassés, maintenir une efficacité militaire dans des interventions toujours nouvelles,

conserver une éthique du métier de soldat différente des pratiques du milieu civil, répondre aux aspirations de la société pour ne pas s'en éloigner et continuer à recruter le personnel aux qualités requises tout en conservant, contre les vents et marées de l'Histoire, l'essence même des valeurs militaires qui fondent leur raison d'être.

Entre la tentation du repli sur soi face à l'incompréhension et à l'indifférence, et le désir d'être accepté et compris des « grands du moment » et de ses concitoyens, ou d'être reconnu pour ce qu'il est dans sa différence essentielle, le militaire peut-il espérer trouver le juste équilibre conciliant adaptation au monde et maintien de ses valeurs propres ? Valeurs qu'il serait bon de préciser, car elles ne sont en rien passagères ou contingentes, mais bien permanentes et consubstantielles à l'état militaire ; ou alors, il faut changer le vocabulaire... Ou, exprimé d'une autre manière, les États ou les nations, aujourd'hui, doivent-ils encore recourir à une organisation spécialisée et hiérarchisée, distincte de la société civile, pour assurer leur protection et celle des populations ?

La hiérarchie militaire a été peu évoquée jusqu'ici, car elle pourrait faire l'objet d'un article spécifique. Cependant, à raison de son audience, elle a un rôle éminent à jouer dans la prise de conscience du monde politique de l'urgence d'une réflexion de fond sur les questions de défense et sur la place de l'institution dans les rouages de l'État. Si le « haut commandement » est une expression désuète qui ne recouvre plus la réalité d'aujourd'hui, il reste cependant des chefs militaires en position avantageuse pour influencer cette réflexion. Ils sont peu nombreux : le chef d'état-major des armées est le premier d'entre eux, mais aussi le chef de l'état-major particulier du président de la République, et, à un moindre niveau, le chef du cabinet militaire du Premier ministre. Les chefs d'état-major d'armée peuvent encore être crédités d'un pouvoir d'influence, car ils ont la responsabilité du moral et de la condition de leur personnel ; ils sont les porte-parole de leur armée et les garants du bon traitement de leurs subordonnés comme leur dernier recours dans la difficulté.

Une exigence demeure cependant, combattue depuis de longues années par les responsables politiques (et non les élus, du moins tant qu'ils ne rejoignent pas une position de responsable de l'exécutif !) et même par le commandement, c'est celle de redonner une réelle liberté d'expression, qui ne soit pas que confidentielle, aux chefs militaires. Ces derniers sont infantilisés sur leur propre terrain d'experts – et ils ne sont pas que cela – par des responsables politiques focalisés sur le court terme électoral. La défense ne peut pas s'enfermer dans un horizon aussi étroit. Les politiques doivent donc comprendre qu'il est de leur intérêt d'entendre les propos parfois sévères des chefs

militaires sur la conduite et l'avenir de leurs affaires, comme il serait bon que le pays les connaissent aussi, sans évoquer l'influence positive auprès de tous les militaires lorsqu'ils auront la démonstration que leurs chefs osent « parler vrai » au pouvoir en place et qu'ils peuvent être entendus.

Or il est aussi tentant de se résoudre à ce que la réponse n'appartienne pas aux militaires, mais aux seuls responsables politiques, puisque les armées, comme il est normal, sont soumises à l'autorité la plus haute de l'État, celle du chef des armées. Le défi est bien à ce niveau, bien qu'il soit permis de douter que viennent par cette voie, à de rares exceptions près, la volonté et la faculté de redonner tout son sens à la vocation du soldat. La tâche est immense, elle ne peut qu'être l'œuvre de l'ensemble des forces vives de la nation, avant qu'il ne soit trop tard. ■



HERVÉ PIERRE

LA « GRANDE INVISIBLE ». DU SOLDAT MÉCONNNU AU SOLDAT INCONNNU

À Kevin,
marsouin mort au combat le jour de ses vingt ans.

Le déclin de l'antimilitarisme et la montée des menaces terroristes aidant, de récentes enquêtes indiquent que l'image des armées dans la population française n'a jamais été aussi positive. 89 % des Français ont une bonne opinion des armées ; 85 % estiment qu'elles sont capables d'assurer la sécurité du pays et 73 % encourageraient un proche tenté par la carrière militaire à suivre cette voie¹. Selon le sociologue Éric Letonturier, ce contexte manifestement favorable ne semble pourtant pas empêcher dans les forces « l'expression polymorphe et diffuse de sentiments faisant état d'un déficit de reconnaissance »². Comment expliquer ce malaise d'autant plus paradoxal que la gratitude qu'expriment nos concitoyens au travers des sondages serait au contraire à considérer, à la suite du philosophe Paul Ricœur, comme la forme ultime de reconnaissance³ ?

Un premier élément de réponse est à chercher dans la définition même de ce mot qui a manifestement plusieurs sens. « Reconnaître » signifie d'abord « identifier », « distinguer », en d'autres termes, « rendre visible ». En première approche donc, rien de commun avec cette autre acception du terme qui fait de la « reconnaissance » un « sentiment poussant à éprouver vivement un bienfait reçu, à s'en souvenir et à se sentir redevable »⁴. L'écart entre sens propre et sens figuré, valable à l'identique pour le mot « distinction », permet, semble-t-il, de dépasser le paradoxe évoqué plus haut. L'armée n'aurait jamais été à la fois autant appréciée et pourtant aussi peu visible.

Or les sociologies de la reconnaissance font de la visibilité l'un des trois piliers sur lesquels repose la satisfaction de soi : s'il faut bien vivre de son métier (avoir) et bien vivre son métier (être), il

1. Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOD), *État de l'opinion sur les opérations extérieures*, 19 septembre 2011.

2. Éric Letonturier, « Reconnaissance, institution et identités militaires », *L'Année sociologique*, 2011, vol. 61, n° 2, pp. 323-350.

3. Paul Ricœur, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Stock, 2004.

4. *Petit Robert*.

faut également être visible dans son métier (paraître). Par conséquent, l'invisibilité du groupe est, pour ses membres, vécue comme un manque, une frustration, un déficit.

L'invisibilité pose plus largement la question de la pérennité de la reconnaissance au sens figuré, qui n'est pas totalement indépendante de la reconnaissance comme simple identification de l'autre puisqu'elle en serait la forme sublimée. La gratitude, dont les effets se font sentir dans le temps historique particulier que nous connaissons aujourd'hui, ne risque-t-elle pas de s'effondrer dans un contexte différent d'autant plus brutalement que la visibilité de l'institution n'aura parallèlement fait que de se réduire dans l'espace public ?

Le propos n'est pas ici de juger, encore moins de préjuger de cette évolution, mais d'essayer de comprendre pourquoi – ce qui n'est pas le moindre des paradoxes – depuis la Seconde Guerre mondiale, l'ex « grande muette » a progressivement disparu de l'espace public. Pourquoi ce phénomène d'invisibilité croissante ? Les trois explications qui sont proposées – réduction de l'empreinte physique, éloignement des théâtres d'opérations et indifférence de la société civile – ne peuvent qu'artificiellement être isolées les unes des autres tant elles n'ont cessé et ne cessent toujours d'interagir. Elles sont des formes de production d'invisibilité qui s'enchevêtrent pour constituer un processus complexe.

Peau de chagrin

« Le talisman n'était plus grand que comme une petite feuille de chêne⁵. »

Première explication, tellement évidente qu'elle est bien souvent sous-estimée : un groupe social est d'autant plus visible qu'il compte en ses rangs un nombre important d'individus. Plus qu'une litanie absconde de chiffres, quelques ordres de grandeur permettent, à défaut d'exactitude, de réaliser l'ampleur de la déflation. En 1914, l'armée de terre alignait deux mille bataillons d'infanterie ; elle en possédera vingt en 2014, soit une réduction drastique de facteur cent. De façon plus ou moins homothétique, ce qui est vrai de l'infanterie l'est aussi des autres armes de l'armée de terre. Ainsi, le général Irastorza, chef d'état-major de l'armée de terre jusqu'en août 2011, n'hésitait jamais à rappeler dans ses discours qu'il y a aujourd'hui trois fois plus de canons au musée

5. Honoré de Balzac, *La Peau de chagrin*, Paris, Garnier Flammarion, 1971, p. 294.

des Invalides que de pièces d'artillerie en service dans les unités opérationnelles.

À cette réalité quantitative s'ajoute la perception communément ressentie d'un effet « peau de chagrin » provoqué par le caractère non linéaire de la diminution qui s'est produite par accélérations successives en spasmes de plus en plus rapprochés. L'armée de terre n'a évidemment pas perdu un bataillon d'infanterie par an ces cent dernières années. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le ministre des Armées, Edmond Michelet, reçoit la difficile mission de réduire les effectifs de moitié en un an sans reclassement ni accompagnement budgétaire⁶. La loi de dégagement des cadres en 1946 ne sera pas la seule. En 1962, après la guerre d'Algérie, nouvelle saignée : environ sept mille officiers quittent l'institution dans les quatre ans qui suivent. Plus récemment, entre 1990 et 2002, l'armée de terre a perdu plus de formations qu'il ne lui en reste aujourd'hui. Au bilan, les trois armées pèsent aujourd'hui ce que pesait la seule armée de terre au milieu des années 1990...

Si la visibilité est fonction du nombre, elle est également fonction de la répartition. Plus le groupe est étalé et distribué, plus il offre de surface de contact avec le reste de la société. Bien entendu, le nombre, s'il ne préjuge pas des combinaisons de distribution, influe sur les possibilités de répartition : les fantassins de 1914 auraient pu construire une chaîne humaine reliant Nice à Marseille ; ceux d'aujourd'hui pourraient relever le défi entre la porte Maillot et celle de La Villette.

À la réduction du nombre, non sans effet sur la répartition, la « transformation » actuelle ajoute la rationalisation de la distribution des emprises physiques sur le territoire national. Dans un effort d'optimisation, l'empreinte au sol des armées s'est considérablement contractée de sorte que les « bases de défense » nouvellement créées puissent atteindre une masse critique leur permettant de réduire les coûts de soutien général. Sur la période 2009-2014, l'armée de terre diminue ainsi son empreinte immobilière de 12 % en surface utile et de 15 % en nombre d'emplacements. En vingt-cinq ans, le nombre de garnisons aura été réduit de plus de moitié, passant de deux cent vingt-quatre en 1990 à cent neuf en 2014. Aujourd'hui, seuls quarante-six des cent un départements français accueillent plus de mille militaires de l'armée de terre tandis que trente en ont moins de cent⁷.

6. Claude d'Abzac-Épezy, « Edmond Michelet et la diminution de l'armée française (1945-1946) », *Revue historique des armées* n° 245, 2006, pp. 36-45.

7. Allocution du chef d'état-major de l'armée de terre au congrès de l'association des villes marraines, Grenoble, 17 juin 2011.

Le parc immobilier de la Défense, héritage de l'histoire et en particulier des choix faits après la guerre de 1870, fond comme neige au soleil. À titre d'exemple, en 2010, la mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI), qui dépend du secrétariat général pour l'administration (SGA), a vendu quatre-vingt-quinze entreprises appartenant au domaine « défense », dont dix-neuf au titre de l'euro symbolique⁸.

■ « Loin de chez nous... »

« On préfère qu'ils soient loin, qu'ils soient invisibles ; qu'ils ne nous concernent pas⁹. »

Deuxième explication, aucun conflit armé dans lequel la France a été impliquée depuis 1945 n'a, simultanément, touché de plein fouet le sanctuaire hexagonal et frappé une grande majorité des citoyens. Notre territoire n'a plus été envahi, occupé et durablement marqué des stigmates de la guerre ; les familles françaises ont cessé de perdre en masse les leurs, conscrits engagés au front ou civils tués par fait de guerre.

Les interventions armées conduites loin du territoire national par des contingents de soldats professionnels ne sont pas ou peu connues de nos concitoyens, ou, dans le cas contraire, vite oubliées. Qui se souvient des trois mille quatre cent vingt et un hommes du bataillon de Corée ? Qui connaît Crèvecoeur, Cao Bang, Dong Khe, Na San, la (route coloniale) RC4 ? « L'image du combattant défenseur de la nation s'efface au profit de celle de mercenaire de la République¹⁰. »

Certes, les « opérations de police » en Algérie pourraient être considérées comme un contre-exemple puisque menées dans des départements français par une force principalement composée d'appelés. Paradoxalement, elles n'ont en réalité fait qu'accentuer l'écart grandissant entre, d'une part, une armée considérant, au mieux, avoir manqué de soutien et, d'autre part, une société refusant de voir en face les réalités de la guerre avec son cortège de douleurs et d'horreurs¹¹.

1962 consomme la rupture. Dès lors, le corps expéditionnaire – unités professionnelles puis force d'action rapide à partir de

8. Disponible en ligne sur www.defense.gouv.fr

9. Alexis Jenni, *L'Art français de la guerre*, Paris, Gallimard, 2011, pp. 12-13.

10. Patrick Barbéris, *La Guerre en face. Que sont nos soldats devenus ?*, Image et compagnie, 2011.

11. Lire à ce propos le texte peu connu de Raoul Girardet, *Pour le tombeau d'un capitaine*, Paris, L'Esprit nouveau, 1962.

1984 – mène des guerres cachées que la plupart de nos concitoyens ignorent encore. Au bilan, qui sait aujourd’hui que, pendant ces quarante dernières années, deux cent cinquante mille Français se sont battus sur cent soixante théâtres d’opérations différents¹² ? Jusqu’à la fin de la conscription, cette invisibilité dynamique¹³, conjoncturelle car générée par la nature des missions confiées, est amplifiée par un effet d’optique qui offre aux Français un trompe-l’œil rassurant. Le corps expéditionnaire pèse peu de poids au regard d’une armée de conscrits que sa mission de défense du territoire contre une hypothétique attaque des forces du Pacte de Varsovie rend proche et familière, donc à deux titres plus visible. La figure populaire du bidasse de *La 7^e compagnie au clair de lune* écrase dans l’imaginaire collectif celles du marsouin qui perd la vie à Ati et du légionnaire qui saute sur Kolwezi.

La suspension du service national en 1995 lance une autre dynamique qui accélère encore un peu plus le processus d’invisibilité en provoquant une déconnexion sans précédent entre société et armée, et en étendant l’« invisibilité dynamique » à tous les militaires, désormais professionnels. Le brassage armée/nation généré par les flux de jeunes rejoignant ou quittant les forces s’arrête net ; avec le conscrit disparaît un univers de symboles – la « classe », les « trois jours » ou la « quille » –, qui, à défaut de présenter l’institution militaire sous son meilleur jour, avait le mérite de l’ancrer dans la réalité sociale. Les trains de permissionnaires ne sont plus qu’un (mauvais) souvenir...

À cette rupture d’un lien armée/nation, qui n’a pas traumatisé nos concitoyens, René Girard allant jusqu’à déclarer que « la fin de la conscription était passée totalement inaperçue »¹⁴, s’ajoute un vide qui ne peut plus être totalement comblé. Les anciennes unités d’appelés qui ne sont pas dissoutes entament un processus de professionnalisation et deviennent désormais principalement destinées à intervenir en « opérations extérieures ». Le corps expéditionnaire n’a plus de raison d’être ; l’armée est devenue, par nature comme par destination, expéditionnaire. Les missions intérieures, qui ont leur importance autant pour les effets réels qu’elles procurent que pour la part de visibilité sociale qu’elles préservent, constituent une solution palliative à l’élasticité limitée, diraient les économistes. La nature de certaines d’entre elles – lutte contre les feux de forêt, ramassage des poubelles à Marseille ou

12. Chiffres cités par Patrick Barbéris, *op. cit.*

13. Éric Letonturier, *op. cit.*

14. René Girard, *Achever Clausewitz*, Paris, Flammarion, 2011, p. 166.

transport de fourrage au profit de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) – les rend peu attractives aux yeux du combattant ; en outre, elles questionnent nécessairement sur la raison d'être d'un corps fondamentalement destiné à agir comme le bras armé de l'État, l'épée du gladiateur pour pousser à terme la célèbre métaphore hobbesienne.

Une indifférence bienveillante

« Il y a incontestablement eu une culture militaire spécifique en France, que la geste gaullienne a incarnée une dernière fois¹⁵. »

Le paradoxe d'une reconnaissance sans reconnaissance, évoqué en introduction, ne peut être mieux exprimé que par cet oxymore : une indifférence bienveillante¹⁶. Bienveillante, car la mesure des sacrifices que consent aujourd'hui le soldat pour une cause qui le dépasse semble susciter une quasi-unanimité dans la population et provoquer des prises de position politique fortes. En témoignent, par exemple, la remise de décorations aux drapeaux d'unités engagées au feu ou le projet d'inscription des noms de soldats tombés en opérations extérieures sur les monuments aux morts. Ces récents témoignages de gratitude, attendus de longue date par l'institution, sont paradoxalement d'autant plus visibles qu'ils apparaissent extraordinaires ; ils mettent en effet en lumière, par contraste, l'océan d'indifférence dans lequel s'enfonce la *res militaris* depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Dans un monde de paix déconnecté des réalités de guerre, le militaire demeure certes une figure rassurante, l'*ultima ratio*, mais intéresse finalement peu le Français au quotidien. Nos concitoyens n'ont pas la naïveté de nier la menace terroriste ou d'écartier tout risque de catastrophes naturelles mais, sans doute parce que ces fléaux leur apparaissent par nature imprévisibles, ils se résignent plus ou moins à en accepter la probabilité d'occurrence, espérant simplement que d'autres en seront les victimes aléatoires.

Louis Dumont rappelait que, contrairement aux sociétés traditionnelles dans lesquelles l'individu est subordonné à la totalité sociale, l'idéologie moderne place l'individu autonome et

15. *Ibid*

16. Bernard Boëne, « La représentativité des armées et ses enjeux », *L'Année sociologique*, 2011, vol. 61, n° 2, pp. 351-381, pp. 375-376. « L'expression "indifférence bienveillante" traduit tout à la fois le respect et la confiance qu'inspirent les armées depuis une vingtaine d'années, et l'indifférence qui entoure leurs activités concrètes. »

indépendant au centre de tout¹⁷. Au royaume de l'individualisme, l'aveuglement et la déresponsabilisation sont des traits de caractère communs qui participent du délitement des liens sociaux et du dépitissement du « vouloir vivre ensemble ».

Deux exemples frappants témoignent du refus de voir la guerre en face. La récente décision de retrait des troupes d'Afghanistan serait ignorée de plus d'un tiers des Français¹⁸. Lors de l'embuscade d'Uzbeen, en 2008, les Français découvrent que « la France fait la guerre en Afghanistan et que les soldats sont là-bas pour mourir ou pour tuer. C'est un électrochoc »¹⁹. Dans une société anesthésiée par ses problèmes intérieurs, la guerre apparaît comme lointaine : lointaine dans le temps car d'un autre âge ; lointaine dans l'espace car distante de nos frontières. En l'absence d'événement suffisamment marquant pour faire l'objet d'une réaction politique à la hauteur de la couverture médiatique, elle participe simplement du bruit de fond ambiant sans remettre fondamentalement en cause notre quotidien.

La mort étant globalement perçue comme « un défaut organique évitable »²⁰, le décès d'un soldat en opération est, fort heureusement, de ces événements qui font réagir. Cependant, l'émotion l'emporte bien souvent sur la raison, sur la capacité de délibération dirait Luc Boltanski ; à la douleur des proches s'ajoute la souffrance à distance²¹ de tous ceux qui perdent, aussi subitement que provisoirement, leur cécité pour une première de couverture ou l'ouverture du journal de vingt heures. Plutôt que de chercher à donner du sens au sacrifice d'un homme et à l'engagement d'une armée, le cas est jugé comme un fait divers et traité comme un accident du travail. Ainsi, lorsque cet « exceptionnel » se produit, il rompt avec ce qui est perçu comme la normalité. La première réaction est la surprise, d'autant plus importante que l'aveuglement est grand ; la seconde est la recherche de responsabilités pour mieux s'en dédouaner soi-même.

Aveuglement et déresponsabilisation s'autoalimentent en un cercle vicieux qui sape les fondements des institutions. Le manque d'intérêt de nos concitoyens pour le culte républicain des morts de la guerre en est un révélateur intéressant, en admettant avec

17. Louis Dumont, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Le Seuil, 1983.

18. DICOD, *op.cit.*

19. Patrick Barbezis, *op. cit.*

20. Hans Jonas, *Le Principe de responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Flammarion, 2008.

21. Luc Boltanski, *La Souffrance à distance*, Paris, 1993, rééd. Flammarion, « Folio essais », 2007.

Antoine Prost « qu'une république qui ne s'enseigne ni se célèbre est une république morte, c'est-à-dire une république pour laquelle on ne meurt plus »²². Le devoir de mémoire tel qu'il s'élaboré dans les années 1920 au travers de l'édification de monuments aux morts en appelle à la responsabilité collective des générations futures, qu'il s'agisse d'exprimer, par patriotisme, la nécessité d'être prêt à renouveler le sacrifice ou de s'assurer au contraire, par pacifisme, qu'une telle boucherie ne soit plus jamais possible.

Dans les deux cas, la prise de position est claire, engagée, politique, responsable. L'indifférence croissante depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à l'égard « du seul exemple historique de religion civile au sens de Rousseau »²³ interroge moins sur l'intérêt porté aux guerres du passé que sur le degré d'implication quant aux conflits à venir. Or ce degré d'implication fait actuellement défaut. À la question, couramment posée, « Que faites-vous en Afghanistan ? », le soldat devrait systématiquement répondre : « Que faisons-nous en Afghanistan ? » En démocratie, chaque citoyen porte par construction une part de responsabilité, depuis la décision politique d'envoyer la troupe jusqu'aux modalités tactiques d'application de la force sur le terrain. Or, évoquant le cas paroxysmique du combat au corps à corps, le général Lecointre admet que nos concitoyens préfèrent imaginer que cela n'existe pas car « c'est quelque chose engageant leur responsabilité » et « que cela renvoie à la bestialité, cela renvoie à la mort, ce sont des histoires de violence dépassée »²⁴. La figure de l'individu-dans-le-monde, citoyen responsable agissant pour la communauté, s'efface progressivement devant celle de l'individu-hors-du-monde, aveuglé par son égocentrisme et se jugeant lui-même politiquement irresponsable²⁵.

Réduction de l'empreinte physique, éloignement des théâtres d'opérations et indifférence de la société civile. Isoler artificiellement ces trois explications, c'est risquer de passer à côté de la complexité résultant des interactions et des rétroactions entre ces dynamiques qui s'influencent mutuellement. La réduction du format n'est pas à apprécier *suis generis*, mais à interpréter à la lumière de conditions telles que l'éloignement de la menace ou les indispensables choix budgétaires à faire dans un contexte avéré de crise économique.

²². Antoine Prost, « Les monuments aux morts. Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ? », *Les Lieux de mémoire*. Tome I, *La République*, Paris, Gallimard, 1984, pp. 195-225.

²³. Antoine Prost, *op. cit.*

²⁴. Patrick Barbéris, *op. cit.*

²⁵. Louis Dumont, *op. cit.* Irresponsable au sens que lui donne la science politique, c'est-à-dire « qui ne peut être tenu pour responsable ».

Au-delà de l'invisibilité sociale du militaire, la question de la suspension du service national pose plus largement celle de la pérennité du lien armée/nation, donc de la diffusion de l'esprit de défense. L'indifférence générale interroge sur l'existence d'une capacité de résilience de la société en cas de catastrophe majeure et, finalement, sur le volume de force ainsi que sur les capacités à conserver pour pouvoir éventuellement faire face à un Fukushima à la française. Cette complexité ne demande pas à être réduite (moraline de réduction) ou jugée (moraline d'indignation)²⁶, mais simplement comprise, admise et intégrée dans la réflexion.

Cette réflexion, Paul Ricœur la conduit. Pour les trois étapes de reconnaissance qu'il décrit – reconnaître, être reconnu, se reconnaître mutuellement –, il admet un risque : la fausse reconnaissance. Or « cette ombre de la méconnaissance continue de s'épaissir » à mesure que l'on progresse sur le parcours. La gratitude, forme ultime de reconnaissance, comporterait par conséquent un risque à la mesure de l'intensité du sentiment. L'armée se fait reconnaître dans sa singularité – le sacrifice suprême – par un corps social qui méconnaît pourtant en profondeur la raison d'être de l'outil – la continuation de la politique par la guerre comme expression de la volonté nationale.

Avec la méprise, mot que le philosophe rapproche sans doute un peu facilement de « mépris », la méconnaissance se trouve incorporée à la dynamique de reconnaissance. La rupture société/armée ne procède pas d'un défaut de gratitude pour les souffrances supportées, mais d'une ignorance ou d'une indifférence quant au sens à donner à cet engagement. Tocqueville écrivait que « lorsque l'esprit militaire abandonne un peuple, la carrière militaire cesse aussitôt d'être honorée, et les hommes de guerre tombent au dernier rang des fonctionnaires publics. On les estime peu et on ne les comprend plus »²⁷. La gratitude dont témoignent les sondages pourrait s'effondrer en l'absence de circonstances particulières mettant en valeur l'éclat de l'action militaire²⁸ ; le soldat aujourd'hui méconnu pourrait bien se transformer en soldat inconnu. Inconnu non dans le sens établi de représentant une totalité nationale, à l'image du poilu inhumé sous l'Arc de Triomphe, mais au contraire comme expression du néant qui caractériserait un espace public vidé de sa substance. ┌

26. Edgar Morin, *Éthique. La méthode*, tome VI, Paris, Le Seuil.

27. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Librairie Charles Gosselin, 1840.

28. Éric Letonturier, *op. cit.* « Les situations de guerre [...] demeurent donc les lieux principaux où se joue la reconnaissance des armées à travers des actions opérationnelles » (p. 346).



JEAN-MARC DE GIULI

LE MILITAIRE, ENTRE SOCIALISATION ACCRUE ET PERTE D'INFLUENCE

La place des militaires dans la société française et leur capacité d'influence sont un sujet de préoccupation et d'études récurrent. On ne compte plus les colloques, les rencontres, les séminaires tenus sous les auspices les plus divers, qu'ils soient organismes de formation comme les Écoles de Coëtquidan, le Cours supérieur d'état-major de l'armée de terre (CSEM), le Collège interarmées de défense (CID, rebaptisé École de guerre en 2011), le Centre des hautes études militaires (CHEM), l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) ou la représentation nationale *via* sa commission des Affaires étrangères et de la Défense. La question a fait l'objet de multiples travaux et ouvrages traités sous un angle sociologique, historique, journalistique, mais d'audience limitée au cercle restreint des intéressés eux-mêmes et des chercheurs. Elle constitue aujourd'hui le thème de cette livraison d'*Inflexions*.

A première vue, il pourrait paraître superfétatoire et vain pour un praticien ordinaire des rapports entre civils et militaires de se livrer à un exercice qui pourrait passer pour un banal plaidoyer corporatiste. Pour autant, les militaires se sont suffisamment plaints de ne pas pouvoir exprimer leur opinion pour que cette occasion d'expression ne soit saisie.

Prenant acte d'une évolution opposant à une lente « socialisation » des militaires une non moins lente mais réelle marginalisation de ses élites, cet article promeut l'idée que, prenant appui sur cette intégration, la communauté nationale gagnerait à ne pas réduire les apports des armées à leur seule dimension technique et à intégrer au mieux celles-ci dans les instances décisionnelles. Cette démarche, ce nouveau pacte social à revivifier, aurait pour principal intérêt de rétablir une cohérence globale entre la finalité des armées et leur rôle au sein de la République tant en ce qui concerne les dimensions civiques internes que la dimension diplomatique et militaire externe de celle-ci.

■ Soldat et citoyen : une lente construction et reconnaissance sociale

Le militaire¹ est aujourd’hui un citoyen comme les autres, son intégration sociale constituant le garant de sa loyauté, de son respect de valeurs communes et des exceptions qui lui sont accordées. Mais il est aussi un citoyen tout différent des autres en tant que soldat.

Citoyen ordinaire, tout militaire naît et grandit civil. Après un parcours au service des armes de durée variable, il a beaucoup de chances de vieillir et de mourir civil. Comme tel, son fond humain et culturel sera à l’image d’un peuple versatile, brave et généreux, divisé et contestataire² en temps ordinaire, mais soudé à l’heure du danger. Comme chez ses concitoyens, sa personnalité sera influencée par sa culture et des gènes d’audace ou de prudence, de spontanéité ou de réflexion, de prédispositions à l’ouverture et à l’écoute ou à l’isolement et à l’autoritarisme. À l’image de ses compatriotes, et à l’opposé de la caricature parfois véhiculée du clone obtus et borné membre écervelé d’un corps monolithique, le militaire français a été et reste généralement contrasté dans ses idées et ses comportements.

Il ne se distingue du reste de la population française que par la jeunesse³ et la mobilité⁴. Un handicap pour le travail du conjoint⁵, nouvelle nécessité sociale, et pour le logement⁶. Mais il se situe dans la moyenne nationale en ce qui concerne la place de la femme⁷, sa situation familiale⁸, le nombre d’enfants et les salaires⁹.

Il s’en différencie cependant par un rôle particulier. Hier défenseur de la patrie à ses frontières, aujourd’hui au-delà de ces dernières, il reste déléguaire de la légitime force publique, disposant du droit extraordinaire de pouvoir donner la mort et devant accepter, en contrepartie, le devoir absolu d’être prêt à la

-
1. Par ce raccourci de « militaire », on comprendra l’homme en référence à son statut. Le terme de soldat fait référence au combattant.
 2. Les divisions et l’affrontement internes, caractéristiques de la société française, se retrouvent chez les militaires : généraux et ceux qui ne le sont pas, marins et terriens, aviateurs et terriens, saint-cyriens et non saint-cyriens, officiers et non officiers.
 3. Âgés en moyenne de trente-trois ans, 59 % d’entre eux ont moins de trente-cinq ans.
 4. Un militaire sur dix vivant en couple déclaré est célébataire d’un point de vue géographique.
 5. 68 % des conjoints de militaires travaillent, contre 77 % dans le civil.
 6. Les militaires, hors gendarmerie, sont moins souvent propriétaires (35 %) que leurs concitoyens (55 %). En contrepartie, ils bénéficient davantage du logement à titre gratuit (23 %, contre 11 %) et sont également plus souvent locataires (42 %, contre 34 %).
 7. 15 % des effectifs en 2009.
 8. 70 %, pour moitié mariés, vivent en couple.
 9. Chiffres du V^e rapport du Haut Comité d’évaluation de la condition militaire, publié le 21 mai 2011.

recevoir, non pas de façon accidentelle et privative, mais sacrificielle, puisque reçue en lieu et place du peuple français, comme le dit la formule officielle « Mort pour la France ». Les permanentes nécessités de formation morale, d'instruction technique et d'entraînement physique et tactique qu'entraîne cette spécificité forgent une personnalité aux traits unitaires mais en rien uniformes.

Cette personnalité est tout d'abord celle d'un homme « engagé » qui se voudrait acteur et non spectateur d'un destin collectif. Cet engagement est le résultat de motivations diverses mais jamais triviales¹⁰. De façon plus ou moins aiguë, se posent toujours à un moment ou à un autre les questions de la vie et de la mort, de la conciliation des ordres reçus et de l'appel à sa conscience. Il est ainsi un homme de réflexion puis de convictions, souvent héritées d'une jeunesse en quête d'absolu.

De ce choix initial découlent implicitement quelques références structurantes de son comportement. La première est l'efficacité, qui justifie une hiérarchie propre à répartir les responsabilités de commandement et qui sublime les tâches à accomplir dans la notion de mission, puisque les projets à conduire sont des opérations. Ce souci d'efficacité en fait un homme d'ordre et de discipline, aimant les cadres et les situations nettes. Cette constante contraste aujourd'hui avec la réalité des conflits contemporains. Certes le « *do something general* »¹¹, les mandats reçus en complet décalage avec une réalité méconnue ou ayant évolué ou fixant des modalités totalement contraires à l'efficacité de l'action militaire le révoltent. Mais, appelé à agir face aux réalités, la même efficacité lui impose une aptitude particulière à la remise en question et à l'adaptation permanente, qualités en symbiose avec ses motivations initiales de refus d'une routine personnelle ou professionnelle. Du fait des interventions multinationales outre-mer, la plupart s'avèrent ainsi être des hommes plus mobiles, plus curieux et plus ouverts sur l'étranger que ne le sont en moyenne les Français.

Cette confrontation aux réalités amène le militaire à se méfier des médias et de leur propension à façonner les sentiments par des instantanés médiatiques partiaux, voire partiaux. Pour lui-même,

10. « L'engagement s'inscrit autour de valeurs fondatrices dont l'institution militaire est porteuse : être au service de la communauté, de son pays dans un souci d'ordre et dans le respect d'une valeur centrale qui suppose le dépassement de l'individualisme dans un certain don de soi. » Dominique Engelhart, Jacques Birouste, Jean-Louis Marais, « Motivation à l'engagement des officiers issus des filières universitaires », Centre d'études en sciences sociales de la Défense (C2Sd), 2004.

11. Consigne donnée au général belge Brikemont, commandant la FORPRONU en ex-Yugoslavie, en lieu et place de directives précises.

c'est un homme de service peu enclin à se mettre en avant¹² ou à faire du lobbying. Modeste et peu exigeant dans la reconnaissance qu'il estime lui être due, c'est un sentimental parfois un peu cabotin, aimant être aimé, sensible aux grandes causes et à la situation des opprimés, que la proximité avec la douleur et la souffrance rend plus humaniste qu'on ne le croit.

La deuxième référence est sa sensibilité à l'action collective, l'« esprit de corps », terme passé dans le langage courant et en français dans les publications étrangères, démultiplicateur d'efficacité et agent protecteur dans les situations difficiles. Hors le service des armes, il sera tout naturellement porté à accorder une valeur essentielle au respect du contrat et de la parole donnée, tout comme à l'importance des relations humaines, ces grandes oubliées de la société civile moderne et notamment des grandes entreprises.

Dernière caractéristique enfin, et non des moindres, après une formation initiale de grande qualité, le militaire reste studieux. Il bénéficie tout au long de sa carrière d'actions de formation régulières, en tant que formateur ou comme « formé ». Ses compétences professionnelles et son aptitude physique sont régulièrement et rigoureusement évaluées, que ce soit individuellement ou collectivement.

Ces références se concrétiseront souvent par des attitudes opposées, soit de repli sur soi face à une société si différente dans ses références éthiques, soit d'engagement local ou associatif bénévole. Sur le plan des convictions politiques, la neutralité obligée satisfait la très grande majorité. Elle garantit la cohésion interne et évite d'avoir à choisir entre des conceptions idéologiques binaires. En récusant le fait d'opposer l'efficacité à la fraternité, on peut puiser dans chaque système politique ce qui permettrait de les renforcer.

Par méconnaissance ou par parti pris, nos compatriotes n'ont souvent perçu leurs militaires que de façon superficielle, les apparences ou le décor occultant les motivations profondes de leur engagement. La vertu d'obéissance perçue et comprise comme symbolique de l'état militaire, dont les remises en question et les transformations opérées par la Défense ces quinze dernières années portent témoignage, montre cette incompréhension.

Des trois degrés de pratique, le premier, l'obéissance aux ordres, le plus courant et le plus commode, a occulté les deux autres : l'obéissance aux lois, obligation fondamentale, et l'obéissance à sa

12. Sur vingt-deux mille biographies, la dernière édition du *Who's Who* compte 1,5 % de militaires (pourcentage identique aux sportifs).

conscience, le plus difficile, devenue la référence explicite avec le règlement de discipline générale de 1966. Le prétexte de l'obéissance aux ordres, étendu à la notion de loyauté des subordonnées, fut celui des officiers de la Wehrmacht pour excuser leur passivité face à la barbarie. Dans d'autres circonstances extrêmes où un choix s'imposait, l'obéissance à sa conscience a pu conduire aux attitudes opposées de révolte ou de démission comme les choix d'Hélie Denoix de Saint-Marc et de Jacques Pâris de Bollardière durant la guerre d'Algérie.

Cette citoyenneté, équilibrée entre spécificité et intégration, a été le résultat d'une lente construction et d'une reconnaissance sociales faisant passer la communauté militaire d'un éclatement originel à une composante sociale soudée et fermée, puis enfin à une intégration équilibrée.

Sous le régime monarchique, la société militaire n'existe pas en tant que telle, tant la situation est contrastée entre hauts dignitaires, officiers et soldats. Si les premiers reçoivent primes, récompenses et prébendes, les derniers sont relégués dans les plus basses couches sociales. En s'engageant, le « recruté » prend ou reçoit un sobriquet, comme un valet de ferme ou un employé de maison. « Le soldat est pire que le bourreau », dit alors un adage populaire.

La Révolution considérera le droit de tous les citoyens à prendre les armes comme un de ses acquis majeurs et la marque tangible de la liberté du peuple. Avant que de constituer le rempart défenseur de la patrie en danger et un des instruments privilégiés de la promotion de ses vertus au-delà de ses frontières, l'armée devient un outil d'unité et de cohésion qui aura pour vocation de prolonger le parcours citoyen entamé par l'école¹³. La réalité de ce discours républicain sera tout de même contrastée au travers d'une alternance de pactes et de divorces. Au pacte volontaire révolutionnaire succédera un pacte imposé impérial. Avec la III^e République bourgeoise s'instaurera une certaine méfiance réciproque, nonobstant la dimension sociale de l'armée et l'union sacrée qui se dissoudra dans la boue des tranchées pour donner lieu à l'antimilitarisme de l'entre-deux-guerres.

Jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, les deux tiers des officiers sortent du rang et l'ensemble constitue une composante sociale fermée. Les officiers promis au haut commandement sont issus de la bourgeoisie, encore que l'aristocratie soit alors surreprésentée. La condition de tous est modeste, d'où l'importance des fortunes personnelles héritées ou des mariages de rapport.

13. Avant 1914, les élèves de « normale sup » doivent être officiers de réserve.

Les ménages, aux nombreux enfants à l'instar des ruraux, vivent modestement voire chichement, palliant de maigres ressources par l'ingéniosité et la débrouillardise. Ainsi les grosses garnisons, où l'on se reçoit et où la solidarité est plus aisée à exercer qu'ailleurs, sont des affectations prisées.

Une des manifestations les plus tangibles de l'isolement social des militaires en activité réside dans l'absence du droit de vote au motif qu'ils ne devaient pas prendre parti dans les querelles politiques. Ce droit leur sera conféré le 17 août 1945, un an après les femmes. La Seconde Guerre mondiale va profondément transformer la société militaire française, qui va s'américaniser dans ses habitudes, son style de vie, ses horaires de travail, ses effets vestimentaires. Mais sur le fond, elle va aussi raviver les fermentes du divorce sociétal. Outre les conséquences de la défaite militaire analysées plus loin, l'opinion, confortée en cela par le discours officiel qui, au nom de l'unité retrouvée, l'exonère de sa propre passivité, estime devoir la victoire aux Alliés et à la Résistance. La communication, qui pourrait exploiter la participation des armées à la Libération, sera vite gommée par celle liée à l'engagement outre-mer et à l'occupation en Allemagne. Ainsi va durer la perception populaire selon laquelle l'armée est une microsociété autarcique, caractérisée par son endorecrutement, un corporatisme entretenu par des codes sémantiques, une formalisation excessive de la position interne de chacun, par les grades, les appellations et l'affichage ostensible de décorations attestant l'expérience et le mérite, et des avantages matériels comme la réduction des frais de transport ou des loyers avantageux voire inexistants, qu'ils soient réels ou imaginés¹⁴.

Le retour dans les garnisons, les évolutions sociétales, dont l'importance croissante du rôle de la femme, vont accentuer la formalisation et la prise en compte de ce qui va devenir la condition militaire.

Il faudra attendre 1972 pour que le statut des militaires soit fixé par une loi qui leur soit spécifique et les différencie des fonctionnaires. Cette spécificité allait auparavant de soi, il fallait désormais la faire reconnaître. On ne pouvait tout à la fois demander une reconnaissance sociale et un refus du statut. Ainsi, par-delà la volonté d'uniformisation de la fonction publique, le statut pouvait être l'occasion, tout en rompant l'isolement des militaires au sein

^{14.} Trois cent mille salariés d'EDF payent 50 % de leur facture d'énergie, électricité et gaz, et ont leur abonnement offert. Un avantage qui coûte 1,1 milliard d'euros par an à l'entreprise, selon son rapport annuel 2008. À rapprocher des 192,4 millions d'euros payés par la Défense à la SNCF pour le 75 % en 2009 au profit de cent soixante mille bénéficiaires, dont 3,1 millions d'euros pour cinq mille six cent dix personnes ayant un statut de général (chiffres de la Cour des comptes).

de l'État, de poser l'ambivalence affirmée, spécificité du métier des armes mais « communalité » de la citoyenneté.

La vérité oblige à dire que les réticences à cette évolution sont venues de la hiérarchie ou des intéressés eux-mêmes par une référence plus ou moins implicite à un « voeu de pauvreté ». Prolongeant leur réticence éthique originelle, bien des militaires n'ont vu que les effets négatifs de cette politique et notamment une fonctionnarisation si décriée, occultant le fait qu'elle fut une des conditions de revalorisation de leur condition, de l'extension du bénéfice de revendications et une possibilité de comparaison avec les autres fonctionnaires.

La professionnalisation va donner une acuité nouvelle à la question. Elle distendra moins qu'on ne le craignît au départ les liens avec la nation, mais elle donnera un relief nouveau à la prise en compte de la condition militaire, facteur non négligeable d'un recrutement attractif et de la fidélisation. Elle renforcera le besoin de représentativité et d'efficacité des moyens de la concertation. Prendre en compte ses préoccupations familiales, l'associer aux conditions et aux moyens d'exercice de son métier devient une nécessité pour le soldat professionnel, à l'instar de tout autre acteur public ou privé de la vie nationale.

L'intégration sociale a été une évolution cohérente avec la place et le rôle voulu pour les militaires par notre démocratie. Mais elle a entraîné la banalisation de leur état, la relative négation d'une spécificité toujours justifiée, tout à la fois causes et conséquences parmi d'autres de la marginalisation de leur influence dans les grands choix politiques.

■ Marginalisation des élites militaires et érosion de leur capacité d'influence

Si la position sociale des militaires s'est affermie, force est de constater aujourd'hui un affaiblissement sensible de leur capacité d'influence en direction et au profit des décideurs politiques ou des « faiseurs d'opinion ». Trois faisceaux de raisons, qui se partagent et s'enchaînent dans le temps, expliquent cette situation.

La désacralisation progressive du métier des armes en est une première cause. Elle se nourrit d'une perte de plus en plus accentuée des références religieuses, dont une des manifestations est l'attitude face à la mort, passée de son acceptation d'origine mystique à son refus d'inspiration agnostique¹⁵.

15. Philippe Ariès, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident*, Paris, Le Seuil, 1975.

Dans l'Athènes classique, berceau de nos démocraties, les stratégies cumulaient les responsabilités politiques, militaires et religieuses, et dirigeaient la cité. Comme tout acte politique, la guerre était régie par les dieux. Cette dimension mystique a transcendié les époques et les régimes. Selon le système politique, l'armée a possédé une dimension sacrée qu'elle soit d'essence religieuse ou laïque. Qu'il s'agisse d'un privilège ou d'un droit citoyen, le fait de porter les armes représentait la quintessence des valeurs chevaleresques individuelles ou patriotiques collectives. En témoigne l'association des mots « honneur » et « patrie » inscrits au revers de nos drapeaux et étendards ainsi que sur les superstructures des bâtiments de la Marine nationale, devise de l'ordre de la Légion d'honneur.

L'armée était soit une des émanations du souverain, chef des armées et combattant à leur tête, soit la manifestation la plus éclatante de la réalité et de la vitalité de la nation. Monarchies, empires et républiques ont exalté l'armée et les soldats, mais, en contrepartie, ont exigé d'eux obéissance absolue, sacrifices et résultats. Mater les nobles révoltés de la Fronde, passer par les armes les généraux sans audace de l'an II, limoger les insuffisants de 1914¹⁶ montrent d'égales exigences régaliennes. Jusqu'à une époque récente, ces chefs, généraux compris, se tenaient en première ligne. Leur courage physique¹⁷ constituait le principal moteur de la dynamique et de l'efficacité collectives. Le développement et la complexification des armements, comme des situations de crise et de conflits qu'ils eurent à préparer et à conduire, leur imposèrent aussi de se transformer en ingénieurs¹⁸ puis en administrateurs et en gestionnaires avisés des ressources, du patrimoine immobilier notamment, qui leur étaient confiées.

À ce titre, instruments premiers du pouvoir pour réaliser son unité puis imposer ses valeurs, les chefs militaires lui ont été étroitement associés. Leur influence sera réelle, mais à contre-courant de la perception populaire¹⁹ : moindre sous des pouvoirs autoritaires qui les réduiront au rôle d'exécutants dociles et dévoués, bien plus grande dans les régimes démocratiques, durant la

^{16.} Cf. Pierre Rocolle, *L'Hécatombe des généraux*, Paris, Lavauzelle.

^{17.} La photo du colonel Désgrées du Loû, serrant le drapeau de son 65^e RI de Nantes, au bord de la tranchée quelques minutes avant l'assaut de son régiment et sa mort, fit la une de *L'illustration* à la suite des offensives de Champagne en 1915.

^{18.} Un diplôme d'ingénieur de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr est attribué aux élèves de la filière scientifique depuis 1983.

^{19.} Ce sentiment d'une armée réactionnaire de « coups d'État ».

III^e République notamment. Avant la Grande Guerre, les ministres de la Guerre seront très souvent des généraux²⁰.

La deuxième raison tient à la succession de ruptures qui les affectent à notre époque contemporaine. Les deux guerres mondiales provoquent une perte de crédibilité technique et professionnelle. Les pertes humaines du début de la première tuent aussi l'idée que celles-ci donnent la mesure de l'engagement et de son efficacité, et qu'essayer de les réduire serait une faute voire une trahison²¹. La défaite de 1940 marque au fer rouge la réputation interne et externe de l'armée française. Puis la place tenue par les généraux au sein du régime de Vichy masque grandement le rôle tenu par les militaires dans la Résistance.

Après la Libération, les grands chefs meurent rapidement : Leclerc dès 1947, de Lattre en 1952. La création de l'École nationale d'administration (ENA) réserve à une élite sélectionnée la haute administration de l'État. Les campagnes outre-mer entraînent une perte de crédibilité culturelle, une souffrance interne, un divorce mental avec une société française qui n'aspire qu'à retrouver sa tranquillité, son bien-être, et pour laquelle l'armée évoque plutôt effort et privations. Le « putsch » des généraux d'avril 1961 et la mise au pas de la hiérarchie militaire par le général de Gaulle vont précipiter l'ostracisme et le discrédit, obligeant colonels et généraux à faire profil bas durant au moins les trois décennies suivantes, et en donnant naissance à un soupçon, immérité, sur la loyauté de l'armée, soupçon qui culmine en 1981.

La V^e République, qui érige la défense en domaine réservé du président, et la doctrine de dissuasion provoquent, quant à elles, une perte de crédibilité intellectuelle, tant l'affichage unitaire et l'absence volontaire de débats sur le dogme participent à l'efficacité de la dissuasion. Dans le même temps, la substance de cette dialectique subtile fait reculer l'intérêt pour la stratégie opérationnelle et la manœuvre, et, ce faisant, pour les armements classiques. En revanche, la crédibilité de l'arme nucléaire liée à sa fiabilité et à sa qualité technique va consacrer l'importance croissante de la Délégation générale pour l'armement (DGA). Ce silence des esprits entraîne un effacement quasi complet des militaires des grands « débats politiques », y compris de ceux qui les concernent

20. De la proclamation de la III^e République à 1906, quarante-cinq gouvernements se succèdent. Dans l'immense majorité des cas, c'est à un général qu'est confié le ministère de la Guerre puisqu'avant 1902, les civils devenus ministres de la Guerre ne sont que trois.

21. Au lendemain du combat de Rembécourt-aux-Pots, début septembre 1914, le commandant de la 7^e compagnie du 106^e RI se fait rendre compte des pertes par ses chefs de section. Celle de Maurice Genevois en a un peu moins que les autres, il va rester marqué par le « que ça ? » soupçonneux de son capitaine.

directement²². Puis, sous la pression de la crise économique et sous prétexte d'optimisation, de simplification et de rationalisation, la centralisation et le dirigisme de l'appareil d'État vont se renforcer.

Enfin, la troisième raison résulte pour une large part des profondes et rapides transformations économiques et géostratégiques aux conséquences majeures sur les préoccupations des Français. Les enjeux individuels, qu'ils soient économiques ou sécuritaires, protection des biens et des personnes, ont pris le pas sur un devenir collectif brouillé par la construction européenne ou la mondialisation. Avec la disparition des menaces existentielles pour la France s'est éloigné le spectre des guerres impliquant mobilisation humaine et satisfaction prioritaire des besoins des armées. Les crises se produisent désormais bien au-delà de nos frontières, leur résolution dépend au premier chef de mandats définis par des organismes et des diplomates internationaux, les interventions militaires nécessaires le sont dans le cadre de coalitions internationales. Les principales occasions où les Français sont physiquement touchés dans leurs biens, leur chair ou leurs affections sont le résultat de catastrophes naturelles, d'accidents ou de faits divers criminels.

Les deux manifestations les plus perceptibles de cet effacement en ont été les conséquences sociales et budgétaires. Socialement, la spécificité militaire a été occultée au bénéfice de la citoyenneté, s'inscrivant ainsi dans le mouvement accéléré de désacralisation précité du métier des armes, prenant acte de la dichotomie opérationnelle et managériale consubstantielle à la professionnalisation, exagérant à bon droit l'aspect « métier ordinaire » comme ont pu le laisser suggérer de récentes campagnes de recrutement : « Soldat, un métier comme les autres » ou « L'armée de terre aux quatre cents métiers ». Les rapports entre la société et les armées vont dès lors se caractériser par une « indifférence polie », pour reprendre un raccourci évocateur récent.

Budgétairement, elle s'est traduite par une réduction très sensible de l'assurance défense qui ne représente aujourd'hui plus que 1,3 % du PNB (2,7 % en 1985). En 2010, la Défense, avec ses trente-sept milliards de budget annuel²³, retraites comprises, représente le

22. C'est par une interview télévisée du président de la République que, le 14 juillet 1991, les chefs d'état-major d'armée apprendront la réduction du service militaire à dix mois. La décision de professionnalisation sera annoncée par le président Jacques Chirac le 22 février 1996, dans des conditions draconiennes de secret. Ses conseillers lui auraient dit : « Professionnalisez les armées, mais ne le dites surtout pas aux militaires, ils vous diront que c'est impossible. » Conseil qui n'était pas dénué de pertinence.

23. Ce chiffre est à rapprocher des 200,5 milliards d'euros que les Français ont consacrés en 2009 à la protection des biens et des personnes (données INSEE relatives au chiffre d'affaires des assurances).

troisième poste de dépense de l'État, derrière l'Éducation nationale (soixante et un milliards) et le service de la dette (quarante-quatre milliards). Mais cette présentation est à la fois exacte et trompeuse. En effet, si les ressources de la Défense reposent sur le seul budget de l'État, d'autres domaines bénéficient de revenus de la part des collectivités territoriales, d'administrations, des entreprises, de l'étranger, du privé ou des ménages. Ainsi, en 2009, les activités éducatives ont disposé de cent trente-deux milliards²⁴ pour un budget de l'Éducation nationale de cinquante-neuf milliards neuf cent mille euros.

■ Réassocier les militaires au dialogue politique²⁵

La perte de l'influence des élites militaires a été l'une des conséquences naturelles de la « déconflictualisation » des relations en Europe. Elle a pu avoir une certaine cohérence à un moment où la dissuasion garantissait notre sécurité. La chute du mur de Berlin a pu, un instant, faire croire à la « fin de l'histoire », et nous faire espérer bénéficier des « dividendes de la paix ». Mais la mondialisation économique, une difficile construction européenne et la multiplication des crises rendent nécessaire une nouvelle cohérence.

■ Leçons de l'histoire et réalités actuelles

La nature « instrumentale » des armées est une réalité secondaire, qui ne concerne en opérations que le personnel d'exécution. L'idée que l'optimisation et la rationalisation de la prise de décision, tout comme l'efficacité économique et donc opérationnelle, passeraient par une répartition des tâches entre opérationnels militaires et managers civils n'est pas nouvelle. L'histoire nous enseigne que les réduire à celle-ci conduit souvent à de sanglants déboires. Et cette attitude fait fi des réalités opérationnelles actuelles.

Le Second Empire avait confiné les militaires dans un rôle de sabreurs, qu'ils tenaient bien d'ailleurs, et réservé les responsabilités de gestion aux nouveaux technocrates de la société industrielle, artisans d'une spectaculaire réussite économique. De ce fait, le

24. Martine Jelioul, Jean-Pierre Dalous, Luc Brière, *Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009*, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative – direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, mai 2011.

25. On complètera très utilement les éclairages suivants par la relecture de l'excellent article du général de corps d'armée Pierre Garrigou-Grandchamp, « État militaire et sens politique : une nécessaire désinhibition », *Inflexions* n° 6, 2007.

commandement militaire fut totalement déresponsabilisé. La principale réforme qu'il proposa, portait comme légitime ambition de rétablir une parité de ressources mobilisables avec la Prusse. Elle fut rendue inopérante par les intérêts financiers, et le refus populaire d'un effort considéré comme aliénant et inutile. Avec l'« année terrible », on a oublié que la première mesure corrective appliquée après la défaite fut, à l'instigation du rapport Bouchard, la loi sur l'administration de l'armée de 1882 qui a duré un peu plus de cent ans et qui posait deux principes essentiels : la responsabilisation directe des chefs militaires à la mobilisation et à la préparation de la guerre, et la subordination de l'administration au commandement.

Cette conception fut aussi celle de la toute jeune, moderne et innovante administration Kennedy. Ce dernier nomma comme secrétaire d'État à la Défense Robert McNamara, qui lui avait été recommandé comme l'un des maîtres des nouvelles techniques d'analyse scientifique et du concept coût/efficacité. Il sera à l'origine de la mainmise bureaucratique (des civils, des économistes, des ingénieurs, des gestionnaires) sur l'armée américaine. Leur *imperium* technocratique affectera funestement la tragédie vietnamienne ; la résolution du conflit ne se réduisait pas à une dimension économique ou technique mais passait aussi par une dimension culturelle et humaine. Le mépris de McNamara pour les militaires finit par déteindre sur la présidence américaine au point d'écartier tout militaire qui exprimerait une opinion contraire ou différente de celle en vigueur.

Les réalités opérationnelles de ces dix dernières années ont montré la nécessité d'une approche globale dans la résolution des crises²⁶. Il est désormais avéré qu'elle passe par la mise en œuvre combinée de mesures économiques, sociales, diplomatiques et non uniquement militaires²⁷. Et au contact des réalités de la crise extérieure, militaires, diplomates, policiers, juges, humanitaires et journalistes ont appris à se connaître et à s'estimer. Dans cette perspective, comment imaginer que la synergie de leurs efforts communs puisse être efficace lors des crises extérieures si on n'étend pas la pratique de ces échanges et de cette collaboration en temps normal en métropole ?

²⁶. L'appellation originelle britannique de *Comprehensive Approach*, terme médical signifiant que l'on ne va pas soigner les conséquences de la maladie mais ses causes, est bien plus parlante.

²⁷. Les militaires renoueraient ainsi avec la tradition de bâtisseurs, d'administrateurs, de médecins de leurs grands anciens tels que Lyautey ou Gallieni, à ceci près qu'aujourd'hui, les rôles autres que militaires devraient être tenus par des civils.

■ Redonner du sens par les finalités

La technicisation de l'action des armées arrive à contre-courant d'une évolution qui nécessiterait leur pleine intégration à la politique. Notre système de défense et de sécurité reposait sur une cohérence de ses finalités. Les armées étaient détentrices d'une excellence citoyenne vertueuse par association de tous les citoyens à la défense²⁸, ciment de l'unité de la nation et garante de sa survie. La dissuasion tous azimuts puis la professionnalisation lui ont substitué une cohérence des modalités. Les armées sont devenues un des instruments de l'action extérieure de l'État. Elles ont perdu leur légitimation sacrificielle par déresponsabilisation des citoyens en matière de défense²⁹. Cette transformation a aussi entraîné, avec un certain paradoxe, tout à la fois une banalisation de l'état militaire et un accroissement de la dimension technique des armées. D'une certaine façon, la désacralisation des finalités s'est transformée en sacralisation des modalités.

La cohérence des modalités pourrait se comprendre, mais à deux conditions : l'existence d'une direction politique forte et bien au fait des questions géostratégiques et militaires, et une dissuasion conditionnant l'emploi du système de défense. Ses conditions ne sont plus remplies et sa validité est désormais caduque.

En effet, au plan européen ou mondial, il n'existe pas aujourd'hui d'autorité politique forte voulant et pouvant intégrer au mieux les options militaires. Au plan national, en dépit du fait que les responsables militaires, hier comme aujourd'hui, tiennent normalement la place qui leur est assignée par les institutions de la République³⁰, ce rôle est limité à la mise en œuvre des décisions politiques émises par des hommes dont la culture stratégique ou militaire est embryonnaire ou en tout cas très décalée par rapport à leur maîtrise des dossiers politiques internes, économiques ou sociaux.

La dissuasion n'est pas la réponse la plus adaptée aux crises actuelles d'origines politiques, économiques et sociales, se manifestant par une violence protéiforme de nature terroriste. Les opérations militaires reposent à nouveau sur des confrontations conventionnelles où le succès ou l'échec se paie comptant, selon

^{28.} Slogan de l'époque : « La défense française s'appuie sur une dissuasion nucléaire et une dissuasion populaire qui se valorisent mutuellement. »

^{29.} Ce constat ne se limite pas au seul domaine militaire. La déresponsabilisation des citoyens, par transfert total des responsabilités aux instances *ad hoc*, police, justice, armées, sécurité sociale, assurances, induit leur passivité civique.

^{30.} État-major particulier auprès du président, existence de conseils de défense, de cellules de crise, interventions devant les chambres ou audition par les commissions des responsables, publication publique des rapports.

la formule clausewitzienne. Leur légitimité s'appuie désormais sur une définition encadrée des buts et des modalités de l'intervention. Elle se concrétise aussi par la multinationalité de la force engagée. Légitimité et multinationalité soulignent l'importance du dialogue politique préalable à une vision harmonisée des objectifs à atteindre, tout comme à son prolongement pendant l'engagement pour en assurer le contrôle.

Cette tendance à la technicisation dépasse le strict cadre militaire. Elle pose la question sensible de la gouvernance de notre pays, et du dialogue entre ses élites politiques et ses forces vives. Aujourd'hui, la spécialisation et l'excellence deviennent le pendant des maîtres mots de performance et d'efficacité. Les autres domaines régaliens de l'économie, des finances et des relations extérieures n'échappent pas à cette tendance forte. La politique elle-même s'y prête d'autant plus volontiers qu'elle peut légitimer cet isolement par la nécessité de traiter de sujets complexes et de réagir dans l'urgence sans délai, forte du mandat reçu. Ne jouant plus son rôle fédérateur ou intégrateur, elle développe, dès lors, un discours déconnecté des réalités et sans prise sur des politiques sectorielles élaborées pour elles-mêmes à l'aune de stricts critères techniques internes, souvent transnationaux d'ailleurs.

■ Rétablir cette nouvelle cohérence des finalités est possible et nécessaire

Vingt ans après la fin de la guerre froide, quinze ans après la professionnalisation, nos armées acquièrent une nouvelle légitimité. En dépit des appréciations partielles ou partiales données par des médias toujours en quête de sensationnel, les résultats militaires obtenus dans les interventions extérieures attestent l'excellence du comportement de nos soldats. Ce fait est reconnu par les observateurs étrangers les plus divers. L'image très favorable qu'ils présentent en interne³¹, et notamment auprès des jeunes, témoigne que nos concitoyens leur en savent également gré. On assiste aussi à un retour heureux de la réflexion, par des publications de qualité, et de la prise de parole médiatique. Les particularismes de la société militaire s'estompent, d'autant qu'on pourrait en étendre les formes à bien d'autres corporations³².

31. Plus de 80 % de réponses favorables aux sondages effectués ces dix dernières années. Henri Mendras, «Les Français et l'armée», *Revue de l'OFCE*, juillet 2003.

32. Si 30 % des militaires s'inscrivent dans une tradition familiale, cette proportion est identique en ce qui concerne les hommes politiques. Pour ne pas être aussi visible que chez les militaires, la hiérarchisation des responsabilités, des appellations et des postes, tout comme l'usage de codes sémantiques très typés, est une réalité interne très tangible des universitaires, des magistrats et des médecins, pour ne citer que ceux-ci.

Un nouveau pacte citoyen, satisfaisant les éternelles nécessités de l'identité, peut être scellé. Les militaires peuvent le concrétiser dans le temps et dans l'espace. La dimension temporelle est celle du lien avec notre histoire, la forge de nos valeurs, mais aussi et surtout celle du lien avec la jeunesse. La dimension spatiale se développe aux deux échelles, nationale et internationale. La réalité des liens sociaux, et notamment de ceux qui unissent les Français et leur armée, est manifeste et vivante en province. En dépit d'une tradition jacobine et d'une centralisation, conséquence inéluctable de la revue générale des politiques publiques, toujours recherchée, il serait fallacieux de réduire notre réflexion au seul point de vue central ou « parisien ». En sortant de l'hexagone, les militaires sont des hommes prêts et aptes au dialogue ou à la confrontation constructive avec d'autres cultures. Nombre de leurs élites ont eu à représenter la France, à défendre ses intérêts dans l'enceinte des organisations internationales civiles ou militaires, voire à commander en opérations dans un contexte multinational.

La résolution du défi d'une évolution positive de la démocratie exige de redonner une noblesse à une action politique équilibrant l'écoute des citoyens et l'affirmation des intérêts supérieurs de la nation. Pour autant, cette reconquête de l'influence doit venir des militaires eux-mêmes, en évitant les pièges du « recentrage sur le métier », « placardisation technique » qui mobilise sur une stricte attribution des ressources aux besoins opérationnels *stricto sensu* alors qu'il faudrait élargir l'accès aux écoles de formation initiale des officiers³³, accentuer la mobilité et l'osmose public/privé ou civil/militaire, multiplier l'écrit et la prise de parole à l'image de nos amis anglo-saxons, si souvent cités en exemple, ou américains. Si, aujourd'hui, la rigueur financière risque d'accélérer le décrochage économique, la « priorité à l'opérationnel »³⁴ risque d'annihiler toute possibilité d'influence.

L'avenir de la composante sociale représentée par les militaires est très interdépendant de celui de la société française, et de la façon dont cette dernière percevra les enjeux de sécurité et de défense. À n'en pas douter, cette perception peut évoluer entre un repli sur soi, consécutif à des difficultés économiques majeures ou à un sentiment d'inutilité face à une mondialisation rendant illusoire notre autonomie décisionnelle, et un sursaut de conscience dû à ce que la France représente encore dans le monde. Cette dernière

³³. Pourquoi Saint-Cyr ne formerait-elle pas aussi de futurs cadres de la nation après quelques années au service des armes, à l'instar de Sandhurst ?

³⁴. Slogans dont l'auteur ne récuse ni le fondement ni la pertinence, mais se méfie d'une application exclusive binaire.

option serait assez conforme à un héritage gaullien si souvent revendiqué. Elle relaierait l'exhortation de Saint-Exupéry sur le lien entre raisons de vivre et de mourir : « Ce qui donne un sens à la vie donne un sens à la mort. » Elle exigerait, entre autres, de résorber le découplage qui s'est installé entre l'opinion et le soldat à propos de la mort, néo refus culturel d'un côté, occurrence irréductible de l'autre. Par médias interposés, ne pas accepter la mort de nos soldats conduirait soit à refuser la confrontation, soit à se résigner à une défaite assurée puisque seule celle de leur adversaire serait héroïque et légitime. Refuser cette impasse suicidaire passera par un effort d'explication et le rétablissement d'une certaine dimension sacrale du métier des armes. Ainsi, dans son adresse de départ, en août 2011, le général Irastorza a martelé une dernière fois : « Si d'aventure cette dimension sacrale venait à s'effilocher au fil des ans, notre métier deviendrait moralement inconsistant et nous serions alors bien incapables de donner du sens à l'engagement de nos soldats et moins encore à leur sacrifice. Ce jour-là, faute d'armée motivée, bref faute d'armée tout court, la voix de la France ne pèserait plus grand-chose. » ▶



JEAN-LUC COTARD

LES MILITAIRES SONT-ILS DES INCOMPRIS ?

« Le gouvernant tient le guerrier pour étroit d'esprit, hautain, peu maniable, sous des aspects de déférence. Il faut dire que, voué aux idées et aux discours, il se défend mal de quelque malaise devant l'appareil de la force, alors même qu'il l'utilise. C'est pourquoi, sauf aux instants de crise où la nécessité fait loi, il favorise dans le commandement non point toujours les meilleurs mais les plus faciles, refoule parfois les chefs militaires aux rangs médiocres dans l'ordre des préséances et, quand la gloire les a consacrés, attend volontiers qu'ils soient morts pour leur rendre pleinement justice ». La lecture de ce passage du *Fil de l'épée* de Charles de Gaulle incite à la comparaison avec la période contemporaine : les choses ont-elles évolué depuis l'entre-deux-guerres ?

Pourtant, cette phrase suscite une interrogation. Comment le gouvernant peut-il « favorise(r) [...] non point toujours les meilleurs mais les plus faciles », en fait les plus dociles ? Certes, toujours en citant de Gaulle, pourrions-nous clore rapidement le débat en rappelant qu'« il est vrai que l'habitude d'obéir inhibe parfois le militaire dans sa capacité à objecter » et que, par conséquent, rien n'est plus aisé que de faire plier l'échine à un chef militaire. Mais alors pourquoi un chef militaire devient-il chef ? Le « caractère » nécessaire au commandement, et si joliment décrit dans *Le Fil de l'épée*, n'est-il valable qu'au combat et aux « instants de crise » ? Pourquoi un chef militaire peut-il devenir malleable ? En posant ces questions apparaissent progressivement d'autres explications quant à la place actuelle de l'armée dans l'espace public. À côté de faits exogènes, n'existerait-il pas des facteurs endogènes qui pourraient conduire à penser les choses autrement ? Rêver du temps où des généraux pouvaient être à la tête d'un ministère n'est-il pas le symptôme d'une mélancolie reposant sur une méconnaissance de la place de l'armée dans la société française ? La revendication, qui apparaît parfois comme catégorielle, d'une meilleure place dans la société peut-elle être acceptée si tout n'est pas fait en interne pour justifier cette requête ? En d'autres termes, les militaires ne sont-ils pas en partie responsables de leur pseudo-malheur ?

Sans faire œuvre de sociologue, peut-être est-il intéressant d'offrir quelques pistes de réflexion en contrepoint. Elles

mériteraient certainement d'être discutées. Mais n'est-ce pas l'objet de la revue *Inflexions* ?

La première idée serait que les militaires prennent un malin plaisir à se cantonner dans leur art, oubliant de travailler suffisamment sur leur environnement. Certes, l'entre-deux-guerres a vu la création de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) afin de diffuser l'esprit de défense. Cet institut a d'ailleurs servi de modèle à quelques administrations¹ et même aux entreprises du CAC 40, au point que d'aucuns commencent à remettre en cause sa spécialité. Mais est-il toujours efficace quand on lit ou entend les récriminations de militaires à l'encontre du monde politique et de la haute administration ? Par ailleurs, ce seul contact avec le monde civil une fin de semaine par mois et pendant un an est-il suffisant pour donner l'habitude aux officiers supérieurs appelés à prendre ultérieurement des responsabilités à travailler avec la haute fonction publique, le monde politique et celui de l'entreprise ? Ce contact n'arrive-t-il pas trop tard ?

Dans les années 1950, pour compenser l'absence de flux d'ingénieurs provenant de l'École polytechnique, les armées ont créé l'enseignement militaire scientifique et technique, qui permettait d'envoyer certains officiers dans les grandes écoles civiles ou à l'université alors qu'ils avaient déjà fait leurs preuves à la tête d'unités élémentaires². L'idée de former et de mélanger n'est pas forcément condamnable. Mais, quarante ans plus tard, alors que les élèves-officiers à Saint-Cyr suivaient un cursus initial comparable à celui de Sciences-Po ou des autres écoles d'ingénieurs, était-il toujours judicieux qu'ils retournent sur le banc de l'école pour acquérir une formation de même niveau que celle de leur formation première ? N'y a-t-il pas risque de décrédibilisation de celle-ci ? Aujourd'hui, le problème est légèrement différent puisque les officiers stagiaires suivent des masters « professionnalisants ». Alors, oui, l'environnement est abordé, mais ne l'est-il pas d'une façon devenue trop classique, parfois un peu maladroite ?

Pour tenter d'influencer son environnement, l'armée de terre a créé au début des années 2000 une cellule de « relations extérieures » chargée de promouvoir ses idées, de souligner ses difficultés auprès des leaders d'opinion ainsi que des responsables économiques et politiques, et non pas seulement auprès du

1. Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INESJ) et Institut des hautes études de l'entreprise (IHEE).

2. Généralement commandée par un capitaine, une unité élémentaire est composée d'une centaine d'hommes et de femmes. Elles ont des appellations différentes selon l'histoire de l'arme (compagnie pour les unités à pied, escadron pour les unités à cheval, batterie pour l'artillerie).

grand public comme le fait de façon classique le Service d'information et de relations publiques de l'armée de terre (SIRPAT). Las, pour toute une série de raisons, son ambition a été réduite, sa mission et son travail redéfinis, moins de dix ans plus tard. Face à des difficultés conjoncturelles, l'effort de longue haleine n'est pas tenu. Les erreurs individuelles éventuelles sont considérées comme des erreurs de stratégie. Or, dans ce domaine des relations extérieures, comme dans celui des relations publiques d'ailleurs, il faut du temps pour créer des contacts, éprouver leur fiabilité et trouver les terrains d'entente. Ici, comme dans le renseignement, le changement d'une seule personne peut fragiliser l'arbre en pleine croissance et faire perdre les fruits prêts à être récoltés. Apparaît alors une difficulté majeure de la situation des militaires : le manque de durée dans le poste des responsables militaires. Deux ans pour un colonel à la tête d'un régiment, autant pour un général à la tête d'une brigade, pour peu que ni l'un ni l'autre ne partent en opérations à l'étranger, deux ou trois ans en moyenne, pour les autres généraux. En imaginant une décision prise une année, très naturellement, s'oublient les raisons qui ont conduit à la prendre. De glissement en glissement, l'objectif initial se perd, et brusquement on s'interroge sur le bien-fondé de ce qui a été fait. Parfois la floraison prometteuse n'est même pas attendue. Les chefs militaires, qui critiquent facilement les élus pour leur court-termisme, peuvent eux aussi succomber à la maladie, démontant les échafaudages patiemment élaborés par leurs deux ou trois prédecesseurs. Il ne faut certainement pas douter du travail considérable mené par la cellule relations extérieures de l'armée de terre depuis la redéfinition de sa mission. Mais il est légitime de s'interroger sur la nature des pertes générées par cette rupture en pleine période de réforme majeure. Ainsi, ceux qui sont censés être des stratégies travaillant avec le temps peuvent-ils apparaître comme des tacticiens dont l'action semble fluctuer en fonction des événements ou de la volonté politique du moment.

Aujourd'hui, il est courant d'entendre les officiers parler du renouveau de la pensée militaire. « Enfin, dit-on, les officiers osent publier ! » Il faut bien reconnaître que ces travaux sont très intéressants, du point de vue de la méthode, des retours d'expérience. Mais comment se fait-il qu'il n'y ait pratiquement qu'un seul éditeur qui s'intéresse au sujet ? Qui cette pensée intéresse-t-elle vraiment en dehors des militaires eux-mêmes ? Ceux-ci ne seraient-ils pas en train de se satisfaire de leur technicité ? Il serait peut-être plus intéressant, en termes d'efficacité sociale, d'avoir des militaires qui publient des textes pour expliquer leur vie au

quotidien. Le succès de ceux écrits par le lieutenant Barthe et le sergent Tran Van Can prouve que la démarche est réaliste³. Mais, à part ces exceptions, comment les militaires peuvent-ils, dans ces conditions, reprocher à la société de les laisser à l'écart ?

Apparaît alors une discussion entre les tenants de la concentration des efforts sur la rigueur du raisonnement, afin de montrer que le militaire est capable de réfléchir sur autre chose que sur son art, et ceux qui pensent qu'ils doivent se mêler de tout parce que la chose militaire est connexe à tout : la formation professionnelle, la technique balistique, l'infrastructure, les sciences cognitives, le droit des conflits armés, mais aussi celui plus quotidien des marchés publics, du travail de la santé... Il s'agit d'un côté de crédibiliser le technicien, de l'autre d'occuper le débat social.

Il est vrai qu'il est plus facile de suivre la première méthode. La seconde est plus ambitieuse. Elle suppose des esprits encore plus curieux et plus audacieux que dans le premier cas, capables de prouver que les connaissances exposées ne sont pas purement théoriques, qu'elles s'appuient au contraire sur une expérience personnelle et collective au sein de l'institution militaire. Elle suppose certainement une spécialisation accrue des conseillers qui gravitent autour des décideurs plus importante, donc un investissement sur le long terme. Mais ceci présente le risque de dépendre de spécialistes, chose qui déplaît généralement au décideur militaire.

Mais qui peut parler dans les armées ? La réponse varie selon les époques. Le discours officiel est que tous les militaires possèdent la liberté d'expression pour peu que cela n'engage pas la confidentialité de certaines informations. Or il est possible de douter que cette liberté d'expression soit encouragée de façon homogène par tous les échelons de la hiérarchie. En effet, les télévisions et les radios ont été très surprises, en juillet 2011, de constater qu'aucun officier en activité n'était disponible pour répondre à des interviews ou pour participer à des plateaux afin de commenter les obsèques nationales de six soldats, organisées en présence du président de la République. Il est vrai que l'exécutif craignait que l'on ne pose des questions sur le bien-fondé de la stratégie menée en Afghanistan et sur ses conséquences humaines. Or il a été prouvé qu'il était possible d'expliquer le déroulement de la cérémonie, le pourquoi d'une certaine symbolique et ses conséquences pratiques sans remettre en cause les décisions politiques. Si la haute hiérarchie

3. Lieutenant Nicolas Barthe, avec la collaboration d'Alexandre Kauffmann, *Engagé*, Paris, Grasset, 2011. Sergent Christophe Tran Van Can, avec Nicolas Mingasson, *Journal d'un soldat français en Afghanistan*, Paris, Plon/*Le Figaro magazine*, 2011.

militaire accepte ou s'impose une telle attitude, comment peut-elle espérer crédibiliser ses messages sur le long terme ? Il est vrai qu'aller au-devant des autres et communiquer, c'est s'exposer, c'est prendre des risques. *De facto*, avec cette frilosité, l'institution se met à l'écart du débat démocratique puisqu'elle refuse totalement d'y participer. En dehors du débat, elle est forcément marginalisée, elle se met en dehors de la société. Ses membres ne peuvent donc s'en plaindre.

Il serait certainement possible pour un militaire en activité de passer outre les autorisations. D'ailleurs certains s'y sont risqués... Les deux cas connus de l'auteur de ces lignes, sans parler de celui médiatique du chef d'escadron Mattelli de la gendarmerie nationale, savent que leur mise à l'écart des promotions et des cercles de décisions en est la conséquence. Le courage intellectuel ne semble donc ni valorisé ni exploité dans une manœuvre de présence dans l'espace public, même si on peut comprendre qu'une prise de parole intempestive puisse parfois gêner le commandement. En effet, l'existence de « mouches du coche » qui permettent éventuellement d'avancer des idées autrement que de façon administrative, d'agitateurs d'idées qui n'engagent pas la responsabilité des autorités militaires mais facilitent l'émergence d'idées sur la place publique ne semble pas exploitée. Trop contrôlée, même seulement en imagination, l'organisation se rigidifie. Apparaît alors une contradiction entre l'initiative prônée au combat au plus petit échelon de l'armée française et le vécu quotidien. Tout cela n'incite pas à la mise en valeur de la richesse interne de l'institution militaire, aux débats qui la parcourrent.

Pourquoi en arrive-t-on là ? Il est possible de revenir au *Fil de l'épée* et de s'en contenter. Obéir est une vertu cardinale chez un militaire. Mais la question qui se pose est de savoir quand l'obéissance s'impose. L'auteur de ces lignes n'est pas loin de penser que l'esprit d'obéissance est parfois, chez certains, le prétexte commode pour esquiver toute discussion, qui peut sembler remettre en cause l'autorité. Il permet aussi de s'affranchir de la réflexion et de la confrontation intellectuelle avant la prise de décision. « Réfléchir, c'est désobéir », a-t-on l'habitude de dire pour caricaturer le formalisme militaire. Le problème n'est pas la réflexion, mais le moment de la discussion. Avant la décision, pourquoi pas ? Après la décision, la seule chose possible pour mettre en exergue un argument majeur qui n'a pas été pris en compte dans l'élaboration de la décision est le non massif. Mais qui peut dire non ? Tous les militaires attendent quelque chose : une affectation, une promotion dans le grade supérieur, une décoration. C'est humain.

Il peut aussi exister une autocensure. En ayant réfléchi à telle ou telle perspective et à ses conséquences pour l'organisation des armées, un officier estime devoir ne pas diffuser ses travaux qui pourraient servir soit d'arguments électoralistes soit être utilisés pour obtenir des gains financiers immédiats sans prise en compte complète des besoins de l'institution sur le long terme. La peur de l'instrumentalisation et le manque de confiance envers le politique sont aussi des facteurs d'exclusion du militaire du débat démocratique, même à caractère technique. La question est donc bien de savoir comment diffuser des idées. La question est donc bien celle de la reconnaissance de la réflexion et de l'intérêt de la chose militaire dans la sphère dirigeante. Tant que ce type d'autocensure demeurera, les militaires seront cantonnés dans leur technicité, aussi brillants soient-ils.

La deuxième idée est que le mode de sélection des élites, et surtout sa finalité, génère un type de pensée entièrement concentré sur la chose militaire. La sélection des chefs militaires doit permettre, après un long apprentissage, de commander, dans un premier temps, des régiments, des bâtiments ou des bases, puis, dans un deuxième temps, de fournir un petit vivier d'individus capables de diriger l'institution au contact de la sphère politique. Il s'agit d'une sorte de *cursus honorum*. La concurrence est rude. Les places vont en s'amenuisant avec le temps. La sélection se fait essentiellement par l'échec ou la sortie de la voie considérée comme noble, la voie du commandement.

Car l'idéal est de commander, l'idéal est de devenir général. Voilà l'axiome. Le gestionnaire reste sans voix lorsqu'un colonel auquel il vient d'annoncer qu'il portera vraisemblablement des étoiles sur sa manche répond : « Général, pour faire quoi ? », posant ainsi la question de la finalité du service. Faut-il accepter de servir à n'importe quel poste au prix du renoncement à des investissements intellectuels et relationnels, au prix d'un renoncement à une façon d'envisager le service pour devenir général ? Pour l'institution et le gestionnaire, pour bien servir il faut concourir à la sélection des élites et le concours devient presque une fin en soi. L'erreur n'est pas tolérée, le rattrapage quasi impossible.

En soi, cela n'est pas gênant. Cela permet aussi, il faut le reconnaître, l'émergence de quelques belles personnalités, cultivées et brillantes qui n'ont rien à voir avec celle du général Gamelin telle que décrite par ses contemporains. En cela, le colonel de Gaulle a certainement tort aujourd'hui. Le problème est que, ce faisant, l'institution « ne profite pas », au sens noble du terme, de l'immense potentiel de ses membres. L'auteur de ces lignes

n'a pas siégé et n'aurait certainement jamais pu siéger dans les instances de sélection des officiers généraux. Cependant, il a pu constater que les officiers, même en dehors du cursus de sélection pour le généralat, qui s'éloignaient de l'institution le temps d'une affectation, n'étaient pas forcément récompensés de leurs efforts d'adaptation, voire de leur réussite, peut-être parce que leur noteur, ou notateur pour reprendre le jargon administratif, n'est pas considéré comme fiable, parce qu'étranger à ladite institution⁴. Le système d'évaluation privilégie *de facto* les officiers qui sont observables par les membres des conseils supérieurs, lesquels exercent le plus souvent leurs responsabilités au sein du ministère. Il ne facilite pas l'ouverture. Le problème est que cette sélection donne l'impression que les meilleurs sont progressivement infantilisés, que leur réussite ne sera consacrée que par le nombre d'étoiles sur la manche. Or il est permis de douter que ce seul critère soit satisfaisant pour juger de la réussite d'une carrière, tout comme il est permis de douter qu'il faille être général, ou officier breveté, ou simplement officier, pour servir bien.

La difficulté dans ce sujet est de savoir ce que recouvre le corps des officiers généraux : il y a ceux promis aux très hautes responsabilités et ceux qui sont récompensés pour leur service. L'accession aux étoiles était, jusqu'à il y a peu, la seule façon d'atteindre une rémunération de haut fonctionnaire. Cette différence est totalement méconnue à la fois du civil et du militaire en général. Elle souligne en elle-même une différence notable avec les modes de fonctionnement de la fonction publique. Cette accession est cependant particulièrement visible : képi chamarré, étoiles. De façon caricaturale, on pourrait dire que le problème est que toutes les étoiles ne se valent pas, mais peu le savent. Ceci permet peut-être d'expliquer une formule attribuée au président Chirac : « Quand je vois des colonels, je vois des mecs extraordinaires ; quand je vois des généraux, je ne vois que des cons. »

S'il est légitime de mettre à disposition de l'exécutif les meilleurs chefs pour commander les armées – c'est la moindre des choses – il serait aussi certainement possible d'envisager l'utilisation de cette ressource inexploitée, généralement bien formée et avec un sens du service avéré, au profit de l'État dans son ensemble. De nombreux hauts fonctionnaires s'étonnent du départ précoce d'officiers généraux remarquables qui vont végéter, parfois sous-employés, dans de grands groupes industriels ? Mais revenir sur cela imposerait une révolution culturelle et un difficile changement

4. L'administration militaire n'est pas la seule à connaître cette inquiétude.

de politique de gestion. Si actuellement, sous la pression de la RGPP, l'institution est reconnaissante envers les officiers qui « posent le képi », cela n'a pas toujours été le cas. L'idée était que la meilleure façon de servir était sous l'uniforme et dans la seule voie du commandement qui, paraît-il, était jusqu'à il y a peu l'unique source d'épanouissement individuel et la seule utile pour l'institution. Le problème est que le caractère mis en exergue par l'exercice du commandement ne se révèle pas uniquement à la tête d'un régiment ou d'une brigade.

Récemment, les engagements des armées ont fait apparaître, notamment dans l'armée de terre, le slogan : « Priorité à l'opérationnel. » En soi, ce slogan est légitime. Mais les conclusions qui en ont été tirées risquent d'être catastrophiques pour l'avenir : celui qui ne combat pas directement n'est pas utile. Les juristes, les communicants, les historiens, par exemple, ne concourent pas directement au combat. Il est donc possible de réduire brutalement et de façon importante leurs effectifs. Les armées, et l'armée de terre en particulier, donnent en fait l'impression de se replier sur elles-mêmes.

En 2007, lors de l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz, fêtée chaque année par les anciens de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, un général, dont les responsabilités en faisaient l'un des personnages éminents de l'armée de terre, accueillait les saint-cyriens de sa garnison dans sa résidence par un discours portant sur l'actualité. Il se déclarait, en substance, très flatté de voir que des magistrats, des enseignants, des économistes étaient invités à travailler sur ce qui allait devenir le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, mais soulignait que les trente-cinq membres de la commission de réflexion ne comprenaient que cinq officiers généraux. Il formulait alors le vœu de voir un jour prochain les militaires participer, dans des conditions comparables, à d'éventuels travaux de réflexion dans le domaine de l'Éducation nationale, de la Justice, des Finances et de l'Industrie... Inutile de dire que son discours fut fortement applaudi. Cette anecdote, qui est encore plus savoureuse avec la verve et le brio de l'auteur, est symptomatique de l'état d'esprit des militaires et surtout de ceux de l'armée de terre.

Mais où sont les actes qui permettraient de remédier au problème ? Les militaires ont les capacités pour intervenir sur ces sujets. La meilleure preuve est que, au début des années 2000, les négociations en matière d'écologie au plan européen ont été conduites, pour la partie française et du point de vue technique, par un lieutenant-colonel du génie détaché en « mobilité externe » auprès du ministère concerné. En fait, les

militaires n'ont collectivement pas confiance en eux-mêmes. Ils pensent encore trop que tous leurs efforts doivent tendre exclusivement vers la technique militaire. Ils oublient qu'ils devraient montrer que cet art, leurs méthodes de pensée et de travail, qui ont pourtant longtemps influencé l'administration française, peuvent aider la société. Ils oublient de se donner les moyens de le faire savoir. Ce n'est donc pas demain que l'on verra l'un d'entre eux participer officiellement et réellement aux réflexions sur la ré-industrialisation du pays ou à la formation des enseignants.

Alors trop injuste la position des militaires dans la société ? Sans pour autant aller jusqu'à reprendre l'analyse de de Gaulle, il convient de relativiser le problème. Certes, il existe des problèmes exogènes. Leur nature pèse évidemment et il ne faudrait pas les occulter. Mais les militaires n'inscrivent pas assez leur action dans le temps. Ils sont trop consentants, trop timides, pour que leur discours de victimes puisse être totalement accepté. ▶



MICHEL SAGE

INTERNET : UNE AUTRE MANIÈRE DE RESTER SOCIALEMENT INVISIBLE ?

« *L'avenir n'est pas la technologie ; l'avenir, c'est l'esprit.* »

La technologie n'en est que le moyen. »

Vincent Desportes (*La Guerre probable*, 2008)

L'invisibilité médiatique des militaires pouvait jadis s'expliquer presque exclusivement par une autocensure culturelle liée, de près ou de loin, à l'intériorisation individuelle des contraintes de leur statut. Or Internet a proposé très tôt de nouveaux supports d'expression que certains ont investis. Des gendarmes en colère en 2001¹ aux « milblogs »², en passant par les forums d'armée et d'armes, on pourrait penser qu'Internet a rendu plus visible la parole des militaires. Mais dans cette nouvelle forme numérique d'espace public, cette parole semble peu audible, hésitante et comme noyée dans la masse. Nous attribuerons cet état de fait à deux facteurs : l'un est la nature même d'Internet, aujourd'hui devenu média de masse ne permettant la distinction sociale que par une tendance au « communautarisme numérique », l'autre est une prolongation de l'endémique déclassement social et intellectuel des militaires, pérennisé par une tendance forte à la reproduction et au repli sur leurs propres spécificités, y compris dans les formes les plus techniquement sophistiquées de l'espace public que propose Internet.



Le contexte communautaire d'Internet : un tribalisme numérique ?

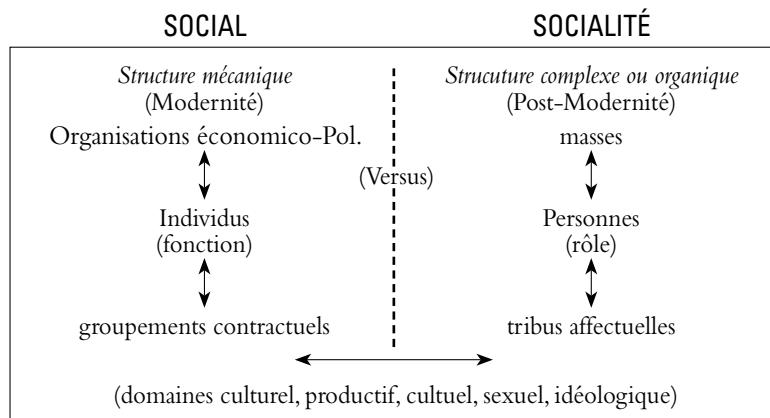
Internet, le « réseau des réseaux », est souvent appréhendé comme un espace³, mais il peut aussi être vu comme un fleuve paradoxal : autant la source est vive, autant le cours d'eau gigantesque qui en

1. À cette époque, certains gendarmes ont utilisé le réseau Internet, souvent *via* leurs épouses, pour exprimer leur colère.
2. Blogs tenus par des militaires en activité s'apparentant à des journaux de marche relatant leurs activités : opérations extérieures, exercices, vie en caserne...
3. La « Galaxie Internet » de Manuel Castells ne cesse d'être explorée par les chercheurs depuis vingt ans. Pour reprendre une expression de Georges Balandier, elle constitue ainsi un de ces « nouveaux nouveaux mondes », qui sont autant de nouveaux territoires d'investigation pour les sciences humaines et sociales. En renouvelant radicalement nos pratiques quotidiennes *via* des usages culturellement imposés, Internet contribue à modifier en profondeur nos conceptions du lien social, donc de nous-mêmes et de notre relation à autrui, « tissant les fils de nos vies ». Voir Manuel Castells, *La Galaxie Internet*, 2001, Fayard, 2002.

découle se répand si largement qu'il se perd en méandres et en bras morts, rendant impossible la navigation avec aisance dans toute son étendue. Devenu un média de la masse pour la masse, ou de la foule pour la foule comme aurait dit Gabriel Tarde, il se présente donc comme un vaste magma hétéroclite.

Dans les premiers temps de sa récente démocratisation, l'effacement des *gatekeepers* (« gardes-barrières ») traditionnels a ouvert la voie à une floraison de prises de parole cacophoniques, puis à la formation progressive et spontanée de microcommunautés plus ou moins reliées entre elles. Rien d'étonnant si l'on resitue Internet dans la postmodernité telle que l'analyse Michel Maffesoli⁴. Pour lui, l'ambiance de notre époque est caractérisée par « le va-et-vient constant qui s'établit entre la massification croissante et le développement de microgroupes » qu'il appellera « *tribus* ».

C'est seulement dans un second temps que, dans une dynamique subsidiaire, les microgroupes s'agrègent progressivement entre eux, mais selon des lois affinitaires, relevant de l'affect, de l'impression, de l'apparence. À notre sens, ces communautés dites virtuelles peuvent d'ailleurs tout à fait être rapprochées des « *tribus affectuelles* », dont elles ne seraient que la forme numérique, du schéma suivant, tiré du *Temps des tribus*.



En transposant cette intéressante distinction dans l'Internet, en tant que média phare de la postmodernité, on y découvrirait que celui-ci ne définirait plus l'« individu » par une « fonction » (un militaire défini par l'exercice de la violence légitime), mais

4. Michel Maffesoli, *Le Temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés postmodernes*, Paris, La Table ronde, 1988, réédition 2000.

la « personne » par un « rôle » (l'internaute défini par son avatar numérique se donnant en spectacle dans le théâtre du Web). Internet consacrerait l'avènement d'une sorte de « tribalisme numérique », pour paraphraser l'auteur.

Il y a dix ans encore, se connecter au Web était suspecté de masquer le « tabou de la rencontre directe »⁵, donc de désocialiser les internautes. Mais il semble que cette analyse soit devenue un trompe-l'œil obsolète et qu'Internet crée au contraire du lien social, bien que sous une forme nouvelle, difficile à appréhender d'emblée : l'accès au réseau est, certes, un lien individuel, un cordon, un câble reliant l'internaute au Web, mais ce fil de vie relie toujours un *ego* à un *alter*. L'observation des usages du réseau révèle en fait ces pratiques de rattachement à autrui, à commencer par l'indispensable et incontournable adresse mail, sésame obligatoire de toute démarche⁶. Inévitablement, la dynamique associative, le « groupisme » selon Maffesoli, reprend toujours le dessus, même si c'est sous diverses formes, tant l'homme n'est homme que parmi les hommes, comme disait Fichte. Le besoin spontané de se relier aux autres refait pour ainsi dire naturellement son apparition, le lien social ne faisant que subir, avec la généralisation d'Internet, une ultime métamorphose⁷.

L'espace public numérique présente ainsi un profil assez particulier : c'est avant tout un agglomérat de petits espaces « privés publiés ». Ce serait donc cet instinct humain d'association qui créerait, mais seulement *in fine* et avec une dynamique toujours subsidiaire, ce réseau de masse mondial marqué depuis les universités américaines des origines par une tendance à la communautarisation *via* la force d'une multitude de petits liens faibles⁸. Ainsi, sur Internet, on appartient très vite, non pas à une tribu, mais à plusieurs microgroupes qui dessinent en filigrane notre profil numérique, et qui, en s'agrégant, nous créent, involontairement et sans que nous en soyons toujours conscients, une identité numérique aux multiples facettes. Ces microgroupes, parfois artificiellement regroupés en « sphères » thématiques pour les besoins de l'analyse, telle la « kakosphère »⁹, ont la satis-

5. Philippe Breton, *Le Culte de l'Internet, une menace pour le lien social ?*, Paris, La Découverte, « Sur le vif », 2000.

6. Or déclarer une adresse, c'est bien afficher son existence et offrir un pont de contact personnel à autrui : sans l'autre pour m'écrire, mon adresse n'a aucune utilité.

7. Antonio A. Casilli, *Les Liaisons numériques. Vers une nouvelle sociabilité ?*, Paris, Le Seuil, « La couleur des idées », 2010.

8. Michel Forse, « Définir et analyser les réseaux sociaux, les enjeux de l'analyse structurale », *Informations sociales* n° 147, 2008/3.

9. Expression utilisée dans un article tiré du site Web de l'émission *Arrêt sur image* : « Premiers craquements dans la kakosphère ». On le trouve à l'adresse suivante : www.arrestsurimages.net/contenu.php?id=934.

faction d'exister et d'être enfin ou davantage accessibles ; d'humbles microtribunes dans l'espace public numérique, qui se retrouvent vite noyées parmi leurs semblables et reléguées dans l'invisibilité des pages de moteurs de recherche. D'aucuns en concluent alors facilement que l'on assiste à une « balkanisation » de l'espace public, avec des degrés divers de liens, qui vont de l'entre soi électif jusqu'aux connexions ouvertes, permanentes et entretenues de type Facebook.

Les « sphères » peuvent être de structures et de compositions différentes. L'émulation contestataire qui a vu se connecter logiquement le site Web de l'Association de défense des droits des militaires (ADEFDROMIL) avec les forums de discussion « Gendarmes et citoyens » et « Militaire et citoyen » relève d'une forme de regroupement typique par affinité de but, en l'occurrence réformer fondamentalement le statut général des militaires. Ainsi, certains internautes se regroupent sur des plateformes spécifiques, blogs, forums, mais aussi réseaux sociaux, qui se connectent ensuite entre elles.

L'interconnexion de Facebook avec de plus en plus d'autres sites Web participe de cette logique agrégative. Ainsi, l'individu numérique, dès qu'il se relie ici ou là, se trouve comme plongé dans une foule ayant ses lois propres, foule qu'il ne peut certes embrasser du regard, mais qui l'entoure bel et bien, le dépasse, le submerge parfois. Nous voilà donc en quelque sorte revenus à reconsidérer, à la lumière d'Internet, ce concept même de « foule » développé par Gustave Le Bon et Gabriel Tarde¹⁰, avec cette particularité notable que cette foule numérique se trouve d'une part unifiée par un standard technologique, à commencer par l'adresse IP comme identité d'accès, et d'autre part contradictoirement poussée à la fragmentation affinitaire, ou à une forme numérique du « tribalisme postmoderne »¹¹.

Paradoxalement, quand bien même l'espace public numérique, en tant qu'espace public de masse, donne la parole à tous, on se rend bien compte que, *de facto*, il ne permet pas d'écouter tout le

^{10.} « En 1901, Gabriel Tarde a donné dans *L'Opinion et la Foule* une célèbre analyse de la manière dont l'apparition de la presse avait introduit chez ses contemporains une séparation entre deux manières de lier des personnes entre elles : par la conversation et par l'identification à un public. La première se déploie dans les interactions en face-à-face, tandis que la seconde réunit à distance les personnes par les opinions qu'elles portent sur les événements publics. La nouveauté d'Internet est que c'est depuis la conversation ordinaire que s'agrègent les opinions publiques et qu'il est devenu plus facile pour les foules de devenir des publics sans passer par les intermédiaires traditionnels » (Dominique Cardon, *La Démocratie Internet*, Paris, Le Seuil, « La République des idées », 2010).

^{11.} Seules des crises violentes, succédant généralement à des années de souffrance et de frustration intenses, peuvent fédérer, pour un temps ou pour un événement ponctuel, toutes ces communautés numériques, comme on l'a vu lors de divers soulèvements populaires.

monde. Par ailleurs, si le gain d'accessibilité de tous à l'expression dans l'espace public se fait au détriment de la visibilité et conforte donc la nécessité de nouveaux regroupements affinitaires, il conduit aussi et surtout à l'apparition de nouveaux filtreurs¹². Le webmestre, le blogeur, le modérateur de forum sont ainsi érigés en nouveaux leaders d'opinions, dans un univers où « exister, c'est être googleable »¹³, suivant une logique de « tyrannie de la visibilité » sur laquelle certains chercheurs critiques ne manquent jamais d'attirer l'attention avec pertinence.

Un « cantonnement numérique », prolongation d'un cantonnement culturel plus large et préexistant

Jouant le jeu de cette injonction à être visible, de nombreux « skyblogs » post-adolescents d'engagés volontaires (EVAT)¹⁴, forums d'armes et de spécialités multiples et variés¹⁵ ont éclos. Leur inventaire pourrait laisser croire à une riche floraison de la « kakisphère », à l'investissement volontariste des « milinautes »¹⁶ via des outils divers pour des usages différents et parfois même polémiques. Or ces sites, plus ou moins éphémères et à l'administration aléatoire, ne représentent en participants jamais plus de 5 à 10 % environ des effectifs de leur population cible. Par ailleurs, des études¹⁷ démontrent qu'Internet est avant tout un moyen d'achat, de lecture, de divertissement, mais pas forcément un média dont l'internaute serait l'auteur. La création, numérique ou non, nécessite du temps, de la technique, mais aussi un minimum de capital culturel, du goût et de l'inspiration. De même que tout

12. L'agrégation d'individualités physiquement séparées et communiant davantage en petits comités rappelle plutôt la définition du public que donnait Gabriel Tarde. En effet, les internautes ont des usages, des personnalités, des croyances, des passions, des opinions aussi différentes sur le Web qu'hors ligne. La grande différence avec Internet, c'est que, dans nos sociétés, la plupart de ces publics ont techniquement un accès quasi identique (ou du moins qui tend fortement à se généraliser), à l'espace public numérique, où ils se matérialisent finalement tous de la même manière : une page Web dans un explorateur. La nature ayant horreur du vide, on assiste alors à l'irruption sur le Web de nouveaux *gatekeepers* qui feront le tri à la place de l'internaute selon des critères plus ou moins transparents (Google, sites comparateurs de prix, portails d'information..). Les fameux intermédiaires dont s'étaient enfin débarrassées les premières communautés élitistes du Web réapparaissent sous un nouveau visage pour guider les choix et influer sur les opinions.

13. V. Blondel, « Exister, c'est être googleable », Louvain n° 175, octobre-novembre 2008.

14. « Djaidaydu16 », « frenchsoldierafghanistan », « johnny41770 », « marsouin83520 », « militaire50200 », « militairedurang2 », « militaz1 », « militetedemort », « parab8 », « parachutiste02 », « pechu »..

15. « Gendarmes-en-colere.forum2discussion.net », « armeecitoyenne.xooit.fr », « chemin-de-memoire-parachutistes.org », « alabordache.fr », « netmarine.net », « armees.com », « commando-air-forum »..

16. Nous entendons ici par « milinaute » un internaute qui visite régulièrement des sites traitant de questions militaires et de défense.

17. Enquête IPSOS de 2008. Source : <http://is.gd/sDjl59>

militaire n'est pas écrivain¹⁸, tout « milinaute » n'est pas webmaster. Parallèlement, le champ artistique, notamment cinématographique et romanesque, n'a été investi que de façon anecdotique, faute, sans doute, de volonté, de temps et/ou de moyens. Les analystes appelant à une nouvelle héroïsation sociale du militaire le déplorent suffisamment.

Les médias de masse étant communément perçus comme une menace pour le prestige et l'image des armées, les militaires se sont donc retrouvés totalement écartés du champ médiatique, hormis quelques personnalités convoquées de temps à autre pour une participation minutée à un débat. Au cantonnement géographique et juridique, explicable par l'histoire et les nécessités de fonctionnement de la République, et à la relégation intellectuelle des militaires, liée sans doute au manque de formation générale au profit d'une formation technique toujours plus exigeante, mais aussi au manque de temps, d'audace ou de goût, s'ajoute donc un cantonnement médiatique. Internet ne fait que prolonger celui-ci sous la forme d'un « cantonnement numérique » qui s'explique par les effets conjugués de la logique structurelle des réseaux et de l'intériorisation des interdits et des risques par les « milinautes » eux-mêmes.

L'apparition des blogs a pu laisser présager un temps l'enrayement de cet isolement médiatique, et même occasionner un regain de créativité : le « milblog », à ce titre, est une innovation typiquement militaire, très répandue aux États-Unis¹⁹. Feu de paille : le phénomène est très limité en France et repose sur une exposition de soi qui, quand elle sombre dans le nombrilisme excessif, peut vite se révéler malsaine, y compris pour son auteur.

Concernant la forme, un « milblog » se présente souvent comme un simple album photo en libre accès, intéressante source documentaire pour le passionné et le spécialiste, mais dont les contenus écrits restent pauvres et souvent dégradés dans leur forme (langage SMS), et vieillissent vite. Toutes ces caractéristiques expliquent pourquoi ils s'inscrivent si mal dans les nouvelles sociabilités numériques, mouvantes et évolutives, vouant un culte frénétique à l'instantané, qui ont bien plus de succès aujourd'hui.

18. La littérature militaire elle-même ne s'est guère illustrée par sa créativité au XX^e siècle. L'essentiel des écrits était produit par des officiers et traitait davantage de la tactique, de la stratégie, voire de la géopolitique, ou consistait en la publication de journaux de campagne. Ces publications ont évidemment eu, et ont toujours, un grand intérêt militaire, mais aussi historique et scientifique. Ces auteurs publient d'autant plus librement qu'ils sont légitimes car spécialistes avancés de ces questions, qu'ils s'expriment en tant que « savants » comme le disait Kant, là où nous employons plus volontiers aujourd'hui le terme d'experts. Le problème, c'est que, aujourd'hui, les vrais experts des questions militaires sont bien souvent des civils, tant le champ s'est spécialisé, fragmenté, et tant les connaissances ont cumulativement abondé.

19. M. Chatrenet, *Les Blogs militaires*, thématique n° 9 du Centre des sciences sociales de la Défense (C2SD), 2007. Adresse : www.c2sd.sga.defense.gouv.fr/IMG/pdf/thematique9charte.pdf

Concernant le fond, quel que soit le support, l'expression des militaires n'intéresse qu'un public réduit, ce qui explique une audience confidentielle. La grande majorité des lecteurs, qui ne lisraient déjà pas les journaux de marche de la guerre d'Algérie, ne liront pas non plus ceux de la guerre du Golfe ou d'Afghanistan, surtout si l'auteur est militaire et que l'on présumera, à tort ou à raison, de sa tendance à l'autocensure.

De même, les forums du type « Commandos de l'air », « Troupes de marine », « Gendarmes et citoyens » sont tout sauf grand public. Ils s'adressent à des micropopulations, tiennent des discours nécessitant des références pointues, dénotent une légitime fierté mais aussi des spécificités telles que l'esprit de corps dérive vite vers un étroit corporatisme. Seuls les forums généralistes, tels que « armées.com », tirent leur épingle du jeu en jouant le double jeu de l'actualité et de l'information de recrutement (deux motifs de leur forte audience), qui sont, elles, de vraies attentes des internautes. C'est pourquoi leur fréquentation est sans comparaison avec les petits forums spécialisés, dont la vocation se situerait plutôt dans l'élaboration d'un entre soi aussi convivial que restreint²⁰.

À l'heure actuelle, la vraie visibilité, qui permet de faire passer ses idées de l'espace public à l'espace politique, semble être celle du collectif offensif, sous réserve de bénéficier de relais d'opinion visibles hors du Web : élus locaux et nationaux, journalistes, acteurs associatifs... Même si elle traite d'une question d'actualité, seule la publication d'un livre semble continuer de s'ancrer véritablement dans le temps long, ouvrant les portes d'autres médias grand public²¹. À court terme, la diffusion d'un ouvrage appelle des réponses officielles, provoque des remous, plonge parfois leurs auteurs dans des difficultés personnelles, mais leur donne l'opportunité de se créer un profil médiatique et, quoi qu'on pense de la démarche qui l'initie, elle crée le débat. À moyen et long terme, une telle œuvre écrite, structurée, largement

^{20.} Il est un leurre que beaucoup d'administrateurs refusent de voir, et on comprend pourquoi : l'accessibilité n'est pas la visibilité. Dominique Cardon explique avec justesse ce paradoxe qui n'est qu'apparent, relativisant pour sa part l'aspect public du Web : « Tous les contempteurs d'Internet, qui s'indignent d'y trouver des propos injurieux, racistes, faux, fumeux, diffamatoires ou délirants, ne perçoivent pas cette caractéristique du Web. En considérant uniquement le Web avec les catégories de l'espace public traditionnel, ils oublient de distinguer accessibilité et visibilité. La plupart des exemples qui nourrissent leurs critiques sont certes accessibles ; mais, pour ce faire, il faut les avoir cherchés intentionnellement avec un moteur de recherche. Ils ne sont donc pas visibles, pas référencés, pas cités, pas liés, si bien qu'ils dorment dans les zones obscures du Web. C'est pourquoi on peut soutenir qu'Internet n'est pas entièrement un espace public et que des informations accessibles ne sont pas pour autant publiques. »

^{21.} On notera que les questions de liberté d'expression se posent d'ailleurs aussi pour d'autres fonctionnaires que les militaires. On citera, entre autres : S. Soid, *Omerta dans la police, abus de pouvoir, homophobie, racisme, sexeisme* (Paris, Le Cherche-Midi, 2010), P. Pichon, *Journal d'un flic. La police vue de l'intérieur* (Paris, Flammarion, 2007), P. Pichon, F. Ocqueteau, *Une mémoire policière sale, fichier STIC, 34 millions de citoyens fichés* (Jean-Claude Gawsewitch, 2010), Z. Shepard, *Absolument dé-bor-dée ou le paradoxe du fonctionnaire* (Paris, Albin Michel, 2010). Leurs livres, courageux quoique souvent provocateurs à dessein, en faisant un scandale et en suscitant des réactions, des prises de positions ont donc été lus non seulement par le grand public, mais aussi, bon gré mal gré, par ceux qui font l'objet des critiques publiées.

commentée, constitue un véritable engagement et offre à l'argumentation de son auteur une visibilité accrue, s'inscrivant dans l'histoire, servant de base à la contradiction, ou bien, au contraire, à la poursuite de l'argumentation, sans commune mesure avec un article de blog ou une publication dans un forum spécialisé.

Bien qu'accessible au plus grand nombre, Internet, comme les autres médias de masse en d'autres temps, n'assure *in fine* une visibilité durable qu'à des contenus élaborés, savamment construits, et distingue donc les auteurs les plus habiles à les produire grâce à la maîtrise de techniques spécifiques. Mais « exister » sur la Toile ne va pas sans intégrer une contrainte hétéronome grandissante, qui s'étend de la modération à la censure, parfois à l'exclusion (suppression d'un profil d'un groupe de discussion de forum, par exemple), et qui s'imposera aux plus courageux : autosurveillance bienveillante entre membres d'une même communauté numérique²², surveillance plus intéressée des goûts, des pratiques, des usages par les acteurs commerciaux à des fins d'études de marché, surveillance des abus et des dérives par les acteurs de la sécurité publique en vue de sanctions. Autant de menaces réelles ou fantasmées qui, dans le doute, n'encourageront pas les internautes, et parmi eux les militaires encore moins, à considérer l'espace public numérique comme un véritable espace de liberté individuelle ou collective (au sens de l'utopique *Déclaration d'indépendance du cyberspace* de John Perry Barlow en 1996).

Dominique Cardon explique ainsi très justement qu'Internet « pousse les murs tout en enlevant le plancher », ce qui a pour effet d'engendrer une véritable « libération des subjectivités » principalement dans une sorte de « clair-obscur »²³. Il est logique que, à l'instar de la grande masse des néointernautes des années 1990 et 2000, les militaires se soient initialement appropriés des outils de communication personnellement valorisants et à la diffusion mondiale jusque-là inégalée. Mais, s'exposant aux yeux de tous et en tant que militaires dans les « milblogs » ou encore dans des forums qui transposaient leur culture d'armée, d'arme, de spécialité dans un espace public désormais numérisé, ils se sont vite heurtés aux limites réglementaires et même pénales que leur statut leur impose, ainsi qu'à l'appropriation de leurs discours par ce « deuxième cercle » composé de leurs familles, de retraités, de civils amateurs de question de défense... Bref, des porte-parole plus ou

22. On notera que, dans les forums, les modérateurs sont souvent recrutés parmi les visiteurs les plus fidèles (en nombre de visites, comme dans l'esprit) du site concerné.

23. Dominique Cardon, *op. cit.*

moins légitimes, aux intentions et aux arrière-pensées divergentes. C'est ainsi que les rares « milblogs » ont peu à peu cessé d'être mis à jour, la plupart de ceux qui sont encore consultables faisant figure de sites « zombies » qui, bien que morts, sont encore visibles comme des vivants, tandis que, simultanément, naissent irrésistiblement d'autres formes d'expression considérablement plus radicales : réseaux dits « citoyens », sentinelle de l'Agora, ASAFA, associations de victimes ou de familles.

Cette double évolution, effacement des discours de militaires en activité et surreprésentation de discours paramilitaires parfois sans nuances ni modération, sonne comme un retour à un état antérieur à la « révolution Internet ». Elle semble ramener les plus audacieux des cadres et des soldats à la plus grande masse de ceux qui, comme il en était avant le boom des usages numériques, préfèrent le confort d'une autocensure culturellement intériorisée, hiérarchiquement favorisée, qui leur évite l'inconfort de la mise au ban par leurs pairs comme la disgrâce de leur ultime employeur qu'est l'État. ▶



BARBARA JANKOWSKI

LES JEUNES ET L'ARMÉE

La place des armées dans l'espace public se réduit, les valeurs qui guident les militaires comme le sens de l'honneur, celui du dévouement pour la collectivité ou encore celui du sacrifice seraient de moins en moins en vogue dans notre société. La conséquence en serait la distance qui se creuserait entre le monde militaire et le monde civil. Cette dernière ne ferait que s'accroître depuis la professionnalisation des armées et, plus récemment, avec la réduction de leur format, entraînant un risque d'isolement des militaires dans un monde aux valeurs postmodernes. Cet article met à l'épreuve ces assertions en les appliquant aux jeunes dans leurs relations avec les armées. Y sont avancés quelques arguments permettant de questionner, sinon de contester, cette thèse des conséquences néfastes de la disparition des armées du champ public, telle qu'elle est communément développée, notamment par les militaires.

En premier lieu, on entend très fréquemment dire que les Français, les acteurs politiques et bien évidemment aussi les jeunes¹ ne connaissent plus les armées depuis la suspension du service militaire. Or, ceux qui mettent en avant cette vision des choses ont tendance à oublier l'image que la conscription donnait des armées. Certes, de nombreuses vertus étaient attachées à l'expérience du service militaire, mais celles-ci étaient exprimées par l'ensemble des Français et non par ceux qui en avaient fait l'expérience. Les jeunes hommes directement touchés par le service émettaient, en effet, des opinions distinctes de celles des autres catégories de la population, et se montraient critiques vis-à-vis des tâches qui leur étaient confiées et au sentiment de temps mal occupé. Le service était synonyme de perte de temps et, comme l'écrit François Gresles, en dehors des volontaires services longs (VSL) et des appelés de l'encadrement, on ne trouvait plus grand monde pour défendre le service militaire dans la forme qu'il avait depuis 1992².

Utile pour la défense de la France aux yeux des Français, du moins jusqu'à la fin de la guerre froide, considéré comme un rituel de passage, comme un moment de brassage social – bien que de moins en moins réel – et comme un tremplin de la citoyenneté, le service militaire, mesuré pour son influence sur la connaissance

1. En matière de définition, la jeunesse peut être caractérisée par l'âge, avec des limites fixées selon le type d'enquête à vingt-quatre ou à trente-neuf ans. Une autre façon d'aborder la question consiste à raisonner à partir de l'âge auquel s'effectue le passage de l'école au travail et de la famille d'origine à la famille fondée.

2. François Gresles, *Le Service national*, Paris, PUF, 1997.

des armées et l'image qu'il contribuait à en donner, n'avait pas autant de mérites que certains l'affirment encore aujourd'hui. D'ailleurs, l'image des militaires auprès des Français a commencé à s'améliorer dès l'annonce de la professionnalisation, en 1996, et n'a cessé de progresser depuis. On ne peut que se montrer prudent quant au bénéfice que les armées retirent de la conscription en termes d'image, même si cet argument relève aujourd'hui plus du registre nostalgique que réel.

Les armées sont de moins en moins visibles sur le territoire national. La diminution des implantations et les réductions successives de format amenuisent l'empreinte militaire. Ceci est un fait, mais de ce fait objectif on tire couramment une conséquence qui, elle, demanderait à être démontrée. Les militaires, absents du territoire, seraient, du même coup, absents dans notre société. À l'heure de l'information numérique, cet argument peut laisser songeur. Les relations de proximité sont, certes, importantes, mais depuis que l'on effectue des sondages sur la manière dont les jeunes sont informés sur la défense, on observe que ce sont les médias qui jouent le rôle prépondérant. Les jeunes se forgent donc leur idée des armées grâce à des moyens de communication déterritorialisés. Récemment, les armées ont d'ailleurs investi dans les médias sociaux afin de se faire encore mieux connaître.

En outre, le maillage des garnisons avait un sens durant la guerre froide, lorsqu'il était peu question des armées au quotidien. Avec la multiplication des opérations extérieures dans lesquelles sont engagées les forces françaises, cet ancrage territorial est moins crucial eu égard à cet enjeu-ci. Mis à part les campagnes d'information liées aux exigences du recrutement, les jeunes entendent parler des militaires à chaque fois qu'il est question d'une mission dans laquelle ils sont engagés. Or ces dernières se sont multipliées au cours des deux dernières décennies.

En outre, l'armée demeure l'un des principaux employeurs sur le territoire national et le premier recruteur public. Rien à voir évidemment avec le flux annuel des conscrits du temps du service militaire, mais le phénomène n'est pas négligeable et mérite d'être pris en compte. En 2012, vingt et un mille jeunes, tous niveaux confondus, seront recrutés et le flux s'est élevé à plus de trente mille certaines années. En dix ans, ce sont près de trois cent mille jeunes qui se sont engagés. Le rayonnement des armées obtenu grâce à ce réseau est sans aucun doute plus valorisant que ce qui avait cours du temps de la conscription.

En troisième lieu, l'institution militaire, qui inspirait peu confiance aux jeunes dans les années 1980, est désormais celle

que 85 % d'entre eux placent en tête de toutes les institutions publiques. L'écart observé dans les années 1980 entre les jeunes et les adultes dans leurs rapports aux institutions régaliennes s'est également estompé. L'antimilitarisme des années 1960-1970, l'une des causes de mobilisation de la jeunesse contre les initiatives des armées, est désormais résiduel et n'est plus l'apanage d'une classe d'âge. À l'époque, les valeurs que les jeunes attribuaient aux armées étaient précisément celles qu'ils combattaient : les valeurs réactionnaires, la défense de la hiérarchie, le machisme. Aujourd'hui, celles qu'ils associent aux armées sont celles qu'ils défendent.

Ils ont non seulement confiance en l'institution militaire, mais ils lui trouvent une utilité sociale. C'était déjà le cas en 1998, puisque 78 % des jeunes estimaient à cette époque qu'avoir une armée en France était utile. Dans une récente enquête financée par l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) et menée par le Centre d'études de la vie politique française (CEVIFOP)³, 42 % des jeunes affirment que l'armée devrait être renforcée et 52 % estiment qu'il faudrait au moins la laisser telle qu'elle est. À la question de savoir à quoi elle sert, ils répondent, dans l'ordre : « défendre », « protéger », « faire la guerre », « aider » et « maintenir la paix ». Non seulement ils font preuve d'une relative connaissance de l'éventail des missions qui lui sont confiées, mais on constate également qu'ils n'ignorent pas le retour de la guerre dans l'agenda militaire. Enfin, 49 % d'entre eux estiment qu'être militaire est une activité très honorable et 40 % assez honorable.

Les valeurs des jeunes auraient évolué en décalage avec celles auxquelles adhèrent les militaires. La crainte de ces derniers de voir ceux-là se détourner des armées du fait de valeurs peu compatibles est-elle fondée ? En premier lieu, le rapport à l'autorité, qui opposait les jeunes à leurs aînés dans les années 1960 et ce jusqu'aux années 1990, est devenu consensuel. Les jeunes ne sont plus aussi critiques face à l'autorité qu'ils l'étaient à cette époque, à partir du moment où celle-ci ne s'exerce pas dans les choix personnels. Par ailleurs, des valeurs comme le sens du devoir ou la discipline sont perçues de manière positive.

Autre thème, l'individualisme semble ne pas avoir cours autant qu'on l'affirme communément. Les chercheurs qui travaillent sur les valeurs des Français ont montré que, loin de l'individualisme, une attitude où chacun œuvre pour soi sans esprit de solidarité, les Français et, parmi eux, les jeunes aspirent à effectuer en toute

^{3.} Ronald Hatto, Anne Muxel, Odete Tomescu, «*Enquête sur les jeunes et les armées, images, intérêts et attentes*», *Etudes de l'IRSEM*, n° 10, 2011, en ligne sur le site de l'IRSEM, www.irsem.defense.gouv.fr/IMG/pdf/etude_10.pdf

liberté les choix relatifs à leur sphère privée, ce qui a pour corollaire le respect des choix des autres. Cette individualisation n'est pas synonyme d'individualisme, explique Olivier Galland⁴ : c'est un processus qui fait que chacun veut décider par lui-même, dans tous les domaines de sa vie et de ses valeurs, ce qui est bon ou mauvais pour lui. Il insiste, comme les autres chercheurs travaillant sur les valeurs dans ce collectif⁵, sur le fait que cette individualisation n'exclut ni l'altruisme ni le sentiment d'appartenance collective et encore moins les références à une morale, du moment qu'elle n'est pas abstraite et impersonnelle, et qu'elle se concrétise sous forme de principes qui guident les relations sociales⁶.

L'évolution des valeurs des jeunes les rend-elle moins prêts à s'engager ? La récente enquête CEVIPOF/IRSEM tend à prouver que l'engagement militaire n'est pas une perspective que les jeunes fuient, au contraire. Quatre jeunes sur dix évoquent avoir envisagé d'exercer un jour un métier militaire (15 % disent l'avoir déjà envisagé et 27 % pourraient peut-être l'envisager). Leur motivation première est le désir de faire quelque chose au nom de l'intérêt collectif. En effet, 37 % estiment que ce serait une manière de faire quelque chose pour leur pays. Ils étaient 22 % en 1998. Le travail en équipe et le fait d'avoir des responsabilités sont deux autres motivations qui ont pris de l'ampleur en quinze ans. En revanche, les préoccupations individuelles tournées vers la sécurité de l'emploi ont nettement reculé. En 1998, 42 % des jeunes enquêtés mentionnaient comme motivation à choisir le métier militaire le fait d'avoir un emploi stable et 39 % l'auraient choisi pour ne pas être au chômage. Ils ne sont plus que, respectivement, 24 % et 16 % à évoquer ces deux motivations en 2011.

Certes, leur connaissance des armées est faible, mais une évolution très intéressante doit être soulignée : entre 1998 et 2011, l'idée que se font les jeunes des métiers proposés par les armées s'est profondément transformée en s'adaptant à la réalité. En 1998, plus d'un sur trois croyait que la plupart des métiers exercés dans les armées étaient des métiers administratifs, un quart d'entre eux songeaient à des métiers scientifiques et seulement 17 % citaient des métiers combattants. En 2011, la tendance s'est inversée, puisqu'ils sont 34 % à penser avant tout à des métiers de combat. Ceux qui

4. Olivier Galland, «Les jeunes Européens sont-ils individualistes?», in Olivier Galland et Bernard Roudet, *Les Jeunes Européens et leurs valeurs*, Paris, La Découverte, 2005.

5. Cette notion est utilisée par les chercheurs d'ARVAL, l'Association pour la recherche sur les systèmes de valeurs, qui analysent l'évolution des valeurs des Européens depuis plus de trente ans.

6. Cf. Bernard Roudet, «Les sociétés européennes au miroir des jeunes», in Olivier Galland et Bernard Roudet, *op. cit.*, p. 31.

envisagent de s'engager privilégient un métier de combattant (35 %) ou un métier de commandement (25 %).

Notons, pour conclure, que le lien entre les armées et la jeunesse doit être attentivement entretenu. Mais on ne peut continuer à l'analyser avec des critères qui n'évoluent pas. Les éclairages récents nous apprennent que la confiance dans l'institution militaire s'est renforcée chez les jeunes, que ces derniers ne se détournent pas de l'ordre et de l'autorité autant qu'on le croit couramment, et que le sentiment de fierté nationale est plutôt à la hausse. L'éthique et l'utilité sociale, valeurs phares pour les armées, attirent les jeunes qui sont en quête d'idéaux tels que l'engagement collectif ou l'altruisme moral. ■



ELYAMINE SETTOUL

À PROPOS DE QUELQUES PERCEPTIONS DES ARMÉES PAR LES JEUNES ISSUS DES QUARTIERS POPULAIRES

«On a beau être né
Rive gauche de la Garonne
Converser avec l'accent des cigales
Ils sont pas des kilos dans la cité gasconne
À faire qu'elle ne soit pas qu'une escale
On peut mourir au front
Et faire toutes les guerres
Et beau défendre un si joli drapeau
Il en faut toujours plus
Pourtant y a un hommage à faire
À ceux tombés à Monte Cassino»
Zebda (*Le Bruit et l'Odeur*)

Restituer en quelques pages la perception des armées par les jeunes issus de banlieues populaires constitue un défi qui incite, à plus d'un titre, à l'humilité. En effet, l'un des principaux écueils d'une telle entreprise consisterait à aborder cette population tel un bloc monolithique socialement homogène et dont les caractéristiques seraient standardisées. Or la composition sociologique des banlieues françaises est loin de refléter cette apparente uniformité. Elles forment en réalité un monde extrêmement disparate traversé par des clivages sociaux, ethniques, culturels, mais aussi mémoriels. L'usage inconditionnel mais impropre du terme de ghetto par le sens commun tend à occulter cette diversité et à conforter un peu plus le grand public dans cette illusion.

Ces quelques remarques liminaires précisées, il nous est néanmoins possible d'esquisser quelques lignes directrices sur les schèmes représentatifs dominants parmi ces segments de population. Leur élaboration provient pour l'essentiel d'une recherche ethnographique menée sur les militaires issus de l'immigration entre 2006 et 2011.



De la dichotomie police/armées

Nos pérégrinations sur le terrain ont rapidement mis en exergue la profonde dissociation de l'institution militaire et de l'institution policière. Si toutes deux incarnent des institutions d'État

détentrices du monopole de la violence physique légitime¹, elles font néanmoins l'objet d'une nette distinction dans les représentations des jeunes. Cette dichotomie trouve en partie son origine dans l'histoire spécifique des banlieues françaises. Leurs embrasements chroniques depuis maintenant près de trois décennies ont fréquemment eu comme étincelle l'expérience d'une bavure policière. Des émeutes lyonnaises des Minguettes de 1981 aux violences urbaines amorcées à Clichy-sous-Bois au cours de l'automne 2005, les banlieues conservent longtemps en mémoire ces événements qui sonnent comme autant de souvenirs tragiques.

De même, les études sociologiques ont largement mis en relief la surexposition de ces populations, et particulièrement les minorités visibles, dans les contrôles policiers². Aux yeux de ces dernières, ces contrôles répétés et jugés abusifs ne viennent qu'entériner et parachever leur état de relégation sociale, économique et symbolique. Au fil de notre enquête, nombre d'acteurs policiers et militaires ont corroboré cette idée de rupture. Une anecdote personnelle relatée par un orienteur du centre d'information et de recrutement des forces armées de Marseille illustre particulièrement cette dualité : « Un ami m'avait invité à son mariage dans les quartiers nord de la ville et il tenait absolument à ce que je vienne en tenue d'apparat militaire pour la cérémonie. Quand je suis arrivé, j'ai garé ma voiture normalement et je n'ai pas eu de problèmes. Tout s'est bien passé jusqu'au soir, où je l'ai récupérée complètement rayée. Des jeunes des quartiers l'avaient abîmée gratuitement car ils m'avaient pris pour un policier. Il faut savoir que chez nous, les chasseurs alpins, la tenue d'apparat est bleue. En uniforme militaire classique, je n'avais jamais eu de problèmes. »

Même son de cloche du côté des jeunes. Si certains envisagent volontiers un engagement militaire, leurs réponses sont beaucoup moins assurées lorsque sont évoquées les perspectives d'une carrière au sein de la police. La marque de ce désintérêt ne trouve pas exclusivement sa source dans une perception *a priori* ou *a fortiori* négative. Pour un candidat potentiellement intéressé, l'intégration au sein d'un corps d'État tel que celui de la police est loin d'être neutre. Elle implique de devoir soutenir le regard suspicieux voire parfois franchement hostile de ses pairs. Ce constat nous amène à nuancer l'idée selon laquelle cette jeunesse serait réfractaire à toute idée d'uniforme. Il semblerait que ce soit davantage l'expérience sociale

1. Max Weber, *Le Savant et le Politique*, Paris, Plon, 1959.

2. Fabien Jobard, René Lévy, *Police et Minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris*, Open Society Justice Initiative, 2009.

spécifique qu'elle entretient avec ces représentants de l'État qui attise une animosité et un antagonisme susceptibles de désamorcer des velléités d'engagement au sein de ces métiers.

■ Entre rhétorique de la dette et identification positive aux *ethos* militaires

Notre investigation a également mis en exergue une relative ambivalence de l'image relayée par les armées. Celle-ci oscille entre la culture d'un sentiment de dette historiquement ancrée et une forte identification dans les valeurs qui fondent les *ethos* militaires. L'exploration de l'univers culturel des jeunes issus de quartiers est une approche particulièrement féconde pour décrypter les ambivalences de cet imaginaire.

En tant qu'espace cathartique, la musique, et plus spécifiquement le rap, occupe une place non négligeable dans cet univers de socialisation³. L'éventail des sujets abordés par ces acteurs qui font souvent office de porte-parole est des plus varié. Il s'étend des thèmes les plus superficiels aux sujets les plus graves. Parmi les textes qui s'approprient les thématiques militaires, une part importante évoque l'expérience des troupes coloniales qu'ils abordent le plus souvent sous le prisme du *continuum* néocolonial. Selon cette logique, ils établissent un lien entre la domination statutaire des populations anciennement colonisées et la réalité sociale qu'ils subissent aujourd'hui. Ils dressent un parallèle entre la contribution des troupes militaires issues de l'ex-empire colonial et leur sentiment de stigmatisation actuelle, mettant ainsi en relief ce qui est interprété comme une forme d'ingratitudo de la France à l'égard des descendants d'hommes qui se sont sacrifiés pour elle en s'acquittant de l'« impôt du sang ».

Le succès populaire du film *Indigènes* de Rachid Bouchareb sorti en 2006 relaie également cette perspective. La fin du film montre notamment comment l'un de ces soldats termine sa vie dans la solitude d'un foyer de migrants marqué par la vétusté. De par la spécificité de l'histoire franco-algérienne, les héritiers de l'immigration algérienne entretiennent un rapport encore plus complexe et plus passionnel avec l'institution militaire française. Bien que peu verbalisées au sein des familles, les expériences parentales peuvent encore interférer positivement ou négativement sur

3. Christophe Traïni, *La Musique en colère*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2008.

MÉDAILLES EN CHOCOLAT

Nous étions au fond de l'Afrique	J'ai trouvé le bouclier
Gardiens jaloux de nos couleurs, nos couleurs	D'esclaves, à chair à canon
Grand sous un soleil magnifique	Pour finir colonisés
Retentissait ce cri vainqueur :	Et nos propres enfants ont fini diabolisés
C'est nous les Africains !	Merci pour les médailles
C'est nous les Africains qui arrivons de loin	Vos médailles en chocolat
Venant de nos pays pour sauver la patrie	Ont fondu depuis longtemps
Nous avons tout quitté, parents, famille, foyer	Sur nos habits d'apparat
Et nous gardons au cœur une invincible ardeur	Fatigués des jolies phrases
Car nous voulons porter haut et fier	Et de vos slogans vides
Le beau drapeau de notre France entière	Nos enfants d'aujourd'hui
Et si quelqu'un venait à y toucher	Ont brisé la coquille
Nous serions là pour mourir à ses pieds	Des jours brillants dans le viseur
Allez tambours ! À nos amours !	La baïonnette au fusil
Pour le pays, pour la patrie, pour vivre au loin	Transpercé l'injustice
C'est nous les Africains !	Et les hypocrisies
Ho Ho Ho	Les temps changent heureusement
En avant ! En avant ! En avant !	Et les esprits aussi
Un vrai guerrier ne se repose	Il reste à nous de construire
Que quand il meurt	C'est une question de survie
Mais j'ai besoin de repos	Car je crois au possible
Il faut que j'allège mon dos	Il n'est jamais trop tard
Car ma charge est trop lourde	C'est pas une question de pardon
Et j'entends les bruits sourds	C'est une question de regard
Sans cesse nuit et jour	Il n'y a plus de hasard
Mon adversaire m'a pris de court	Mes fils ne sont pas naïfs
Et pour m'aider j'ai l'amour	Plus besoin de motif car
Je n'ai plus peur de la mort	D'ici ils sont natifs
Car ma cause a raison	Mais sous le fil de haine se cachent
Et je veux pour mes fils de nouveaux horizons	Des tissus d'amour
Nos rêves sont en prison	Notre jeunesse est une graine, arrosons-la.
L'Occident le geôlier	Tous les jours
Mais j'ai eu une vision	(Texte coécrit par Idrir et le rappeur Disiz la peste)

les représentations et même sur une décision d'engagement⁴. Le terme « harki », qui désigne les troupes supplétives des armées françaises lors de la guerre d'Algérie, est encore parfois utilisé parmi les jeunes pour qualifier péjorativement toute personne ne faisant pas allégeance aux siens à l'égal de « traître », « collabo » ou « balance ».

4. Toutes ces dimensions sont analysées en profondeur dans notre recherche doctorale.

Mais ce premier niveau de représentation en défaveur des armées est concurrencé par un second pôle de connotations positives. Ce dernier se fonde sur les valeurs que les jeunes associent aux *ethos* militaires. Les relations intramilitaires sont vues, à juste titre, comme un milieu au sein duquel les valeurs masculines, la cohésion ou encore le soutien mutuel sont des valeurs cardinales. Ces principes fondamentaux entrent largement en congruence avec des tendances comportementales en vigueur parmi de nombreux jeunes. Au-delà de leur réputation négative, les bandes de jeunes constituent en effet des groupes sociaux au sein desquels les inter-relations sont marquées du sceau de la cohésion, de la solidarité indéfectible, du sens de l'honneur et de la virilité.

De même, et à l'instar du monde sportif, les armées sont perçues comme un espace professionnel où s'appliquent des valeurs mérito-cratiques. Le port de l'uniforme qui, comme le terme l'indique, « uniformise » et l'objectivation des processus de recrutement par les tests physiques ou psychotechniques matérialisent d'une certaine manière ce principe d'équité. Les systèmes de recrutement élaborés par les armées ne tiennent pas compte des origines des candidats et se cantonnent à les sélectionner en fonction de leur degré d'aptitude physique et corporelle (capacités auditives, visuelles...). À cet égard, il est intéressant de constater que beaucoup de jeunes en situation d'échec scolaire ou se sentant discriminés investissent leurs compétences physiques ou sportives dans le champ militaire afin d'y monnayer d'autres ressources.

F Des casernes du XIX^e siècle aux cages d'escalier du « 93 » : Lyautey encore et toujours...

Comme la majorité de la population, la plupart des jeunes issus de quartiers populaires n'entretiennent plus qu'un rapport très distancié aux armées. Les vecteurs de familiarisation englobent principalement des supports médiatiques distanciés tels que les journaux télévisés, Internet ou encore les jeux vidéo. Mais la transmission directe de récits d'expérience n'est pas totalement inexistante. En effet, la plupart des grands ensembles urbains comptent en leur sein des individualités dont les trajectories sociales se sont confrontées d'une manière ou d'une autre à la socialisation militaire. Ainsi tel jeune qui a pu sortir d'une spirale de marginalisation sociale grâce au dispositif des établissements publics d'insertion de la Défense (EPIDE) ou se stabiliser professionnellement par la souscription d'un contrat militaire

transmettra instantanément cette expérience humaine et professionnelle parmi ses réseaux de sociabilité. Cette diffusion est d'autant plus efficace que la densité des interactions à l'intérieur des grands ensembles urbains est forte. La socialisation et l'engagement militaire sont souvent synonymes de bifurcation biographique. Ils permettent de s'extraire d'un destin social qui, sans être totalement déterminé, apparaît à tout le moins comme fortement obstrué. Pour beaucoup, ils sont également l'occasion de se confronter à l'autre, celui qui vit de l'« autre côté du périphérique » ou qui a grandi dans un milieu rural.

Car si les recherches ont bien souligné la caducité des mythes qui avaient longtemps légitimé le maintien de la conscription, notamment celui de son ambition originelle de brassage social, ces dernières tendent dans le même temps à négliger l'effet des récentes dynamiques sociétales. En effet, la dernière décennie a été marquée par une accentuation prégnante des logiques de relégation sociale et spatiale. Les stratégies résidentielles opérées par la population, notamment les classes moyennes, se sont durcies, entraînant des phénomènes de séparatisme social de plus en plus aigus⁵. Pour le dire simplement, il s'agit désormais de « fuir » les catégories socioéconomiques considérées comme inférieures à la sienne afin de maximiser ses chances d'accès à un environnement mieux doté en termes de ressources sociales, éducatives, culturelles ou sportives. Les établissements scolaires tels que les collèges voire les lycées se caractérisent par une homogénéisation sociale croissante de leurs effectifs favorisant auprès de la jeunesse le développement d'une culture de l'entre soi et une intérieurisation de plus en plus précoce de la non-mixité sociale comme norme. Qu'elle soit simplement ponctuelle ou plus durable, la confrontation au milieu militaire tend à briser cet entre soi en donnant l'occasion au jeune d'évoluer dans un univers social et culturel plus hétérogène. Les vertus éducatives et le rôle de brassage social ancrés dans la mythologie de la conscription et encore perpétués dans les différents dispositifs de socialisation militaires tendent donc à reprendre de la consistance sous l'effet des récentes évolutions sociologiques.

La portée de ces missions théorisées il y a plus d'un siècle par le maréchal Lyautey⁶ rejaillit donc à travers les parcours sociaux des jeunes issus de quartiers populaires et contribue dans le même temps à assurer une image favorable de l'institution militaire au sein de ces segments de population. ▶

5. Éric Maurin, *Le Ghetto français ; enquête sur le séparatisme social*, Paris, Le Seuil, 2004.

6. Hubert Lyautey, *Le Rôle social de l'officier*, Paris, Plon, 1935.



JEAN GUISNEL

LE DÉSINTÉRÊT DU GRAND PUBLIC

Lorsque le journaliste se trouve confronté à la question simple : « Quelle est la perception de l'armée par le grand public ? », il doit faire aussitôt face à une série de problèmes. Le premier réside bien sûr dans la contre-question : « Pourquoi moi ? » Puis il se demande « Qu'est-ce que l'armée ? » Comme s'il n'y en avait qu'une... Comme si le corps militaire était unique. Comme si quelques décennies de contact avec la noble institution militaire lui avaient permis de comprendre si la défense de la France se confond avec ces quelques centaines de milliers d'hommes et de femmes qui la servent, sous l'uniforme ou pas. Avant de sombrer dans des abîmes de perplexité quand il lui faut comprendre qui est cet être étrange, indistinct et surtout inconnu : le « grand public ». Prenant enfin le taureau par les cornes, il se lance.



Ce qui n'est plus

La première évidence, c'est que la question ne peut plus être posée aujourd'hui dans les termes qui auraient été pertinents dans une période allant de la guerre froide à la guerre du Golfe. En 1989, par exemple, les Français dans leur ensemble avaient avec les armées et la défense nationale une relation marquée par le « sapin », comme on appelait parfois le service militaire. Pour les jeunes hommes, une seule alternative : y échapper ou s'y soumettre. Dans tous les cas, l'exercice définissait une relation à l'institution à laquelle nul ne pouvait se soustraire. Ceux qui enfilaient l'uniforme pour un an, ou davantage s'ils étaient volontaires service long (VSL), payaient leur dû à la communauté nationale tout en tirant de cette expérience, dans le meilleur des cas, un profit social personnel. Sur une base égalitaire – terme que chacun nuancera –, ils avaient participé à la défense de leur pays, aux côtés des militaires professionnels.

La fin de cette situation est de plusieurs années antérieures au terme du service national annoncé par le président Jacques Chirac en février 1996. Elle date de la décision de son prédécesseur, François Mitterrand, prise à l'automne 1990, de ne point faire participer d'appelés à la guerre du Golfe. Un officier de l'armée de terre que j'avais interrogé dans la foulée de la décision présidentielle de professionnalisation admettait que « notre société n'est pas prête à voir [un appelé] mourir pour Koweït City. Or l'armée est

toujours le reflet de la société¹... » Début 1992, lorsque la décision fut prise à Paris d'envoyer des troupes en ex-Yougoslavie dans le cadre de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), c'est essentiellement pour retarder la professionnalisation totale que le chef d'état-major des armées, l'amiral Jacques Lanxade, a pesé de tout son poids afin que des conscrits fassent partie des troupes envoyées en Bosnie. François Mitterrand lui donna satisfaction.

Fallait-il confondre service national et renforcement du lien armée/nation ? Alors chef du bureau du service national à Paris, Marie-Françoise Goloubtzoff ajoutait : « Certains des jeunes officiers sont très déçus de voir le service national disparaître. Je leur demande d'ouvrir les yeux, de voir que le *statu quo* n'est plus acceptable. De voir que le monde vit, évolue, et qu'il faut évoluer avec². » Le gaulliste historique Jacques Baumel, qui avait le sens de la formule, déclarait quant à lui : « C'est la première fois depuis le règne de Charles VI que la France n'a pas d'ennemi à ses frontières ni à celles de ses alliés³. »

■ Émotion en première ligne

Bien peu de nostalgiques expriment aujourd'hui un regret du service national. On serait pourtant bien mal fondé à percevoir dans cette absence l'un des nœuds de la manière dont le « grand public » perçoit l'institution militaire. Le service militaire ne fait plus partie du patrimoine national depuis plus de quinze années. Mais il y avait déjà bien longtemps, lors de sa disparition⁴, que notre pays, instruit par les conséquences de la guerre d'Algérie, n'envoyait plus ses « bidasses » faire le coup de feu. Même au redémarrage de ces actions, avec les opérations au Liban dès le début de la première présidence de François Mitterrand, les appelés partant sous d'autres cieux ne le faisaient que sur la base du volontariat. Ce qui les assimilait pour un temps à des soldats professionnels.

Pour autant, la réalité est là : contrairement à ce qui s'était passé depuis que la loi Jourdan-Delbrel avait institué la conscription universelle et obligatoire en 1796, la majorité des familles françaises

1. Jean Guisnel, « Nouvelle armée, la tournée des popotes », *Le Point*, 15 février 1997.

2. *Ibid.*

3. Jean Guisnel, « Vers l'armée de métier », *Le Point*, 24 février 1996.

4. L'auteur n'ignore pas que le service national est « suspendu ». Il s'autorise néanmoins à utiliser ce terme.

ne possède plus aujourd’hui ce lien charnel avec l’« armée » que déterminait le passage temporaire, mais obligatoire, d’un père, d’un fils ou d’un frère sous les drapeaux. Pour une très large partie de la population, la Marine nationale, l’armée de terre ou l’armée de l’air ne sont plus appréciées qu’au gré de leurs apparitions dans les journaux télévisés. Lesquelles ne se produisent qu’en de très rares occasions, essentiellement en cas de pertes humaines. Dans de telles circonstances, l’émotion monte en première ligne, le « grand public » se confondant alors avec les téléspectateurs pour vibrer autour de la détresse des familles, de l’émotion qui se dégage d’événements aussi dramatiques. La mort de soldats français exerce une influence directe sur l’opinion publique. Serait-ce la seule ? Certes non. Dans sa dix-septième livraison, en juillet 2011, le baromètre opérations extérieures (OPEX), sondage réalisé régulièrement pour le ministère de la Défense, révèle que l’adhésion des Français aux opérations militaires du premier semestre de l’année chute brutalement.

Adhésion en chute libre

L’auteur de cette note relève que « les taux d’adhésion ont chuté pour l’ensemble des opérations dans des proportions significatives. Les baisses les plus marquées s’observent sur les interventions qui bénéficiaient de forts taux de soutien en avril : la Libye (41 %, moins onze points) et la Côte d’Ivoire (43 %, moins quatorze points). Elles entraînent les autres théâtres, moins visibles, dans leur sillage. Ainsi, Atalante, habituellement perçue avec bienveillance dans l’opinion, décroche de onze points, atteignant son point le plus bas depuis le début de l’opération (à 66 %) ».

Pourquoi donc ces évolutions de l’opinion, qui, certes, ne concernent pas directement les armées, mais les opérations qu’elles conduisent ? L’auteur est très net quand il précise une chute brutale de l’adhésion populaire à ces opérations, à tout le moins si on la compare à celle prévalant un trimestre plus tôt : « Il y a trois mois, la valorisation des interventions en Côte d’Ivoire et en Libye avait légitimé les OPEX sur les différents théâtres d’opérations. » Mais, selon lui, la brutalité de la chute s’explique bien davantage par « la tonalité désormais beaucoup plus critique des médias sur l’intervention en Libye », considérée comme la raison principale, « l’annonce régulière de nouveaux morts tombés en Afghanistan » n’arrivant qu’en deuxième position pour « largement éroder les niveaux d’adhésion ».

Pourtant, il apparaît que la mort de soldats français au « Royaume de l'insolence », comme on appelle parfois l'Afghanistan, a entraîné une très forte désaffection de l'opinion publique. En juillet 2011, derniers chiffres connus, 62 % des Français estimaient que les troupes françaises devaient quitter ce pays ; 33 % pensaient le contraire. Durant la campagne pour l'élection présidentielle, le parti socialiste et son candidat François Hollande ont fait valoir qu'ils retireraient les troupes françaises de ce pays avant la fin de 2012. Après l'assassinat de quatre soldats le 20 janvier 2012, portant le bilan à quatre-vingt-deux morts français, le président Nicolas Sarkozy a annoncé sa volonté de faire rentrer le contingent national plus rapidement que prévu initialement. Mais a-t-on vu un mouvement d'opinion de large ampleur ? Une contestation dans la rue pour ramener les soldats au pays ? L'Afghanistan est-il devenu un enjeu de la campagne présidentielle ? Rien de tout cela ne s'est produit. Le débat est venu d'ailleurs, d'où on ne l'attendait pas : des familles. Nous y reviendrons.

Les risques de la guerre « zéro mort »

De leur côté, les opérations de soutien à la démocratie en Côte d'Ivoire ou la guerre en Libye n'ont pas davantage provoqué de débat. En l'absence d'une réaction politique des grands partis d'opposition à ces initiatives du chef des armées – parfaitement en droit de les prendre –, l'opinion publique n'a pas engagé de controverse. Quant aux médias, qui ont largement couvert ces conflits sur le terrain, ils se sont contentés des très maigres informations distillées à Paris par l'état-major des armées pour se cantonner à des reportages sur les capacités des forces françaises et les performances, réelles, de leurs personnels. À tout le moins celles qui ont été rendues publiques. Sans doute le soutien à Alassane Ouattara et l'éviction par la force de son adversaire Laurent Gbagbo avec l'appui de l'armée française n'ont-ils pas provoqué de perte côté français. Pas davantage que n'en a produit l'action militaire de l'OTAN incitée et poussée par la France pour hâter un changement de régime en Libye.

Les guerres « zéro mort » ne présentent pas seulement la caractéristique de ne point susciter l'opprobre, ce dont personne ne se plaindra. Elles portent aussi en germe un risque de « délégitimation » de l'action armée. Les opinions publiques ne pourraient-elles être sensibles à l'argument selon lequel les États

démocratiques ne sauraient légitimement engager leurs forces que dans une forme d'égalité avec leur adversaire ? Sans doute n'engage-t-on pas une guerre en envisageant de la perdre ou de subir des pertes humaines inacceptables. On en vient à oublier la célèbre formule cornélienne : « À vaincre sans péril on triomphe sans gloire. » Alors que, quand la disproportion des moyens est écrasante au point de réduire le danger à sa plus simple expression, un risque existe : celui d'accréditer l'idée que la force armée ne saurait être aujourd'hui mise en œuvre que si la perspective de voir gagner l'adversaire se trouve réduite à sa plus simple expression. Sinon, comment expliquer le retrait d'Afghanistan où les talibans paraissent proches de la victoire contre une coalition des armées les plus modernes du monde ? Ces débats sont épargnés à l'opinion, qui peut néanmoins observer que les mots très durs employés au début de l'année 2012 contre le tyran syrien Bachar Al-Assad, pas moins bourreau de son peuple que Muammar Al-Kadhafi le Libyen, ne sont accompagnés d'aucune menace d'intervention militaire...

« Souveraineté des opinions publiques »

Que les armées ne puissent plus s'affranchir d'une relation ouverte avec l'opinion publique est un truisme. Cette connexion passe par une information décomplexée, par une ouverture réelle vis-à-vis des médias et, de ce point de vue, l'expérience de l'auteur est instructive : depuis une trentaine d'années, les portes se sont ouvertes, les communicants se sont installés, les mentalités ont évolué. Pour résumer, la volonté de communiquer s'est fait sa place au soleil, sans oublier que la presse est là pour informer. Mais informer qui ? Ce fameux « grand public » justement...

De manière beaucoup plus profonde sans doute, ce mouvement s'est accompagné d'un vaste chantier que nous avons pu suivre dans l'armée de terre. Au fil des années, celle-ci s'est dotée d'un corpus de textes mis à la disposition de soldats et des cadres, qui démontrent une vraie compréhension de l'évolution du monde. Il n'est pas certain que ces textes et ces attitudes aient atteint le « grand public » qui nous intéresse ici. Et pourtant, ce mouvement participe de cette relation forte avec l'opinion, exigeant tant de « ses » armées qu'elle n'accepte pas les dérapages. Pour ne citer qu'elle, l'armée de terre l'a bien perçu.

■ Éthique et déontologie militaires

Ces compréhensions des évolutions du monde, ou à tout le moins la volonté d'y faire adhérer l'ensemble de la communauté militaire, ne date pas d'aujourd'hui. C'est en effet en 1999 que l'état-major de l'armée de terre a publié son fascicule *L'Exercice du métier des armes dans l'armée de terre. Fondements et principes*. Rédigé sous la conduite du général Jean-René Bachelet, ce document est introduit par une préface qui explique les raisons de sa publication : « C'est l'ensemble de la société qui est en profond mouvement. La souveraineté des opinions publiques, la primauté de l'individuel sur le collectif et l'avènement de l'ère de l'information ne sauraient être sans conséquence sur le comportement du soldat, comme sur l'exercice de l'autorité. La nation elle-même cherche de nouvelles références à l'heure de la mondialisation et de la construction européenne. Cela éclaire d'un jour nouveau la question, cruciale, des relations armée/nation. » Crucial est le mot...

L'après-guerre froide est marqué par la transformation de la relation entre l'armée et la nation, à telle enseigne que les marques de distinction menacent de prendre le pas sur celles de la cohésion. Le document insiste justement sur ce point : « La spécificité militaire peut apparaître comme fortement contrastée par rapport à la société civile : son fondement même – la capacité à infliger la destruction et la mort, au risque de sa vie – l'en sépare radicalement. Mais l'en distinguent aussi, le cantonnement juridique, la discipline formelle et la cohésion forte qui s'exprime dans des symboles, des traditions et des comportements nécessaires, et eux-mêmes résolument spécifiques, ainsi que, dans une certaine mesure, la primauté du collectif sur l'individuel⁵. »

Sur ce même sujet, on nous autorisera ici une citation de Michèle Alliot-Marie, qui fut ministre de la Défense de 2002 à 2007. Lors de la clôture des journées internationales de Coëtquidan, le 25 novembre 2005, elle démontre qu'elle avait fait siennes les réflexions de l'état-major : « Les militaires agissent au nom de la République, au nom de la France. Si la force qu'ils emploient est légitime, c'est qu'ils l'exercent par délégation de la nation, au nom de l'État. Leur action les engage bien au-delà de leur propre personne. Elle engage aussi le pays pour lequel ils ont choisi de porter les armes et dont ils doivent aussi porter les valeurs. Si la force qu'ils emploient est légitime, c'est aussi parce qu'elle est

5. *L'Exercice du métier des armes dans l'armée de terre. Fondements et principes*, état-major de l'armée de terre, janvier 1999, p. 14.

maîtrisée. Sa mise en œuvre se fait dans le cadre des règlements propres au statut militaire, du code pénal et du droit international. Pourtant, de plus en plus, nos armées interviennent dans des situations complexes, où parfois le droit positif n'apporte pas toutes les réponses. L'éthique et la déontologie militaires deviennent alors le fondement de leurs décisions. » Belle formule. Mais les temps changent...

Évolution radicale du rapport aux armées

Le 30 janvier 2012, un événement d'une portée considérable s'est produit. Dans une décision très attendue, la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris a accepté, contre l'avis du parquet, qu'un juge d'instruction enquête sur les conditions de la mort de plusieurs soldats tués par les insurgés afghans dans la vallée d'Uzbeen, lors d'une embuscade organisée en août 2008. Une décision qui entraîne l'ouverture d'une enquête judiciaire pour « mise en danger de la vie d'autrui ». Pour le ministre de la Défense Gérard Longuet, « naturellement, les militaires rendent compte devant la justice des actes répréhensibles, mais la conduite de la guerre est et doit rester l'affaire des militaires ». Exprimant le point de vue le plus répandu dans les armées, il poursuit : « Chaque fois qu'il y a un accident, *a fortiori* un mort, ou simplement une conduite d'opération, il y a une inspection interne des armées, et lorsqu'il y a des comportements qui doivent être sanctionnés, ils l'ont toujours été. » Et Gérard Longuet d'ajouter qu'il appartient « à ceux dont c'est le métier et dont l'honneur est de risquer leur vie d'être responsables de leurs actes devant leurs pairs, c'est-à-dire ceux qui partagent les mêmes risques ».

Pour le très médiatique avocat d'extrême droite Gilbert Collard, qui défend les familles de huit des dix militaires décédés à Uzbeen engagées dans cette poursuite, le point de vue est radicalement différent : « On n'a jamais dit qu'un militaire, quand il endossait son uniforme, n'endossait pas sa mort possible. En revanche, on a toujours dit qu'on n'avait pas le droit d'envoyer des soldats à la mort sans leur donner les moyens de se défendre, d'échapper à un guet-apens construit par la négligence, par le laxisme de la hiérarchie. »

Les points du débat sont posés. Ils illustrent les positions qui se font face dans une évolution radicale du rapport aux armées : elles ne sont plus intouchables. Faut-il s'en étonner ? Faut-il refuser que la vie militaire soit « judiciarisée » ? Saisie par le parquet de

Paris, la Cour de cassation dira finalement le droit, donc si une enquête doit être ouverte par un juge d'instruction, ou pas.

■ Une histoire facile à assimiler

Les institutions ne sont plus à l'abri de l'irruption des magistrats et des avocats dans toutes les sphères de la société. Les chefs d'entreprise ont été les premiers poursuivis, et d'autres institutions aussi respectées que l'armée ont été touchées : l'Église, l'Éducation nationale, les gouvernants eux-mêmes ne sont plus à l'abri des poursuites. On engage même des actions judiciaires au sein des familles...

Composantes de la communauté nationale, pourquoi les armées échapperaient-elles à une judiciarisation frappant l'ensemble de la société ? Depuis de longues années, elles ne sont d'ailleurs plus exemptes de ces attaques, qu'elles proviennent de militaires poursuivant des chefs ou des camarades au sein de l'institution, qui de son côté ne protège plus ses brebis égarées, parfois galeuses. Qui s'en plaindrait ? Que l'on sache, si les armées ont renoncé sans trop rechigner à leur justice spécifique, c'est bien qu'elles avaient assimilé le fait qu'elles ne se trouvent pas au-dessus des lois.

Mais une procédure engagée contre des militaires ayant conduit des hommes au combat est une vraie innovation, qui fait réagir très à propos l'ancien chef d'état-major des armées, le général Henri Bentégeat : « Le sentiment des militaires, quand on les traduit en justice alors qu'ils ont risqué leur peau, est que le peuple ne soutient pas leur action. [...] Si les opérations de guerre sont traitées comme des faits divers, apparaît un risque d'inhibition terrible pour les militaires. La crainte est de voir les gens passer leur temps à hésiter⁶. »

Le mot est lâché : « Fait divers. » Et s'il est important, c'est bien que dans ces « faits divers » deux êtres contradictoires cohabitent : la victime, par définition innocente, et le coupable, par définition condamnable. Que dans une opération militaire, les tués aient été des professionnels volontaires, s'étant engagés en toute connaissance de cause – il est à tout le moins permis de l'espérer –, ne change rien à l'affaire : pour l'opinion publique, ce benêt de « grand public » à qui il faut présenter quelques idées simples et aisément compréhensibles, voilà une histoire facile à assimiler. Ces militaires tués au combat par des adversaires coriaces ne sont rien

6. Cité par Nathalie Guibert, « L'armée craint une judiciarisation des actions de guerre », *Le Monde*, 31 janvier 2012.

d'autre que des victimes, dont la mort n'est pas seulement redéivable de compensations pécuniaires, mais également de condamnations pénales.

On retiendra la sagesse de l'avocat Daniel Soulez Larivière et de la psychanalyste Caroline Eliacheff expliquant que la « figure de la victime en est arrivée à occuper celle du héros. La médiatisation des catastrophes a révélé que l'unanimité compassionnelle était en train de devenir l'ultime expression du lien social. Et les demandes de réparation auprès des psychiatres et des juristes sont sans fin. Jusqu'où irons-nous dans cette victimisation généralisée ? » Et d'ajouter : « En donnant l'illusion aux victimes que leur devoir est de venir immoler leur vie privée devant le tribunal, la justice donne, contrairement à sa mission, une occasion de souffrances supplémentaires que l'on voudrait "thérapeutique". [...] Le progrès ne réside pas dans la victimophilie, ni dans la victimolâtrie ou dans l'exploitation politicienne du malheur des gens, mais dans une véritable défense des personnages ayant subi un dommage, par la division en plusieurs scènes correspondant chacune à un problème⁷. » Ce qui n'implique pas nécessairement la recherche obstinée d'un ou de plusieurs coupables.

¶ « Symptôme de crise culturelle et sociale »

Sur ces points, j'avais apprécié de m'entretenir avec la philosophe Monique Castillo qui, tout en respectant la douleur des parents trouvant son écho dans l'opinion publique, la résituait dans sa dimension politique, dans son insertion dans « la société des relations marchandes » : « Ils veulent une reconnaissance du sacrifice de leur enfant plus grande que celle qui peut être acquise par sa seule héroïsation. Ce qui fait sens dans la mort d'un soldat, c'est évidemment le fait qu'il s'agit d'une mort dont la portée est politique (au plan national et international), ce n'est plus simplement une mort individuelle. Normalement, c'est la reconnaissance de la nation qui donne ce sens. La victimisation, consistant à "mettre en procès" le drame et à provoquer la réaction compassionnelle de l'opinion, ferait-elle mieux comprendre la mort de leur enfant et leur propre souffrance ? [...] La volonté de judiciariser l'action militaire est un symptôme de crise culturelle et sociale qui s'observe aussi aux États-Unis. En gros : la mort au combat est de plus en plus mal acceptée par l'opinion publique. Le phénomène

7. Caroline Eliacheff, Daniel Soulez-Larivière, *Le Temps des victimes*, Paris, Albin Michel, 2007, p. 240.

n'est pas étranger à la perception néolibérale que les autorités, aussi bien que les particuliers, ont de la société : si l'individu seul existe et s'il n'existe que des relations entre individus, on comprend que s'installe une incompréhension grandissante entre l'opinion publique et l'action de l'armée. »

Est-ce pour la vaincre qu'après l'attaque d'Uzbeen, le gouvernement a organisé une visite des familles des soldats décédés en Afghanistan ? Sans doute... Mais en installant ces dernières dans le rôle des parents de victimes d'une catastrophe naturelle, ou bien d'un accident de la circulation, le chef des armées – le président Nicolas Sarkozy – voulait répondre à l'émotion de l'opinion publique. Peine perdue... Les familles l'ont pris au mot et se mettent en quête d'un fautif : « Dans une société qui, croyant avoir évacué le sacré, sacrifie en réalité la victime et, pour expliquer autant que pour supporter la violence que celle-ci a subie, cherche un bouc émissaire à travers une chaîne de causalités et, *in fine*, une responsabilité pénale individuelle⁸. » Mais Uzbeen n'est pas symptomatique de toute la vie de l'armée française.

■ Le consensus, mais encore ?

Les forces armées françaises, prises dans toutes leurs composantes, sont infiniment multiformes, mais également multitâches. Elles peuvent agir dans la quasi-totalité du spectre de l'intervention militaire, aussi bien en mettant en œuvre ses forces spéciales numériquement modestes qu'en maintenant en alerte permanente ses forces nucléaires stratégiques. Le tout pour plus de trente milliards d'euros par an, ce qui fait une somme ! Les fantassins opérant à Uzbeen, où ils ont perdu la vie, se trouvaient au bout d'une longue chaîne conduisant en quelques maillons au chef des armées. Lequel savait pouvoir compter sur eux pour afficher dans la glèbe afghane une posture diplomatique et militaire expression de la volonté de la nation. Ce que personne ne conteste... Sur ce point, la France exprime un consensus, en ce sens que l'opinion publique n'affiche pas davantage que la classe politique une quelconque opposition à la politique conduite par ses dirigeants. On a vu les limites de ce consensus dans l'affaire afghane, puisque 63 % des Français n'adhèrent pas à la présence du corps expéditionnaire français dans cette partie du monde.

Mais qu'en est-il si l'on regarde de près la dissuasion nucléaire ? Sur d'autres thématiques politiques voire sécuritaires, les débats sont

⁸. Christophe Barthélémy, « Libre propos sur la perception de l'embuscade d'Uzbeen par la société française », *Bulletin de la Réunion des officiers de réserve service état-major (ORSEM)* n° 647, décembre 2009.

fréquents et les déclarations nombreuses, les controverses éventuelles alimentant la réflexion citoyenne. Concernant le destin de l'arme nucléaire, pourtant d'une grande importance, les habituels animateurs de la scène politico-médiatique semblent saisis d'une étrange torpeur : les dirigeants autres que le chef de l'État ne disent rien, les partis politiques demeurent d'une discréction extrême, les milieux économiques s'abstiennent, les centrales syndicales n'abordent pas le sujet. Les Églises sont muettes et les intellectuels remarquablement peu loquaces. Même les associations écologistes et antinucléaires, très en pointe sur l'atome civil ou la gestion des déchets nucléaires, se montrent bien peu ardentes pour défendre leurs convictions quand elles concernent un armement qu'elles contestent néanmoins. Le mouvement enclenché par les associations militant pour la reconnaissance des maladies liées à l'exposition à des rayonnements ionisants lors des essais atmosphériques français dans le Sahara ou en Polynésie a beau susciter nombre d'articles à l'occasion des procès enclenchés par les personnes concernées, il ne débouche pas sur une discussion liée à la pertinence de la dissuasion.

Quant aux militaires, ils se partagent en privé entre, d'une part, ceux, sans doute majoritaires, qui voudraient voir réduire l'effort national en faveur de l'arme nucléaire pour transférer ses budgets sur les équipements dits conventionnels ; et, d'autre part, ceux qui y consacrent leur carrière et défendent de ce fait le nucléaire avec vigueur. Ils se retrouvent tous d'accord pour estimer que rien ne serait pire que l'expression publique de leur mésentente sur un sujet demeurant, en réalité, largement tabou. Tout indique que sur ce terrain, la situation est bloquée. Comme les trois singes chinois, l'opinion publique occulte ses yeux, masque sa bouche et, des mains, couvre ses oreilles.

Unanimisme ou ignorance ?

Il demeure pourtant de bon ton d'estimer que l'arme nucléaire fait l'objet d'un consensus national. Et que tout le monde étant d'accord, la discussion se trouve *ipso facto* sans objet. Alors chef d'état-major des armées, le général Jean-Louis Georgelin soulignait un jour que « dans une démocratie vivante, il est naturel et normal de pouvoir débattre d'une question aussi importante pour la nation que celle de la dissuasion nucléaire »⁹. Sans doute...

9. Assemblée nationale, Commission de la défense nationale et des forces armées, compte-rendu n° 2, audition du général Jean-Louis Georgelin sur le projet de loi de finances 2007, 10 octobre 2006.

Nous considérons pour notre part que le silence enveloppant l'effort en faveur de l'arme nucléaire et la stratégie française de dissuasion relève moins de l'unanimité que de l'ignorance, et que cette situation fragilise la position de la France. Car si l'arme nucléaire demeure le sceptre du monarque républicain tel que l'on dépeint souvent le président français, il n'en demeure pas moins que ce symbole pourrait être remis en cause, justement par l'absence de débat. Un outil stratégique national, fût-il aussi essentiel que l'arme nucléaire, ne peut perdurer que si l'on en discute constamment le sort, sur la base la plus large possible.

Si la France s'emploie aujourd'hui – et avec quelle ardeur ! – à tenter de proscrire l'accès de nouvelles puissances émergentes, comme l'Iran, aux munitions et aux vecteurs nucléaires, elle ne cherche que très rarement à illustrer, voire à justifier, la pertinence et la légitimité de sa propre possession de tels moyens. Or l'interdiction faite à d'autres États de disposer de l'arme nucléaire, par ceux-là même qui se sont auto-octroyé le droit de la détenir, demeure une réalité mal assimilée. Qui s'en préoccupe en France ? Personne...

Où sont les pédagogues ?

Si on cherche à comprendre pourquoi l'armement nucléaire français suscite, de notre point de vue, si peu d'intérêt dans l'opinion publique, plusieurs éléments nous paraissent devoir être évoqués.

Le premier concerne la difficile appréhension de la stratégie nucléaire militaire nationale. Dans les années 1960, lorsque le général de Gaulle popularisait dans de multiples interventions les concepts de forces de frappe et de dissuasion, ce discours s'accompagnait de longues explications dues aux stratégies de l'époque tels Raymond Aron, Lucien Poirier, Pierre-Marie Gallois ou André Beaufre. La dissuasion dite « du faible au fort » eut sans doute quelque peine à être perçue par les Français, sensibles à la causticité de ceux qui, dans l'opposition au fondateur de la V^e République, se gaussaient de la « bombinette » gaullienne.

Au fil des années, sur fond de vifs affrontements parlementaires, mais aussi d'une œuvre pédagogique intense de la part des stratégies dans la presse et l'édition, la politique de dissuasion finit par s'installer comme un fait politico-militaire majeur, et surtout irréversible. La politique de dissuasion est devenue l'un des piliers du dogme républicain, et ne saurait être contestée...

Nous y voyons paradoxalement la seconde raison du relatif désintérêt de l'opinion publique à son égard, qui nous paraît résider

dans l'adhésion de l'ensemble des partis de gouvernement (ceux qui gouvernent et ceux qui sont aptes à le faire) à cette stratégie. Pour parler clairement, et sauf à de rarissimes exceptions près, les néogaulistes, les démocrates-chrétiens et les socialistes sont en accord sur la politique de dissuasion. Au Parlement, ils votent pratiquement sans débattre les budgets autorisant sa poursuite. Souvenons-nous qu'il n'en fut pas toujours ainsi, et que le premier des opposants à Charles de Gaulle, François Mitterrand, adopta au fil des années des attitudes radicalement différentes : farouche adversaire de l'arme nucléaire durant les années d'affrontement contre le fondateur de la Ve République, il s'accommoda plus tard de cet équipement et de la stratégie qui en définissait le rôle, avant de l'endosser complètement une fois parvenu au pouvoir. Les choses n'ont pas bougé depuis. Faudrait-il ne point faire partie du « grand public » pour y voir un problème ?



ÉRIC CHASBOEUF
PASCAL BUGIS

UN RÉGIMENT. UNE VILLE. LE 8^e RPIMA ET CASTRES

« Debout. » « Volontaires. » Les devises accolées de la ville de Castres et du 8^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RPIMA) semblent naturellement s'accorder et se répondre. Elles symbolisent, d'une certaine façon, le caractère remarquable de l'implantation du régiment dans sa ville. Cette symbiose, soulignée par Gérard Longuet, ministre de la Défense, lors de sa récente visite dans le Tarn, offre à réfléchir plus largement, au travers de l'exemple réussi d'un enracinement local, à la place des armées dans la société française et à celle d'une unité dans son environnement.

Alors que d'autres unités de l'armée de terre semblent souffrir d'un certain ostracisme, à Castres, les militaires du 8 ont le sentiment d'être considérés comme des acteurs de la vie de la cité. Les devoirs que leur impose leur statut leur valent le respect et la considération de leurs concitoyens. Trois facteurs principaux ayant favorisé l'enracinement exceptionnel du régiment méritent de retenir l'attention : une certaine tradition militaire castraise, l'exceptionnelle stabilité de l'implantation du 8 et sa professionnalisation ancienne.

Lorsqu'en 1963, le 8^e RPIMA s'installe à Castres, il prend la suite de nombreux corps de troupe qui ont marqué l'histoire locale. Ce furent d'abord des unités de cavalerie royale au XVII^e siècle, puis, à partir de 1870, essentiellement des unités d'artillerie, jusqu'à l'effectif d'une brigade complète. En plus de trois siècles, cette présence militaire a profondément marqué la géographie urbaine en même temps qu'elle a créé une certaine familiarité de la population avec le fait militaire. C'est donc dans un terreau favorable que le 8 a été implanté. Aujourd'hui encore, le régiment bénéficie d'un environnement et d'infrastructures directement hérités du riche passé militaire de Castres. Ainsi le cercle mixte de la garnison occupe l'hôtel Beaudécourt, l'ancien hôtel de commandement de la brigade d'artillerie situé au cœur de la ville, tandis que les parachutistes continuent à s'entraîner quotidiennement sur l'ancien polygone de tir devenu le terrain militaire du Causse.

Après un court passage à Nancy, Castres est la seconde garnison métropolitaine du 8^e RPIMA. Il n'a auparavant connu que les théâtres d'opérations : l'Indochine, qui l'a vu naître en 1951, et l'Algérie où il a passé neuf années de guerre. L'arrivée des parachutistes, le 2 août

1963, met fin à un mouvement de renouvellement permanent des unités dans les casernes castraises. Au sein d'une armée en perpétuelle réorganisation, le 8 aura la chance de ne plus bouger. Cette stabilité exceptionnelle explique en partie le succès de la greffe. Les années ont permis aux habitants, initialement sur leurs gardes dans le contexte post-algérien, d'adopter le régiment. En effet, comme le rappelle l'album du cinquantenaire, « pour la population d'une ville bourgeoise et calme, voir débarquer un régiment de marsouins, qui plus est parachutistes, est un événement qui, sans être alarmant, est tout à fait inédit ».

Enfin, la principale raison de cet enracinement est sans doute liée directement à l'histoire du régiment. En 1970, le 8^e RPIMA fut en effet le deuxième régiment de l'armée française à être professionnalisé. Et en quarante ans, plusieurs générations de marsouins-parachutistes ont fait souche dans cette terre du Tarn, se mariant dans la région en dépit des craintes initiales de nombreuses mères de famille...

Le fort esprit de corps du 8 incite ses cadres et ses marsouins-parachutistes à demander leur retour au sein du régiment au gré des mutations. Ainsi de nombreux jeunes officiers, ayant noué des relations d'amitié avec des Castrais de leur génération, eurent l'opportunité de les « solidifier » au fil d'affections successives, facilitant, par le jeu des relations personnelles, l'intégration du régiment dans le tissu local.

De plus, par le jeu des reconversions locales, le 8 est peu à peu entré dans la trame socio-économique de la région castraise. S'il n'existe pas de liste officielle des raisons sociales des anciens du régiment, leur présence est importante dans l'artisanat, dans les entreprises et, également, dans les différents services de la mairie, notamment la police municipale. La qualité de vie indéniable de la région, ainsi que le sens de l'accueil des Tarnais ont également incité de nombreux militaires à la retraite à s'implanter durablement dans la région, même en l'absence d'attachments familiales. L'amicale des anciens fournit un indicateur remarquable de cet enracinement. Elle regroupe environ mille deux cents membres dont un bon tiers, soit quatre cent vingt, résident en Midi-Pyrénées, trois cent onze habitent le Tarn et, parmi eux, deux cent trente séjournent dans le Tarn Sud, dont cent soixante-dix à Castres même. Ces facteurs favorables ont permis une histoire d'amour qui a abouti à un véritable mariage entre le régiment et sa garnison, un mariage de cœur et de raison comme toutes les unions qui durent.

Jusqu'à la professionnalisation du régiment, les relations avec la société castraise restèrent relativement limitées et fondées essentiellement sur des affinités personnelles. Un effort de séduction du 8 était

nécessaire. Une impulsion particulière fut donnée sous le commandement du colonel Dominique, chef de corps de 1973 à 1975, qui, le premier, organisa une soirée au théâtre municipal afin d'ancrer davantage le régiment dans le tissu social. Dès lors, les relations avec les équipes municipales furent marquées par la proximité et la volonté permanente de rapprochement. Aujourd'hui, un conseiller municipal, qui plus est réserviste du 8, est ainsi spécifiquement chargé du suivi des relations avec le régiment.

Le successeur du colonel Dominique, le colonel Schmitt, poursuivit ces efforts d'ouverture vers la société civile en participant notamment à une initiative du journaliste Yves Mourousi de TF1. À l'occasion de la Saint-Michel, ce dernier choisit le terrain militaire du Causse pour délocaliser le journal télévisé. Cette médiatisation rejoignit également sur Castres. Les parachutistes participèrent alors pour la première fois à des démonstrations en ville. Depuis, la tradition a perduré et chaque année, le 8 organise ses journées « portes ouvertes » en alternance avec l'opération « Le 8 dans sa ville ». Que ce soit dans l'enceinte du quartier Fayolle ou sur les places du centre de la cité, ces manifestations sont des moments privilégiés de rencontre et d'échange entre le régiment et sa ville. L'anniversaire du régiment est dignement célébré tous les dix ans lors d'une prise d'armes et d'un spectacle ouverts à l'ensemble de la population castraise.

Les Castrais sont également présents en nombre lors des fêtes nationales et des manifestations patriotiques, où ils expriment très clairement leur fierté de voir « leur » régiment défiler, chef de corps en tête, « comme à Paris ». Enfin, la cérémonie de remise des fourragères, qui marque la fin de la formation initiale des jeunes recrues, est une occasion de construire des liens particuliers avec les communes environnantes. Naguère vécues comme un rite initiatique interne, ces cérémonies sont aujourd'hui organisées en liaison avec les municipalités et sont ouvertes aux familles. Elles marquent de façon concrète l'attachement du 8 à son environnement.

Dans cette relation de cœur, l'acte le plus important, en quelque sorte l'acte officiel d'union entre le régiment et sa ville, date du 5 juillet 1997, lorsque le général Claude Réglat, alors chef de corps, et Arnaud Mandement, alors maire de Castres, signèrent une charte de parrainage. La ville devint partenaire du régiment en même temps que le 8 manifestait sa volonté d'être le régiment de Castres et non un régiment à Castres. Depuis, symbole visible et tangible de ce parrainage, les marsouins-parachutistes portent les armes de la ville sur leurs tenues de cérémonie. Le port d'un insigne particulier peut sembler anecdotique et peu révélateur des enjeux du lien armée/nation. Il n'en est rien. Profondément attachés à la symbolique qui figure sur leurs

uniformes, les militaires du 8 portent les armes de Castres avec fierté et reconnaissance car elles en font des acteurs de la vie de la cité.

À Castres, l'engagement militaire prend naturellement sens, car, au quotidien, les habitants reconnaissent sa spécificité et témoignent de leur attachement au 8 par une multitude d'attentions. Ainsi, lors de la cérémonie des vœux à la mairie, la rétrospective en images de l'année écoulée laisse toujours une part au 8. Quelques visages de parachutistes au milieu des images de la vie quotidienne et de projets d'avenir... C'est pour un soldat une immense reconnaissance qui vaut bien des discours. Si l'émotion des Castrais et leurs manifestations d'attachement dans les circonstances dramatiques de l'embuscade d'Uzbeen ont particulièrement marqué les parachutistes du 8, c'est aussi, et surtout, la multitude de services rendus et de marques d'intérêt quotidiennes qui font la richesse des relations entre le régiment et sa ville. Tant et si bien que l'attachement à la ville de Castres fait désormais partie intégrante de l'esprit de corps propre au 8^e RPIMA, et que Castres se définit avec fierté comme la marraine du régiment.

La relation qui unit le 8 et Castres est également un mariage de raison. Avec ses mille deux cents civils et militaires, auxquels il convient d'ajouter neuf cent vingt-quatre conjoints et enfants, le 8^e RPIMA est une communauté visible dans la cité castraise. À bien des égards, Castres, sous-préfecture de quarante-cinq mille habitants, semble la garnison de taille idéale, offrant l'ensemble des services administratifs et commerciaux tout en évitant la « dilution sociale » et l'anonymat des militaires. La vie associative culturelle et sportive fournit également un bon indicateur de l'intégration de ceux-ci. Nombre d'entre eux ont notamment rejoint les équipes de rugby des communes environnantes. Enfin, installés dans l'enceinte du quartier Fayolle, à deux pas du centre-ville, les marsouins-parachutistes jouissent d'une visibilité remarquable par rapport à d'autres garnisons où les quartiers sont très excentrés. La vue d'un uniforme, le passage d'une section rentrant d'exercice ou le largage d'un Transall dans le ciel castrais font partie du quotidien.

Le 8^e RPIMA représente également un poids économique non négligeable. L'apport global du régiment s'élève en effet à trente-cinq millions d'euros par an, répartis entre la masse salariale et les contrats avec les fournisseurs locaux. Constitué d'une population majoritairement jeune, consommatrice de loisirs et pleine de projets, il stimule sans conteste le marché immobilier et la vente automobile. Cependant, et c'est une caractéristique importante, le 8 n'est pas le seul employeur de la région. Le dynamisme économique de celle-ci s'appuie principalement sur les laboratoires pharmaceutiques Fabre et la technopole du Causse. Le 8 n'est donc pas considéré uniquement comme une masse

salariale ou un outil d'aménagement d'un territoire sinistré, mais bien comme un réel partenaire du développement économique.

Au-delà de l'apport économique, le 8 est également reconnu comme une source de vitalité démographique. Si 5 % des engagés du régiment sont originaires de la région, beaucoup d'entre eux font le choix de rester à Castres ou dans le Tarn lorsqu'ils quittent l'institution.

Ces conditions favorables, alliées à la ferme volonté d'intégration et d'entente du régiment et de la ville, ont permis au fil des années l'amorce d'un cycle vertueux dans la gestion des relations armée-nation. La gestion de la zone de saut du terrain militaire du Causse constitue un exemple emblématique de cette relation d'intérêts mutuels. Construite en 1990 en utilisant une partie du terrain militaire, la piste de l'aéroport de Castres-Mazamet borde la zone de saut et offre au régiment d'exceptionnelles conditions d'entraînement à sa mission aéroportée. À ce titre, l'année 2011 a vu la ville et le département devenir des acteurs proactifs de l'enracinement du régiment au travers du dossier A 400M. Anticipant l'arrivée du futur avion de transport militaire, la chambre de commerce et d'industrie s'est en effet d'ores et déjà engagée à mener les travaux d'aménagement de la piste ainsi que le renforcement des équipes de sécurité permettant d'accueillir le remplaçant du Transall sur la plateforme aéroportuaire. Les élus locaux créent, sur leurs budgets, les conditions de pérennisation de l'activité militaire à Castres.

Fort de ce soutien, le 8 peut bénéficier dans sa garnison de conditions d'accueil et d'entraînement exceptionnelles, gages d'efficacité au service des Français. Profondément attachés à leur garnison, les marsouins-parachutistes y trouvent au quotidien la preuve que leur engagement au service du pays a un sens. L'attachement du régiment à sa ville et de Castres à son régiment concrétise de la plus belle manière les liens qui devraient exister partout entre l'armée et la nation. En période de mutation, on n'est pas affecté au 8^e RPIMA, on revient à Castres. ■



DOMINIQUE ARTUR

QU'EST-CE QUE LE SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ ?

Le dernier rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles¹ souligne la dégradation de la situation des jeunes dans nos banlieues et l'urgence de trouver une solution adaptée dans le domaine de la formation et de l'insertion. Une situation préoccupante à laquelle l'État est tenté d'apporter une réponse volontariste comparable à celle du service militaire adapté (SMA) d'outre-mer. Et la crise politique qui secoue la rive sud de la Méditerranée et le Moyen-Orient pousse encore plus à la réflexion. Pour autant, la France a-t-elle encore les moyens de démultiplier l'effort déjà important qu'elle consacre à résoudre cette problématique ? Ne s'agit-il pas tout d'abord de rationaliser l'emploi de l'existant ?

Alors que la demande avérée des jeunes gens intéressés par son offre s'amplifie, l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) souffre de son incapacité financière à recruter plus de formateurs. Rappelons que cette version civile et métropolitaine du SMA a vu le jour en 2005 parce que la question du développement d'un dispositif identique à celui à l'œuvre outre-mer se posait déjà avec acuité. À l'époque, les armées, sollicitées, avaient argué de leur surchauffe opérationnelle, de leur transformation quasi permanente, affirmant qu'une telle mission, si noble soit-elle, ne relevait pas de leur fonds de commerce. Pourquoi reviendrait-il aux armées de pallier les déficits évidents relevant des apports de la famille et de l'Éducation nationale ? Est-ce le caractère militaire de leur pédagogie ? Autrement dit, si le SMA n'était plus qu'un service (civique) adapté, assurerait-il toujours sa mission avec succès ? N'est-ce pas plutôt parce que la démocratie s'étiole que le caractère militaire de l'outil en question ressort ? Ou bien y a-t-il véritablement une originalité de la formation « à la militaire » ? Aujourd'hui, le SMA est un organisme de formation à caractère éducatif et professionnel, qui offre aux jeunes ultramarins en échec social la possibilité, sous statut militaire, d'un nouveau départ dans la vie.

Le 19 février 2009, à la suite de la crise guadeloupéenne, le président de la République annonçait l'organisation d'états généraux de l'outre-mer chargés de définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins de ces territoires et à en valoriser

1. Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), *Diagnostic sur l'emploi des jeunes*, 10 février 2011, pp. 48 et 54.

les atouts. Quelques mois plus tard, le Comité interministériel de l'outre-mer (CIOM) identifiait les adaptations nécessaires aux politiques publiques afin d'en évaluer périodiquement les résultats, notamment ceux mesurant l'évolution de l'égalité des chances. Cent trente-sept mesures ont alors été annoncées, dont le renforcement de l'action du SMA par le doublement de sa capacité de formation. C'est ainsi qu'en 2014, celui-ci sera en mesure d'offrir six mille places de stage.

Créé en 1961 sur décision de Michel Debré, Premier ministre, et à l'initiative du général Némo, commandant supérieur des forces armées aux Antilles-Guyane, le service militaire « adapté », alors à titre expérimental, présentait le double intérêt de contribuer au développement du territoire tout en préparant professionnellement et civiquement les jeunes appelés à entrer dans la vie active. Lancé initialement pour vingt ans, ce projet a non seulement perduré, mais pris de l'ampleur.

Le SMA aurait en effet dû disparaître avec la suspension de la conscription, mais les élus d'outre-mer ont obtenu son maintien. Ainsi, en 1997, la loi portant réforme du service national l'instituait comme une des formes du volontariat dans les armées et proposait aux jeunes volontaires ultramarins, âgés de seize à vingt-cinq ans, des contrats d'engagement d'une durée de six à douze mois.

Ces contrats sont aujourd'hui de deux types. Outre des volontaires stagiaires sélectionnés au regard de leur situation d'échec scolaire, le SMA accueille, au titre d'une première expérience professionnelle, des volontaires techniciens recrutés parmi des chômeurs de longue durée détenteurs d'un titre professionnel, destinés à renforcer ses éléments de soutien ou à seconder les formateurs. Il remplit sa mission de formation avec succès auprès de ces deux populations parce qu'« on y fait ce que l'on a toujours su faire dans l'armée de terre » : établir une relation humaine forte, indispensable à l'engagement opérationnel du groupe de combat, essentielle dans l'adversité, fondée sur la confiance et le respect mutuels. Cette évidence apparaît clairement à mesure de la découverte du système. L'uniforme y joue son rôle égalisateur, mais contribue aussi à ce que chaque volontaire y trouve une forme de reconnaissance sociale. Le militaire bénéficie toujours d'une certaine aura dans les outre-mer et le SMA y est sans doute pour quelque chose. Fondée sur le règlement de discipline générale en vigueur dans les armées, sur l'apprentissage de la politesse et la (re)prise de repères personnels, la formation prend tout son poids grâce à un accompagnement permanent et individualisé de chaque volontaire.

En outre, les unités du SMA participent à l'aide, à la protection et au secours des populations. Des opérations qu'apprécient particulièrement les volontaires. Ils s'y découvrent eux-mêmes et expérimentent leur générosité ainsi que les bienfaits des regards positifs qu'ils croisent. Les chantiers d'application conduits au profit des collectivités territoriales et de la coopération régionale contribuent aussi à cette expérience.

En 2010, le SMA comptait dans ses rangs trois mille huit cents militaires, dont trois mille volontaires, tous placés hors budget de la Défense et servant dans sept unités formant corps (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française). À Périgueux, un détachement accueille ceux des volontaires motivés pour s'insérer en métropole sous couvert d'une structure militaire. L'ensemble est piloté à partir d'un minuscule état-major implanté dans l'enceinte parisienne du ministère de l'Outre-mer. Rattaché à la délégation générale à l'Outre-mer (DÉGÉOM), le SMA est essentiellement financé à partir du programme cent trente-huit (emploi outre-mer).

Couvrant un segment allant du recrutement des volontaires jusqu'à leur entrée dans la vie active, le SMA s'inscrit naturellement dans une logique de performance mesurée, depuis l'entrée en vigueur de la loi organique sur les lois de finances, par le taux d'insertion professionnelle des volontaires en sortie de formation. Pour atteindre cet objectif, le général commandant le SMA dispose d'un budget opérationnel de programme, dénommé « BOP 138-12C ». En 2011, soixante millions d'euros consacrés au développement du dispositif global se sont ajoutés aux cent cinquante millions d'euros destinés à entretenir le régime de croisière. Cette incitation officielle pousse le SMA à se moderniser, à rationaliser son organisation... à la transformation permanente !

Après la professionnalisation des armées, la loi relative à « la formation professionnelle tout au long de la vie » marque, à partir de 2004, le début d'une deuxième étape importante de l'évolution du service militaire adapté. Dans son application, cette loi, dont le titre est explicite, prend concrètement appui sur un ensemble complexe et touffu de dispositifs relevant soit de la compétence de l'Etat, notamment pour la formation initiale, soit de celle des collectivités territoriales, des entreprises et des partenaires sociaux.

Or le système ainsi conçu, pour vertueux qu'il se veuille, n'intègre pas aussi bien qu'il le faudrait les jeunes adultes qui, pour des raisons diverses, en sont sortis et peinent à y reprendre pied. En effet, si la transition entre la vie étudiante et l'emploi est souvent délicate pour les jeunes diplômés, elle est exceptionnellement

difficile pour les jeunes non qualifiés puisque, par son mode de sélection, la formation continue profite le plus souvent aux salariés.

Dans l'outre-mer français, chaque année, environ 18 % de jeunes français sortent du système scolaire sans la moindre qualification leur permettant d'accéder à un emploi², sans le minimum de prérequis professionnels nécessaire à une entrée en formation continue. 40 % d'entre eux s'installent dans une situation de chômage durable. Durant cette période d'inactivité professionnelle, une importante partie de ces jeunes perd rapidement tout acquis scolaire. Les tests d'illettrisme conduits au SMA au cours de l'année 2010 sont révélateurs : détenteur ou non d'un titre professionnel, un volontaire sur trois est classé illettré. Les références morales disparaissent à la même vitesse. C'est alors l'entrée dans la spirale de l'échec, qui conduit inévitablement à l'exclusion et à la délinquance.

Les programmes régionaux de formation professionnelle (PRPF)³ répondent en partie à ce problème social, mais, par manque de structures d'accompagnement, n'offrent pas encore de réponse globale aux déficits comportementaux et scolaires. C'est dans ce cadre que le SMA apporte désormais une solution originale. Lui seul, en effet, développe un parcours adapté, complet, cohérent et rapide jusqu'à l'insertion.

Quelle que soit la durée du stage, la pédagogie proposée est fondée sur la rupture que supposent l'acte de volontariat sous statut militaire et la vie en internat. En plus du permis de conduire et de l'attestation de formation aux premiers secours, l'enseignement s'articule autour de trois composantes : la formation humaine et citoyenne, la formation scolaire et la formation professionnelle, la première s'intégrant parfaitement avec les deux autres. Si le caractère militaire du parcours concourt prioritairement à son succès, sa finalité n'est nullement de former des soldats professionnels aptes à servir dans les régiments des forces ; cela travestirait la mission et aboutirait à l'échec.

La première des composantes, s'appuyant sur des activités à caractère militaire et un tutorat de proximité permanent, s'attache à personnaliser l'éducation du volontaire, et l'aide à devenir un citoyen averti et responsable par la délivrance de connaissances civiques, juridiques et sociales et leur mise en pratique au quotidien. La formation aux gestes de premiers secours, validée par

2. Source ministère de l'Outre-mer (MOM).

3. Dans le cadre du programme régional de formation professionnelle (PRFP), la région prend également en compte les jeunes de seize à vingt-cinq ans, sans qualification professionnelle, dans le but de définir leur orientation, de découvrir les métiers et d'acquérir les compétences techniques nécessaires à leur intégration dans le monde du travail.

l'attestation de prévention et secours civique de niveau I (ministère de l'Intérieur) ou par le certificat de sauveteur et secouriste du travail (ministère de la Santé), vient parfaire l'acquisition des bases de la vie en société. L'évolution comportementale est évaluée et commentée régulièrement. La formation humaine et citoyenne est validée par l'attestation de formation citoyenne (AFC, décision ministérielle de 2006) délivrée par le chef de corps.

La deuxième composante consiste avant tout à lutter contre l'illettrisme et à offrir une remise à niveau scolaire ainsi que les bases d'une bonne communication avec les autres. Elle facilite grandement l'appropriation des compétences professionnelles. Dispensée par des professeurs de l'enseignement public détachés auprès des unités, la formation scolaire est validée par le certificat de formation générale délivré par le ministère de l'Éducation nationale.

Quant à la troisième composante, sous couvert de l'autorité du préfet ou du haut-commissaire, elle est adaptée à l'originalité et à la réalité économique et sociale de chaque territoire. Elle participe aussi, chez le volontaire, au développement de la confiance et de la maîtrise de soi, et s'avère concourir, dans les outre-mer, à l'insertion directe dans l'emploi. Sur un rythme annuel, le conseil de perfectionnement, présidé localement par le représentant de l'État, vérifie la conformité de l'ingénierie et du contenu de la formation professionnelle au regard du contexte local et de son évolution. Pour des raisons évidentes, la compatibilité entre l'offre des métiers à fort recrutement et le niveau acquis en final par les volontaires demeure un critère primordial.

La formation professionnelle est validée par l'attestation dite de formation professionnelle délivrée par le général commandant le SMA. Celle-ci bénéficie d'une reconnaissance par le ministère du Travail et garantit un apport minimum de huit cents heures de formation. À la fois nécessaire pour redonner de la confiance en soi par l'acquisition d'une bonne maîtrise technique et suffisant pour rassurer le volontaire dans le choix de son orientation, ce volume horaire contribue à légitimer la place du SMA, qui n'offre des formations (pré) certifiantes qu'à la condition qu'elles correspondent à la fois à un besoin local et à l'absence d'organismes idoines sur le territoire.

Comme son nom l'indique, le certificat d'aptitude personnelle à l'insertion (CAPI)⁴, créé en 2006, vient consacrer la réussite du

4. Le CAPI a été créé par décision ministérielle du 5 mai 2006. Il valide l'acquisition des quatre modules de formation, attestation de formation aux premiers secours (AFPS) incluse.

volontaire ayant obtenu chacune des attestations. Il a valeur de garantie quant à son employabilité auprès de l'employeur potentiel ou de l'organisme de formation professionnelle agissant en premier relais. La durée du parcours CAPI correspond à celle du contrat du volontaire ; pour le public le plus en difficulté, celle-ci peut aller jusqu'à douze mois. La part dévolue à la formation professionnelle et scolaire correspond à 70 % du volume horaire total, garantie de l'éligibilité du SMA aux fonds sociaux européens.

Ainsi positionné entre formation initiale et formation continue, le SMA n'est donc pas un organisme de formation professionnelle à proprement parler. Il n'a pas vocation à remplacer les structures en charge de dispenser une formation continue dont c'est la seule raison d'être. Sa mission consiste avant tout à redonner les repères et le bagage indispensables à une intégration citoyenne, active et responsable dans la société, avec des chances maximales de réussite.

Cette position originale ne traduit pas une action en solo : bien au contraire, les capacités particulières du SMA à agir sur un spectre étendu, allant du recrutement jusqu'à l'insertion, supposent et imposent l'existence ainsi que l'entretien d'un réseau solide de partenaires proactifs et résolus, pour les uns, à identifier et motiver et, pour les autres, à accueillir. La chaîne vertueuse, ainsi créée, valorise au mieux les places offertes par le SMA.

Pour s'assurer de recruter au niveau le plus bas possible, le SMA porte son effort sur une population certes en détresse sociale mais motivée, dont le profil se caractérise par 35 % d'illettrés (niveau 1 et 2 ; test de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, ANLCI) et 79 % de jeunes non détenteurs du brevet des collèges. L'exigence médicale, conforme au statut du volontaire du SMA, reste en cohérence avec les autres critères ; elle est inférieure à celle souhaitée pour l'engagé volontaire de l'armée de terre dont le service l'amènerait en Afghanistan. La précision de l'acte recruteur gage largement l'efficience de l'outil SMA, conditionnée par la maîtrise du taux d'attrition des volontaires, < 14 %, et la réussite du parcours professionnel brigué par chacun ; le taux d'insertion dépasse les 75 % en 2010.

Bien qu'elle ne soit pas déterminante dans l'action de recrutement, l'idée d'un SMA à parité hommes/femmes continue aussi de progresser. Représentant un quart des volontaires, les jeunes femmes viennent parfois s'insérer dans des métiers traditionnellement masculins outre-mer, mais sous tension. Elles sont nombreuses à rechercher une formation les conduisant vers le monde du tertiaire et de l'aide à la personne. Avec l'ouverture de mille places de stage supplémentaires et des cursus de formation à

six mois, l'année 2011 a permis d'inciter plus de jeunes femmes à se porter candidates.

Quelle que soit la durée du stage, le SMA cherche avant tout à éduquer pour recréer chez le volontaire les conditions positives et durables d'une vie nouvelle et assumée. Tous les retours démontrent que la qualité du comportement est déterminante aux yeux des employeurs. Ceci est important, car, aujourd'hui, l'insertion par l'emploi direct reste majoritaire à la sortie du SMA.

Il est vrai que, dans les outre-mer, il n'est pas encore indispensable d'être détenteur d'un titre professionnel pour trouver un emploi. Mais qu'en sera-t-il à terme ? Et est-ce vraiment raisonnable pour le SMA de s'afficher comme acteur déterminé dans la lutte contre la fracture sociale sans offrir à des jeunes gens, recrutés justement parce qu'ils étaient en échec total, la possibilité d'aller jusqu'au bout d'une démarche volontaire par la poursuite d'une formation vers l'obtention d'un titre V, seule assurance d'une meilleure employabilité à long terme ? La réponse est évidemment négative.

Or recruter sciemment au plus bas niveau rend illusoire l'atteinte du niveau CAP en moins d'un an. Pour concilier les contraintes d'un tel recrutement et l'accompagnement vers les cursus diplômants, il est impératif d'établir des relais pédagogiques avec les différentes structures de formation professionnelle. La formule a bien fonctionné jusqu'à présent puisque trois volontaires sur quatre ont décroché un titre professionnel. Cependant, en vue du doublement des places offertes par le SMA, il est nécessairement stratégique de développer le lien, notamment en métropole, pour offrir aux entreprises – et pour le plus grand bien des volontaires – des opportunités d'excellence en affichant clairement une volonté commune de cohérence et de complémentarité entre partenaires formateurs.

Mais cette coopération n'assure pas à elle seule la réussite du SMA. En effet, établir une passerelle solide et pérenne entre la formation initiale et la formation continue au profit de la jeunesse ultramarine en difficulté relève surtout de la responsabilité politique, de la volonté et de l'engagement des élus.

La Nouvelle-Calédonie peut être ici citée en exemple. L'État local et le gouvernement calédonien, emmenant derrière eux les autres acteurs, profitent pleinement de l'apport spécifique du SMA dont la mission est comprise comme complémentaire dans un projet opérationnel commun de remise en condition de réussite des jeunes en difficulté. S'il en allait de même pour l'ensemble de l'outre-mer, l'exemple de jeunes adultes entrant illettrés au SMA et

sortant de la formation, deux ans plus tard, avec une qualification et un emploi ne serait plus exceptionnel.

Cette courte présentation du service militaire adapté démontre une nouvelle fois que la créativité française sait concevoir et construire des solutions originales et efficaces dont l'une des qualités est de perdurer harmonieusement dans le cadre socio-économique. Encore faut-il vouloir les utiliser de façon logique et raisonnable. Dans le cas de la formation, l'enjeu est désormais national et pourtant, business aidant, les acteurs se multiplient et la concurrence devient l'ordinaire au détriment de la complémentarité. Les jeunes bénéficiaires de sa formation n'appartiennent pas au SMA, encore moins à l'« armée ». C'est la génération montante, ou du moins une partie de celle qui est appelée à nous succéder ! Nous sommes donc tous concernés !

Le manque d'avenir ressenti par une majeure partie de la jeunesse des pays bordant le sud de la Méditerranée est aussi certainement l'une des causes de leur embrasement. Cela nous porte à la réflexion ; il en va de la prévention, fonction stratégique en matière de défense et de sécurité. Aussi est-il important, si ce n'est urgent, d'aboutir, au plan national, à une cohérence des dispositifs d'aide aux jeunes gens ayant eu le moins d'opportunités⁵. Les sommes qui y sont déjà consacrées sont énormes et pourtant l'efficience n'y est pas...

La créativité de l'esprit français ne serait-elle pas – positivement – inversement proportionnelle à son aptitude politique à décider ou plutôt à organiser et manager la décision ? Pour combler le vide, on ne cesse d'inventer. C'est sans doute l'une des raisons qui préside à la nouvelle phase de croissance du SMA... Et cela pour la plus grande joie de ceux des terriens qui y servent. **■**

5. Terme en vogue au ministère de la Jeunesse pour définir les jeunes en difficulté.

JEAN-MICHEL MANTIN

ESSOR ET RENOUVEAU D'UNE ADMINISTRATION RÉGALIENNE

« *L'emploi le plus considérable du royaume.* »

Louis XIV, définissant en 1695 la charge de secrétaire
d'État à la Guerre dans un mémoire
adressé à Charles-Maurice Le Tellier,
archevêque de Reims et oncle de Barbezieux

La place des armées et de leur administration dans notre pays résulte non seulement de leur utilité et de leur importance statistique dans l'appareil d'État comme dans la société (conception traditionnelle), mais également de leur performance intrinsèque (conception contemporaine), laquelle ne peut aujourd'hui être garantie que par une certaine identité de méthodes et de moyens avec une administration civile dominante et un secteur privé dynamique.

Pour autant, l'administration militaire « créée dans l'armée et pour l'armée », pour reprendre la formule d'une concision parfaite du baron Vauchelle dans son *Cours d'administration militaire*¹, n'est pas réducible à l'administration de droit commun. Encore aujourd'hui, elle s'en distingue par son objet (les forces armées et le soldat dans tous les aspects de sa vie sous les drapeaux²), par son organisation fortement imbriquée dans celle des armées, par son personnel spécialisé en partie militarisé et projetable, ainsi que par certains de ses modes de fonctionnement particuliers.

Comme les ordres religieux patiemment réformés au fil des siècles afin de retrouver la pureté originelle d'une vocation première, l'administration militaire a supporté – et supportera encore, n'en doutons pas – bien des vicissitudes depuis sa création par ordonnance de Jean le Bon, le 30 avril 1351.

Longtemps unique administration organisée sur un pied moderne, à partir du règne de Louis XIV et jusqu'à Louis-Philippe, elle s'impose comme support incontournable de l'activité régalienne par excellence

1. Cf. Baron Vauchelle, *Cours d'administration militaire*, Paris, J. Dumaine libraire-éditeur de l'Empereur, 1861, p. 3. Le baron André-Jean Vauchelle, conseiller d'État, maire de Versailles en 1849, directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la Guerre, débute en 1796 comme secrétaire de l'ordonnateur en chef de l'armée de Sambre et Meuse, et servit pendant l'Empire comme ordonnateur en chef de l'armée napolitaine, alliée de la France.

2. Équipement, habillement, couchage, alimentation, solde et indemnités, fournitures diverses... Tout ce qui est nécessaire au soldat bien portant, par opposition au service de santé qui le prend en charge blessé et malade.

qu'est la conduite de la guerre, accompagnant de sa prévoyance l'agrandissement du royaume. Suit ensuite, à partir du Second Empire, une première période de confrontation à la modernité et de concurrence avec d'autres activités étatiques au cours de laquelle, cependant, l'ampleur des conflits armés ramène souvent l'attention sur son irremplaçable utilité. Enfin, au terme d'un XX^e siècle tourmenté, avec les modifications structurelles d'une économie mondialisée sur un globe instable, une nouvelle confrontation à la modernité portée par les technologies de l'information la sort d'un certain engourdissement et renouvelle son organisation comme ses modes d'action au profit d'armées à nouveau en campagne aux quatre coins du monde.

XVII^e siècle et début du XIX^e siècle : la matrice de l'administration moderne

Dans une conception encore restreinte des attributions régaliennes de l'État où l'éducation, les soins hospitaliers et les secours aux personnes sont pris en charge par l'Église et la charité privée, où la justice est encore largement privatisée par la noblesse terrienne avec ses juges seigneuriaux, où les impôts sont affermés à des cartels de financiers, où les intendants administrent les provinces avec un ou deux secrétaires particuliers et subdélégués, l'armée et la marine de Louis XIV – après les réformes conduites par Le Tellier, Louvois ou Colbert – font véritablement figure de précurseurs d'une organisation moderne de l'État. Les deux départements de la Guerre et de la Marine accaparent l'essentiel des activités ministérielles, administratives et industrielles – armement, fortifications, constructions navales³, habillement, subsistances – du pays.

Lorsque jusqu'à 80 % des ressources de l'État, sans compter la vaisselle d'or et le mobilier d'argent du roi fondus pour abonder des ressources fiscales insuffisantes, sont consacrées aux dépenses militaires certaines années du règne, la place des officiers, « d'épée ou de plume », ne peut qu'être rehaussée par la masse de la finance consacrée à l'armée et à la marine, par l'importance numérique des effectifs alignés et par l'activité guerrière constamment entretenue pour garantir la sécurité du « pré carré » dessinant définitivement la physionomie territoriale de la France.

L'ensemble des forces vives du pays, et plus particulièrement les officiers militaires et civils, œuvrent pour le bien collectif – « la gloire

³. Dont on peut dire qu'elles sont à l'origine du développement industriel du pays. C'est même sans doute le legs le plus appréciable de notre fière marine, trop souvent malchanceuse au combat.

du roi et le bonheur de ses peuples » – et non pour le bien-être particulier des citoyens. L'administration, dans son ensemble et avec ses éléments spécialisés dédiés aux armées, est au service quasi exclusif des armées du roi engagées sur plusieurs théâtres et les règles sont édictées sans autre considération que leur utilité. Les commissaires des guerres deviennent munitionnaires, conseillers d'État, parfois ministres comme Colbert, au gré des circonstances et des opportunités, comme le montrent les travaux de Daniel Dessert sur le monde de la finance de cette époque⁴ ; les intendants des provinces frontières deviennent intendants d'armées et, parfois, contrôleurs généraux des finances comme Moreau de Seychelles sous Louis XV.

La même analyse peut encore être faite sous la Révolution, l'Empire, la Restauration (expéditions d'Espagne en 1823 puis d'Alger en 1830, qui marquent l'apogée d'une intendance rationalisée, nouvellement créée en 1817, et se révélant d'emblée en mesure de soutenir efficacement les « projections » respectives de cent mille et quarante mille hommes), voire même jusqu'en 1870, tant il est vrai que la guerre soutient constamment l'action diplomatique et les nouvelles ambitions coloniales des régimes successifs. L'intendance demeure la première et, sans doute, la plus prestigieuse administration du pays.

En ces temps où la haute finance et l'industrie n'ont pas encore capté vers elles toutes les élites, l'administration des armées attire la fine fleur des fils de bonne famille avec des passerelles faciles à emprunter, mais aujourd'hui disparues, vers le Conseil d'État et la Cour des comptes. L'aura dont jouissent les intendants et les sous-intendants militaires se manifeste à travers une pyramide des grades attractive, des titres nobiliaires et des décorations largement distribués, une considération et une aisance matérielle certaines, sans oublier le principal : les lauriers ou la gloire attachés aux fonctions occupées, parfois assimilables à celle de ministre ou de gouverneur dans les pays ou provinces conquis ou assujettis.

Trois brefs aperçus de « carrières », qui ne sont pas parmi les plus connues, serviront d'illustration des parcours très ouverts sur la société civile et le monde politique qu'offraient les circonstances de l'époque : Petiet, Beyle et Dennie.

La carrière administrative de l'intendant général Petiet débute en 1775, sous Louis XVI, lorsque ce gendarme de la reine devient subdélegué de la généralité de Rennes. Elle se poursuit sous la Révolution comme commissaire des guerres en Vendée sous les ordres de Hoche. Membre du Conseil des anciens en 1795, il devient ministre de la

4. Daniel Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984.

Guerre sous le Directoire⁵. Conseiller d'État en 1799, président de la section de la guerre, il se retrouve, après Marengo, président de la commission de gouvernement de la République cisalpine avant de devenir commissaire général de l'armée du camp de Boulogne et l'auteur d'une réorganisation complète des services administratifs. Intendant général de la Grande Armée réorientée vers l'Autriche (celle d'Austerlitz...), il meurt le 25 mai 1806, épuisé par le labeur, quelques jours après avoir été nommé sénateur. Napoléon accorde au souvenir de son mérite et de sa probité les honneurs du Panthéon.

Sans comparaison possible car ô combien plus modeste, le parcours d'Henri Beyle, cousin de l'intendant général de la Grande Armée Pierre Daru et plus connu sous son nom de plume de Stendhal, est également intéressant. Nommé adjoint provisoire au commissariat des guerres le 29 octobre 1806, titularisé le 11 juin 1807, il devient en janvier 1808, sans considération de son grade ni de son ancienneté dans le corps, intendant du département de l'Ocker en Westphalie. Nommé auditeur au Conseil d'État en 1810, il reprend du service comme commissaire des guerres à vingt-neuf ans pour la campagne de Russie en 1812 ; il s'illustre à Smolensk en ravitaillant l'armée qui retraite avec trois jours de vivres, la sauvant de la famine ; en 1813 on le retrouve brièvement intendant de Sagan en Silésie, bien loin de sa chère Italie... Certes, sa vocation et son génie étaient ailleurs, pour autant, son expérience militaire, qui nourrira certains de ses romans, est loin d'être négligeable.

Enfin, il convient de tirer de l'oubli le baron Pierre-Paul Dennié, fils de l'ordonnateur en chef de l'armée d'Italie Antoine Dennié, décoré de la Légion d'honneur après Austerlitz et collaborateur administratif du major général Berthier jusqu'en 1813. En 1823, il devient secrétaire général du ministère de la Guerre et, en 1830, est désigné comme intendant en chef de l'expédition d'Alger, pourvoyant à la logistique d'un corps expéditionnaire de quarante mille hommes (sans compter vingt mille marins). Afin de remplir sa mission, il prend d'abord conseil auprès du banquier Benjamin Delessert, pour finalement traiter avec la maison Seillière la constitution, dans un délai de moins de deux mois, des énormes approvisionnements nécessaires⁶.

Ces trois biographies, trop brièvement résumées, illustrent une administration militaire qui, totalement dédiée au soutien d'armées

5. Du 8 février 1796 au 23 juillet 1797 : c'est pendant son ministéria que Bonaparte fut nommé par le Directoire sur proposition de Carnot à la tête de l'armée d'Italie. Cf. Nicole Gotteri, *Claude Petiet, ministre de la Guerre, intendant général de la Grande Armée et ses fils Alexandre et Sylvain*, Paris, Éditions SPM, 1999.

6. Deux mois d'approvisionnement, soit 78 645 colis de soixante kilos, 1 000 bœufs, 654 chevaux de trait et 626 mullets, 4 000 chevaux de selle sur plus de 400 navires de commerce... Cf. baron Pierre-Paul Dennié, *Précis historique et administratif de la campagne d'Afrique*, Paris, Delaunay librairie, 1830, pp. 12 et suivantes (ouvrage illustré par Eugène Isabey).

très actives en ce début du XIX^e siècle, reste au centre de l'appareil administratif de l'État et en prise directe avec les plus hautes autorités politiques comme avec les acteurs majeurs de la société civile, avec souvent des modes d'action partenariaux très contemporains, dont l'examen sortirait du strict cadre de cet article. Comme sous l'Ancien Régime, et malgré la Révolution, les apparentements et les réseaux familiaux entre administrateurs militaires, financiers et munitionnaires, issus des mêmes milieux, facilitent tout à la fois les carrières et l'efficacité du système administratif.

XIX^e et XX^e siècles : le bouleversement des équilibres

Le Second Empire, avec le bouleversement considérable d'une révolution industrielle enfin appuyée par un système financier adapté, modifie radicalement le paysage de la France. D'autres centres d'intérêt économiques apparaissent, arbitrés *in fine* par l'État : les mines, l'industrie, les chemins de fer, le transport maritime et fluvial, qui donnent un nouvel essor au commerce.

L'intendance reste encore omnipotente et assure ses missions pour le compte d'un commandement se désintéressant souvent des questions d'administration et de logistique dont elle assure l'essentiel de la charge (elle englobe alors sous sa coupe le train et le service de santé). Au fil des campagnes militaires de plus en plus difficiles du règne de Napoléon III, les prémisses de l'industrialisation de la guerre, en Crimée, en Italie comme au Mexique, auraient dû démontrer avec encore plus d'acuité qu'auparavant la nécessité d'une liaison étroite entre la tactique et le soutien logistique et administratif. La guerre de 1870 relègue définitivement l'empirisme organisationnel – et l'on pourrait hélas ajouter tactique... – d'une armée française qui n'a pas su suivre le mouvement et a « décroché » face à une mobilisation de tous les moyens, rationnellement maîtrisée par la Prusse et ses alliés.

La défaite engendre la réforme : la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée vient consacrer un nouvel équilibre ainsi qu'une liaison plus marquée entre le commandement et l'administration de l'armée (qui allait de soi du temps de Napoléon I^{er}). Elle constitue cependant une première étape d'un cantonnement bientôt inéluctable. Il s'agit d'ailleurs de la dernière loi générale qui traite isolément du sujet, les questions administratives seront ultérieurement réglées par décret ou incluses dans des ordonnances au champ plus vaste. L'intendance perd le train et le service de santé, la création du contrôle général ressuscite le corps des inspecteurs aux revues du Consulat.

Certes, les dispositions *su generis* ou dérogatoires, notamment celles qui concernent les finances publiques, ne sont pas contestées et démontrent parfaitement leur utilité lors des conflits mondiaux, notamment en Afrique du Nord ou pour la constitution des Forces françaises libres pendant la Seconde Guerre mondiale. Ainsi faut-il brièvement évoquer les « dépenses à bon compte » : mécanisme d'avance de trésorerie « en deniers » (c'est-à-dire en espèces sonnantes et trébuchantes ou « liquidités ») consentie par les Finances aux formations militaires à rebours du schéma classique de la dépense publique qui intervient après « service fait » ; les intendants étaient chargés *a posteriori* de garantir le bon emploi de l'argent correspondant à ces dépenses qui touchaient à la solde et au fonctionnement courant, y compris l'alimentation. Jusqu'à leur disparition récente dans la foulée de la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)⁷, elles offriront une flexibilité parfaitement adaptée aux besoins des formations en campagne ou même simplement disséminées sur le territoire métropolitain et l'empire colonial, à une époque où les technologies de l'information et de la communication se réduisaient au télégraphe.

Cependant, l'idée d'une administration recroquevillée sur quelques exceptions face à un droit commun en pleine efflorescence commence à devenir la règle. Insensiblement, l'administration militaire devient à l'administration ce que la musique militaire est à la musique, pour parodier la formule célèbre de Clemenceau. Plus étroitement soumise au commandement, elle sera *de facto* moins légitime auprès de la puissance montante que constitue l'administration civile.

Dans le prolongement de la Première Guerre mondiale et de son économie dirigée, prise en charge en 1916 par Étienne Clémentel dans un vaste ministère échappant aux militaires, le développement des ministères socioéconomiques (Instruction publique, Santé, Travail, Commerce, Agriculture...) et des préoccupations sociales dans l'entre-deux-guerres manifeste l'essor de nouvelles activités étatiques qui viennent concurrencer la prépondérance de l'effort consenti pour la défense nationale. La civilianisation de l'État, en attendant celle du ministère, est en marche. Elle ne s'arrêtera plus.

Certes, durant les deux guerres mondiales, avec la mobilisation générale des hommes et des ressources dans le cadre de l'économie de guerre, les armées furent à nouveau au premier plan

7. Promulguée le 1^{er} août 2001 et entrée pleinement en application le 1^{er} janvier 2006. À vrai dire, les dépenses à bon compte n'ont pas véritablement disparu, sinon en tant que concept général emblématique du caractère dérogatoire des finances militaires : elles subsistent *mutatis mutandis*, avec un champ plus restreint (hors opérations) et sont morcelées sous l'appellation neutre d'avances de trésorerie pour l'activité des forces (ATAF), d'avances de trésorerie solde (ATS) et d'avances de trésorerie opérations (ATO). Comme l'affirmait Lavoisier : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme... »

des préoccupations des gouvernements, et les militaires qui, il faut le noter, sont en ces circonstances, pour l'essentiel, des civils mobilisés, retrouvèrent la place d'honneur marquée par l'abnégation et le sacrifice au service des intérêts supérieurs de la nation.

Toutefois, avec la paix retrouvée à la fin des conflits coloniaux et l'émergence de l'État providence, avec une guerre froide émolliente s'achevant par la suspension de la conscription, s'accrédite peu à peu dans l'opinion l'idée caricaturale que les armées deviennent un service public comme un autre, auquel, finalement, ne manquerait qu'un numéro d'appel simplifié comme le 18 ou le 17...

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'évolution de l'administration militaire, il faut constater que son morcellement par armée, hérité d'une organisation ministérielle autrefois multiple (terre, marine, air), et un certain asservissement sous le bâton d'un commandement jaloux de prérogatives amoindries par l'inaction du temps de paix ont accéléré son déclin et l'ont épuisée dans de stériles conflits picrocholins dont l'administration civile a évidemment tiré parti.

Si l'on ajoute la montée d'un juridisme qui ne tolère pas la « différence militaire », le mouvement unificateur des systèmes d'information issus du privé et l'accroissement des moyens d'action et de pilotage du gouvernement (de la rationalisation des choix budgétaires à la révision générale des politiques publiques), tout concourt à la perte de l'autonomie de l'administration des armées dont le maintien reste pourtant justifié par l'idée d'une « continuité du service » poussée, le cas échéant, jusqu'à l'extrême.

Ainsi, d'une situation où ses missions et son organisation étaient commandées par les principes mêmes de l'organisation militaire du pays, en est-on arrivé aujourd'hui à une organisation civile préétablie, imposée aux forces, dont apparaît emblématique le concept rationnel de « centre de services partagés », remettant en cause la conception traditionnelle de « plénitude du commandement » chère aux « terriens ».

Le modèle régimentaire, chef-d'œuvre poli par les siècles de déconcentration militaire, logistique et administrative – véritable petite armée autonome en réduction –, a été abandonné au lieu d'être perfectionné... Comme la pureté disparue des ordres religieux définis par leurs saints fondateurs, il est évidemment permis de le regretter. Pour autant, jamais aucune institution ne traverse les siècles sans évoluer : la structure régimentaire, aujourd'hui resserrée sur quelques compagnies ou escadrons de combat qui représentent à peine un bataillon d'autrefois, ne pouvait plus constituer le cadre administratif de droit commun dans un contexte de restrictions budgétaires drastiques qui n'a pas fini

de produire ses effets... Il aurait fallu revoir le format des régiments pour les transformer en groupement tactique interarmes (GTIA) ou reconstruire le « plein » commandement à l'échelon de la brigade, solutions qui n'ont pas été étudiées et qui se seraient heurtées pour la première, entre autres difficultés, à la problématique du nombre de temps de commandement dans l'armée de terre.

Faute d'avoir su coupler la spécificité de l'organisation militaire d'autrefois aux nécessités de la performance administrative d'aujourd'hui, le mouvement de banalisation de l'administration militaire sur un modèle civil semble se poursuivre avec, désormais, l'entichement de certains pour des principes issus des *business models* enseignés dans les meilleures écoles de commerce anglo-saxonnes et la vogue de l'externalisation ou des partenariats publics-privés⁸.

On pourra toujours regretter que le « prêt-à-porter » du management qui tend à s'imposer à l'échelle interministérielle – si ce n'est planétaire... – touche aussi les armées et apparaisse souvent en rupture avec la conception historique du commandement et en contradiction avec les caractères immanents de la nature des forces armées. Et à l'instar de l'État qui subit la tyrannie des agences de notation, les armées peuvent paraître livrées au *diktat* des cabinets de consultants et des experts civils, publics ou privés.

Sans doute quelque esprit chagrin pourrait-il même annoncer la fin de l'administration militaire comme prélude à la disparition des armées dans leur essence historique, à la fois autonome et efficace, d'*ultima ratio regum*, rejoignant la fin de l'Histoire théorisée par Francis Fukuyama.

Pourtant, il n'en est rien, et la période contemporaine, dans ses derniers développements, apporte un démenti catégorique aux nostalgiques d'un âge d'or qui n'a d'ailleurs sans doute jamais existé et ouvre des perspectives nouvelles. Par un pied de nez de l'Histoire, elles pourraient même ressembler à un retour aux sources d'une certaine symbiose civilo-militaire observée au XVII^e siècle...

Vers un renouveau

La période ouverte par l'annonce de la fin de la conscription (1997) et son corollaire, la réduction du format des armées, avec *in fine* la mutation d'une armée réservée à la confrontation majeure vers un modèle d'armée d'emploi dans des crises planétaires de moyenne

⁸. Il est amusant de constater qu'à la fin du XVIII^e siècle, la construction des casernes en Île-de-France et à Paris s'était déjà opérée sous la forme d'un partenariat avec des entrepreneurs privés !

intensité, est loin d'être sans conséquences bénéfiques pour les armées et leur administration.

Force est d'abord de constater, de manière un peu anecdotique, que ce modèle consacre la fin d'un certain antimilitarisme primaire fondé sur le temps perdu et l'amateurisme de conscrits confinés dans une vie de caserne courtelineuse en attendant le train de 18 h 47. L'institution qui les employait, notamment dans l'administration et le soutien, sort de sa gangue de routine et de paresse feinte ou présumée... Un champ nouveau de représentation du militaire, désormais aguerri, compétent et efficace, s'ouvre ainsi auprès de nos concitoyens par la professionnalisation des armées et la projection de forces sur la plupart des points chauds du globe.

L'utilité des armées comme des services de soutien appropriés s'en trouvent confortée. À cet égard, il faut constater que les réformes du commandement et de l'organisation des armées depuis 2005 ont pérennisé le concept de service interarmées. À ceux déjà anciens qui relèvent du chef d'état-major des armées (CEMA), service de santé des armées (SSA) et service des essences des armées (SEA), sont venus s'ajouter la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information (DIRISI) et, derniers-nés, le service du commissariat des armées (SCA)⁹ et le service interarmées des munitions (SIMU). Relevant d'autres sphères, il faut également citer le service d'infrastructure de la Défense (SID), la direction générale de l'armement (DGA)... Doit aussi être mentionnée avec intérêt, dans le domaine de la maintenance ou de la logistique, l'émergence de structures intégrées interarmées ou de structures de coordinations fonctionnelles, *ersatz* ou proto-embryons de services interarmées qui font encore défaut et s'affirmeront au fil du temps avec les progrès d'une conception de l'interarmées encore immature.

Par ailleurs, la montée en puissance des bases de défense (BDD) et de leurs groupements de soutien (GSBDD), tout en détruisant les fondements régimentaires traditionnels, démontre tout de même l'irréductibilité d'une administration militarisée de proximité dédiée aux formations militaires. Le système n'est d'ailleurs pas si éloigné que cela des dépôts régimentaires d'autrefois, même s'il n'est désormais plus centré sur un « noyau régimentaire », le régiment ayant depuis longtemps perdu la masse critique des trois ou quatre bataillons qui auraient pu le justifier.

La formule du « service », organisation militaire structurée sur des compétences « métiers » spécialisées, s'impose en revanche avec

9. Décret n° 2009-1494 du 3 décembre 2009.

une vigueur renouvelée dans sa déclinaison désormais interarmées¹⁰. Certains services comme la DGA et le SSA ont d'ailleurs su rester à la pointe de la modernité technique ou managériale pour répondre avec efficience aux besoins des armées.

L'idée que leur autonomie, leur disponibilité et leur rendement puissent, si les circonstances l'exigent en cas de crise ou de guerre, être surmultipliés jusqu'au sacrifice par les exigences du statut militaire d'une partie du personnel n'est pas absolument oubliée. Il faut ici rappeler que la fin dernière des services et de l'administration militaires est de garantir la « liberté de manœuvre » des armées lorsque les services publics ne fonctionnent pas ou plus, et lorsqu'ils sont inexistants, par exemple en cas de campagne militaire hors des frontières. Le précédent historique de l'AMGOT¹¹, dès 1943 en Italie, ou une échelle plus modeste, celui des actions civilo-militaires (ACM) d'aujourd'hui démontrent la nécessité pour des militaires spécialisés d'assister, voire de remplacer momentanément ou durablement, l'administration civile détruite ou défaillante.

Pour ce qui concerne l'administration des armées, la naissance du SCA marque une réforme aussi considérable que celle de 1817, qui créa l'intendance à partir du retour d'expérience des campagnes napoléoniennes (dont le talon d'Achille fut tout de même ce domaine, notamment dans ses aspects logistiques), ou que celle mise en place par la loi de 1882. Même si l'exposé des motifs du décret fondateur n'a pas la solidité doctrinale des rapports de présentation du conseiller Léon Bouchard et du sénateur Charles de Freycinet pour la loi précitée, cette réforme est d'une ampleur sans précédent et ses potentialités se révéleront peu à peu au fur et à mesure de l'évolution des mentalités, encore fondées sur la nostalgie surannée d'un monde militaire segmenté. La refondation de l'administration militaire qu'elle induit présente plusieurs vertus cardinales, qu'il faut mettre en exergue.

Tout d'abord, libérée des cloisonnements administratifs par armée dignes du byzantinisme administratif de l'Ancien Régime et s'appuyant sur une organisation fonctionnelle rénovée avec des outils modernes de gestion et de management, l'administration militaire de ce début du XXI^e siècle rompra sans aucun doute avec l'image de l'intendance d'autrefois, centrée sur une logistique lourde appuyée par une administration tatillonne et parcimonieuse qui correspondait aux moyens de son époque.

Par ailleurs, quelles que soient les modes managériales appliquées, il faut souligner qu'elles portent toutes – même et surtout les plus

10. Cf. Jean-Michel Mantin, « Les Services. Modernité et pertinence d'un modèle d'organisation militaire », *Revue défense nationale et sécurité collective*, février 2008.

11. Allied Military Government of Occupied Territories.

hétérodoxes – une vertu de modernité et une espérance d'efficience qui n'étaient plus l'apanage des trois commissariats d'armées depuis au moins une décennie, même si l'efficacité du système demeurait globalement satisfaisante et parfaitement adaptée à l'organisation du moment.

Ensuite, le partage de méthodes, d'outils informatiques et de langages communs sera un enrichissement et un avantage certain dans le *bench marking* permanent qui anime les réseaux des acteurs économiques publics comme privés. Pour bien travailler avec les autres, qu'il s'agisse d'administrations civiles, et au premier chef de celle des Finances, des entreprises, des forces alliées étrangères souvent organisées selon des concepts anglo-saxons, il faut parler leur langue...

Enfin, l'appropriation par des militaires du meilleur des connaissances techniques et managériales civiles rehausse évidemment leur niveau d'expertise et, sur un autre plan qui ne doit pas être négligé, contribue à perpétuer les liens armées/nation mis à mal par la suspension de la conscription.

Bref, les armées et leur administration cesseront de ressasser des souvenirs mythiques ou tragiques dans leurs « bulles mémorielles » pour se mettre au diapason de leur époque qui, malgré la crise ambiante, reste formidable parce que fondamentalement innovante !

Sans renier certains savoir-être fondamentaux reconnus qui constituent autant d'avantages concurrentiels à exploiter, s'ouvre dès lors aux militaires, aux armées et à leur administration un positionnement valorisé au sein de l'État et de la nation. À titre individuel, les possibilités pour les militaires, élargies par de récents décrets, de diversifier pour un temps leur parcours de carrière dans une autre administration ou une entreprise privée peuvent servir l'intérêt mutuel de l'institution et du personnel concerné, pour autant que les gestionnaires de personnel, souvent en retard d'une guerre, ne considèrent pas ces « parenthèses » comme des accrocs dans la carrière.

Enfin, *last but not least*, dans une perspective que l'on pourrait pompeusement qualifier d'eschatologique si la perfection de l'organisation militaire était la fin de toutes choses ou plus simplement « en avance de phase », l'administration militaire est en train de tenter – et de réussir – ce que les armées seront tôt ou tard amenées à ratifier : la disparition quasi irréfragable de l'« organique d'armée » au profit d'une organisation plus cohérente avec la réalité moderne de l'emploi combiné de forces terrestres, navales, aériennes et de leur soutien administratif et logistique.

Un esprit cartésien ou un Persan de Montesquieu jugerait certainement les temps accomplis pour refonder l'Armée avec un « A » majuscule, une et indivisible comme la République, *ut unum sint* pour

reprendre une parole rapportée par saint Jean (17, 21) qu'on nous pardonnera de dévoyer... L'unité retrouvée¹² de la communauté militaire ainsi réalisée ne saurait être qu'un point d'appui supplémentaire pour une nouvelle insertion, toutes armes et services confondus, au sein de la nation et au service de ses intérêts supérieurs. Enfin libérés de l'étroite confession de leurs chapelles, qui appauvrit considérablement les débats à cause de la prétérition constante d'intérêts corporatistes, les militaires pourront plus utilement conseiller le pouvoir politique pour une rationalisation de l'outil militaire qui cessera de s'imposer par l'idée principale d'économies plus ou moins homothétiquement réparties.

Conclusion

La place des militaires, des armées et de leur administration au sein du pays obéit à une dialectique inépuisable d'âge en âge. Autrefois essentiellement fondée sur l'utilité politique et militaire au service des intérêts supérieurs du pays dans un contexte d'exclusivité plus ou moins prononcée, elle s'ouvre aujourd'hui à la performance économique, dans un contexte de concurrence interministérielle, au service de causes en apparence plus modestes mais qui justifient son statut de membre permanent du Conseil de sécurité.

Dans un paysage fondamentalement influencé par les valeurs dominantes civiles¹³ – individualisme certes, mais aussi performance économique fondée sur l'innovation, le progrès technologique et la vitesse de l'information – on assiste en quelque sorte à un retour aux sources, à bien des égards positif, vers une symbiose entre administrations civile et militaire aujourd'hui largement inspirées par des modèles de performance économique venus du privé et tournées collectivement vers l'efficience de l'État. L'influence de militaires dans les réseaux politiques et administratifs qui comptent dans notre pays ne peut qu'améliorer l'efficience d'un outil militaire sans cesse à adapter et à perfectionner.

Comme au temps de Louis le Grand, l'interaction permanente entre militaire et civil, illustrée au XVII^e siècle par une « stratégie de cabinet »

12. Autrefois, et jusqu'au triomphe de certaines idées du général italien Giulio Douhet qui, en 1933, aboutirent à la création de l'armée de l'air, il n'y avait qu'une armée (disposant d'ailleurs en 1919 de dix fois plus d'avions de combat qu'aujourd'hui) et puis la marine, moins considérée comme une « armée de mer » autonome capable d'emporter la décision par elle-même, à l'instar de la marine britannique, que comme une arme technique auxiliaire.

13. Il n'est que de citer un chiffre : avec 11 % du PIB, les dépenses de santé et la sphère du bien-être privé ont submergé de manière irréfragable les 2 % à grand peine consacrés à la sécurité collective...

pas si éloignée des modes de prise de décision contemporains¹⁴ et par la synergie des réseaux politico-administratifs et financiers de cette époque, semble pouvoir à nouveau servir de modèle. À rebours d'une époque révolue, le *leadership* incontestable est aujourd'hui celui d'éléments civils moteurs. Sachons en tirer parti et gageons, sans trop d'inquiétude, que cette prépondérance politique, administrative et technique puisse continuer d'être enrichie par l'esprit militaire pour favoriser encore et toujours le succès des armes de la France. □

14. Cf. Jean-Philippe Cénat, *Le Roi stratège. Louis XIV et la direction de la guerre (1661-1715)*, Presses universitaires de Rennes, 2010.



PATRICK GODART

LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : HISTOIRE, ENJEUX ET DÉFIS

Il peut paraître singulier de s'interroger sur la place du service de santé des armées (SSA) dans l'espace public. Comment ce grand service interarmées, par nature militaire, a-t-il obtenu cette place et comment celle-ci a-t-elle évolué ? Quel a été son rôle dans l'apparition puis le développement de la santé publique en France ? Autant de voies qui orientent l'analyse vers les bouleversements profonds des dernières décennies et amènent à tenter de dégager une vision d'un futur possible, dont on imagine aisément qu'il sera forcément très différent des rapports actuels.

L'objet de cet article est donc de présenter tout d'abord l'évolution de la place du service de santé des armées dans l'espace public national, c'est-à-dire dans le cadre de la santé publique principalement. Ensuite, il sera question de la place des praticiens militaires, en tant qu'acteurs d'une fonction étatique, depuis leur mission classique au strict bénéfice des forces à une position sociale et professionnelle nouvelle. Par convention, ne seront évoqués ici ni les aspects liés aux évolutions des armées dans l'espace public ni la place de l'officier dans la société. Ce choix focalise le propos sur la spécificité médico-militaire tout en considérant qu'elle inclut par définition toutes les observations faites par ailleurs sur l'institution militaire et son personnel.



À l'origine de la notion de santé publique

Le service de santé des armées a eu trois cents ans en 2008. Un édit royal du 22 mars 1708 instaura en effet un corps de praticiens destiné à porter secours aux soldats et aux marins blessés, et à les protéger face aux dangers sanitaires qu'ils affrontaient. Loin de refléter une volonté technocratique, cette création est bel et bien la résultante de ce que l'on nomme aujourd'hui un retour d'expérience des opérations militaires et navales conduites par le royaume. Du reste, selon les historiens, des opérations, il y en eut constamment durant les trente-trois années du règne de Louis XIV, conflits essentiellement européens aboutissant à la création de forces terrestres et navales très puissantes.

L'intérêt de cette approche historique est de noter qu'en face de la technologie guerrière déjà avancée, de l'organisation et des moyens considérables des capacités militaires, on est à l'époque, du côté médical, très éloigné d'une telle efficacité. La notion de santé publique n'existe pas et la médecine est encore très rudimentaire. Elle vient juste de découvrir (en Angleterre) la circulation sanguine ; le premier microscope fait son apparition en Allemagne au début du XVIII^e siècle ; les moyens thérapeutiques se limitent souvent à la saignée ou à des remèdes de grand-mère.

Pour ne pas se laisser distancer dans ce domaine par ses voisins, Louis XIV décide de créer, à Paris, la première chaire d'anatomie de France. Il impose également l'ouverture d'un hôpital général dans chacune des grandes villes du royaume, hôpital souvent nommé hospice ou Hôtel-Dieu, ce qui montre bien le côté caritatif ou religieux de ces institutions où l'on ne venait en fait que pour mourir ou être enfermé en cas de pathologie mentale. Il n'existe alors en France que deux cents médecins, dont le savoir, approximatif, enseigné dans de rares universités, est issu de textes de l'Antiquité. Le peuple et les notables ne trouvent donc pour se soigner que barbiers et rebouteux. À dire vrai, la médecine prête encore beaucoup à rire en raison de son inefficacité et du charlatanisme ubiquitaire. Molière en fera des gorges chaudes.

En contrepoint, la création de près de cinquante hôpitaux militaires et d'une organisation complète dédiée à la santé constitue *de facto* une œuvre de santé publique, sans doute la toute première en France. La rigueur martiale perfuse la pratique médicale militaire, qui se distingue par des avancées considérables dans l'art de guérir, en particulier en chirurgie et dans la lutte contre les épidémies. Enfin, le soldat, le marin, la personne souffrante n'est plus considérée comme un miséreux que la fatalité a condamné à une mort certaine ; le militaire blessé ou malade est désormais au centre des préoccupations du commandement¹. La création de l'hôtel national des Invalides, du Val-de-Grâce, des hôpitaux maritimes en est une illustration flagrante. Ce schéma initial va perdurer jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, époque de progrès considérables de la médecine et de la création d'une réelle politique nationale de santé publique².

Le substrat sur lequel est bâtie cette place d'abord pionnière

-
1. L'art pictural français est rempli de ces tableaux où l'empereur, le roi ou le général en chef rend visite aux malades et aux blessés. La période napoléonienne regorge de ces représentations où l'on voit l'empereur au chevet des pestiférés de Jaffa ou de blessés sur la Bérézina (tableaux de Antoine-Jean Gros et Géricault).
 2. Les premiers antibiotiques apparaissent en 1945 et de très nombreux textes de loi portant sur l'organisation de la santé en France sont promulgués pour la première fois entre 1945 et 1948.

puis fondamentale dans la santé publique en France du SSA est la conscription. Si la loi Jourdan de 1798 est considérée comme l'acte fondateur de celle-ci, permettant à l'État de disposer en moyenne d'au moins trois cent mille hommes, il ne faut pas méconnaître qu'elle fait suite à la démobilisation qui entraîna le retour dans leur foyer des sept cent mille conscrits de la période révolutionnaire. Ce chiffre est à mettre en rapport avec une population française estimée à vingt et un millions d'habitants. Si les armées de Louis XIV peuvent être considérées comme « professionnelles » car constituées de cinquante-cinq mille volontaires, celles de la Révolution puis de l'Empire compteront de façon constante une grande proportion de ces jeunes conscrits (les Marie-Louise), qui combattront aux côtés des vieux grognards.

Outre l'aspect strictement militaire du recours à la force physique de l'adulte jeune comme combattant, il n'est pas surprenant que l'État de l'époque, imprégné de la philosophie des Lumières, ait investi dans la santé de sa jeune population masculine, pour préserver son capital humain (et militaire) certes, mais également, bien avant que le mot n'existe, dans un réel souci de santé publique, d'humanité mais aussi de puissance³.

Cette fonction de santé publique assurée par le service de santé des armées *via* la conscription a fonctionné à plein jusqu'à la suspension de celle-ci en 1997. Avec des variations selon les époques, l'ensemble de la population masculine d'une classe d'âge passait en effet à travers un « filtre » médical destiné à vérifier l'aptitude à servir. Toute l'organisation des centres de sélection, des conseils de réforme et autres instances médicales a constitué un outil de santé publique considérable. Combien de jeunes garçons ont appris lors de ces visites médicales qu'ils étaient porteurs d'une pathologie, qui parfois mettait leurs jours en péril, pouvant être traitée et guérie ? Combien d'études de santé publique conduites par le SSA ont permis d'analyser sur un plan médical une tranche d'âge dans sa globalité ? Combien ont été les jeunes gens bénéficiaires de vaccinations indispensables ? Combien ont reçu leurs premiers soins dentaires, leur première paire de lunettes, leurs premiers traitements médicaux pour une pathologie jusqu-là négligée ? La liste est longue des actions de santé publique

3. Cette époque est imprégnée de la vision positive d'une démographie croissante issue des idées de Jean Bodin : «Or il ne faut jamais craindre qu'il y ait trop de sujets, trop de citoyens : vu qu'il n'y a richesse ni force que d'hommes : et qui plus est la multitude des citoyens (plus ils sont) empêche toujours les séditions et factions : d'autant qu'il y en a plusieurs qui sont moyens entre les pauvres et les riches, les bons et les méchants, les sages et les fous : et il n'y a rien de plus dangereux que les sujets soient divisés en deux parties sans moyens : ce qui adviert ès Républiques ordinairement où il y a peu de citoyens.» (*Les Six Livres de la République*, livre V, chapitre II).

conduites durant toutes ces années par le service de santé au profit des jeunes Français appelés sous les drapeaux. De surcroît, il faut mettre en exergue l'action de formation et d'éducation à la santé, partagée entre le commandement, pour le secourisme, et le service de santé, pour l'éducation sanitaire. Cette action conjointe a été, il faut le dire, un modèle du genre en matière de santé publique.

Indubitablement, la santé militaire a été, au travers de toutes ces époques, un acteur majeur de la santé publique en France, même si son périmètre se limitait à la population masculine. L'imaginaire collectif national, tout spécialement dans l'entre-deux-guerres, déborde de ces évocations de la visite médicale d'incorporation, des vaccinations, des soins par le médecin ou l'infirmier militaires, sous forme de blagues de chansonniers, de cartes postales, d'assiettes décorées, de gravures, de romans, de pièces de théâtre... À l'évidence, ce passage entre les mains du corps médical militaire structurait la perception de la santé et de la médecine à l'époque.

Le service de santé a également inventé une conception de la médecine devenue par la suite la base de toute politique de santé publique : la médecine des collectivités. Si, aux XVIII^e et XIX^e siècles, les débuts de la santé publique se sont surtout attachés à des mesures d'hygiène générale (effluents divers, gestion des ordures, gestion des dépouilles mortelles et bonnes pratiques funéraires), ce n'est qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale que de réelles mesures de santé publique collectives sont prises en France. Or, notamment en raison du danger épidémique déjà connu de Sun Tzu⁴, le SSA a très tôt mis en œuvre des mesures de prévention, de prophylaxie, destinées à la collectivité humaine représentée par les forces armées. L'exemple inaugural fut la lutte contre le scorbut pour laquelle des mesures de prévention ont été mises en œuvre par les médecins de la marine royale. L'hygiène en campagne s'est ensuite développée : lutte contre les poux vite reconnus comme agents d'épidémies terribles, hygiène de l'eau, de l'alimentation, des déjections, protection contre les moustiques en zone tropicale pour les troupes coloniales...

Cette activité de médecine de collectivité a débordé le strict cadre des forces et du territoire national pour s'étendre « là où la patrie et l'humanité appellent »⁵ les médecins militaires. C'est ainsi que dans toutes les colonies françaises a été créé un véritable réseau

4. « Seule l'armée sans une des cent maladies peut être victorieuse » (*De l'art de la guerre*, chapitre 9).

5. « Allez où la patrie et l'humanité vous appellent. Soyez-y toujours prêts à servir l'une et l'autre et, s'il le faut, sachez imiter ceux de vos généreux compagnons qui, aux mêmes postes, sont morts, martyrs de ce dévouement intrépide et magnanime, qui est le véritable acte de foi des hommes de notre état » (Baron Percy, chirurgien en chef de la Grande Armée, aux chirurgiens sous-aides, 1811).

de santé publique dédié notamment à la lutte contre les grandes endémies. Cette œuvre, portée par de très nombreux praticiens du SSA (à certaines époques ils étaient plusieurs milliers) a permis, par exemple, de consacrer l’École de médecine tropicale du service de santé comme l’un des centres d’excellence de la spécialité en France et dans le monde. Cette vision a essaimé dans des systèmes politiques étrangers. Aujourd’hui encore, certains pays disposent toujours d’un « *surgeon général* » portant l’uniforme, mais bel et bien en charge par-devant le gouvernement de la santé publique du pays⁶.

Le service de santé des armées, c’est aussi un réseau hospitalier, une fonction de recherche ainsi que des écoles de formation de médecins, de pharmaciens, de vétérinaires, de dentistes, d’officiers d’administration médicale, d’infirmiers et de nombreuses autres spécialités médicales. Dans le système national français, ces trois composantes sont intégrées à la santé publique, à la recherche et à l’enseignement supérieur. Un arrêté conjoint du ministère de la Défense et de celui de la Santé décrit la participation précise du SSA à la santé publique⁷. Il décline dans le détail cette contribution, position prévue dans de nombreuses dispositions du Code de la santé publique.

Si le SSA agit en matière de santé publique par son offre hospitalière de soins, il intervient également comme fournisseur de matériels médicaux et de médicaments à vocation nationale. Ces produits pharmaceutiques, ou matériels et appareillages qui ne peuvent être produits par l’industrie, sont élaborés à la pharmacie centrale des armées, stockés puis distribués par le service de santé. C’est le cas, par exemple, des antidotes contre le risque radiologique (iodure de potassium) ou des traitements antiviraux permettant de faire face à une situation pandémique (oceltamivir à 30 mg), dont le service de santé produit l’intégralité du stock national.

Enfin, le service de santé intervient comme acteur de santé publique dans le contexte des missions régaliennes qui lui sont attribuées dans le cadre des plans nationaux. Depuis la prise en charge de blessés radio-contaminés dans ses centres de traitement hospitaliers, en passant par les équipes vaccinales mises à disposition en cas de crise épidémique, jusqu’aux équipes d’intervention épidémiologique face à un risque biologique naturel ou agressif, il

6. C'est le cas des États-Unis, du Royaume-Uni et des pays du Commonwealth.

7. Arrêté « conjoint » du 25 juin 2010 fixant la liste prévue à l’article L. 6147-7 du Code de la santé publique (JORF du 7 juillet 2010).

fournit à la nation un nombre important de capacités qui entrent résolument dans la catégorie santé publique, en ce sens qu'elles concernent des collectivités humaines et ne se limitent pas au seul personnel militaire.

Un récent recentrage sur le strict cœur de métier militaire

Le service de santé est un grand service interarmées dont la vocation, la mission, l'essence est le soutien médical des forces. Ce contrat moral, qui existe depuis sa création, est désormais formalisé sous la forme d'un contrat plus concret nommé contrat opérationnel. Établi en lien étroit avec l'autorité dont il dépend, c'est-à-dire l'état-major des armées, le SSA s'engage à fournir au commandement le soutien médical dont ce dernier a besoin.

Depuis 2002, le service de santé a perdu près du tiers de son personnel : les praticiens et les infirmiers appelés du contingent qui œuvraient dans tous les segments du soutien médical, mais qui constituaient également le personnel de réserve du service et, au-delà, la base sur laquelle s'établissait un lien très étroit entre la communauté médicale militaire et la santé publique. Il a aussi perdu une très grande partie de sa clientèle : l'ensemble des conscrits, bénéficiaires gratuits mais obligés des soins.

La pratique médicale militaire est donc aujourd'hui intimement liée au contrat opérationnel, lui-même inspiré des cinq fonctions stratégiques définies par le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008. Ce centrage oriente indubitablement l'action du service de santé vers sa seule mission historique : le soutien des forces. Un ancrage militaire fort, souligné comme une nécessité par la Cour des comptes, qui l'éloigne de l'espace public, même si ses hôpitaux accueillent une majorité de patients civils sans lien avec la Défense.

Dans le même temps, le ministère de la Santé s'est considérablement réorganisé et a su tirer les conséquences des crises qu'il a dû affronter dans un passé récent (anthrax en 2001, canicule en 2003, grippe aviaire en 2005, grippe H1N1 en 2009...). L'espace public de la santé, très longtemps délégué aux instances territoriales (pouvoirs spécifiques du maire, du préfet, des conseils généraux et régionaux), a été repris en main de façon déterminée par l'échelon ministériel, notamment pour la gestion de crises, par la création, en 2005, d'un établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires. La constitution très récente d'une réserve sanitaire opérationnelle, sur le modèle de la réserve militaire, vise ainsi à conférer un bras armé au ministère de la Santé.

On ne peut passer sous silence les évolutions majeures observées depuis une vingtaine d'années, qui soulignent le désengagement progressif de l'État dans le domaine de la santé publique. Les exemples sont nombreux : création d'agences indépendantes prenant en compte une ou plusieurs problématiques comme les établissements français du sang (EFS), l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS), l'Agence de la biomédecine, la Haute Autorité de santé (HAS), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé... Ces créations sont à mettre en perspective avec une volonté d'efficacité passant par la segmentation et l'hyperspecialisation. La même logique a prévalu dans le cadre de l'élaboration de la loi hôpital, patients, santé et territoires, dite loi HPST, votée en 2009, qui décentralise et déconcentre la responsabilité de la santé publique en la confiant à des agences régionales de santé, les ARS.

Il est patent qu'une structure par nature centralisée comme la Défense nationale ne peut se segmenter en agences, de même qu'elle ne peut ni se prévaloir d'une rentabilité assumée au nom de la maîtrise financière ni s'hyperspecialiser. Cet aspect constitue l'enjeu majeur du service de santé des armées, qui doit assurer une mission de même empan que celle des forces, en tous temps et en tous lieux, c'est-à-dire demeurer suffisamment « généraliste » pour pouvoir s'adapter aisément à toutes les circonstances opérationnelles, et, dans le même temps, suivre le mouvement d'hyperspecialisation de la santé publique afin de perdurer au plus haut niveau des bonnes pratiques professionnelles.

Le panorama serait incomplet si n'était évoquée la privatisation accélérée de la santé en France. Si le système de la médecine libérale permet cette évolution, c'est avant tout la tarification à l'activité (l'économiste dirait tarification à la production de soins) qui a révolutionné les approches de la santé dans notre pays. D'une logique de service public, les modalités de la santé évoluent vers une recherche de rentabilité et de justes profits, c'est-à-dire une logique destinée principalement à baisser les coûts et à créer des économies. Les seules façons pour les acteurs de santé de subsister dans ce système hyperconcurrentiel sont l'hyperspecialisation, l'industrialisation des processus, et, surtout, l'abandon des activités onéreuses et consommatrices en ressources humaines, donc des missions de service public, quand cela est possible bien entendu.

Toutes ces évolutions ont des répercussions évidentes sur le SSA, qui se trouve conforté dans sa mission prioritaire de soutien des forces, dans ses missions régaliennes et, finalement, dans une forme de sauvegarde en matière de santé. Cette évolution

correspond du reste aux attentes du commandement, qui souhaite que la pratique militaire soit dédiée à la communauté Défense et ne se dévoie pas dans des domaines qui ne sont pas les siens. Ainsi la recherche d'un parcours de soins pour tout personnel du ministère, pour les familles et pour les anciens combattants est devenue une priorité. Poussée à l'extrême, cette logique pourrait aboutir à un parcours de soins exclusivement militaire, comme dans certains pays⁸.

En ce début de troisième millénaire, le service de santé doit trouver sa place au sein de la santé publique en France. S'il l'a fortement structurée dans le passé, à sa création, mais aussi et surtout lors des deux grands conflits mondiaux, s'il a occupé sinon la totalité, au moins une bonne partie de l'espace public médical et sanitaire en France, outre-mer et dans les colonies, il est aujourd'hui entré dans une nouvelle époque où son poids relatif dans la santé publique est drastiquement amoindri. Ainsi, en 2011, le parc hospitalier militaire, avec ses neuf hôpitaux d'instruction, ne représente que 1 % de l'offre hospitalière en France. Le nombre de médecins des armées, environ deux mille, est à comparer avec celui du secteur civil (deux cent dix mille). Il est patent que le poids relatif de l'instrument médical militaire dans l'appareil public d'action sanitaire s'est quantitativement condensé.

En revanche, ce que le SSA sait faire, personne d'autre dans la santé publique n'est capable de le réaliser. Cette vision qui, dans le langage courant, est souvent déclinée comme « effet de niche », lui procure une position singulière d'acteur majeur dans certains domaines où nul autre ne peut intervenir. Les exemples abondent. Citons simplement le statut militaire qui confie aux praticiens des armées une aptitude à « servir et à faire campagne en tous temps, en tous lieux, et sans restriction »⁹. Il est usuel de caractériser cette compétence sous le vocable de disponibilité.

De ce point de vue, la médecine militaire constitue un outil de santé publique permanent et disponible, très utile pour agir en des temps ou en des lieux où celle-ci ne peut intervenir. Matérialisées sous la forme d'une planification stricte, les capacités de réaction

8. C'est le cas par exemple aux États-Unis ou en Allemagne, où les militaires et leurs familles n'ont pas le libre choix du médecin et doivent s'adresser au système de santé militaire. Au demeurant, ces dispositions leur rendent les soins très accessibles, car ils sont totalement pris en charge par l'État.

9. Il est tout à fait symptomatique de noter que cette expression figure à la fois au plan constitutionnel (anciennes ordonnances de 1959 reprises dans le Code de la défense), « la défense s'exerce en tous temps », dans le statut général de militaires, art. L. 4121-5 du Code de la défense, « les militaires peuvent être appelés à servir en tous temps et en tous lieux », et, enfin, dans l'instruction relative à l'aptitude médicale du personnel militaire qui dispose que le certificat médical d'aptitude à servir du militaire (modèle 620-4-1) doit comprendre la mention « apte à servir et à faire campagne en tous temps, tous lieux et sans restriction ».

du service de santé sont inscrites dans le dispositif santé de veille opérationnelle (DSVO), qui permet de mobiliser et de projeter les équipes avec un très court préavis : le délai de mise sur pied peut être de trois heures seulement après la mise en alerte ! Ces capacités sont mobilisées pour les missions opérationnelles traditionnelles, mais également pour des actions caractéristiques du domaine de la santé publique. Ce fut le cas notamment lors de l'épidémie de chikungunya à La Réunion en 2008, lors des campagnes vaccinales contre la méningite cérébro-spinale conduites dans les établissements scolaires de la vallée de l'Ubaye ou dans la région de Roanne, et, bien sûr, lors de la participation massive de personnel du service de santé dans le suivi et la campagne de vaccination contre la grippe H1N1 en 2009. Le secours à victimes en mer procède de cette logique, tout comme l'action en cas de catastrophe naturelle ou les secours en montagne. Il faudrait encore citer l'exemple récent des équipes du service de santé spécialisées dans le domaine de la radioprotection (risque N) qui se sont déplacées au Japon début 2011 afin d'assister les autorités nippones dans les suites de la catastrophe de Fukushima, ou encore l'élection récente de celles des biologistes de Marseille comme centre national unique de référence (CNR) pour l'étude, le diagnostic et les mesures de protection contre les arbovirus.

En d'autres termes, il existe de nombreuses « niches » dans lesquelles la santé publique ne veut ou ne peut s'engager et qui sont confiées au service de santé. Paradoxalement, toutes ces spécificités, même si elles procèdent de la santé publique, écartent le SSA de la santé publique générale et le spécialisent, le cantonnent dans des missions ou des capacités non détenues par le dispositif global.

Autre facteur qui borne le service de santé dans le strict domaine des missions régaliennes : son mode de financement. Il n'est pas question d'exposer ici sa complexité, mais disons simplement qu'il est composé de deux grandes parts, l'une budgétaire, comme tout organisme du ministère, l'autre issue d'un fonds spécial de concours, part directement proportionnelle à l'activité hospitalière (comme les établissements de soins de la santé publique). En d'autres termes, le SSA n'est ni un acteur budgétaire militaire pur ni un acteur budgétaire de santé publique pur, mais est à cheval sur les deux dispositifs.

Ce positionnement très particulier l'empêche de fonctionner comme les autres acteurs de la santé publique en France. Ses missions régaliennes, essentiellement financées par la part budgétaire, ont en outre un coût humain qui lui interdit de s'aligner sur les pratiques de la santé publique, en raison notamment de

l'absentéisme régulier des praticiens et infirmiers envoyés en opérations : bon an, mal an, c'est, en continu, environ l'équivalent du volume en personnel militaire d'un hôpital d'instruction des armées qui est utilisé pour assurer le soutien des forces en opérations. Tous ces éléments distinguent le SSA, notamment sa partie hospitalière, de la santé publique. Cette dernière, au demeurant, reconnaît la spécificité militaire et considère que seul le service de santé peut y répondre¹⁰.

Le panorama des facteurs budgétaires serait incomplet si n'était évoqué le récent rapport de la Cour des comptes « Médecins et hôpitaux des armées » (7 octobre 2010). Sans entrer dans le détail de ce document, la Cour, cerbère du bon usage des deniers publics, y réitère à maintes reprises l'impérieuse nécessité pour le SSA de se concentrer sur ses missions au profit des forces tout en participant à la santé publique de façon mesurée, conventionnelle et structurée. Pour cela, elle enjoint le service à ne pas s'exposer au dévoiement de sa mission en acceptant de répondre aux multiples sollicitations capacitaire, notamment de la santé publique, dont il est l'objet.

Le besoin des forces est naturellement le grand facteur influant sur le sens de la mission du SSA. Exprimé dans les contrats opérationnels publiés par l'état-major des armées, il est l'axe intangible selon lequel le service de santé doit comprendre sa vocation. Ce centrage résolu doit être examiné à l'aune de la professionnalisation et des nouvelles conflictualités, qui influencent de manière très marquée la conception du soutien médical des forces et des capacités à y consentir. Cette focalisation est essentielle dans les conflits contemporains où le nombre de tués et de blessés au combat est élevé. Le service de santé doit sauver des vies, aider et secourir les blessés, prendre en charge les militaires malades ou handicapés. En somme, animer une suite d'acteurs et d'actions, une chaîne de soins, pour un effet final à obtenir sur le combattant et sa famille. Il n'y a rien d'incantatoire dans le propos, une simple évidence. De fait, le SSA se centre de plus en plus sur cette seule mission opérationnelle, accordant à sa participation au service public une place, certes déterminante, mais de second ordre.

Au terme de cet exposé, il apparaît évident que l'avenir scellera le cloisonnement déjà très réel entre l'espace public médical et l'espace médico-militaire. « À chacun son métier et rien que son métier » pourrait être le slogan d'un futur prévisible. Or la médecine, tout comme par bien des aspects la guerre, est un combat étrange, un combat singulier, celui d'un être humain contre la maladie, contre la mort, celui du médecin qui, seul, aide son patient à prendre les

^{10.} Discours de Jean-Yves Grall, directeur général de la santé, aux journées du service de santé à Lyon-Bron, le 5 octobre 2011.

décisions médicales qui le concernent, qui, seul, entend sa douleur, qui, en équipe, organise une stratégie pour vaincre le mal.

La richesse des deux métiers, des deux vocations est pour l'essentiel humaine. Dès lors il est possible d'espérer un futur harmonieux. Le langage de la médecine, comme celui des opérations, de la guerre, ont leurs points communs avec les langages civils. Les préoccupations sont par bien des aspects comparables sinon voisines. On peut donc raisonnablement espérer que l'avenir recèle la possibilité d'une place renouvelée du militaire, du médecin militaire, dans l'espace public.

Cette place ne sera plus celle d'un acteur d'une grosse structure de type holiste, englobant les fantasmes et les appréhensions collectives pour les contrôler par ce qui a toujours fait la force des armées (et des médecins) : la discipline, la rigueur, le courage, l'engagement, le sacrifice... Formulé autrement, bien que le mot soit galvaudé, d'instrument de santé publique, le service de santé peut devenir un instrument de « résilience », celui sur qui l'on peut compter quand tout s'est effondré.

Ce n'est ni une vision réductrice ni une vision angélique, mais sans doute le fruit attendu de l'évolution sociologique contemporaine. L'individualisme se traduit aussi par un besoin sécuritaire renforcé. Par ce biais, si le militaire réinvestit à sa façon le champ de l'*ultima ratio* social, le médecin militaire, lui, se voit confier celui de l'*ultima sana*. ■

FRANÇOIS LECOINTRE

DE LA FIN DE LA GUERRE À LA FIN DE L'ARMÉE

Alors même que le mot a désormais envahi les commentaires de tous les observateurs d'une activité humaine qui semble se caractériser par les confrontations extrêmes et les grandes catastrophes à venir, il est délicat de supposer que la disparition de l'« objet guerre » entraîne la fin de l'institution militaire.

Et pourtant, si en matière d'économie, d'énergie, d'environnement, d'information ou même de civilisation le recours au vocabulaire guerrier paraît le plus approprié pour commenter l'actualité, le paradigme d'une certaine « guerre militaire », qui servait d'outil de référence à la réflexion polémologique autant qu'aux analyses géopolitiques, semble avoir définitivement perdu sa validité. Ou, du moins, n'est-il plus envisagé que comme un cas de figure parfaitement improbable, un artefact pour film de science-fiction à partir duquel il serait aussi vain que dangereux de fonder une quelconque vision prospective d'un instrument militaire que l'on chercherait ensuite à bâtir avec patience et constance à travers la mise en œuvre de lois de programmation successives.

Une telle évaporation de l'échéance guerrière qui, pendant deux siècles, a rythmé la vie de la société française n'est évidemment pas sans effets sur les armées. Elle se traduit, depuis une vingtaine d'années, par une transformation aussi radicale que passée inaperçue, car comprise comme une simple série de modernisations et d'adaptations techniques destinées à prendre en compte à la fois les contraintes budgétaires croissantes et l'évolution technologique des équipements. Il faut donc rétablir la relation de causalité entre l'emploi et l'outil, entre le besoin et l'organe pour bien mesurer l'étendue des mutations vécues en deux décennies de révolution dans les affaires militaires avant de prétendre éventuellement juger de leur pertinence.

Une armée pour faire la guerre

Jusqu'à la fin de la guerre froide, l'engagement des armées est envisagé comme inévitable et légitime dès lors qu'il se fait contre un envahisseur qui veut asservir la nation. Cet engagement est également placé sous le signe de l'immédiateté, dans l'espace comme dans le

temps, puisque l'ennemi est à la frontière et que le combat se déroulera sans préavis, sur le territoire de l'un ou l'autre des belligérants. Dès lors qu'il s'agira de la survie de la collectivité, le combat mobilisera toutes les ressources de la nation, conduisant à engager de grandes masses d'hommes et d'équipements dans des combinaisons d'effets très complexes sur un champ de bataille où les armées devront compter sur leurs seules ressources pour vivre et fonctionner. Enfin, la guerre étant une situation d'exception, ceux qui y sont engagés bénéficieront d'un statut à part et y agiront en se conformant à un droit spécifique qui autorise le recours à la mise en œuvre délibérée de la force, jusqu'à tuer au risque de sa vie propre.

Pour conduire cette guerre, l'armée est organisée comme un ensemble fortement hiérarchisé, selon un mode pyramidal par lequel chaque degré de commandement constitue un niveau de synthèse des attributions, des pouvoirs et des moyens, qui garantissent la possibilité d'être autonome dans l'action et de prendre des initiatives que requiert la confrontation à l'ennemi. Ainsi, tout en étant dirigée avec une stricte discipline rendue indispensable par la grande complexité que représente la coordination de tous ses éléments constitutifs, l'armée demeure souple d'emploi et aisément manœuvrable malgré les aléas que réserve toujours le combat. Et si l'action de chaque régiment est rigoureusement coordonnée au sein de la zone d'engagement de la division, elle-même parfaitement encadrée par les orientations du corps d'armée, chacun de ces niveaux demeure constamment capable de s'adapter à des configurations imprévues. De l'existence, à chaque échelon de commandement, d'une logistique dédiée, de stocks et de réserves indispensables à l'engagement, et de la capacité à gérer et à administrer en propre le fonctionnement courant de l'unité considérée, découle une redondance administrative et logistique coûteuse en termes d'efficience, mais qui garantit la robustesse de l'ensemble.

La guerre doit pouvoir être menée sans délai puisque l'ennemi est là, tout près, et peut être demain infiltré sur le territoire national, alors même qu'il faudra combattre sur le front. L'organisation du temps de guerre est donc adoptée dès le temps de paix, et des exercices d'alerte fréquents permettent de vérifier la réactivité effective du dispositif ainsi que l'aptitude à une augmentation rapide du format par le recours à la réserve. Coexistent alors, au sein de la société et du pays, deux appareils administratifs distincts, l'un, civil, pour la gestion de la vie ordinaire, l'autre, militaire, pour faire face à l'imprévisible (mais très probable) guerre, y compris à l'intérieur de nos frontières.

¶ Un outil militaire pour gérer des crises

À la fin des années 1980, le délitement du Pacte de Varsovie vient bouleverser le référentiel militaire. Le haut commandement n'est cependant pas totalement pris au dépourvu, les engagements « autres que la guerre » ayant constraint les armées, depuis une trentaine d'années déjà, à imaginer des modes d'intervention différents et à penser à ce que pourrait être une organisation militaire adaptée à ces opérations nouvelles.

Que sont ces crises dans lesquelles sont engagés un nombre croissant de régiments professionnalisés au gré de l'augmentation des sollicitations internationales ? Tout d'abord, n'étant pas des guerres auxquelles la nation serait partie, elles semblent moins naturellement légitimes parce que moins évidemment en lien avec la survie de la collectivité. En outre, elles requièrent systématiquement un mandat international, et placent le plus souvent les contingents engagés dans la situation de tiers intervenant sur un mode arbitral pour rétablir l'ordre et le droit. Elles ne constituent donc pas des situations d'exception qui justifieraient qu'un statut dérogatoire soit accordé au soldat auquel on sera de plus en plus fréquemment tenté d'appliquer les règles du droit commun.

Ces engagements se passent à distance, laissant ainsi le temps d'une montée en puissance et même de la constitution d'un outil de combat à chaque fois particulier, répondant le plus précisément et le plus économiquement possible aux contraintes de situations conflictuelles toujours différentes. Par ailleurs, ils sont généralement conduits au sein de coalitions, ce qui, outre le fait de pouvoir signifier la dimension internationale dont procède la légitimité de l'engagement, permet d'en partager la charge. Aucun des partenaires de la coalition n'ayant à supporter seul la responsabilité de l'opération, chacun se trouve libre de définir son degré de cotisation à la force mise sur pied, non seulement en fonction des intérêts qui le lient à la zone considérée, mais aussi au gré des contraintes budgétaires du moment.

Ce nouveau cadre d'emploi de l'outil militaire entraîne tout d'abord la fin de l'impératif de vaste format des armées et, autorisant leur diminution drastique¹, rend moins indispensable l'organisation très pyramidale qui prévalait jusqu'alors. Cette organisation figée comportait, outre la coûteuse redondance évoquée plus haut, l'inconvénient d'une moindre adaptabilité aux différentes

1. Diminution dont on ne voit pas, au demeurant, quelle pourrait être la limite, les contrats opérationnels fixés aux armées par les différentes lois de programmation ou livres blancs successifs n'engageant contractuellement personne et n'étant définis que pour donner une justification aux formats que les budgets alloués permettent encore de préserver.

morphologies des crises. Elle est donc remplacée par la constitution d'un vaste réservoir de briques capacitaires, compagnies, escadrons, batteries, ou bien, en fonction des spécialités, de composants encore plus réduits (groupes, sections) qui, comme autant de morceaux d'un grand jeu de Lego militaire, servent d'éléments d'assemblage pour de mini armées de circonstance, toujours différentes, et placées sous les ordres d'états-majors eux-mêmes préservés en temps ordinaire des contraintes de la gestion et du commandement d'unités subordonnées qui ne leur sont rattachées qu'au moment de l'engagement opérationnel.

Particulièrement audacieux et novateur, ce concept de modularité n'est, dans un premier temps, pas appliqué à tous les niveaux tant il paraît de nature à déstructurer totalement une communauté humaine dont la cohésion est un facteur d'efficacité essentiel au combat. La prudence incite ainsi à consolider l'ensemble en conservant à chacune de ses extrémités deux niveaux de synthèse qui garantiront la mise en cohérence des objectifs et des moyens : le niveau régimentaire et le niveau d'armée deviennent alors, pour l'armée de terre, les deux points d'ancrage de l'édifice. Entre ces deux niveaux, sont créées des chaînes spécialisées dans les divers domaines de l'administration et du soutien, tandis que, symétriquement, s'élabore par abandons successifs d'attributions une chaîne « métier » dont la compétence est progressivement concentrée sur la technique combattante. Un pas conceptuel a cependant été franchi et plus rien ne s'oppose à la poursuite d'une évolution que la recherche d'efficience accrue du système va accélérer. Les derniers niveaux de synthèse du régiment et de l'armée sont donc supprimés, seul le niveau interarmées² demeurant encore aujourd'hui, tout au sommet de l'institution militaire, le lieu d'arbitrage et de mise en cohérence des efforts.

Parallèlement, les contraintes budgétaires croissantes imposent une série d'adaptations aux canons de fonctionnement du domaine civil et de l'économie privée : suppressions des stocks, fonctionnements en flux tendus, mutualisations, externalisations... Ces concepts, jusqu'ici fondamentalement contradictoires d'un modèle militaire pensé comme instance de recours et d'assurance collective de la nation, vont désormais être considérés comme autant d'axes majeurs de la modernisation de l'institution.

2. Encore ce niveau interarmées est-il en concurrence avec un niveau ministériel d'administration générale qui tend à accroître ses prérogatives au nom même des principes qui ont présidé jusqu'ici à l'évolution des armées, en attendant qu'un niveau interministériel s'impose selon une logique d'administration et de soutien territorial unique.

Pour conclure

Il est très difficile de porter aujourd’hui un jugement définitif sur le bien-fondé d’un changement de paradigme militaire aussi radical que celui qu’a vécu l’armée de terre en deux décennies. Tout au plus peut-on constater qu’il a procédé d’un effort constant, courageux et particulièrement créatif d’adaptation aux bouleversements géostratégiques et aux contraintes financières qu’a fait peser sur l’institution militaire l’ère des dividendes de la paix. Et reconnaître qu’il a permis à la France de faire face à ses obligations de puissance de manière bien plus qu’honorables au cours de cette même période.

Il serait cependant bien présomptueux de s’avancer sur le fait que ce qui n’est plus qu’un outil militaire pourrait redevenir une armée dans des délais de montée en puissance compatibles avec la résurgence d’une menace majeure pourtant évoquée dans le *Livre blanc* de 2008. Pour les Européens, la guerre totale incluant les populations comme acteurs et otages, et représentant un choc intégral de sociétés et non plus seulement l’affrontement d’armées délégataires de souverainetés, a disqualifié la guerre comme objet politique. On peut cependant douter qu’une telle conversion à la paix soit universellement partagée, et il est pour le moins risqué de se résoudre, sous la pression de contraintes économiques, à ne calibrer un outil militaire qu’en fonction d’un emploi courant que l’on peut librement revoir à la baisse ou à la hausse au gré des ambitions et du rang que l’on se sent prêt à assumer.

On doit également relever trois paradoxes auxquels aboutissent aujourd’hui les considérables évolutions qui viennent d’être rapidement évoquées.

Tout d’abord, dans des opérations de rétablissement de l’ordre international qui exigent une approche systématiquement globale incluant des opérations de reconstruction des États et d’aide au développement économique, les nations occidentales se condamnent à l’inefficacité ou à l’impuissance dès lors qu’elles concentrent de plus en plus étroitement leurs armées sur la compétence technique combattante sans être capables, par ailleurs, de développer des instruments complémentaires d’intervention dans les champs civils.

Ensuite, alors que jamais on n’a autant utilisé le terme de résilience, et mesuré la vulnérabilité de la société aux crises et aux catastrophes naturelles qui semblent devoir se multiplier du fait de la dégradation environnementale, jamais on ne s’est privé avec autant de constance de toute forme de réserve, à commencer par la première d’entre elles, l’armée, dont les stocks, l’autonomie, l’organisation, mais aussi la culture et la totale disponibilité que lui confère le statut militaire faisaient la principale assurance de la nation.

Enfin, si la collectivité nationale a définitivement renoncé à la guerre, elle continue tout de même, en engageant ses soldats dans des opérations de plus en plus dures, à les confronter à des situations de combat extrêmes au cours desquelles ils devront donner la mort et risquer leur vie en surmontant la même peur, en assumant la même responsabilité morale que leurs devanciers de Verdun ou de Bir Hakeim. La tension de légitimité qui résulte d'une telle confrontation entre les exigences psychologiques et éthiques du combat et les motivations politiques variables de la gestion de crise internationale peut-elle être supportée par un soldat si la nation ne lui manifeste pas très clairement la reconnaissance que son engagement extra ordinaire doit lui valoir ?

DOMINIQUE JUILLAND

« LA SUISSE N'A PAS D'ARMÉE, ELLE EST UNE ARMÉE ! »

Dans les discussions autour du rôle et de la place de l'armée dans la société, on entend parfois dire : « La Suisse n'a pas d'armée, elle est une armée ! » Cette boutade, une exagération évidemment, contient un fond de vérité. La force armée et la défense se trouvèrent en effet d'emblée au cœur des préoccupations lors de l'alliance entre les habitants de trois vallées situées au cœur des Alpes¹ : les premiers cantons suisses.

Le pacte fédéral de 1291, qui confirme des engagements plus anciens dont on a perdu la trace, commence ainsi : « Au nom du Seigneur, amen. C'est accomplir une action honorable et profitable au bien public que de confirmer, selon les formes consacrées, les mesures prises en vue de la sécurité et de la paix. Que chacun sache donc que, considérant la malice des temps et pour être mieux à même de défendre et maintenir dans leur intégrité leurs vies et leurs biens, les gens de la vallée d'Uri, la *Landsgemeinde* de la vallée de Schwytz et celle des gens de la vallée inférieure d'Unterwald se sont engagés, sous serment pris en toute bonne foi, à se prêter les uns aux autres n'importe quel secours, appui et assistance, de tout leur pouvoir et de tous leurs efforts, sans ménager ni leurs vies ni leurs biens, dans leurs vallées et au dehors, contre celui et contre tous ceux qui, par n'importe quel acte hostile, attenteraient à leurs personnes ou à leurs biens (ou à un seul d'entre eux), les attaquaient ou leur causeraient quelque dommage. Quoi qu'il arrive, chacune des communautés promet à l'autre d'accourir à son secours en cas de nécessité, à ses propres frais, et de l'aider autant qu'il le faudra pour résister à l'agression des méchants et imposer réparation du tort commis. »

De ce pacte, on retiendra deux idées fondamentales qui ont façonné le pays et guidé sa politique jusqu'à nos jours : la volonté de s'apporter réciproquement une aide militaire en cas d'agression extérieure (initialement essentiellement habsbourgeoise) et de mutualiser le potentiel militaire. La défense du territoire est assurée par l'ensemble des citoyens mâles qui sont mobilisés de cas en cas, selon les besoins, et non par une armée permanente ou des mercenaires étrangers.

Ce n'est donc ni une langue commune ni une culture ni une religion qui réunit les Suisses dans un même pays, mais la volonté de s'unir pour

1. Les actuels cantons d'Uri et de Schwytz, le demi-canton de Nidwald.

lutter contre les menaces extérieures. À l'origine de la Suisse, il y a un pacte d'assistance militaire. Si la défense se trouve au cœur des préoccupations des fondateurs de la Confédération, l'armée occupe forcément une place de choix dans les structures de l'État et dans l'esprit des citoyens.

Ces deux piliers constitutifs de la Suisse ont été réaffirmés tout au long d'une histoire conduisant des trois cantons d'origine à l'État fédératif actuel, en passant par l'ancienne confédération de huit (1353), puis de treize cantons (1513), et la confédération d'États de la première moitié du XIX^e siècle. Dans sa plus récente mouture entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000, la constitution fédérale suisse affirme d'entrée cette dimension militaire de l'État. Il appartient à tout citoyen valide de participer à la défense générale du pays².

ART. 2 - BUT

La Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure l'indépendance et la sécurité du pays.

ART. 59 - SERVICE MILITAIRE ET SERVICE DE REMPLACEMENT

Tout homme de nationalité suisse est astreint au service militaire. La loi prévoit un service civil de remplacement.

Les Suissesses peuvent servir dans l'armée à titre volontaire.

Tout homme de nationalité suisse qui n'accomplit pas son service militaire ou son service de remplacement s'acquitte d'une taxe.

Dans *L'Armée nouvelle* (1910), version « librairie » de sa proposition de loi sur l'organisation militaire, Jean Jaurès fait l'éloge du système militaire suisse. Après avoir relevé que « le vice essentiel de notre organisation militaire [française], c'est qu'elle a l'apparence d'être la nation armée et qu'en effet elle ne l'est point ou qu'elle l'est à peine », il s'exclame : « De tous les systèmes militaires pratiqués dans le monde, c'est à coup sûr le modèle suisse qui se rapproche le plus de l'idéal d'une armée démocratique et populaire : c'est celui qui, par la réduction au minimum du séjour à la caserne, par le recrutement non seulement régional mais local, par l'organisation de toute la masse des citoyens valides en unités territoriales, confond le plus essentiellement la vie militaire et la vie civile. »

² Par défense générale, on entend en Suisse la défense militaire, la protection civile (une place dans un abri antiatomique pour chaque habitant), la défense économique et la défense psychologique.

Ce modèle idéal aux yeux de Jaurès existe-t-il encore ? Qu'en est-il aujourd'hui de ce lien étroit entre les citoyens et leur armée ? Les pages qui suivent tentent d'apporter une ébauche de réponse à ces questions.

■ Le rôle de l'armée dans l'histoire de la Suisse

Pour le lecteur peu familier de l'histoire de la défense suisse, il peut être utile de préciser ce qui fait la spécificité du système dont Jaurès vante les mérites. Le terme « milice » est ambigu et a souvent une connotation péjorative : les citoyens français ayant vécu l'Occupation et les Polonais de Solidarnosc ne gardent pas de bons souvenirs de leur milice... D'où la nécessité de préciser ce qui caractérise le système de milice suisse.

Chaque citoyen, à côté du métier qu'il exerce à plein-temps, participe aux tâches d'intérêt général, plus particulièrement à celles liées à la sécurité de la collectivité. Ce n'est pas uniquement l'armée qui est bâtie sur le principe de milice, mais l'ensemble de la société suisse. Les parlements, qu'ils soient communaux, régionaux ou national sont des parlements de milice, c'est-à-dire que les députés et les sénateurs exercent un métier à plein-temps et ce n'est qu'accessoirement qu'ils remplissent leur mandat politique. De la même façon, une grande partie des corps de pompiers est aujourd'hui encore de milice. Dans de nombreuses municipalités, les habitants sont astreints jusqu'à un certain âge au service du feu, sinon ils s'acquittent d'une taxe.

L'armée de milice procède de la même idée. Ses huit cent mille hommes entre 1960 et 1995³, soldats, sous-officiers, officiers subalternes ou supérieurs, exercent dans leur écrasante majorité une profession civile à plein-temps et font leur devoir militaire soit, à l'époque de la guerre froide, entre trois cents et mille cinq cents jours de service suivant le grade, accomplis entre vingt et cinquante ans. En service, ils continuent à recevoir une bonne partie de leur salaire grâce au système de la caisse de compensation.

Les soldats et l'ensemble des cadres, jusque dans les fonctions les plus élevées, sont des non-professionnels. Des officiers et des sous-officiers de carrière – on les appelle instructeurs jusqu'au début des années 2000 – forment et soutiennent les cadres de milice durant leur formation de base et leurs écoles d'avancement. Ces professionnels assument un commandement dans l'armée et avancent en grade selon les mêmes critères que leurs camarades de milice. Quelques pilotes de

3. Effectifs réels de l'armée, à ne pas confondre avec les effectifs réglementaires.

chasse assurent la permanence de la surveillance aérienne, du personnel civil entretient les infrastructures, gère, rétablit les matériels et assure l'administration centrale. À l'époque de la guerre froide, leur nombre s'élevait à environ quinze mille personnes pour un effectif réglementaire de six cent quatre-vingt mille hommes. Il n'a jamais existé en Suisse de troupes ou de corps social militaire permanents comme en France ou en Grande-Bretagne.

Toute réflexion portant sur la défense suisse doit commencer par une étude approfondie de son histoire. « L'armée suisse n'est pas le résultat d'une création spontanée ; elle est partie intégrante d'un processus historique, qui a duré des siècles », comme l'écrit Hans Rudolf Kurz dans *Cent ans d'armée suisse* (1981), ouvrage qui fait encore aujourd'hui autorité. C'est entre autres pour cette raison que le système de milice suisse ne peut pas être transposé tel quel dans un autre pays.

Il ne peut être question ici de retracer un processus de plus de sept cents ans. Résumons ! Depuis le pacte de 1291 jusqu'à la fin du XX^e siècle, l'armée joue toujours un rôle majeur, voire central, aussi bien dans la politique que dans la société en général. Elle est comme un ciment de la nation, un moyen d'intégration des différentes langues et cultures qui constituent la Suisse, et un fort facteur d'identification dans la mémoire collective. Ce rôle n'a jamais été vraiment remis en question jusque dans les années 1990.

C'est probablement durant le XX^e siècle, avec deux conflits mondiaux, que cette symbiose peuple/armée atteint son plus haut niveau. Durant la guerre froide, l'intégration de l'armée dans l'appareil de l'État semble presque totale. En effet, le concept de « défense générale » permet, en cas de guerre, de militariser l'ensemble des fonctions de celui-ci.

Lors d'une mobilisation partielle ou générale, les chemins de fer fédéraux (CFF), la poste et les télécommunications, pour ne prendre que quelques exemples, peuvent passer sans transition et sans réorganisation sous commandement militaire. Les cadres civils de ces entreprises d'État sont, dès le temps de paix, incorporés dans la structure militaire correspondante : en cas de conflit, le directeur des télécommunications devient commandant de la brigade de télécommunication et le directeur des CFF chef du service militaire des chemins de fer. Si la situation l'exige, toute une série de services dits coordonnés, comme le service de santé ou l'économie de guerre, garantissent la mise en commun des moyens civils et militaires du domaine en question sous la responsabilité d'une autorité militaire prédefinie. La protection civile gère un parc d'abris antiautomiques prévus pour l'ensemble de la population, tous les axes routiers majeurs,

les voies ferrées importantes sont préparés à la destruction avec des ouvrages minés dans lesquels les explosifs sont disposés dès le temps de paix.

Si le principe du peuple en armes n'a jamais été véritablement remis en question durant plus de sept cents ans, cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas eu des périodes de contestation, notamment après la naissance en Suisse du parti socialiste, dont le pacifisme et l'antimilitarisme sont en quelque sorte importés de l'étranger. Cette tendance est notamment attestée par un télégramme des jeunesse socialistes suisses, mentionné dans le rapport sur l'antimilitarisme à la conférence nationale des jeunesse socialistes du 23 mars 1913.

À la sortie de la Grande Guerre, en novembre 1918, la Suisse connaît une grève générale orchestrée par des organisations ouvrières et des syndicats, qui s'explique par la baisse du niveau de vie et l'indigence dues à quatre ans de guerre aux frontières et aux périodes passées sous les drapeaux sans compensation des salaires perdus. À l'époque, le Conseil fédéral et le commandement de l'armée croient à tort qu'il s'agit d'une grève révolutionnaire télécommandée par Moscou, ce qui explique une mobilisation partielle de l'armée alors que la grippe espagnole sévit dans le pays. L'événement laissera des traces dans le mouvement ouvrier qui, jusqu'au milieu des années 1930, prendra ses distances par rapport à la défense nationale. À ses yeux, l'armée n'est pas l'armée du peuple, mais celle de la bourgeoisie, dont la mission est de servir d'abord les intérêts du grand capital et, accessoirement, de mater le prolétariat. Ce sentiment se trouve renforcé par les événements de novembre 1932 à Genève, lorsque des sections d'une école de recrues d'infanterie, chargées d'assurer l'ordre, ouvrent le feu sur des citoyens, la plupart socialistes ou communistes, venus manifester contre un meeting d'une organisation fasciste. On déplore treize morts... Aujourd'hui encore, l'aile pacifiste du parti socialiste se manifeste aux chambres fédérales⁴ en refusant systématiquement les crédits militaires. En 2011, elle a obtenu que la suppression de l'armée figure comme un objectif à long terme dans le programme du parti.

Après Mai-68, une seconde période de contestation secoue les sociétés occidentales, donc la Suisse, caractérisée par une critique radicale de toute forme d'autorité. Elle a, inévitablement, des répercussions au sein des armées, à plus forte raison dans une armée populaire de milice. Avec le recul, il faut constater qu'en Suisse, l'action des comités de soldats, comme les autres incitations au refus de servir ou au démantèlement de l'armée émanant des milieux de gauche

4. Au niveau fédéral, le législatif, aussi appelé Chambres fédérales, comprend le Conseil national (la Chambre du peuple) et le Conseil des États (la Chambre des cantons). Lorsque les deux Chambres siègent ensemble, par exemple pour élire le Conseil fédéral (gouvernement suisse), on parle d'Assemblée fédérale.

n'entament pas vraiment la croyance de la grande majorité des Suisses dans la nécessité d'une force armée et dans l'opportunité d'une armée de milice.

L'ostracisme envers les objecteurs de conscience apparaît comme un moyen de mesurer combien le peuple suisse tient à l'obligation générale de servir. Dès 1903, le mouvement pacifiste s'engage en faveur des objecteurs. Par deux fois (1974 et 1984), le peuple suisse refuse par vote l'introduction d'un service civil. Ce n'est qu'en 1992 qu'il accepte la modification de l'article de la constitution fédérale réglant l'obligation de servir en introduisant la possibilité d'un service civil pour les objecteurs de conscience.

En résumé, on peut affirmer que, conscients jusqu'en 1990 du danger pour le pays d'être entraîné dans un conflit en Europe, voire d'être envahi, une écrasante majorité des Suisses adhèrent avec conviction à trois principes et sont prêts à en assumer les conséquences, tant financières que personnelles :

- ⟨ sauvegarder l'indépendance du pays par la neutralité armée ;
- ⟨ donner une crédibilité à cette politique par une stratégie de dissuasion, un prix d'entrée ou de passage élevé, voire exorbitant en termes de pertes militaires. Le message adressé à tout agresseur potentiel pourrait être le suivant : un passage à travers le territoire ou l'espace aérien suisse sera plus coûteux et plus long qu'une opération de contournement de la Suisse. Le territoire sera âprement défendu dès la frontière et les voies de communication, les infrastructures et nos industries seront détruites avant que vous puissiez les utiliser. D'où la nécessité d'avoir une armée crédible, c'est-à-dire bien armée, équipée et entraînée, ainsi qu'une société civile préparée à la défense générale ;
- ⟨ chaque citoyen participe personnellement à l'effort de défense, d'où l'acceptation du principe de l'obligation générale de servir.



Le rôle de l'armée aujourd'hui : rupture avec le passé ?

Trois phénomènes, plus ou moins concomitants, modifient profondément la donne de l'armée suisse à la fin du XX^e siècle : les bouleversements géopolitiques provoqués par la chute du mur de Berlin et l'implosion de l'Union soviétique, la croissance et le renforcement de l'Union européenne, la mondialisation et la globalisation. Ces changements font voler en éclats le large consensus qui existait jusqu'alors, notamment durant la guerre froide, autour des questions de défense et de sécurité, mettant dans la foulée en lumière les limites du système de milice.

Celui-ci a des qualités et des avantages indéniables, comme le relevait déjà Jaurès. Il convient très bien lorsqu'il s'agit de défendre le territoire national et son espace aérien face à une menace dirigée directement contre lui, que celle-ci soit purement militaire ou multi-forme comme aujourd'hui. Il rend également d'éminents services dans des opérations de type Vigipirate lorsque, sur le territoire national, il faut surveiller et protéger des espaces, des ouvrages et des infrastructures vitales, ou des personnes. Il s'avère en revanche mal adapté pour la projection de forces hors du pays, dans le cadre d'opérations extérieures, surtout lorsque celles-ci se prolongent dans la durée.

Les nouvelles menaces se font sentir loin des frontières de la Suisse ; leur caractère global et multi-forme exige des réponses globales, toujours plus sophistiquées et onéreuses. D'où la nécessité, pour des raisons de coûts et d'efficacité, de mutualiser les moyens militaires, dans la défense de l'espace aérien par exemple. Une telle évolution va à l'encontre d'une politique de neutralité armée et autonome.

Le contexte géopolitique n'est pas le seul à peser sur le système militaire suisse : globalisation, mondialisation et autres évolutions sociétales modifient profondément un certain nombre de conditions-cadres, telle la disponibilité des citoyens face à l'obligation de servir. Objectivement, est-elle limitée par des facteurs économiques et socioprofessionnels ou par des changements dans les motivations personnelles ? Il y a encore les finances ! Gambetta aurait dit que la politique est l'art du possible... Et, selon nous, du compromis. Ces principes valent particulièrement pour les finances publiques. Il appartient aux militaires de démontrer quels moyens sont nécessaires pour mener à bien les missions reçues du politique et combien elles coûtent. Au politique ensuite de mettre en regard ces demandes avec les coûts des autres tâches de l'État et de procéder à de douloureux arbitrages. Des adaptations importantes apparaissent indispensables.

Comme le soulignait Jaurès, la milice, c'est le peuple en armes, soit l'ensemble de la population valide. En cas de danger, tous les citoyens aptes, hommes et femmes, doivent se mettre au service du pays. Pourtant, les femmes (plus de la moitié de la population) et les résidents étrangers qui bénéficient d'un permis de séjour et profitent donc du bien-être suisse (plus de 20 % de la population) ne sont pas astreints au service militaire. Ajoutons-y tous ceux déclarés inaptes au service lors des opérations de recrutement. Dans certaines régions, il s'agit de la moitié des conscrits... Force est alors de constater aujourd'hui que seule une petite minorité s'engage pour la défense du pays les armes à la main. Or la clé de voûte du système de milice est l'égalité des citoyens et citoyennes face à l'obligation de servir.

Des réflexions sont menées pour trouver des solutions, par exemple l'instauration d'un service national à la communauté en compensation du privilège d'habiter le pays, auxquels tous les habitants de la Suisse seraient astreints. Il pourrait prendre les formes les plus diverses. Le service militaire n'en serait qu'une modalité, récompensée par des avantages adéquats (remise d'impôts, aide financière aux études, priorité d'embauche dans la fonction publique...), puisque, pouvant aller jusqu'au sacrifice de la vie, il est le service le plus astreignant, le plus contraignant et le plus risqué.

La milice fonctionne lorsque le domicile, le lieu de travail et le secteur d'engagement en cas de défense sont géographiquement proches, voire identiques. Les brigades frontières du temps de la guerre froide donnent une bonne illustration de cette réalité. Arc-boutées sur des renforcements de terrain, elles barraient le secteur frontière dans la profondeur avec des troupes sédentaires appartenant à la classe d'âge dite de *Landwehr*⁵. En principe, les hommes habitaient dans le secteur d'engagement de leur régiment.

Avec l'accroissement de la mobilité géographique des individus, la globalisation et la mondialisation de l'économie et des emplois, cette condition ne peut plus être remplie. Lors d'une récente mise sur pied d'un bataillon du génie chargé de lutter contre des inondations, une partie des hommes, notamment des spécialistes indispensables comme les conducteurs de machines de chantier, ne sont pas entrés en service, quand bien même il s'agissait d'une formation dite d'alerte, et qu'officiers, sous-officiers et soldats étaient équipés des moyens de communication les plus modernes. Ces absences ne sont pas dues à un manque de civisme ou à de la mauvaise volonté. Beaucoup de ces militaires se trouvent en voyage d'affaires en Chine ou au Japon, en vacances aux Seychelles ou à la Martinique !

À l'évidence, le système de milice ne fonctionne que si les plus aptes au commandement acceptent d'assumer des responsabilités au sein de l'armée. Ce fut longtemps le cas. Il n'était pas rare que l'instituteur du village, le maître à l'école secondaire ou au collège serve comme officier dans le régiment d'infanterie d'élite, puis dans la brigade frontière de *Landwehr* de la région. Les cadres supérieurs des banques, des assurances et de la plupart des grandes entreprises étaient des officiers supérieurs, officiers d'état-major général, voire commandants de brigade. L'économie privée encourageait l'avancement militaire et elle y trouvait vraisemblablement son compte. Philippe de Weck, juriste de formation, directeur général de l'Union de banques suisses (UBS) avant d'en

⁵. Littéralement *Landwehr* signifie en allemand « défense du territoire ». En Suisse, la *Landwehr*, une classe d'âge, comprend les hommes entre trente-deux et quarante ans qui ont fait leur service en élite (vingt/trente et un ans).

présider le conseil d'administration, n'a jamais fait d'école de gestion aux États-Unis. Il prétend que sa formation d'officier d'état-major général lui a beaucoup servi dans sa carrière bancaire. De nombreux officiers siégeaient également dans les deux chambres du Parlement fédéral et dans les parlements cantonaux. Aujourd'hui, il semble n'y avoir que six officiers parmi les deux cents députés du Conseil national !

Avec la mondialisation et la globalisation, bon nombre de dirigeants de grandes entreprises suisses, comme les responsables des ressources humaines – souvent des femmes – sont des étrangers peu enclins à tolérer les absences de longue durée dues au service militaire. Parallèlement, de nombreux cadres suisses, qui travaillent à l'étranger, ne peuvent plus rentrer pour accomplir périodiquement leur service.

Il ne faudrait pas oublier que les entreprises, et l'économie en général, supportent une part importante des coûts occultes de l'armée de milice, ne serait-ce qu'en acceptant que les collaborateurs s'absentent trois semaines chaque année sans véritable compensation financière. Jusque dans les années 1980, toutes les entreprises, moins soumises aux pressions étrangères, étaient logées à la même enseigne ; avec la mondialisation, beaucoup d'entre elles se trouvent en concurrence directe avec des entreprises étrangères qui n'ont pas à supporter les coûts indirects de leur défense nationale, d'où une distorsion de la concurrence. Il n'est donc pas surprenant que les employeurs suisses soient aujourd'hui bien moins enclins à accepter, et encore moins à encourager leurs collaborateurs à faire du service militaire, qu'il manque des chefs de section et des commandants d'unité, que la majorité des capitaines et des officiers supérieurs soient des officiers de carrière, des fonctionnaires des cantons et de la Confédération. Le corps enseignant, depuis l'école primaire jusqu'au lycée, ne fournit plus que de rares officiers. En 2000, parmi les cent professeurs d'un lycée romand comprenant six cents élèves, il n'y a que trois officiers...

Cette désaffection des meilleurs pour la chose militaire apparaît comme une rupture historique :

- il est de plus en plus difficile de recruter les sous-officiers et les officiers pour encadrer les troupes. Il manque aujourd'hui chaque année à peu près un quart des candidats pour alimenter l'effectif nécessaire de mille deux cents lieutenants ;
- l'introduction du système de Bologne dans les études universitaires et l'accroissement du nombre de cadres étrangers dans les grandes entreprises rendent pratiquement impossible de mener de front des études, l'école de recrues, les écoles d'avancement et les paiements de galons. Plus tard, il en va de même pour des carrières professionnelle et militaire ;

- les officiers d'état-major général n'ayant pas l'État comme employeur ne représentent que 20 % des effectifs dans les récentes promotions, alors que leur part s'élevait encore à 60 % dans les années 1990 ;
- le nombre de parlementaires cantonaux et fédéraux, officiers en activité ou à disposition, fond comme neige au soleil. Comment s'étonner dès lors que les votes du Parlement fédéral soient moins favorables à l'armée ?

Pour garder sa force et sa vigueur, une armée de milice doit être présente dans la vie quotidienne des citoyens, comme ce fut le cas jusque dans les années 1990. Dans presque toutes les familles du pays, femme et enfants voyaient le père, un frère ou un oncle partir une fois par an, avec son paquetage et son fusil, pour accomplir son cours de répétition. Le dimanche soir, les gares et les trains étaient bondés de militaires rejoignant leur unité après le congé dominical.

Chaque commune avait l'obligation légale de mettre à disposition des cantonnements pour l'équivalent d'une unité élémentaire, c'est-à-dire une compagnie, des logements pour les sous-officiers et les officiers et, surtout, des places de tir et d'exercices. La majorité des formations faisaient leur cours de répétition dans des villages. Plusieurs fois par an, les enfants des écoles côtoyaient des militaires qui logeaient dans la salle de gymnastique ou utilisaient le préau comme parc à véhicules. L'armée est partout présente dans le quotidien de la population, d'autant que les grandes manœuvres ou les exercices de troupes se déroulaient en principe dans le secteur d'engagement des divisions ou du corps d'armée concerné. Des centaines de véhicules blindés, une masse de véhicules à pneus évoluaient sur le réseau routier, survolés à grand fracas par des avions de combat et des hélicoptères, ce qui provoquait de gros bouchons. Les troupes cantonnaient dans des bâtiments privés et des fermes...

Or, entre 1995 et 2003, l'armée suisse est passée d'un effectif réglementaire de six cent vingt-cinq mille hommes à cent vingt mille. Cette diminution drastique des militaires et de la durée de leur obligation de servir a fait presque disparaître l'armée de la vie quotidienne des Suisses, d'autant qu'elle se retire alors dans les casernes et les places de tir.

Les Suisses restent néanmoins très attachés à leur armée, en particulier au système de milice. Ils l'ont prouvé à plusieurs reprises lors de récentes votations populaires. L'actuelle loi en vigueur sur l'organisation de l'armée a été acceptée en 2003 par 76 % des votants. Quelques années auparavant, les Suisses ont par deux fois rejeté des initiatives émanant de cercles antimilitaristes et pacifistes visant à affaiblir l'armée. En 1993, ils ont réservé le même sort à l'initiative pour

une Suisse sans nouveaux avions de combat et, en 2000, à celle visant à réduire les dépenses militaires. Tout récemment, en 2011, ils ont confirmé leur volonté que chaque citoyen-soldat astreint au service garde son arme personnelle à la maison. Il n'existe probablement aucune autre armée au monde dont l'existence soit régulièrement légitimée par des votes populaires.

¶ Quelle place pour l'armée dans la société suisse de demain ?

Depuis la chute du mur de Berlin et l'éclatement de l'Union soviétique, la Suisse se trouve à une période charnière de son histoire, dans un environnement sécuritaire inédit, dans une situation inconnue avant 1990. Depuis le pacte de 1291, elle n'a jamais été entourée de voisins faisant tous partie de la même organisation politique, intégrés dans le même système de sécurité intérieure (Schengen). En termes de géostratégie et de géopolitique, il n'existe plus de *Sonderfall Schweiz* (« cas particulier suisse »). Le pays se trouve géostratégiquement au cœur de l'Europe, et la traditionnelle séparation entre sécurité intérieure (tâche prioritaire de la police) et sécurité extérieure (mission première de l'armée) s'estompe de plus en plus. Le monde des certitudes de la guerre froide – une menace militaire uniforme, bien identifiée, venant de l'Est – n'existe plus. Des instruments de politique extérieure (la neutralité) et de politique intérieure (le système de milice et le fédéralisme), bien rodés et ayant fait la preuve de leur efficacité durant plus de sept cents ans, dévoilent brusquement leurs limites. La Suisse se trouve à un carrefour et elle hésite entre trois voies, chacune ayant un effet différent sur le rôle de l'armée :

- ⟨ la poursuite dans la voie de l'autonomie, assortie de la neutralité armée, exigeant une armée forte, polyvalente, capable d'assumer de manière largement autonome les tâches de défense ;
- ⟨ la voie bilatérale, c'est-à-dire des accords ponctuels avec des pays voisins ou des organisations multinationales. C'est par exemple la solution choisie dans le domaine de la sécurité intérieure avec l'adhésion à l'espace Schengen. Cette voie offre la possibilité de coopérations systématiques avec des forces armées étrangères ;
- ⟨ l'adhésion à une organisation politique comme l'Union européenne ou l'OTAN, avec toutes les conséquences que cela implique pour l'intégration de l'armée dans des organismes supranationaux.

Les récentes votations portant sur la place de la Suisse dans le monde (adhésion à l'ONU et à l'Espace économique européen) montrent une population très partagée sur la question, un clivage entre ce que l'on

pourrait appeler, de manière un peu simplificatrice, les « traditionnalistes-autonomistes » et les « modernistes-internationalistes ». Les deux camps sont à peu près de force égale.

Il n'en reste pas moins que les problèmes de défense ne peuvent plus être résolus exclusivement au plan national. L'idéal d'une souveraineté absolue et totale de la Suisse en matière de défense ne résiste pas à la réalité de son nouvel environnement géostratégique et géopolitique. La globalisation et la mondialisation induisent des menaces transnationales dont l'ampleur et la complexité dépassent largement les capacités d'un petit État. La prise en compte de la menace de l'espace aérien doit se faire, par exemple, à des centaines de kilomètres au-delà de la frontière nationale, sans parler de ce qu'exigent la lutte efficace contre les missiles balistiques et la maîtrise des flux migratoires ou du crime organisé.

Beaucoup de Suisses n'ont pas encore pris conscience que la protection de leurs intérêts commence là où ils sont menacés, non pas à la frontière nationale, mais à des milliers de kilomètres, au Kosovo, sur les côtes somaliennes, en Afghanistan. La défense des intérêts nationaux, si nécessaire par les armes hors du territoire, n'est pas le souci majeur des citoyens. Leur crainte, c'est l'insécurité au quotidien dont ils sont souvent victimes (vols, agressions, incivilités). D'où un regain d'intérêt pour la police chez les parlementaires suisses et un abandon, même chez les députés « bourgeois », des questions de défense qui ne sont pas porteuses dans une campagne électorale.

Si la Suisse ne se positionne pas clairement face au monde et à l'Europe en matière de politique de défense et de sécurité, il existe un risque qu'une partie de la population, notamment les jeunes, ne soit plus d'accord pour effectuer le service militaire, l'utilité d'une armée centrée sur la défense des frontières nationales ne leur paraissant pas évidente.

Les responsables politiques devront convaincre les citoyens de voter les mesures adéquates qui, selon toute vraisemblance, passeront par un rapprochement avec l'Europe, sous des formes qui restent à définir. Le travail de conviction et d'information qui attend les responsables politiques et militaires est considérable. Il leur faut en effet convaincre de remettre en question, voire d'abandonner des principes politiques tels que la neutralité, le système de milice, le fédéralisme, la démocratie directe qui ont fait leurs preuves durant plus de sept cents ans et qui ont évité, depuis plus de deux cents ans, que le pays soit touché par la guerre, en particulier pendant les deux conflits mondiaux. La partie n'est pas gagnée d'avance, car, dans une démocratie semi-directe, toutes les grandes décisions, notamment celles qui touchent à la défense, sont soumises au vote populaire. Pour faire passer un projet, il faut plus de 50 % des voix ! Or, aujourd'hui, le souverain suisse est encore très partagé...

Les récentes réformes adoptées par le gouvernement et le parlement suisses amorcent une certaine ouverture sur la coopération en matière de défense, mais restent résolument attachées au principe d'une armée de milice. Convenons que les expériences faites dans les pays voisins, qui ont suspendu la conscription, n'encouragent guère à modifier le système helvétique, et ce d'autant qu'une armée professionnelle en Suisse serait, compte tenu du niveau des salaires et du degré d'intégration des jeunes dans l'économie, à la fois hors de prix et irréalisable. L'armée ne trouverait ni le nombre suffisant de volontaires ni l'argent pour payer des soldes concurrentielles avec les rémunérations du secteur civil.

En dernière analyse, il s'avère difficile d'évaluer le rôle à moyen et à long terme de la société hédoniste et de la mondialisation de l'économie sur le fonctionnement du système de milice. Dans l'état actuel des choses, c'est plutôt le scepticisme qui domine. Les conditions cadres nécessaires au bon fonctionnement de la milice ne semblent pas évoluer dans le bon sens. Mais rien n'empêche de penser que, dans un avenir pas trop lointain, la démondialisation et le retour à une société plus sensible à des valeurs comme le bien commun, le dévouement à la collectivité et l'esprit de coopération redonneront force et vigueur à ce système. Par le passé, l'homme, comme individu et comme membre d'une collectivité, a toujours trouvé des solutions pour vaincre des obstacles qui paraissaient *a priori* insurmontables.

Les défis que doit affronter l'armée suisse dans un proche avenir sont considérables. Étant optimistes de nature et confortés par les leçons de l'Histoire, nous restons convaincus qu'un système militaire essentiellement fondé sur l'engagement personnel de chaque citoyen pour défendre, les armes à la main, les intérêts de son pays et les valeurs de sa culture a un avenir devant lui. ■

POUR NOURRIR LE DÉBAT



ANDRÉ THIÉBLEMONT

IMAGINAIRES DU MILITAIRE CHEZ LES FRANÇAIS

Courteline, Bigeard, les soldats de la paix, la caserne, la guerre d'Algérie et la torture, le défilé du 14 juillet... Autant de termes et d'expressions qui, selon leur âge, leur éducation, leur expérience de vie, évoquent ou non chez les Français des images de militaires, des stéréotypes, des visions mythiques...

Il s'agit là de représentations plus ou moins prégnantes, plus ou moins actives, qui structurent un certain imaginaire du militaire chez nos concitoyens. Ici, notamment parmi les nouvelles générations, cet imaginaire peut être sans grande consistance. Ailleurs, parmi les générations nées avant le demi-siècle, il peut être très structuré et très réactif. Dans tous les cas, il constitue un soubassement psychique dont l'activité et la nature auront tendance à orienter des états mentaux, des attitudes et des opinions lors d'une actualité touchant au militaire, quitte à renforcer les contenus de ce soubassement ou à les modifier.

La publication récente d'une enquête sur les jeunes et l'armée¹ commanditée par l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) et menée par le Centre d'études de la vie politique française (CEVIPOF), et celle, pratiquement simultanée, d'un ouvrage ayant reçu le prix Goncourt, *L'Art français de la guerre*², me donnent l'opportunité d'explorer deux imaginaires du militaire, radicalement opposés, qui coexistent dans l'espace public national.



Aux sources d'attitudes favorables à l'armée française : le militaire victime, généreux et pacificateur

L'armée française devenue invisible dans le paysage national bénéficie des faveurs de l'opinion. Elle est reconnue sans pour autant qu'elle soit aperçue ! C'est le paradoxe d'« une reconnaissance sans reconnaissance », comme le remarque très justement Pierre Hervé dans ce même numéro d'*Inflexions*, mettant par ailleurs l'accent sur la fragilité d'un tel état de l'opinion.

1. Ronald Hatto, Anne Muxel, Odette Tomescu, « Enquête sur les jeunes et l'armée : image, intérêts, attentes », *Étude de l'IRSEM* n° 10, en ligne sur www.irsem.defense.gouv.fr

2. Alexis Jenni, *L'Art français de la guerre*, Paris, Gallimard, 2011.

La récente étude sur les jeunes et l'armée menée par le CEVIPOF confirme le constat. D'une part, elle indique combien l'intérêt pour les questions militaires est peu répandu parmi la population de jeunes Français interrogés, de sorte que « les fonctions et les activités de l'armée » sont mal connues³. D'autre part, elle met en évidence la forte confiance et la bonne image que la grande majorité d'entre eux investit dans l'armée française ou lui prête.

Les chercheurs du CEVIPOF rapportent ces dispositions favorables au militaire, ainsi que la régression de l'antimilitarisme qui en découle, à la suspension du service national. Rien ne permet d'avancer une telle assertion. Ces postures favorables à l'institution militaire seraient plutôt liées à l'émergence depuis quelques décennies d'un nouvel imaginaire du soldat français.

■ Antimilitarisme et suspension du service national

En effet, la suspension du service national s'est plutôt accompagnée d'une augmentation d'un antimilitarisme, sans doute due à la dangerosité qui était prêtée à une armée de métier dans certains secteurs de l'opinion. C'est du moins ce que montrait l'observation comparée des baromètres annuels de la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOD) réalisés après la suspension du service national, entre 1997 à 2001. Les déclarations d'un antimilitarisme plus ou moins prononcé augmentèrent (7 à 10 %), alors que le nombre de personnes se déclarant « pas du tout antimilitaristes » régressait (13 à 14 %)⁴.

En réalité, on ignore quels furent vraiment les effets du service national sur l'attitude des jeunes vis-à-vis de l'armée, tant les études furent inexistantes dans ce domaine. Tout au plus a-t-on pu observer au milieu des années 1980 que l'antimilitarisme était moins répandu chez ceux qui avaient fait leur service (30 %) que chez ceux qui y avaient échappé (51 %). C'était chez les jeunes de dix-huit/vingt-quatre ans que l'écart était le plus important (53 % et 69 %)⁵. Sans doute était-il normal que l'antimilitarisme soit plus fréquent chez ceux qui esquivaient ou avaient esquivé le service national. Mais on ne peut pas non plus exclure que la découverte de la vie militaire, non pas dans un bureau, mais dans un régiment des forces bien encadré et très actif, ait pu modifier des attitudes initialement hostiles au militaire.

3. Ronald Hatto et *alii*, *op. cit.*, pp. 122-123.

4. *Dix ans de sondage, Les Français et la Défense*, ministère de la Défense, novembre 2002, p. 68.

5. Cf. Lieutenant-colonel Lebourg, « Rumeurs et réalités. Le service militaire à travers les sondages », *TAM*, mars 1986, cité par André Thiéblemont, « Les Français et le service national (1970-1996) », *Les Documents du Centre d'études en sciences sociales de la Défense*, 1997.

En l'état de nos connaissances, il est donc peu fondé d'interpréter des dispositions favorables à l'armée comme une résultante mécanique de la suspension du service national. On aurait plutôt affaire aux effets induits par un imaginaire du soldat français radicalement nouveau, lequel s'est peu à peu sédimenté, notamment parmi les nouvelles générations, par accumulation d'images et d'échos (même lointains) produits depuis plusieurs décennies par les engagements des armées.

■ Le soldat français : un saint Martin moderne !

Au début des années 1980, une recherche menée par Bernard Paquetteau montra notamment comment la « stratégie d'information » du Service d'information des armées (SIRPA) tenta de substituer à l'« image du baroudeur » celle d'un « technicien spécialisé, technicien de la défense, technicien de la paix ». L'armée, observait-il, « en abandonnant toute référence historique, en se dépouillant de son légendaire, entend estomper des traits jugés surannés et se débarrasser des ombres qui l'ont ternie »⁶.

Au cours des décennies qui suivirent, cette stratégie fut de fait relayée par une actualité militaire, qui, là-bas au Proche-Orient, en Afrique ou dans les Balkans, donnait à voir des combattants plongés dans la guerre mais interdits de la faire, interposés pacifiquement entre des violences adverses, protégeant des populations ou leur portant secours. Les effets sur l'opinion des Français furent notables. Dès le début des années 1990, maints indices indiquèrent que les jeunes pour lesquels l'humanitaire constituait à l'époque la « référence principale », mais aussi les couches sociales les plus instruites étaient particulièrement sensibles au concept de « soldat de la paix »⁷.

De 1990 à 1995, dans le contexte de l'engagement en ex-Yougoslavie ou au Rwanda, les expressions de sentiments de sympathie qu'inspirait l'armée française augmentèrent de 10 % dans la population française (71 à 81 %).

C'est parmi les générations nées durant ou après la guerre d'Algérie, élevées dans le déni de la violence, ou parmi les couches les plus cultivées, que l'expression de ces sentiments progressa le

6. B. Paquetteau, « La grande muette au petit écran : 1962-1981 », in HJP Thomas (dir.), *Officiers/sous-officiers, la dialectique des légitimités*, Paris, Addim, 1994, pp. 83-84.

7. Cf. S. Cohen, N. La Balme, P. Bruneteaux, « Ni bellicistes ni pacifistes : les Français et l'intervention militaire extérieure », in S. Cohen (dir.), *L'Opinion, l'Humanitaire et la Guerre, une perspective comparative*, Fondation pour les études de défense, « Perspectives stratégiques », La Documentation française, pp. 22-23.

plus significativement⁸. Quoique moins prononcé, un constat semblable pouvait aussi s'observer au début des années 1980, alors que l'armée française était engagée au Liban et au Tchad⁹.

Ces observations sont à rapprocher de certains indices que livre l'étude du CEVIPOF. Quand on demande aux jeunes interrogés « quels sont les trois premiers mots qui vous viennent à l'esprit lorsque vous pensez à l'armée ? », c'est le mot « guerre » qui recueille le plus de citations (60 %), devant « discipline » (45 %) et « défense » (39 %). En revanche, en réponse à la question « A quoi sert l'armée ? » (trois réponses possibles), ils ne sont que 6 % à répondre en premier « faire la guerre », contre 53 % mentionnant en premier « défendre » et 15 % « protéger »¹⁰. Par ailleurs, les auteurs de cette étude constatent que « pour une large majorité des jeunes interrogés, ce sont les missions les moins militaires qui sont les plus légitimes »¹¹.

Ce sont bien ces images et ces échos, même fugaces, du soldat français opérant dans Beyrouth et Sarajevo, au Rwanda ou en Côte d'Ivoire, subissant la violence sans lui-même faire violence, qui représentent aujourd'hui le militaire aux yeux de certains publics et lui valent des opinions flatteuses. Ces images et échos sédimentés ont progressivement structuré un imaginaire du militaire radicalement nouveau. Casqué et carapacé, paré des atours de la haute technologie, le combattant français y fait figure d'un saint Martin moderne, voué à s'interposer entre des factions adverses, à protéger des populations et à se porter au secours de leur détresse : comme en rend compte l'étude du CEVIPOF, il « défend avant que d'attaquer, protège avant que de conquérir »¹². Aujourd'hui, cet imaginaire s'actualise aux échos de combattants subissant en Afghanistan les feux des insurgés ou à l'écoute plus ou moins distraite des nouvelles de 20 heures, qui égrènent au goutte à goutte la mort du soldat, sans qu'aucun récit ne narre ou ne donne à voir ses combats autres que défensifs et sacrificiels.

Vaguement aperçue à l'horizon d'un paysage national tourmenté, l'institution militaire émerge comme un môle de stabilité résistant aux menaces du temps présent. Elle rassure des Français en quête

8. Sur la période, l'expression de ces sentiments de sympathie progressait de 50 à 65 % chez les dix-huit/vingt-quatre ans, de 57 à 79 % chez les vingt-cinq/trente-quatre ans ou de 53 à 67 % chez ceux qui détenaient au moins le baccalauréat : Cf. André Thiéblemont avec la collaboration de Natacha Djani, « L'opinion publique et les interventions militaires extérieures à travers les sondages d'opinion (1980-1995) », in S. Cohen, André Thiéblemont (dir.), *L'Opinion publique et les interventions militaires extérieures*, Fondation pour les études de défense, octobre 1995, p. 56.

9. André Thiéblemont, « L'opinion sur l'armée et la défense », *Armées d'aujourd'hui* n° 87, 1984.

10. Ronald Hatto et alii, *op. cit.*, pp. 148 et 150.

11. *Ibidem*, p. 67.

12. *Ibidem*, p. 37.

d'autorité et de sens, d'autant que les images qu'elle renvoie de son action sont conformes aux tropismes majeurs d'une société pacifiée, se mobilisant à l'émotion, récusant la violence et cultivant la victime plutôt que le héros. C'est, semble-t-il, de cet imaginaire nouveau qu'aujourd'hui l'armée française tire principalement ses ressources d'images et de confiance.

■ Résurgence d'un imaginaire du militaire oppresseur

À l'opposé de ces représentations colorant le brave soldat de bien des vertus, voici l'imaginaire du sale guerrier incarné par le parachutiste au faciès de loup qui naguère nourrit l'antimilitarisme de milieux intellectuels contestant les engagements de l'armée française contre le colonisé.

■ *L'Art français de la guerre* : une rêverie sanglante !

Les images de la force militaire brutale terrorisant et torturant l'indigène survivaient à l'état de braises, périodiquement ranimées par des polémiques sur la torture ou par une gestion mémorielle du passé réclamant la repentance du colonisateur. Et voilà que de ces braises, le souffle d'une belle écriture fait jaillir une flamme sanglante recouvrant de ses feux et de ses fumées l'histoire des guerres d'Indochine et d'Algérie.

Dans *L'Art français de la guerre*, Alexis Jenni, né au début des années 1960, revisite l'épopée de ces centurions de la République que popularisèrent naguère nombre d'auteurs. Il en recueille des fragments, les manipule, les bricole, les travaille aux fers de son imagination pour en faire une rêverie sanglante. Le récit joue de l'étrange complicité qui se noue entre le personnage principal, le narrateur, un chômeur de quarante ans qui « va mal », et un ex-capitaine parachutiste, Victor Salagnon. L'ancien a fait la « guerre de vingt ans », de 1942 à la disparition des départements français d'Algérie. Il confie au personnage principal ses carnets de route. Celui-ci, s'interrogeant sur ces autres Français qui ont pérégriné en Indochine et mis en œuvre cette « machine de mort que fut la bataille d'Alger », sera son narrateur.

Voilà donc raconté le passé du soldat perdu au travers de ses propres notes ; voilà aussi restituées ses réflexions sur ce passé et sur le présent au gré d'échanges entre ces deux protagonistes. En quelque sorte, l'artifice littéraire offre au lecteur les mémoires d'un ex-capitaine parachutiste ainsi que le regard qu'il porte sur ce qu'il a été comme sur le présent ! Le propos trouve là toute sa

force : un accent de vérité !

« "Nous étions la réserve générale. [...] Nous sautions au signal, sur l'ennemi qui est en bas, nous sautions sur son dos, lèvres retroussées, dents ruisselantes, griffes tendues, les yeux rouges. [...] Nous sautions sur le dos de l'ennemi pour sauver l'ami pris au piège. [...] Les risques que nous prenions purifiaient tout. [...] Nous étions des machines magnifiques, félines et manœuvriers. [...] Nous mourions facilement. Ainsi nous restions propres, nous les belles machines de l'armée française." Il se tut. "Tu vois, reprit-il [Salagnon], il y a chez les fascistes, en plus de la simple brutalité qui est à la portée de tous, une sorte de romantisme mortuaire qui leur fait dire adieu à toute vie, [...] une joie sombre qui leur fait par exaltation mépriser la vie, la leur comme celle des autres." »

En embuscade, le stéréotype a ressurgi : les parachutistes assimilés aux fascistes, vivant « une utopie de garçons, épaule contre épaule », une « camaraderie sanglante » qui « nous paraissait tout résoudre »¹³ !

■ Le parachutiste, incarnation de la « pourriture coloniale »

La guerre comme un festin de sang ! Le sang constitue le premier volet d'un triptyque structurant cet imaginaire. « Oui ! Ce fut bien un problème, le sang. [...] Quand je prenais une douche, l'eau était marron, puis rouge. Une eau sale et sanglante coulait de moi. Puis c'était de l'eau claire. J'étais propre¹⁴. » Pour être couvert de sang, il ne faut pas seulement tuer par le feu ! Il faut tuer au corps à corps, au couteau, un thème évoqué à plusieurs reprises : « On mourait beaucoup aux abords de ce village, les défenses se remplissaient de corps abîmés, découpés, brûlés. [...] Des hommes se retrouvaient face à face, s'attrapaient par la chemise et s'ouvraient le ventre au couteau¹⁵. » Dans l'intérieur de Salagnon, sur une table basse, un objet pesant, « ramassé et métallique » : « C'est un couteau à énuquer, pour tuer quelqu'un en silence, en lui enfonceant la pointe dans le petit creux de la nuque. [...] Ce couteau a été conçu dans ce but. [...] On se tuait au couteau, en s'éclaboussant du sang des autres, on s'essuyait machinalement¹⁶. »

Le deuxième volet de ce triptyque, c'est l'incendie. « Mais la machine avait un mode d'emploi clair : incendier. Et ici [en Indochine], il n'était à incendier que les villages et leurs maisons

13. Alexis Jenni, *op. cit.*, pp. 451-452.

14. *Ibidem*, p. 455.

15. *Ibidem*, p. 429.

16. *Ibidem*, p. 596.

de paille et de bois, avec tout ce qu'il y avait dedans. L'outil même empêchait que cela tourne autrement. La maison brûla et tous ceux qui étaient dedans. [...] Ces gens-là crient toujours avec leur langue qui n'est que cris, [...] ils criaient et le ronflement de l'incendie recouvrit leurs cris, et quand le feu se calma [...], il n'y avait qu'un grand silence, des craquements, des braises et une odeur répugnante de graisse brûlée, de viande carbonisée¹⁷. »

Et bien sûr, voici la torture : « Des bombes explosaient. [...] On ne savait que faire, on les avait appelés pour ça. Eux, ils sauraient, les loups maigres revenus d'Indochine. [...] Les parachutistes étaient là pour savoir, ils s'y employaient. Ils interrogeaient sans relâche. Dans la jungle du corps, ils traquaient, [...] cherchaient l'ennemi. Quand il résistait, ils le détruisaient. Une partie de ceux par qui on avait appris quelque chose, on ne les revoyait plus. [...] Quand l'exaltation retombait autour du type recouvert de sang, de bave et de vomissures, dans le silence éploré qui succède aux plus grandes tensions, ils voyaient bien ce qui était devant eux : un corps excrémentiel dont l'odeur les envahissait. [...] Salagnon conduisit un camion bâché plein de ceux qu'on ne rendrait pas. Il conduisit de nuit jusqu'au-delà de Zeralda. Il arrêta le camion près d'une fosse éclairée de projecteurs. Les chiens de Mariani étaient là. Ils descendirent le chargement, [...] des coups de feu et après, le bruit mou de la chute de quelque chose de mou sur du mou¹⁸. »

Puissance évocatrice du verbe ! Alexis Jenni torture mots et expressions, en détourne le sens pour asseoir sa démonstration. Ainsi de cette « division de parachutistes coloniaux » pénétrant « au pas » dans Alger ! Chez l'auteur, tous les parachutistes sont « coloniaux »¹⁹ ! Le qualificatif est connoté. Il s'accorde à la notion de « pourriture coloniale », qui revient en leitmotiv tout au long de l'ouvrage pour en constituer l'argument principal : une pourriture qui nous « infecte », nous « ronge », « revient à la surface », une pourriture qui a gangréné et continue de gangréner le pays²⁰.

Et l'auteur de suggérer par de multiples touches qu'aujourd'hui l'oppression du colonisé se perpétue sur le territoire national. À l'un des anciens « camarades de sang » de Victor Salagnon qui joue aujourd'hui au matamore de banlieue, Alexis Jenni fait dire :

17. *Ibidem*, p. 454.

18. *Ibidem*, pp. 503 à 515.

19. Deux divisions parachutistes opéraient durant la guerre d'Algérie, la 10^e et la 25^e DP. Outre des formations de cavalerie, de génie et d'artillerie aéroportés, ces deux divisions regroupaient principalement quatre régiments de chasseurs parachutistes métropolitains (1^{er}, 9^e, 14^e et 18^e RCP), deux régiments de Légion (1^{er} et 2^e REP) et quatre régiments de parachutistes coloniaux (2^e, 3^e, 6^e, 8^e RPC). La 10^e DP, qui fut engagée dans la bataille d'Alger, était constituée du 1^{er} REP, du 1^{er} RPC et de deux régiments de parachutistes coloniaux, les 2^e et 3^e RPC.

20. Alexis Jenni, *op. cit.*, p. 191.

« Ces lieux où la police ne va plus, nous allons les reconquérir et les pacifier. Comme là-bas, nous avons la force. » Et le narrateur d'enchaîner : « L'histoire qui s'était arrêtée redémarrait à l'endroit où nous l'avions laissée. Les fantômes nous inspiraient : les problèmes, nous essayions de les confondre avec ceux d'avant, et de les résoudre comme nous avions échoué à résoudre ceux d'avant²¹. » La « pourriture coloniale », aujourd'hui comme hier, c'est cela, ses déliés de faciès qui séparent des Nous Français, et son usage de la force sans discernement : « L'art français de la guerre. »

Le parachutiste en est l'incarnation, tout à la fois producteur et victime de cette pourriture : victime, car l'habileté de l'auteur est de faire du personnage de Victor Salagnon un vieux soldat repenti, rongé lui-même par son passé pourri, par le sentiment d'avoir « manqué à l'humanité », d'avoir séparé les êtres, d'avoir « créé un monde où selon la forme du visage, selon la façon de prononcer le nom, selon la manière de moduler une langue qui nous était commune, on était sujet ou citoyen »²².

■ Un imaginaire consacré par le prix Goncourt

Voici donc l'idéal type de cet imaginaire du militaire hérité des luttes coloniales, tel qu'il se structura à partir des années 1950 parmi ce qu'il faut bien nommer l'intelligence de gauche. Ce qu'il faut souligner à l'encre rouge, c'est sa persistance, sa résurgence brutale dans cette rêverie sanglante d'un jeune auteur couronnée par les membres de l'académie Goncourt. Quelles que soient ses motivations (littéraires, idéologiques, commerciales...), cette élite intellectuelle offre une consécration nationale à une vision systématiquement criminelle de notre passé militaire récent. Et comment ne pas insister encore sur une critique quasi unanime pour encenser l'ouvrage, célébrant notamment une œuvre qui chante « le requiem d'une nation engluée dans ses prétentions coloniales et qui a fait grandir ses enfants dans le silence de l'oubli »²³. « Ce n'est ni une célébration ni un dénigrement : c'est un déploiement de tout ce qu'il y a de caché dans l'histoire française », s'exclame Régis Debray à la sortie de la remise du prix²⁴.

Quelles ignominies, quels charniers auraient donc été ainsi masqués aux yeux des Français ? Voilà un demi-siècle que je vis

21. *Ibidem*, p. 475.

22. *Ibidem*, p. 599.

23. Marc Lambron, « La France a trouvé son Jenni », site *Le point.fr* du 18 août 2011, www.lepoint.fr/livres/la-france-a-trouve-son-jenni-18-08-2011

24. Cf. David Caviglioli, « Pourquoi les Goncourt ont couronné Alexis Jenni », *Le Nouvel Observateur*, 2 novembre 2011, <http://bibliobs.nouvelobs.com/rentrée-littéraire-2011>

et que j'observe une société française et son armée entretenues dans la culpabilité d'avoir torturé l'indigène ! De la fin des années 1960 aux premières années 2000, la question de la torture, celle des exactions de l'armée française revinrent périodiquement dans l'actualité. Il ne s'agit pas ici de dénier des faits attestés, mais l'« art français de la guerre » eut d'autres visages que cette « pourriture coloniale » sur laquelle joue l'auteur. Aucun pays, aucune civilisation n'existe sans avoir versé cruellement le sang de l'autre. Que cet ouvrage ait reçu le prix Goncourt est exemplaire de cette « méses-tme de soi » qui travaille nos élites intellectuelles et que dénonce Jean-Pierre Le Goff dans son dernier essai, *La Gauche à l'épreuve* : un « angélisme historique » qui refuse le tragique et débouche sur une incapacité à « assumer sa propre histoire »²⁵.

Ces deux imaginaires du militaire que je viens d'évoquer sont bien présents à des degrés différents dans l'espace public national. Ils coexistent. Grâce à la nature des engagements présents de l'armée française, le premier domine le second pour induire une opinion favorable au militaire. Mais gardons-nous de cette « reconnaissance de l'armée » sans connaissance de la chose militaire ! Que demain nos soldats soient engagés dans un combat dont la légitimité apparaîtra fragile à des faiseurs d'opinion et que ce combat les conduisent à devoir faire la guerre plutôt qu'à la subir, alors l'ignorance des réalités guerrières dans laquelle sont tenus les Français risque de laisser libre cours à ces représentations de la violence militaire dont Alexis Jenni a su si bien jouer. ┌

25. Cf. Jean-Pierre Le Goff, *La Gauche à l'épreuve, 1968-2011*, Paris, Perrin, 2011, pp. 265-269.



FRANÇOIS COCHET

ALEXIS JENNI ET LA MÉTHODE HISTORIQUE

L'entretien avec Alexis Jenni réalisé par *Inflexions* dans son dernier numéro (n° 19) pose à l'historien un certain nombre de questions méthodologiques liées à la pratique de son métier, mais également à propos des niveaux de savoirs communément acceptés par la société française au début de la deuxième décennie du XXI^e siècle.

L'Art français de la guerre, récompensé par l'attribution du prix Goncourt et salué unanimement par les médias, n'est pas le premier roman qui laisse l'historien décontenancé, tant celui-là est éloigné de ses méthodes et de ses pratiques. En 1917 déjà, *Le Feu d'Henri Barbusse* avait soulevé quelques interrogations, relayées par Jean-Norton Cru dans *Témoins* en 1929. Mais il serait stupide de jeter aux orties un document comme celui produit par Alexis Jenni. La question a été débattue de longue date par les historiens, qui savent qu'une fiction peut être porteuse de certaines informations impossibles à trouver dans les sources et archives traditionnelles du fait du règne d'une certaine autocensure. En d'autres termes, le roman permet parfois d'exprimer l'indicible historique.



Les sources de l'écriture

De quoi est constitué l'horizon-repère intellectuel d'Alexis Jenni ? En homme encore jeune de son temps, sa culture historique est bien davantage médiatique et audio visuelle que livresque et scolaire. Il évoque une filmographie qui lui sert de bagage théorique (*L'Ennemi intime* ou *L'Honneur d'un capitaine*). Il revendique la bande dessinée comme source d'inspiration, rendant au passage un hommage appuyé à Jacques Tardi (« Je pense qu'il a un grand rôle social »), grâce auquel, selon lui, on se serait enfin intéressé à la Grande Guerre dont « on ne parlait quasiment jamais » : « C'est lui qui l'a exhumée. » Ce ne sont pas les milliers d'ouvrages consacrés à ce conflit, y compris des livres largement diffusés dans le public, comme *Ceux de 14* de Maurice Genevoix, *Le Feu* ou *Les Croix de bois* de Roland Dorgelès qui font référence pour le prix Goncourt, mais la bande dessinée de Tardi ! Il est vrai que lorsqu'en novembre 2008 celui-ci vend en trois semaines plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires, quand les nombreux ouvrages scientifiques publiés

au même moment s'écoulent à quelques milliers seulement, la puissance de diffusion est incomparable. La culture audio visuelle de l'auteur s'appuie, quant à elle, sur des souvenirs d'« une émission [qui] repassait les actualités de la Seconde Guerre mondiale » sur Arte. Chacun aura reconnu *Histoire parallèle* de Didier Deleskiewic, présentée par Marc Ferro de 1989 à 2001.

De manière revendiquée, Alexis Jenni se situe sur le terrain du sensible et de la compassion. Nourri de paralittérature et de « fragments », il n'est pas dans le système de référencement permanent que recherche l'historien. Il lui faut, comme dans les fonctionnements médiatiques, du *pathos*, mais aussi une binarité simplificatrice entre des bons et des méchants clairement identifiés : « J'avais appris que la guerre d'Algérie n'était pas une guerre juste, que les militaires étaient les méchants. »

Le statut de l'anecdote, élément essentiel à la construction du discours historisé, est détourné, de manière littéraire, afin de construire un récit et non pas le « petit fait vrai » cher à Stendhal. Dans *L'Art français de la guerre*, l'épisode de la bétonnière dans la jungle est décontextualisé (« J'ai trouvé ce témoignage si évocateur que je l'ai utilisé, même s'il se rapportait à d'autres circonstances. »). Le désir de l'auteur de « plonger dans la sensation » appartient, bien sûr, au même registre du sensible, et non à celui du discours scientifique et distancié. Il est donc facile de montrer que la mise en récit d'Alexis Jenni ne relève pas du discours historique. Il ne l'a jamais prétendu d'ailleurs. Pas d'immersion durant de longues années dans les archives et autres sources, pas de référence aux travaux antérieurs, même pour les contester. Pas de contextualisation et, surtout, pas d'écriture précautionneuse cherchant à montrer la complexité des attitudes humaines, ce qui ne signifie pas pour autant écriture froidement chirurgicale, car ce sont toujours des hommes qui sont les acteurs de l'histoire. Les méthodes sont différentes. Le romancier prend parti quand l'historien n'est pas là pour juger, pas plus qu'il ne se fait procureur, et essaie modestement de faire comprendre une époque révolue, de la rendre intelligible à ses contemporains. Bien au-delà des simplifications moralisantes, l'historien montre constamment que les comportements humains ne se résument pas aux deux seules catégories de la victime et du bourreau, et que la victime d'un jour peut être bourreau le lendemain. Mais le lecteur d'un prix Goncourt ne souhaite pas lire un livre d'histoire et il ne s'agit pas ici de mélanger les genres.

Par-delà des méthodes d'écriture différentes, qu'est-ce qui peut rendre l'historien dubitatif quant à son rôle social face aux propos d'Alexis Jenni ?

■ Au royaume des représentations

Quelques remarques du prix Goncourt attestent d'une certaine naïveté ou d'un sens aigu de la tautologie (« L'histoire, on la voit toujours avec un regard postérieur. »). Il reconnaît tout à fait ouvertement son propre système de représentations : « J'ai un passé d'adolescent antimilitariste primaire sans avoir jamais rencontré de militaire. » Dans ces registres aussi, Alexis Jenni fonctionne comme les médias en décernant des jugements, à l'emporte-pièce bien souvent. Il lui faut des bons et des méchants en tout. Au moment de son service militaire, au début des années 1980, « celui qui s'engageait, c'était un sale type, un sadique, un aventurier, pas quelqu'un de bien ». À propos de l'Indochine, « on se rendait bien compte que la tâche qui leur était confiée était impossible, que c'était immoral, que c'était violent et dénué de sens ». Qui s'en rendait compte ? Les membres du corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient (CEFEO) qui combattaient sur ordre d'un pouvoir politique aux intentions pour le moins fluctuantes ? Les militants du parti communiste français, « caillassant » les ambulances chargées de blessés rapatriés ?

La confusion et les simplifications sont souvent au rendez-vous. Même s'il déplore « une longue période d'affrontement des mémoires », Alexis Jenni a sur le rôle de l'armée en Algérie un avis simpliste (« C'est comme si elle avait alors perdu cet honneur qu'elle avait gagné pendant la Seconde Guerre mondiale. ») qui indique combien se sont banalisées – aux antipodes de la vérité historique – les images sociétales d'une armée uniquement occupée à torturer. Cette victoire mémorielle du pouvoir algérien en place est d'autant plus difficile à accepter pour l'historien qu'elle se fait à sens unique, les Algériens n'ayant guère entamé de véritable travail sur la dimension de guerre civile que fut le conflit.

Alexis Jenni reconnaît d'ailleurs combien le poids de la bien-pensance est lourd lorsqu'il avance, à propos de la démarche de Pierre Schoendörffer, que celui-ci « a toujours été un peu mis de côté parce qu'il n'était pas dans le modernisme¹ ambiant. C'est quelqu'un qui a le courage de maintenir tout seul cette mémoire ». Au vrai, Pierre Schoendörffer n'est pas vraiment seul à essayer de faire partager une mémoire quelque peu différente de la *vulgate*, notamment de la « sale guerre »² d'Indochine,

1. Ne s'agirait-il pas davantage d'un « conformisme » plutôt que d'un « modernisme » ?

2. Vocabulaire emprunté au parti communiste.

et l'Association nationale des anciens prisonniers, internés et déportés (ANAPI, créée en 1985) joue un rôle important dans ce registre.

« Mon livre n'est pas un roman à thèse, ce n'est pas un réquisitoire », affirme Alexis Jenni. Il est pourtant des thèmes où sa liberté de créateur littéraire mérite d'être contredite par l'historien. Si l'on peut aisément lui pardonner d'ignorer complètement la sociologie des partisans de l'Algérie française réduits, à ses yeux, à des êtres « fascinés par l'imaginaire militaire, qui collectionnaient les armes, qui étaient attirés par les violences »³, il est plus difficile de passer sur les contre-vérités qu'il assène avec aplomb sur la société militaire française.

Pour Alexis Jenni, la France serait « un des rares pays au monde où l'armée est à l'écart ». En portant cette accusation parfaitement fausse, il ignore certainement qu'il réemploie là un argument développé par les révolutionnaires de 1789 à l'égard de l'armée royale qui aurait été coupée du corps de la nation, puis, plus tard, par certains éléments de la gauche française toujours prompte à voir dans l'armée un instrument de coup d'État. Avancer cela, c'est méconnaître l'histoire de l'institution militaire, ignorer totalement le débat sur la notion de peuple en armes et la longue histoire de la conscription⁴. C'est faire fi du fait que l'armée française, composée d'officiers, sous-officiers et soldats français, n'a jamais échappé à aucun des débats qui ont traversé la société depuis la Révolution⁵. Ni l'installation de la République puis son œuvre de laïcisation ni l'affaire Dreyfus, pas davantage que les débats liés aux notions de résistance et de collaboration, durant la Seconde Guerre mondiale, n'ont épargné l'armée. Lorsqu'il évoque la professionnalisation de 1997, Alexis Jenni avance qu'il « est important que l'armée devienne une partie du corps social », comme si elle avait cessé à un moment de l'être. Il ignore visiblement la composition sociologique des engagés volontaires d'aujourd'hui, originaires pour une part non négligeable des « quartiers ». Cette accusation d'un corps vivant en soi et pour soi est assez vieille, mais montre combien un antimilitarisme pavlo-vien imprègne la société française.

3. On lira avec profit Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Paris, Perrin, 2005, rééd. « Tempus », 2011.

4. Voir, par exemple, Odile Roynette, « *Bons pour le service* », *L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle* (Paris, Belin, 2000), ou Annie Crépin, *Histoire de la conscription* (Paris, Gallimard, « Folio », 2009).

5. Voir, sur ces thématiques, François Cochet, *Être soldat de la Révolution à nos jours*, Paris, Armand-Colin, à paraître à l'automne 2012.

¶ Un fossé entre la culture scientifique et la culture médiatique

Est-il finalement si grave qu'un prix Goncourt n'applique pas la méthode historique ? Qu'il existe une divergence entre le savoir scientifique et la *vulgate* ? Ce n'est, en tout cas, pas la première fois. Sous Charlemagne, quel pouvait être le point commun entre les savoirs enseignés à l'école palatine et les convictions des paysans qui pensaient alors que le Soleil tournait autour de la Terre ? Beaucoup plus tard, la mythologie historique enseignée dans les écoles de Jules Ferry n'était-elle pas une simplification aussi importante des savoirs scientifiques que celle véhiculée par l'auteur du prix Goncourt ? Où se trouve alors la nouveauté ?

C'est que dorénavant, la caisse de résonance médiatique change la donne. L'« honnête homme » du XXI^e siècle n'est plus celui qui a passé beaucoup de temps à lire, à comparer et à réfléchir, mais celui qui a vu sur Internet. Il a des convictions avant d'avoir des savoirs, ce qui rend le dialogue de plus en plus difficile dans un monde paradoxalement ouvert à la communication planétaire. Car les convictions deviennent vite des stéréotypes, voire des dogmes, et l'on sait que tout militantisme débouche sur une restriction volontaire de l'intelligence et des refus de comprendre les arguments de l'autre.

Pourquoi *L'Art français de la guerre* a-t-il rencontré un tel succès ? Parce que ce roman correspond à ce que la société française de 2011 a envie d'entendre. Dans un monde virtualisé, qui ne comprend plus le phénomène guerrier⁶, déhistorisé par le « devoir de mémoire », la généralisation des sentiments empathiques et du « tout-victimaire » éloigne de plus en plus les comportements du grand public d'une démarche rigoureuse et historique. L'histoire serait-elle décidément trop complexe dans un monde de « communicants » ? C'est aux historiens d'essayer de montrer le contraire et de se faire mieux entendre. ■

6. Comme le suggère la remarque d'Alexis Jenni à l'égard de la société militaire, «ils font leur devoir jusqu'au bout et ils restent ensemble. C'est admirable et absurde».

L

TRANSLATION IN ENGLISH



FRANÇOIS SCHEER

POWER IN GENERAL, AND MILITARY POWER IN PARTICULAR

"Almost as if according to some natural law, in every century there seems to emerge a country with the power, the will, and the intellectual and moral impetus to shape the entire international system in accordance with its own values. In the seventeenth century, France under Cardinal Richelieu introduced the modern approach to international relations, based on the nation-state and motivated by national interest as its ultimate purpose. In the eighteenth century, Great Britain elaborated the concept of the balance of power, which dominated European diplomacy for the next 200 years. In the nineteenth century, Metternich's Austria reconstructed the Concert of Europe and Bismarck's Germany dismantled it, reshaping European diplomacy into a cold-blooded game of power politics."

This is how Henry Kissinger begins *Diplomacy*, his remarkable history of international relations during the past four centuries. All the same, when the historian attempts, based on these premises, to show how the entry into the picture of the United States of America in the 20th century dramatically changed the course of these relationships, the politician that he used to be has to concur. Kissinger contrasts the constant seeking for a balance of power—always fleeting—with a belief in an international order founded on democracy, free trade and international law. The fundamentals of international politics always lead back, to a greater or lesser extent, to the "cold-blooded game of power politics."

And no-one is better placed to say so than the person whom Kissinger regards as the inventor of modern diplomacy. We should re-read these sentences from the chapter "The Power of the Prince" in *Testament Politique* by Duc de Richelieu, Grand Admiral of France and Prime Minister: "Power being one of the things most necessary for the grandeur of kings and the happiness of their government, those mainly responsible for conducting a State's business are particularly obliged to omit nothing that could by this means help make their master, however great his authority, considered by everyone. Just as goodness is the object of love, power is the cause of fear, and it is certain that among all the principles able to move a State, fear, which is founded on esteem and on reverence for strength, is the one that most persuades everyone to do their duty. If this principle is very effective in

respect of internal matters of States, it is no less so in respect of outside matters, the subjects and strangers seeing formidable power with the same eyes... A prince must be powerful in terms of his reputation, in terms of a reasonable number of warriors maintained continuously, a notable sum of money in his coffers to finance expenditure that will often serve when one is least thinking of it... in matters of State, he who has the power often has the right, and he who is weak can only with difficulty keep from being wrong in the opinion of the majority of the world."

A few chapters further on, the eminent cardinal adds: "War is sometimes an inevitable evil... States need war at certain times to purge their evil humours, to recover what belongs to them, to avenge an insult whose impunity would encourage another, to protect their allies from oppression, to stop the advances and the pride of a conqueror, to forestall the evils which plainly threaten them and which there is no other way to escape, or finally for various other reasons."

The evil appeared so inevitable to the cardinal's contemporaries and successors that, for three centuries, the European standard for international relations was war, the crucible in which most European nations were forged. And yet, diplomacy was not relegated to a minor role. In a prescription foreshadowing Clausewitz, the cardinal had himself already pointed out: "to negotiate without ceasing, openly or secretly, and everywhere, even if it yields no immediate fruit and the expected one is not yet apparent, is absolutely necessary for the well-being of States." This principle was applied to the letter during the five years leading up to the Peace of Westphalia, but there is no ignoring certain contradictory evidence. The fact is that the history of international relations is first and foremost a history of power, with the founding principle being the need, by peoples, for security. Among the many components of power, the military element becomes one of its major characteristics as soon as the State has reached adulthood and come to possess a monopoly of violence.

In a recently published work devoted to *Power in the 21st century*, Pierre Buhler reported that in the UK, starting from the 21st century, "the State functions are mainly military and geopolitical. Over seven centuries, the proportion of tax revenues devoted to the acquisition and use of armed force varied between 70% and 90%... Thus each growth in the State will have been the result of developments associated with war, with civil expenditure accounting for a significantly smaller share." France's monarchy did not develop along different lines.

Of all the States in Europe born out of the collapse of the dream of universal empire, France was probably, throughout the second millennium, the most bellicose, piling up a succession of victories

and defeats that were often unforeseeable, without this harming the country's reputation as a first-rank military power, at least until World War II. And, even then, the causes of the "strange defeat" in 1940 were as much political, economic and moral as military. Rarely in the country's history had the gap been so great between a combat force designed overall to defend the country and diplomatic policy, tied up with building coalitions and "rear alliances" with countries at a distance. This brief mention should serve as a reminder of the extent to which, in a Europe that, for centuries, never lived in peace without being on the brink of war, a State's power could survive only through the greatest consistency between its various components.

In France, that consistency was rudely challenged with the advent of the Cold War. In the decade following the end of World War II, France—which no longer had anything more than the appearance of a world power—saw its armed forces integrated into a multilateral organisation that it did not control, with the notable exception of the forces committed to fighting rearguard actions in a French Empire already coming to an end. At the same time, however, it opened up a new avenue that broke with centuries of European history. By laying the first stone of what was intended to produce unity of the continent, in collaboration with the previous enemy, France was sketching out the concept of power based on peace, and therefore on a possible renunciation of war among European nations. In the European imagination, this innovation could result in a diminished status, if not marginalisation, of power's military component. Apart from that, in the depths of the Cold War, the new Europe could not turn a blind eye to the risks to which, if disarmed, it would be exposed in the face of the opposing bloc's ambitions. Incidentally, the American protector would not have consented to it. Hence the timid attempt to construct a European Defence Community (EDC). For at least 40 years, failure of the EDC was to dissuade Europeans from seeking their salvation outside the Atlantic Alliance.

Only France failed to see it that way. When Charles de Gaulle had wiped out France's colonial liability, unlike his European partners he chose to take advantage of the Cold War to restore prestige to the concept of France as a great power ("France cannot be France without grandeur."). To achieve that, a clear political line had to be specified, and that was presented, after the event, in his *Mémoires d'espoir*: "My intention is therefore to withdraw France, not from the Atlantic Alliance, which I intend to maintain as an ultimate precaution, but from the integration produced by NATO, under American command; to forge a relationship with each of the States in the Eastern bloc, and first of all with Russia, aiming at détente, and then entente and

co-operation." When the right moment came he would do the same with China. Finally, he aimed to give France a nuclear power that nobody would be able to attack without risking horrific injury. He wanted, however, to proceed along that road in measured steps, linking each step to general progress, while continuing to manage France's traditional friendships.

In terms of power, the credibility of such a political aim depended on having military might that was able to defend the country, the absolute strategic priority in this respect being accorded to nuclear dissuasion. It also required being able to act in a co-ordinated fashion with NATO forces despite French forces having left the integrated command structure. Lastly, it required being able to intervene alone if necessary in external theatres, which is to say basically in Africa; only there did France have the strategic depth making it worthy of being called a military power. The defence agreements with African governments and French bases were to provide for that. Absolutely essential to this defence policy was developing a defence industry geared to exports.

But what could be done in this situation of European constraint? As an economic power of world stature, the European Community did not aspire to the status of a great power. Following failure of the EDC, France's attempts to get its partners to join it in building a political Europe, taking charge of its defence, were to come up against the unshakeable confidence the partners accorded to NATO and to the American nuclear umbrella, to whose haphazard nature they turned a blind eye. France therefore restricted itself to forging useful co-operation with Federal Germany, based on a Franco-German brigade and then the European corps, the improbable nucleus of a future European defence system, just in case!

The just-in-case situation emerged at the end of the Cold War. We can again leave the description to Kissinger, whose 1994 work states: "In the post-Cold War world, the various elements [of power: military, political and economic strength] are likely to grow more congruent and more symmetrical. The relative military power of the United States will gradually decline. The absence of a clear-cut adversary will produce domestic pressure to shift resources from defence to other priorities... When there is no longer a single threat and each country perceives its perils from its own national perspective, those societies which had nestled under American protection will feel compelled to assume greater responsibility for their own security. Thus, the operation of the new international system will move toward equilibrium even in the military field... The new order will be more like the European state system of the eighteenth and nineteenth centuries than the rigid patterns of the Cold War. It will contain at least six major

powers—the United States, Europe, China, Japan, Russia and probably India": a state system with which, Kissinger acknowledges, the United States had always been at odds.

The stunned American reaction to "9/11", particularly in the military sphere, could have resulted in a return of hyper-power and the corresponding upsurges in hegemonic fever to the front of the international stage. In fact, nothing of the sort happened. In both Iraq and Afghanistan, the "Imperial Republic" was to encounter the limits to its power. Consequently, the world landscape which is being sketched out at the end of the first decade of the 21st century is approaching the one whose broad outlines, as if by premonition, the former Secretary of State traced out some 15 years ago: a multi-polar world, broadly re-centred on Asia and the Pacific, but where Europe, greatly isolated at the western extremity of the Eurasian land mass, seems still to be unaware of the redistribution of power cards on the world scale, and to delight in playing the part of an economic giant and a political dwarf.

Given this situation, is there the least chance of, fairly shortly, seeing the European Union finally getting underway with constructing the Common Security and Defence Policy, written into the treaties over the past 20 years? For the moment, certainly not. No discussion on EU security can now be concluded in Brussels without explicit reference to NATO. And this has become all the more natural since, like a prodigal son, France returned to the fold. No doubt even with inclusion in the Treaty of Lisbon of a "territorial defence clause", for the States that are NATO members, that organisation remains the basis for their collective defence and the institution to implement it. With France having returned to the integrated structure, the country's defence is now unambiguously part of a great unanimity. Whether we are talking about defence of the home country or defence in remote territories, NATO's role remains central (as in Bosnia, Kosovo, Afghanistan, combating maritime piracy, and Libya), even though the European Union had succeeded by 2003 in drawing up a European Security Strategy. This enabled the EU to launch a number of crisis-management operations, generally of a more civil than military nature. It will, however, be difficult to go further, given the problems the 27 Member States have in finding a common vision of threats to European security and the routes and means that might be used to deal with them.

Should we conclude that, by returning to NATO's integrated command structure, France has given up, finally breaking after 40 years with the aim constantly asserted for the country's power status by all of de Gaulle's successors? Drawing on Zbigniew Brzezinski's *The Grand Chessboard: American Primacy and its Geostrategic Imperatives*, Pierre Buhler's book reports that in 1997 the former National Security

Advisor was wondering about the USA's ability to preserve its dominant positions in areas where control over world affairs was at stake, that is on the periphery of the Eurasian land mass. Brzezinski named the "active geostrategic players" on which Washington had to reckon: Russia and China, of course, but also France, Germany and India. What did he mean by an "active geostrategic player"? They were States that had "the capacity and the national will to exercise power or influence beyond their borders in order to alter, to a degree that affects American interests, the existing geopolitical state of affairs." Having himself been directly involved, just like Kissinger, in US international politics, Brzezinski cannot be suspected of academic speculation. It will therefore not have escaped him that, while France lacked the economic power of Germany, the country nevertheless had certain attributes of power, and in particular strategic power, that deserved to be given attention. Has the break with the past been so dramatic in 15 years, and especially since 2007, that France as a military power has disappeared from the Grand Chessboard described by Brzezinski?

It is pointless to spend time speculating about the real extent of France's return to NATO's integrated structure, the country's armed forces not having awaited that—strictly political—decision to provide particularly active support to operations of the formerly-Atlantic-focused organisation. The only problem deserving attention is the question of whether, still in 2012, France has a military capability that, independently of membership of any international organisation whatsoever, allows the country to maintain its position among the nations that can claim influence beyond their immediate geographical area. This is not a trivial question for a country that is a permanent member of the United Nations Security Council and is (along with the other four permanent members), in that capacity, more particularly responsible for maintaining or re-establishing peace in the world. Nor is it trivial for the founding member and pillar of a European organisation that is now the world's greatest economic power, and yet threatened by marginalisation amidst a wholesale global re-organisation, through having failed to accept and ensure possession of a clearly identified political objective.

Maintaining France's position is to be understood in terms of international credibility, and implies remaining at the intersection of certain vectors of power. The fact that France, independently of its membership of the European Union, still appears among the frontrunners of world economic powers is not of secondary importance. Nor is the fact that France's diplomatic and consular network is one of the world's largest, just like the dense proliferation of French cultural establishments on all continents (except Antarctica). Nor is it

of secondary importance for France's world image that the country is perceived in those parts of the world, along with the German partner, as the designer of an engine driving construction of a Europe that has reached the summit of economic power. Also, the status of a permanent member of the Security Council is not the least of France's trappings of power, even though, in this world in the early part of the 21st century, it would be little more than a fiction if it did not depend on military capabilities recognised by the majority, and in harmony with diplomatic policy concerned with ensuring France's voice is heard wherever the world's future is being played out.

This capability has survived in spite of the drastic weight-loss programmes imposed on our armed forces for half a century. As a central element in defending the national territory, nuclear dissuasion remains what it was when originally designed. Certainly, the end of the Cold War provided a justification for modifications in the objectives and in the means deployed, but there is no doubt that, in the world created by the disappearance of two opposing blocs, nuclear weapons will remain the standard by which military power will be judged. This will continue so long as the holders consider it impossible, in view of the persisting risk of proliferation, to wholeheartedly embrace the route of nuclear disarmament specified in the 1968 Non-Proliferation Treaty.

Until then, France has no reason to give up that major aspect of its security. Being a member of the very closed club of nuclear powers would not be sufficient, however, to make the French armed forces one of the best in the world if the country did not, at the same time, have the ability to intervene at any time in external theatres of operations, in accordance with a United Nations mandate or—more rarely—by a decision of the French government. France's armed forces remain, with their British counterparts, the only forces in Europe that can be sent relatively quickly on external operations. The credibility of France's foreign policy is, to a great extent, at this price.

The fact remains that such intervention by French forces in increasingly far-flung theatres of operations, for increasingly long periods, is now carried out increasingly on a just-in-time basis. If, one day, a clean break had to be achieved, France's position on the international stage would be called into question. In the complicated post-Cold War world, power comes at a price undreamt of by France's (2008) General Revision of Public Policies. This calls for reflection and discussion very shortly at the State's highest levels. □



FRANÇOIS LECOINTRE

FROM THE END OF WAR TO THE END OF THE MILITARY

Now that the idea is included in comments by all observers of the human activity that seems characterised by extreme forms of confrontation and the great disasters to come, it is a tricky matter to imagine that the disappearance of war as an objective signals the end of military organisation.

And yet, while the vocabulary of waging war seems the most appropriate to comment on news items in matters of business, energy, the environment, information or even civilisation, the "military war" paradigm that served as a benchmark for thinking about war, as well as for geopolitical analyses, seems once and for all to have lost its validity. Or at least it is now seen only as a wholly improbable hypothetical case and an artificial situation on which science fiction films can be based but which it would be both pointless and dangerous to use as a basis for any view of a military instrument that one might then wish to construct patiently and persistently by bringing in a succession of laws forming a programme.

Such a disappearance of the prospect of war—which, for two centuries, marked the passing of the years in France—obviously affects the armed forces. Over the past couple of decades it has produced a transformation that is all the more radical for having gone unnoticed. This is because it was understood as simply a set of technical changes to modernise and adapt, so as to accommodate both growing financial constraints and technological progress in the equipment. We therefore have to re-establish the cause-and-effect relationship between the tool and the use that is made of it; between the need and the instrument; in order to get a clear picture of the extent of changes experienced during these two decades of revolution in military affairs. Only then may we be able to judge their relevance.



An army to wage war

Until the end of the Cold War, committing armed forces was seen as inevitable and legitimate whenever it was done to oppose an invader who wanted to enslave the nation. This commitment of forces was also seen as an immediate phenomenon, occurring at a specific time and place, as the enemy was at the border and fighting would begin without notice, on the territory of one or other of the belligerents. As soon

as it involved survival of the community, war would mobilise all of the nation's resources, leading to large amounts of troops and equipment being committed in very complex combinations on a battlefield where the armies would have to rely on their own resources to live and operate. Lastly, as war was an exceptional situation, those who were engaged in it would have a separate status and would act in accordance with a specific law that authorised deliberate recourse to force, to the point of killing while putting one's own life at risk.

To conduct the war, an armed force is organised as a strongly hierarchical whole, with a pyramidal pattern where, at each level of command attributions of powers and means are brought together, ensuring the possibility of autonomous action and an ability to take initiatives required by confrontation with the enemy. Thus, while being directed with a strict discipline that is made essential by the great complexity required by co-ordination of all the constituents, an army retains flexibility in use and remains easily manoeuvrable despite the vagaries always found in combat. While the action of each regiment is rigorously co-ordinated within the division's commitment zone, which is itself perfectly circumscribed by the way the army corps is organised, each level constantly remains able to adjust to unforeseen circumstances. From the existence, at each level of command, of dedicated stocks of resources and reserves that are essential to the engagement, and from a unit's ability to manage and administer for itself its current mode of operation, comes an administrative and logistical redundancy that is costly in terms of efficiency, but ensures robust functioning for the whole.

It should be possible to wage war without delay, as the enemy is there, very close, and tomorrow will perhaps have crossed into the home country's territory, so it will be necessary to fight at the front. Wartime organising is therefore adopted in peacetime, and frequent exercises involving alerts make it possible to check that the resources really are capable of responding. They also make it possible to ensure that the forces committed can quickly be increased, by drawing on the reserves. Then, within society and the country, there is a coexistence between two distinct administrative organisations: one civil, to manage ordinary life, and the other military, to deal with the unpredictable (but all too probable) war, including one on the home territory.

A military machine to manage crises

At the end of the 1980s, disintegration of the Warsaw Pact turned the military textbooks upside down. However, the high command was not completely caught off guard, engagements "other than war" having

already forced armed forces, for 30 years or so, to think of different means of intervention and to consider what a military organisation suited to these new operations could be like.

So what are these crises to which a growing number of professionalised regiments are committed as the international requirement for them increases? First of all, as they are not wars on which the nation has embarked, they seem intrinsically less legitimate, because less obviously bound up with survival of the society. In addition, they always require an international mandate, and in most cases put the contingents that have been committed in the position of outsiders intervening arbitrarily to re-establish law and order. They are therefore not exceptional situations that would justify a special dispensation being granted to the soldiers; increasingly frequently we will be tempted to apply the ordinary rules of law to them.

The engagements occur at a distance, thus leaving time for an increase in power, and even constitution of a fighting machine on each occasion, responding in the most precise and economical way possible to the demands of the conflict situation, which are always different. Also, they are generally conducted as part of coalitions. Apart from the fact that this can indicate the international dimension providing a basis for the engagement's legitimacy, it enables the burden to be shared. As none of the partners in the coalition has to bear responsibility for the operation alone, each of them is free to decide what contribution it will make to the force committed; that contribution will depend not only on the interests associated with the relevant area, but also on the country's current financial constraints.

This new framework within which the military machine is employed brings, first of all, an end to the necessity for enormous armies. By making possible a dramatic reduction¹ in their size, it makes the highly pyramidal organisational structure less important than previously. Apart from the costly redundancy already mentioned, that static structure had the disadvantage of being less flexible and less able to adapt to crises of different natures. It is therefore being replaced by construction of an enormous stock of building blocks with different capabilities: companies, squadrons, batteries or—depending on specialisms—even smaller components (groups and platoons). Like the pieces in a large set of military Lego, they are components that can be built up into mini-armies, as demanded by the circumstances, which are always different, and made answerable to staff headquarters, that are themselves ordinarily protected from the constraints of managing

1. The reduction has, incidentally, no obvious limit, as the operational "contracts" set by the various programming laws or successive white papers for armed forces do not put anyone under a contractual obligation, and they are specified only as a justification for the organisational structures that budget allocations still make it possible to retain.

and commanding subordinate units, those units being attached to them only when they are committed to an operation.

This modular concept is particularly bold and innovative but it is not, initially, applied at all levels because of its apparent potential to completely disrupt a well-structured human community whose cohesion is a factor fundamental to effectiveness in combat. Caution thus provides an incentive to consolidate the whole, while preserving two levels at which components can be combined: one at each extremity. The two levels will ensure the objectives are consistent with the means. The regimental level and the army level accordingly become, for land-based forces, two points to which the structure is secured. Between the two levels, specialist "chains" are created in a variety of administrative and support areas, while at the same time an "occupation" or "profession" chain forms through successive divestment of attributions. The competence of this "professional chain" progressively becomes concentrated on fighting technique. However, this involves crossing a conceptual boundary, and there is no longer anything to oppose the pursuit of developments that will be speeded up by a search for increased efficiency. The remaining levels at which components are combined—regiments and armies—are therefore abolished, with only the inter-army level² now remaining, at the pinnacle of the military institution; this is where decisions between conflicting possibilities are made and where consistency of efforts is ensured.

At the same time, the growing budgetary constraints necessitate modifications to the principles, with things now operating according to those applicable in the civil field and in private-sector business: reductions in stocks, just-in-time operating procedures, jointly-owned resources, outsourcing, etc. These principles, which up to now have seemed fundamentally opposed to the conception of armed forces as an institution to which the nation can resort and a source of collective assurance, are now considered major routes for modernisation of the military.

Concluding points

It is currently very difficult to make a final judgement about how well-founded is the radical change in the military paradigm experienced by France's land-based forces over the past two decades. We can,

2. This inter-army level also competes with a ministerial level of general government, which is tending to increase its prerogatives *in* the very name of principles which, up to now, have governed developments *in* the armed forces, while awaiting the emergence of an interministerial level *in* accordance with the logic of a single government and single means of territorial support.

at most, note that it resulted from a constant, brave and particularly creative effort to adjust to the geostrategic upheavals and financial constraints imposed by the era of “peace dividends” on the armed forces. We can also recognise that it enabled France to fulfil its power obligations more than honourably during that period.

It would, however, be presumptuous to suggest that what is no more than a military tool could become an army during the period in which rising power could be recognised as emergence of a major threat, and yet that idea was expressed in a 2008 white paper. For Europeans, total war, including the general population as parties involved in the action and as hostages, with a shock suffered by the whole society—rather than just confrontation between armies sent on behalf of sovereign entities—has made war seem ineligible as a political objective. We may, however, doubt whether such a conversion to peace is universally shared. It is, at the least, under the pressure of financial constraints, risky to see a military machine, and to measure its worth only in terms of its current employment, with revisions down or up easily achievable depending on people’s aims and the status that society feels ready to accord it.

We can also highlight three paradoxes now produced by the substantial developments that have been briefly described.

First of all, in operations to re-establish international order—which always require a comprehensive approach, including activities to rebuild States and assist economic development—Western nations are condemned to being ineffective or impotent when they concentrate ever more narrowly on their armies’ technical fighting ability without, separately, being able to develop complementary instruments for intervention in the civil field.

Secondly, although the term “resilience” has never been used so much, and we have never been so aware of society’s vulnerability to crises and to natural disasters—which seem certain to increase in frequency because of environmental damage—we have never been so single-minded in depriving ourselves of any back-up resources, beginning with the first of them: the armed forces. Nevertheless, it is their reserves, autonomy, organisation, and also the culture and complete availability conferred by the military status, that constitute the nation’s main assurance.

Lastly, while French society has given up war once and for all, society nevertheless continues, by ensuring its soldiers’ involvement in increasingly tough operations, to get them to confront extreme combat situations in the course of which they have to take lives and risk their own, while overcoming the same fear, and assuming the same moral responsibility, as their predecessors at Verdun or Bir-Hakeim. Can soldiers bear the pressure of legitimacy resulting from such a

confrontation between the psychological and ethical demands of combat on the one hand and the variable political factors involved in managing an international crisis on the other, if the nation does not very clearly show the recognition deserved for their extraordinary commitment? ■

COMPTES RENDUS DE LECTURE

LAvec *Armes en guerre*, François Cochet signe à nouveau un bel ouvrage qui complète la série de livres portant sur l'« expérience combattante » des XIX^e, XX^e et XXI^e siècles. Agréablement écrit, plaisant à lire, vivant, il mêle avec brio témoignages et analyses. Il comblera l'amateur d'histoire et intéressera également le militaire d'aujourd'hui par son approche de la dialectique éternelle entre la technologie, l'homme et le succès au combat.

L'originalité de cet ouvrage réside dans le fait qu'il approche le phénomène guerrier par le prisme des armes dans la triple perspective des évolutions technologiques, de leur emploi tactique sur le champ de bataille et, surtout, de leur représentation par le combattant. Riche d'enseignements pour le présent et l'avenir, il aborde tous les aspects de l'armement, de l'expression des besoins en armes, de leur emploi, jusqu'à leur destruction ou leur stockage dans des dépôts à la fin des conflits.

L'articulation de ce livre autour de plusieurs fils directeurs lui procure une grande richesse. Un de ces fils est le poids de la technologie dans le succès ou l'insuccès sur le champ de bataille. Mais cet ouvrage est bien plus qu'une présentation de matériels techniques. Aussi, l'aspect de loin le plus intéressant réside dans les interactions entre le combattant et son arme, qui forment un couple uni par une relation forte d'intérêt et, parfois, par un lien affectif.

Ce livre permet de mieux comprendre les différentes relations entre les armes, la performance opérationnelle et le ressenti de ceux qui les emploient. Il fournit un bon éclairage et un bon rappel de l'importance croissante de la technologie et de la puissance de feu sur le champ de bataille à partir des années 1850-1870 et de son effet sur la tactique.

Il souligne l'existence d'un certain nombre de paradoxes éternels et universels auxquels les armées doivent répondre. Abordant le débat entre la quantité et la qualité, il rappelle fort à propos que la quête exagérée de la perfection technologique (la meilleure arme) provoque l'absence de décision ou des retards néfastes dans le lancement de la production. Il montre que la possession d'un armement trop perfectionné, donc trop cher, se paye d'un nombre restreint de matériels. De même, la puissance de feu ne donne sa pleine mesure qu'associée à une parfaite maîtrise du combat. Sur le champ de bataille, la capacité de résistance du combattant face à une arme nouvelle et dotée d'un haut pouvoir de destruction réside dans la conviction, l'entraînement et l'art du commandement en situation difficile.

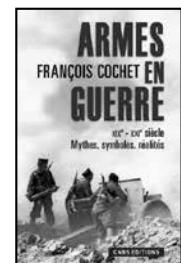
En résumé, François Cochet offre au lecteur un livre passionnant sur le fait militaire passé et actuel qui mérite d'être lu.

Éric Lalangue

Peter Englund, écrivain et historien suédois, secrétaire perpétuel de l'Académie suédoise, a déjà publié plusieurs ouvrages historiques, souvent axés sur la période pendant laquelle la Suède a compté parmi les grandes puissances européennes, au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle. Il s'éloigne cette fois de l'histoire suédoise pour s'intéresser à la Première Guerre mondiale (à laquelle la Suède n'a pas participé).

**Armes
en guerre**
XIX^e-XXI^e siècle
Mythes,
symboles,
réalités

François
Cochet
Paris, CNRS
éditions, 2011



**La Beauté et
la Douleur
des combats**
Une nouvelle
histoire de
la Première
Guerre
mondiale

Peter Englund
Paris, Denoël, 2011



Il a pris le parti d'évoquer la grande conflagration initiale du XX^e siècle « vue d'en bas » (pour faire écho au titre du livre posthume *La Guerre vue d'en bas et d'en haut* d'Abel Ferry, paru en 1920), à travers une sélection de vingt individus, d'âge, de sexe, de nationalité et de situation par rapport aux combats très différents (p. 10). Qu'en on en juge : quatre femmes et seize hommes; quinze personnes du côté des Alliés, cinq de celui des empires centraux; quatorze combattants, six non-combattants (à des degrés divers); une enfant et un tout jeune homme de moins de vingt ans, quinze adultes entre vingt et vingt-neuf ans, un entre trente et trente-neuf ans, deux au-dessus de quarante ans... Peter Englund possède une documentation suffisante (correspondances, journaux intimes, carnets, souvent édités depuis longtemps) pour suivre ces vingt destinées de gens ordinaires, inconnus (loin des grands acteurs politiques et militaires, dont seulement quelques-uns sont fugitivement entrevus tels Briand en novembre 1914, p. 67, ou Poincaré lors des cérémonies du 14 juillet 1915, pp. 147-148; loin aussi des héros romanesques), dans les remous de la Grande Guerre. Son intervention porte sur la sélection initiale des personnages, leur distribution géographique et sociale, puis l'interprétation de leurs écrits.

Le résultat se lit avec plaisir. L'échelle individuelle donne au lecteur la sensation d'être en prise directe avec la réalité vécue par des gens qui, somme toute, semblent humainement assez proches de nous, alors que près d'un siècle nous sépare d'eux. Le découpage, très bien ajusté, permet de s'intéresser à tous les personnages sans perdre le fil et d'avoir un aperçu vivant des différents aspects de la guerre : sur le front occidental (le plus familier au lecteur français), mais aussi sur le front de l'Est, sur le front italien, au Moyen-Orient, dans les colonies... L'arrière, ou plutôt les arrières, ne sont pas non plus oubliés. Le tout forme une œuvre ambitieuse et habilement exécutée. La marqueterie des témoignages, que relie sans les aplatis le style délibérément retenu, dépouillé, neutre, un peu froid de Peter Englund, crée souvent un effet de vérité saisissant. Entre nombre de moments frappants, on retiendra la description des combats vécus par A. Lobanov-Rostovski en octobre 1914 sur le front russe, avec les ravages et les erreurs de l'artillerie (pp. 42-47); R. de Nogales découvrant effaré les massacres d'Arméniens par l'armée ottomane – à laquelle il appartient – en juin 1915 (pp. 145-147); la disparition de K. Andersen, qui sert dans l'armée allemande, sous les feux de l'artillerie britannique, en août 1916 (pp. 293-296); P. Monelli, qui assiste à l'exécution de deux déserteurs italiens en juillet 1917 (pp. 397-399); la conversation quasi surréaliste des joueurs de cartes parisiens au café, parlant des victimes causées par les tirs sur Paris du canon géant allemand, en avril 1918 (p. 477).

Le problème majeur que pose l'ouvrage est celui des rapports complexes entre la réalité historique et l'illusion littéraire. Le grand mérite de son titre (un peu étrange : la douleur est visible, guère la beauté) est de rappeler que, malgré les apparences et un sous-titre inadéquat (mais est-il de l'auteur ? La version anglaise propose *An Intimate History*, plus juste qu'« une nouvelle histoire... »), nous ne lisons pas un livre d'histoire. En effet, même si l'entreprise de Peter Englund n'est pas sans ressemblance avec certains documentaires et « docufictions » (les écrits du *for privé*, les correspondances et les mémoires tenant lieu de montages d'images d'archives audiovisuelles), elle s'apparente plus fortement encore à certaines œuvres littéraires, tel *Un jour de colère* d'Arturo Pérez-Reverte (mais celui-ci appelle ouvertement son livre un roman, bien qu'il ait systématiquement mis en scène des personnages ayant réellement existé et qu'il s'appuie sur une riche documentation historique). Son propos n'est pas de décrire ni d'expliquer, mais de retrouver la réalité perçue et ressentie à partir des traces qui en subsistent : il s'agit de restaurer, de reconstituer, de ressusciter. C'est le propre de l'art, non de l'histoire.

François Lagrange

Les Mises en scène de la guerre au XX^e siècle

Théâtre et cinéma

Sous la direction de David Lescot et Laurent Veray
Paris, Nouveau Monde éditions, 2011



« Sans la guerre, je n'aurais peut-être pas fait de cinéma », dit Ghassan Salhab, cinéaste libanais. La guerre qui change le cinéma : un jugement qui trouve son évidence dans cet ouvrage ambitieux, fruit d'un colloque organisé au musée de l'Armée en 2009 par l'université Paris-Ouest-Nanterre. Ce livre, d'une richesse inouïe, intéresse non seulement les cinéphiles, mais aussi ceux qui sont passionnés par le regard du cinéma et du théâtre sur la guerre. Celle-ci est en effet pensée par le cinéma comme jamais elle ne l'a été. Celui-ci révèle qu'elle est un phénomène culturel changeant, tout au moins dans sa représentation.

Que veut dire représenter la guerre au cinéma ? Un spectacle fascinant ? Une émotion sans risque ? Ou une réflexion sans fin ? Est-ce un récit ou une mise en scène ?

Il n'y a en effet rien de commun entre les images de la Grande Guerre, celles, soviétiques, du conflit opposant l'Allemagne et l'URSS, ou celles de la Seconde Guerre mondiale sur tous ses fronts, celles des guerres coloniales, de Bosnie, du Moyen-Orient, d'Israël, du Liban, d'Irak et d'Afghanistan.

Après la Seconde Guerre mondiale, à l'image du héros emblématique d'une épopée, se substitue la centralité de la victime, des civils « innocents », des oubliés de l'Histoire. Les morts militaires eux-mêmes deviennent des victimes qui n'auraient pas dû être sacrifiées. Avec ce retournement de la victime qui s'héroïsée en devenant kamikaze.

On comprend donc le passage progressif de l'admiration à la compassion souvent critique. À ceci près que la dénonciation de l'horreur n'a jamais servi à grand-chose. Jusque dans les années 1960, avec la mise en scène de héros, c'est l'admiration qui domine, atteignant son sommet dans le cinéma soviétique. Cependant, il a fallu attendre 1943 pour que cette héroïsation du soldat soviétique, s'élevant au-dessus des corps morts des Allemands, succède à la censure absolue des images de la retraite devant les armées allemandes. De même, le spectateur américain ne peut pas voir de morts américains jusqu'en mars 1944. Leur représentation est interdite. En revanche, le burlesque ne l'est pas. Charlie Chaplin, Mack Sennett se moquaient déjà durant la Grande Guerre des représentations du conflit à la cohérence construite. Le plus grand film de guerre américain, *Apocalypse Now*, reste encore fidèle à cette hagiographie qui se nuance peu à peu d'une critique acerbe.

Censures diverses, en raison d'enjeux politiques majeurs, tabous sur l'homosexualité ou l'hétérosexualité font que la représentation de la guerre continue d'offrir une vision du monde qui se substitue à la réalité. La guerre est en fait irreprésentable. Mais des films comme *Apocalypse Now*, *Full Metal Jacket*, *Saving Private Ryan*, *Underground*, *Valse avec Bachir*, par leur capacité à susciter un fort imaginaire collectif, finissent par créer une mémoire cinématographique de la guerre plus forte que la réalité.

Depuis trente ans, les conflits en ex-Yougoslavie, en Israël-Palestine, au Liban ou en Égypte ont suscité des films qui tentent d'approcher la réalité de la façon la plus critique et la plus objective. Non plus comme des allégories, mais comme des mises en question souvent mal acceptées par les belligérants si les images ne vont pas dans le sens qu'ils souhaitent.

Les auteurs de ce colloque ont également interrogé le théâtre, en particulier *Les Derniers Jours de l'humanité* de Karl Kraus, qui fait l'objet, dans ce livre, d'un DVD dit par Denis Podalydès. Un art qui porte un regard critique volontiers acerbe (*Tombeau de Guyotat* monté par Vitez, *Wielopole-Wielopole* de Tadeusz Kantor, *La Folie de Janus* de Sylvie Dyclos-Pomos).

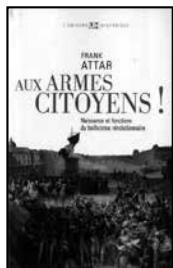
Cet ouvrage de six cent cinquante pages est absolument indispensable dans toute bibliothèque de cinéphile. Il devrait en outre être analysé dans les écoles d'officiers. Sa richesse informative dépasse largement ce compte rendu. Trois

regrets cependant. D'abord l'absence d'une filmographie en fin de volume pour se repérer. Ensuite la discrétion de la présence française (en dehors de Resnais, de Schoendoerffer, de Besson, de Godard dont les auteurs rappellent une phrase prophétique à propos d'une photo en 1948 : « Les Israélites entraient dans la fiction, les Palestiniens tombaient dans le commentaire. » Les cinéastes français ne sauraient-ils pas filmer la guerre ? Enfin, le fait que lier théâtre et cinéma méconnaît que ces deux genres artistiques sont complètement différents et que cela justifierait deux ouvrages plutôt qu'un.

Didier Sicard

Aux armes, citoyens ! Naissance et fonctions du bellicisme révolutionnaire

Frank Attar
Paris, Le Seuil, 2010



Frank Attar est enseignant aux États-Unis et à Sciences-Po Paris. Outre un autre ouvrage sur la Révolution française (1792 : *La Révolution française déclare la guerre à l'Europe*, Complexe, 1999), il est l'auteur d'un *Dictionnaire des relations internationales de 1945 à nos jours*, paru au Seuil en 2009. Il se propose ici de revenir sur « une vision fausse et paradoxale » : alors que la France aurait été entraînée dans la guerre par ses ennemis intérieurs et extérieurs, c'est néanmoins elle qui déclare la guerre à l'Autriche. Pour y parvenir, Frank Attar, ancien élève de François Furet, se livre à une étude, issue de sa thèse, tout aussi approfondie et précise qu'elle est claire et facile à suivre.

L'ouvrage est organisé autour de trois parties. Dans la première, intitulée « Un instrument de conquête du pouvoir », l'auteur montre comment une minorité à l'Assemblée législative, composée de Brissot et de ses amis – Isnard, Condorcet, Roland... –, qu'il appelle « les bellicistes », prend le pouvoir autour de la question de la guerre, en construisant patiemment l'idée que le conflit est inévitable. Brissot, qui a beaucoup voyagé, s'appuie sur une image de « spécialiste » de la diplomatie et lance, à partir d'octobre 1791, le signal de sa campagne belliciste. Il fustige d'abord les émigrés rassemblés aux frontières, puis déplace le débat vers les petits États qui soutiennent, selon lui, leur rassemblement, puis l'empereur qui tenterait de rompre le traité entre la France et l'Autriche. Selon lui, les ennemis ne veulent pas la guerre, mais la France doit montrer sa force et être prête en cas d'attaque. En fait, il dévoile ses véritables intentions en précisant : « La guerre est nécessaire à la France sous tous les points de vue » (p. 86).

Au début de 1792, l'argumentation des bellicistes s'élargit aux ennemis intérieurs : s'opposer à la guerre, c'est s'opposer à la Révolution. Les ministres, puis la gendarmerie nationale, deviennent les cibles des attaques de l'Assemblée législative, alors qu'ils ne dépendent que du roi. Les bellicistes gagnent peu à peu à leur cause les rangs de l'Assemblée, constituée d'hommes neufs et inexpérimentés car les constitutants ne peuvent être réélus, et qui ont besoin de prouver leur légitimité dans la poursuite de la Révolution. Pour y parvenir, les bellicistes s'appuient sur le club des jacobins, « laboratoire rhétorique pour le parti de la guerre » (p. 136), qui dispose d'un réseau en province.

La presse modèle aussi l'opinion, notamment le journal le plus en vue, *Le Patriote français*, que son créateur, Brissot, transforme en instrument de propagande qui organise une grande campagne de presse en faveur de la guerre, qui voit le ralliement de l'essentiel des autres journaux. Il semble, avec toutes les précautions que Frank Attar détaille lorsqu'on veut travailler sur la notion d'opinion publique à cette époque, que l'opinion soutenait la guerre malgré quelques opposants, les royalistes, les feuillants, Marat. Pour renforcer ce sentiment pro-guerre, les bellicistes s'appuient sur la crise des subsistances et désignent comme boucs émissaires les prêtres et les aristocrates, qui, associés aux ennemis de l'extérieur, conduisent à penser la guerre comme nécessaire pour lutter contre la désagrégation de la société et le chaos.

Mais un deuxième ensemble d'arguments se superpose à ce premier cercle. La deuxième partie de ce livre étudie « une apologétique du mouvement », en fait le devenir de la Révolution. Au début de l'année 1791, beaucoup pensent en effet que celle-ci est terminée. La fuite à Varenne permet aux bellicistes de leur montrer leur erreur et la nécessité de se débarrasser du roi. L'objectif de Brissot consiste alors à montrer que Louis XVI est hostile à la Révolution alors même que son image et celle de la reine sont cassées par les caricatures. La guerre doit permettre de conquérir le pouvoir politique, de lutter contre l'Ancien Régime et de diffuser les idées révolutionnaires en Europe. Or, en décembre 1791, le roi s'aperçoit que la guerre peut sauver la monarchie.

Enfin, la troisième partie de cet ouvrage montre que les bellicistes ne sont pas les seuls à souhaiter la guerre par opportunisme, alors que l'armée n'est pas prête. Louis XVI pense en effet que la guerre va renforcer le pouvoir exécutif et maintenir le monde auquel il tient. Marie-Antoinette a le sentiment qu'une démonstration de force va suffire à déstabiliser les révolutionnaires. Les frères du roi, eux, veulent servir leurs ambitions politiques et n'obéissent plus à leur souverain. La Fayette croit pouvoir apparaître comme le sauveur de la monarchie, alors que sa popularité est en baisse après son soutien au roi juste avant Varenne et après le massacre du Champ-de-Mars. Dumouriez, qui remplace Delessart, accusé de trahison par Brissot, au ministère des Affaires étrangères, estime quant à lui que la guerre va permettre de restaurer l'autorité du roi et qu'elle est nécessaire vue la situation internationale. Les réfugiés étrangers en France souhaitent la diffusion des idées révolutionnaires hostiles aux tyrans dans toute l'Europe.

D'autres cependant ne soutiennent pas la guerre. Les souverains étrangers, Catherine de Russie, Joseph II, puis son successeur Léopold II, apportent une aide financière à Louis XVI mais rien de plus, car leurs priorités sont ailleurs, en direction de la Pologne par exemple pour Catherine de Russie. Les constitutionnels sont hostiles à un conflit et écrivent à Léopold II pour que celui-ci n'entre pas dans la spirale militaire. Robespierre, Danton, Desmoulins et Marat s'opposent également à la guerre car, pour eux, il convient de s'occuper en priorité des dangers intérieurs, parce que la guerre offre le pouvoir à Brissot et à La Fayette. Mais ces opposants ne comptent pas parmi eux de grand tribun à l'Assemblée législative et sont méprisés par la famille royale; ils n'offrent pas une résistance suffisante face aux bellicistes qui utilisent la désorganisation, l'indiscipline et l'absence de débats de fond au sein de l'Assemblée. D'ailleurs Danton prendra le parti de Brissot dans l'unique but de participer au pouvoir.

Frank Attar montre dans cet ouvrage que la guerre, provoquée aussi par le hasard et l'irrationnel, précipite la fin de la Révolution : la disparition du roi, la guerre civile (la guerre n'a pas de résultats immédiats) et certains, plus virulents que Brissot, veulentachever la Révolution. La Montagne se débarrasse alors du parti belliciste. Frank Attar démontre que la guerre est un moyen utilisé par Brissot pour prendre le pouvoir. Replaçant son travail dans l'historiographie de la guerre révolutionnaire, il se range du côté de Jean Jaurès pour dire que celle-ci n'était pas inévitable, contrairement à ce que montre un autre courant d'historiens. Il s'appuie sur une bibliographie simplifiée par rapport à sa thèse mais déjà très dense, et complète ce livre par des notes très précises et intéressantes ainsi que par des notices biographiques qui font de cet ouvrage tout à la fois un instrument de travail très pratique et un apport important à l'étude de la guerre.

Évelyne Gayme

**Le
Complexe
de l'autruche
Pour en finir
avec les défaites
françaises**
Pierre Servent
Paris, Perrin, 2011



Une couverture sobre, un titre en rouge et noir (les couleurs de l'anarchie, ou bien en noir et rouge, les couleurs de l'arme du génie ?) sur fond blanc, voici un sous-titre explicite qui pose la problématique : les armées françaises ne seraient-elles vouées à la défaite que par leur seule et unique faute ? D'emblée, Pierre Servent semble répondre oui. Mais rassurons le lecteur, sa conclusion, après une enquête démonstrative, riche en exemples, sera plus nuancée en s'ouvrant sur des descriptions porteuses d'espoir.

Même si l'auteur ne cherche à faire œuvre ni d'historien ni de sociologue, il utilise la méthode de l'enquête journalistique, s'appuie sur des entretiens et sur des travaux universitaires récents, dont on peut regretter qu'ils ne soient pas tous rassemblés dans une belle bibliographie finale.

Mais cela n'est-il pas normal après tout ? À bien y réfléchir, nous avons bel et bien entre les mains une réflexion sur l'histoire de l'armée française depuis presque deux siècles, et plus généralement sur l'histoire de France, sur les modes de décision, le mode de sélection des élites qui dirigent le pays, sur la capacité de rebond de la nation. Alors acceptons-le comme un livre d'opinion qui cherche à susciter l'introspection des militaires, mais aussi à vulgariser les problèmes qui se posent aux armées et donc à ceux qui nous gouvernent.

Visiblement, Pierre Servent, ancien journaliste, ancien conseiller communication d'un ministre de la Défense, colonel de réserve très actif et expert défense auprès de France 2, chargé de cours à l'École de guerre, ne peut accepter l'idée du déclin de son pays et encore moins celui de son armée. Il lui faut tirer les enseignements du passé, en tirer une force et non pas un fatalisme défaitiste. De façon assez originale, il n'hésite pas à étudier l'ensemble de la classe dirigeante, qu'elle soit civile ou militaire. Les questions posées en fin d'introduction sont claires : « La France perd-elle encore en ce début de XXI^e siècle des combats économiques, politiques, pour les mêmes raisons qui lui ont fait perdre tant de guerres dans les siècles précédents ? » « De quoi ces défaites militaires ou civiles sont-elles le nom ? »

En décortiquant l'histoire, du Second Empire, qui s'achève par la capitulation de Sedan et la reddition de Metz, jusqu'à nos jours, en passant par la Première Guerre mondiale et la Seconde, Pierre Servent souligne une idée forte : « Du confort intellectuel, du refus du changement et de l'arrogance mentale naissent les déroutés. » Il convient d'insister sur l'analyse des conséquences de la guerre de 1870. Celle-ci ne constitue pas un chapitre à part entière mais introduit de façon opportune chacun des premiers chapitres. La démarche est trop rare pour qu'on ne la souligne pas, même si les spécialistes de la période n'y trouveront que vulgarisation. Ce livre est un véritable décorticage critique de l'histoire militaire de la France. Avec ce travail, certains grands noms sont franchement égratignés, l'affliction étreint le lecteur devant la description de certaines attitudes, que l'on pourrait qualifier de nobles en d'autres circonstances, mais dont les conséquences en temps de guerre sont dramatiques.

Connaissant bien l'institution militaire et les cercles du pouvoir de l'intérieur, l'auteur ne se contente pas de l'histoire et observe aussi les temps présents dans les domaines certes militaires mais aussi économiques. Il évoque le Sadowa industriel que représente la perte du contrat de construction des réacteurs nucléaires d'Abu Dhabi face à la Corée du Sud après le refus marocain d'acheter des Rafales ; deux ans auparavant. Il aborde le sujet de la formation et de la sélection des élites, de l'organisation de la duplication de « clones » par la République. Il parle aussi de l'excellente formation initiale et continue des militaires. En réalité, de façon subtile, Pierre Servent souligne combien les armées sont, par leurs travers passés et présents, le reflet de la nation tout entière.

Néanmoins, il conclut avec une note optimiste puisqu'il intitule son dernier chapitre : « La France se soigne. » Pierre Servent donne ici des exemples de

belles réussites dans le monde de l'entreprise, l'importance accrue dans les grandes écoles commerciales ou d'ingénieurs de ce que l'École polytechnique, profitant de son encadrement et de son héritage militaire, appelle « la formation humaine ». Non sans élégance, il place en exergue de sa conclusion une phrase enthousiaste de Fabrice Lucchini : « La France est un pays génial. »

Acceptons-en l'augure et conseillons au lecteur d'*Inflexions* de découvrir cet ouvrage qui se lit très agréablement sans qu'on puisse dire pour autant qu'il tombe dans la facilité. Il est vrai que le sujet mérite d'être traité, comme il l'est dans ce livre, sérieusement.

Jean-Luc Cotard

Ce livre est exceptionnel à plusieurs titres. Il émane d'un carnet de guerre illustré d'aquarelles et de dessins réalisés au fusain et à l'encre de Chine par un artiste de vingt-deux ans, membre de l'armée populaire du Viêt-minh depuis l'âge de quinze ans. Le texte est accompagné d'une préface de Stéphane Audouin-Rouzeau, qui dirige la collection « Le fait guerrier » dans laquelle paraît ce livre en France et explique cette « manière différente de dire la guerre » (p. 5); d'un avant-propos de Jessica Harrison-Hall, conservatrice d'art vietnamien au British Museum, qui présente l'originalité de ce document historique car « peu de dessins faits à Diên Biên Phu existent encore aujourd'hui, et bien moins encore semblent avoir été catalogués et publiés » (p. 7); et d'une introduction de Sherry Buchanan, éditrice en anglais dès 2005 et une des traductrices en français de ce témoignage, qui relate les conditions de découverte de ce carnet – dans une boîte en carton à l'étage de la maison de Pham Thanh Tâm, protégé par du plastique et recouvert par un morceau de sa chemise – et rédige la biographie de l'auteur et la présentation du carnet.

Plusieurs lectures peuvent être faites de ce carnet de quarante-quatre pages.

Son intérêt principal réside dans la description de la bataille de Diên Biên Phu. L'auteur, Tâm, est un témoin direct : il appartient à la division d'artillerie lourde de l'armée populaire – F 351 – et, à ce titre, intervient en tant que soldat durant la bataille. Il a participé au déplacement et au camouflage des pièces d'artillerie ainsi qu'à l'assaut final, chargé de l'appareil de pointage d'un canon. Cette bataille a rarement été décrite du point de vue des Vietnamiens. Tâm y relate les techniques pour acheminer les armes : « La pente était trop raide pour porter les pièces d'artillerie à quatre, nous ne pouvions avancer que deux par deux. On a dû faire cinq allers et retours. Hommes et canons étaient couverts de boue. L'opération se déroulait pendant la journée et nous étions visibles de très loin ; une fois près de l'abri, on s'allongeait par terre et on faisait glisser par-dessus nos corps les bouches à feu, les plaques de base, les roues, les affûts et autres pièces détachées jusqu'à ce que tout soit dans l'abri. Une fois les canons en place, nous sommes redescendus trois cents mètres chercher de l'eau pour laver la boue. » Il détaille l'importance des camouflages en bambou ; les mille kilomètres de routes construits en secret ; les ponts construits, démontés, camouflés ; les toits de bois et de bambous des pistes pour qu'elles échappent aux avions ; les canons tirés à bout de bras sur plusieurs kilomètres de pente.

La propagande est constamment présente dans ce récit : Tâm est journaliste et illustrateur officiel de l'Armée populaire depuis 1950. Il glorifie le courage des combattants, mais aussi des civils, qui risquent leur vie, se sacrifient, se privent de nourriture pour la victoire contre les Français. Il met notamment l'accent sur les paysans, habitués au labourage et au travail de la pioche, qui ont creusé des tunnels, sous les barbelés, débouchant au cœur même du camp français.

Tâm n'est pas un combattant de base ; il a une culture militaire : admirateur du correspondant de guerre russe Ilya Erhenbourg, il a une vision globale de

**Carnet
de guerre
d'un jeune
Viêt-minh
à Diên Biên
Phu**

Pham Thanh

Tâm

Paris, Armand

Colin, 2011



la bataille et n'hésite pas à comparer les systèmes de fortification de la Grande Guerre et ceux de Diên Biên Phu : « Pendant la Première Guerre mondiale, les deux camps étaient face à face et s'affrontaient chacun depuis leur réseau de tranchées. A Diên Biên Phu, nos tranchées ont pénétré le camp ennemi. Il n'y avait plus qu'un seul vaste champ de bataille. Pour avancer, nos fantassins ont emprunté les voies que les Français avaient eux-mêmes creusées pour se protéger. L'ennemi a été pris au piège dans ses propres tranchées et galeries. Il ne pouvait mener ses contre-attaques qu'en petits groupes épaulés par les blindés » (pp. 148 et 149).

Tâm a accès à des informations de grande importance : il parle à plusieurs reprises de l'aide que les États-Unis apportent à la France; il sait que des lettres des familles de Navarre et de Castries ont été trouvées, provenant de parachutages et évoquant les demandes d'évacuation des blessés des Français. Il est capable, dès le 8 mai 1954, de fournir dans son carnet le bilan officiel, selon l'Armée populaire, des prisonniers, des morts et des blessés, des avions détruits, et il récapitule les trois étapes ayant conduit à la victoire : « Pendant le premier assaut du 13 mars, nous avons percé l'écorce dure de Him Lam. Pendant la deuxième offensive du 30 mars, nous avons conquis les collines 1, 2, 3 et 4 de la zone est. [...] Au cours de la troisième et dernière étape, nous avons préparé l'offensive du 1^{er} mai. [...] Dans la nuit du 6 mai, nous avons donné l'assaut final » (p. 153). Mais la bataille n'est pas totalement décrite. Il parle des blessés, mais uniquement pour glorifier leur courage : il ne s'attarde pas sur les horreurs de la guerre.

Ses illustrations sont à ce titre révélatrices et permettent de réfléchir au rôle de l'artiste pendant la guerre. Bien sûr, il dessine des armes, mais plus pour représenter les soldats qui les servent. Les légendes des croquis – sur tous sont indiqués un titre, l'endroit ou les personnes représentés, la date – évoquent « un fantassin aux aguets armé d'une baïonnette » (p. 130), « un canon antiaérien » (p. 117), « dans une casemate, les artilleurs se préparent à ouvrir le feu » (pp. 86-87), mais nulle fumée prouvant l'activité de ces armes. D'autres croquis et aquarelles, tout aussi nombreux, montrent des blessés et l'aide qui leur est apportée, des femmes thaïes qui fleurissent les tombes des soldats morts, des paysages...

Pham Thanh Tâm explique à Sherry Buchanan : « Il y a une esthétique de la guerre. Les conditions sont tellement effroyables que le rôle de l'artiste est de réaffirmer pour les autres sa croyance en la vie et de communiquer sa foi en l'avenir. Les Français et les Américains brûlaient nos villages, et bombardaiient nos campagnes. La guerre était tellement dure que je voulais soulager les soldats en leur montrant que la beauté existait toujours. D'ailleurs, ils aimaient me regarder dessiner, cela semblait les calmer. Je ne voulais pas exprimer de haine dans mes dessins. Mon devoir d'artiste était d'illustrer mon amour de la patrie et de mes camarades. Je cherchais à exprimer un sentiment délicat » (p. 15). Pendant la bataille, il réalise aussi des portraits pour que les familles puissent les placer sur l'autel si les soldats meurent.

Mais ce don du dessin est au service de la révolution et participe à la guerre. En effet, il a été formé dans un des cours des beaux-arts organisés par des professeurs de dessin, tous formés aux Beaux-Arts à Paris et devenus résistants. Dès le début, ils dessinent les panneaux et affiches révolutionnaires. En 1948, Tâm est nommé artiste militant, il fabrique les slogans et banderoles et risque la mort s'il est capturé par les Français.

Enfin, ce livre permet d'éclairer les rapports entre les Français et les Vietnamiens. Pham Thanh Tâm, dont les parents sont ouvriers, est allé au lycée français. Il a vécu la famine de 1944-1945 qui fit deux millions de morts : le riz était réquisitionné par les Japonais pour leur armée, mais saisi par les

administrateurs français; la France est donc assimilée à la famine. En novembre 1945, lorsque Haiphong est bombardé, Tâm fuit, est séparé de sa famille et prend le maquis. Il a quinze ans.

Dans son carnet, l'ennemi français n'est pas insulté, mais on le voit intervenir trois fois, lorsqu'il est fait prisonnier. La première description des Français, datée du 18 avril 1954, est la plus violente : « Des prisonniers français se trouvaient là. Certains travailleurs les ont injuriés. Les femmes leur tiraient les oreilles; les hommes leur brûlaient la barbe et leur tiraient le nez. Les soldats français n'osaient pas riposter. Une femme, qui savait quelques mots de Français, les a traités de "chiens" (*lo-xieng*) et de "salauds" (*xa-u*). Un de nos officiers a dû intervenir. "Nous demandons à nos frères de ne pas agir comme ça. C'est contre notre politique ! [...] – Je leur ai tiré les cheveux parce que je n'ai pas voulu désobéir aux règles, sinon je les aurais tous ficelés et exécutés," a répondu un des travailleurs. » Et Tâm conclut : « Ce n'est pas édifiant et ils ont eu tort de maltraiter ainsi les prisonniers, mais il semble que le peuple crie vengeance » (p. 131).

La deuxième description des Français intervient le 7 mai 1954 : « Les soldats obéissants se sont mis en rang, la tête inclinée. Aucun n'a essayé de s'enfuir, tous savaient qu'il n'y avait pas d'issue; nos troupes étaient partout. [...] Officiers et soldats, blancs ou de couleur, se sont alignés sur quatre rangs. Un des Vietnamiens (s'étant battu du côté français) s'est écrié en voyant nos soldats : "Vous nous sauvez la vie !" Je ressens du mépris pour lui, mais aussi de la pitié pour lui et pour notre peuple. Nous avons été divisés et incités à nous entretuer par l'ennemi » (p. 147). Enfin, le 12 mai 1954, les prisonniers français sont décrits « en guenilles » et portant « des sacs de riz sur les épaules. [...] Blancs ou Noirs, étrangers ou Vietnamiens, soldats ou officiers, tous marchent en une seule colonne. C'est probablement la première fois qu'ils sont égaux » (p. 156). Les Français sont donc décrits comme des colonisateurs.

Pham Thanh Tâm vit à Ho Chi-Minh-Ville, retraité de l'armée avec le grade de colonel. Artiste officiel pendant la deuxième guerre du Vietnam, il a réalisé des dessins jusqu'en 1975. Ils appartiennent aux collections permanentes du British Museum, du musée des Beaux-Arts de Ho Chi-Minh-Ville et à d'autres collections au Vietnam. Son carnet de guerre nous permet d'accéder une autre vision de la guerre d'Indochine et d'enrichir la nôtre.

Évelyne Gayme

L SYNTHÈSES DES ARTICLES

FRANÇOIS SCHEER DE LA PUISSANCE EN GÉNÉRAL ET DE LA PUISSANCE MILITAIRE EN PARTICULIER

Lorsque le président de la République, chef des armées, observe que « la défense est le fer de lance de notre diplomatie, de notre sécurité, de notre rang », il exprime au regard de l'histoire séculaire de notre pays une vérité d'évidence : les armes n'ont pas ou peu compté dans la conquête par la France, siècle après siècle, de son statut de grande puissance, statut qu'elle a préservé jusqu'au XX^e siècle en restant une puissance militaire. Cette vérité d'évidence vaut-elle encore pour la France du XXI^e siècle ? Avec des forces armées qui depuis cinquante ans ont subi quelques sévères cures d'amaigrissement, la France peut-elle encore tenir le rang que lui confère son statut de membre permanent du Conseil de sécurité ? A-t-elle toujours la capacité militaire d'une diplomatie tous azimuts ? À ces questions, on peut aujourd'hui répondre affirmativement, mais jusqu'à quand ?

JEAN-LOUIS GEORGELIN LE SOLDAT, INCARNATION DU TRAGIQUE DU MONDE

La légitimité du soldat et sa place unique dans la société tiennent à son acceptation du sacrifice de sa vie et de la possibilité de tuer au nom des intérêts supérieurs de l'État. C'est dans la « civilianisation des esprits » que réside le danger de son effacement.

PHILIPPE VIAL LA FIN D'UN RÔLE POLITIQUE

Aujourd'hui, plus personne en France ne redoute ou n'espère un coup de force militaire. Il n'est plus d'officier général pour incarner un possible homme providentiel ou faire figure de factieux potentiel. Au regard de l'histoire nationale, cette double évidence n'en est pas une. La fin dramatique de la IV^e et les débuts tumultueux de la V^e témoignent d'une tradition aussi ancienne que la République, de Brumaire au 2 décembre, de Mac Mahon à Pétain. Pourquoi ce rôle politique de l'armée, de certains de ses chefs en tout cas, qui a distingué la France, même quand la démocratie y semblait définitivement acclimatée ? Et comment expliquer la rupture observée depuis la fin de la guerre d'Algérie, acquis essentiel mais méconnu des cinquante dernières années ? À défaut de livrer un diagnostique définitif, cet essai d'interprétation propose une approche globale d'une question que les historiens sont encore loin d'avoir épuisée.

SAMY COHEN PRÉSIDENTS ET GÉNÉRAUX SOUS LA V^e RÉPUBLIQUE

Le débat autour des rapports entre le pouvoir politique et l'armée dans une démocratie renvoie généralement à deux postulats majeurs : la prééminence du pouvoir civil sur les militaires, mais aussi la capacité du pouvoir civil de décider en connaissance de cause, et non en avalisant purement et simplement les avis de l'état-major. Mais comment analyser ces rapports sans verser dans la dénonciation souvent complaisante des dangers du « pouvoir militaire » ou de l'« incompétence » endémique des civils ?

JEAN-MARIE FAUGÈRE

L'ÉTAT MILITAIRE : AGGIORNAMENTO OU RUPTURE ?

L'époque est aux ruptures et l'institution militaire n'échappe pas au phénomène : missions d'un type nouveau, environnement bouleversé, adversaires incertains et insaisissables, technologie envahissante, coûts exorbitants, médias omniprésents... Le soldat se pose la question de son utilité et aussi de sa spécificité face à ces bouleversements qui ne suscitent aucun débat public dans les opinions comme au sein des sphères du pouvoir. La défense militaire du territoire et des populations ne semble plus être la priorité, alors même que les armées ne sont plus dimensionnées pour y répondre, même collectivement, en Europe. Parallèlement, l'aspect sacré de la mission se délite sous une apparente banalisation de l'état militaire, l'évaporation du soldat du paysage national et l'effacement du « commandement » dans l'appareil d'État accentué en partie par son absence d'expression publique sincère... Dans ces conditions, le soldat doit-il se résigner, s'isoler ou s'adapter tout en entretenant par nécessité les valeurs qui fondent l'état militaire ? La réponse appartient aux responsables politiques, certainement, mais qui doivent rester à l'écoute d'une hiérarchie militaire consciente de ses responsabilités et de la portée de ses convictions.

HERVÉ PIERRE

LA « GRANDE INVISIBLE ».

DU SOLDAT MÉCONNNU AU SOLDAT INCONNU

L'armée n'a jamais été à la fois autant appréciée et pourtant aussi peu visible. Le « parcours de la reconnaissance » que décrit le philosophe Paul Ricœur offre un outillage conceptuel intéressant pour tenter de dépasser cet apparent paradoxe. Bien que reconnue dans sa singularité d'acceptation du sacrifice suprême, l'armée demeure néanmoins négligée par un corps social qui méconnaît en profondeur sa raison d'être. Cette reconnaissance sans connaissance est dangereuse. La gratitude dont témoignent aujourd'hui les sondages pourrait en effet s'effondrer en l'absence de circonstances particulières mettant en valeur l'éclat de l'action militaire. Le soldat aujourd'hui méconnu pourrait bien se transformer en soldat inconnu. Inconnu non dans le sens établi de représentant une totalité nationale, à l'image du poilu inhumé sous l'Arc de Triomphe, mais au contraire comme expression du néant qui caractériserait un espace public vidé de sa substance.

JEAN-MARC DE GIULI

LE MILITAIRE, ENTRE SOCIALISATION ACCRUE

ET PERTE D'INFLUENCE

Cet article prend acte de l'évolution opposant à une lente « socialisation » des militaires une non moins lente mais réelle marginalisation de ses élites. Pour le premier constat, il analyse la double caractéristique d'exemplarité et de singularité d'une communauté militaire, puis les transformations qui conduisent à la structuration et à l'intégration sociétale de cette dernière. Il explique le second par une désacralisation progressive du métier des armes, aboutissant à la primauté actuelle de préoccupations économiques et sociales, et par les ruptures professionnelles, éthiques et intellectuelles subies par les armées dans la seconde partie du siècle dernier. Condamnée par l'histoire, à contre-courant des réalités actuelles, la « technicisation » des leviers de l'action militaire et publique doit laisser place à une association propre à renforcer notre capacité à affronter les défis qui nous attendent.

JEAN-LUC COTARD

LES MILITAIRES SONT-ILS DES INCOMPRIS ?

Il est facile d'aborder la place du militaire dans l'espace public avec une étude de l'environnement. Plus difficile est d'aborder les facteurs endogènes qui limitent la capacité de rayonnement des armées. Cet article, sans chercher à faire preuve d'une démarche sociologique, permet de simplement constater que les militaires ne sont pas assez conscient de leur potentiel d'action, qu'ils ne travaillent pas assez dans la durée et que les modalités de gestion des personnels, notamment des officiers, génère des effets pervers importants.

MICHEL SAGE

INTERNET : UNE AUTRE MANIÈRE DE RESTER SOCIALEMENT INVISIBLE ?

Des études sociologiques récentes portant sur les nouvelles sociabilités numériques ont démontré qu'Internet offrait une forme originale d'espace public. Certains militaires s'y sont spontanément exprimés à travers la création d'un blog ou la participation à des forums de discussion spécifiques. Or leur parole semble aujourd'hui davantage relayée par d'autres acteurs civils, médiatiques et associatifs, ce qui a pour effet de les reléguer insensiblement à une forme de « cantonnement numérique ». En effet, si elle s'adapte particulièrement bien au communautarisme inhérent au grand fourre-tout qu'est l'espace public numérique, la spécificité militaire, marquée sur le Web par un repli sur un entre-soi convivial et identitaire d'arme ou de spécialité, contribue à pérenniser l'invisibilité sociale des militaires, même si c'est sous une forme nouvelle et technologiquement innovante.

BARBARA JANKOWSKI

LES JEUNES ET L'ARMÉE

La place des armées dans l'espace public se réduit, entraînant un risque d'isolement des militaires dans un monde aux valeurs postmodernes. Cet article met à l'épreuve ces assertions en les appliquant aux relations des jeunes avec les armées. Il passe en revue les arguments relatifs au déclin des armées sur le territoire, à la nostalgie du service militaire. Il s'interroge sur les valeurs des jeunes telles qu'elles apparaissent dans une récente étude, en éclaire l'évolution et constate que ces dernières n'ont pas changé dans un sens absolument étranger à celles en vigueur dans l'institution militaire.

ELYAMINE SETTOUL

À PROPOS DE QUELQUES PERCEPTIONS DES ARMÉES PAR LES JEUNES ISSUS DES QUARTIERS POPULAIRES

La plupart des recherches sur la défense tendent à aborder la jeunesse comme une entité relativement homogène. Cet article explore la perception du monde militaire par des segments de jeunes ayant comme dénominateur commun d'être issus de quartiers populaires et/ou de minorités visibles. Il décrypte l'ambivalence de l'imaginaire que ces derniers associent à la sphère des armées. Ces représentations mettent simultanément en balance une rhétorique de la dette ancrée dans l'histoire coloniale et une identification positive aux valeurs qui fondent les *ethos* militaires.

JEAN GUISNEL

LE DÉSINTÉRÊT DU GRAND PUBLIC

Le « grand public », entité à bords flous que l'on pourrait parfois confondre avec l'« opinion publique », ne s'intéresse que peu au monde militaire. Le lien étroit entre la nation et les armées ayant été profondément remis en cause par la fin du service national, nos concitoyens ne réagissent de manière épidermique qu'aux grands événements que médiatisent les télévisions. Les morts au combat deviennent des victimes, à l'instar de celles d'une catastrophe, et se trouvent traités comme telles par la classe politique. Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions que des familles de soldats morts au combat recherchent auprès de la justice la reconnaissance officielle de ce statut de victime. Une attitude qui vient ébranler encore davantage ce fameux consensus dont jouirait la politique de défense française, beaucoup moins solide qu'il n'y paraît.

ÉRIC CHASBOEUF, PASCAL BUGIS UN RÉGIMENT. UNE VILLE. LE 8^e RPIMA ET CASTRES

Gérard Longuet se félicitait récemment de la symbiose entre le 8^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RPIMA) et la ville de Castres. Bien plus que d'une qualité des relations, c'est bien d'une réelle et profonde affection qu'il s'agit et dont les bénéfices sont gages d'avenir pour l'unité. Tant et si bien que l'attachement à la ville de Castres fait désormais partie intégrante de l'esprit de corps propre au 8 et que Castres se définit avec fierté comme la marraine du régiment. Loin d'être le premier employeur local, le régiment n'est pas uniquement considéré comme une masse salariale ou un outil d'aménagement d'un territoire sinistré, mais bien comme un réel partenaire du développement économique et un atout démographique. La force locale de ce lien armée-nation se traduit dans l'implication de tous les élus par le financement des infrastructures lourdes permettant de pérenniser l'activité parachutiste dans le Tarn. Profondément attachés à leur garnison, les marsouins-parachutistes y trouvent au quotidien la preuve que leur engagement au service du pays a un sens.

DOMINIQUE ARTUR QU'EST-CE QUE LE SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ ?

Créé en 1961, le service militaire adapté (SMA) est aujourd'hui un organisme de formation à caractère éducatif et professionnel qui offre à quatre mille jeunes ultramarins en échec social un parcours adapté, complet, cohérent et rapide jusqu'à l'insertion. La pédagogie proposée est fondée sur la rupture que supposent l'acte de volontariat sous statut militaire et la vie en internat. En plus du permis de conduire et de la formation aux premiers secours, le stage s'articule autour de trois composantes : la formation humaine et citoyenne, la formation scolaire et la formation professionnelle. Si le caractère militaire du parcours concourt prioritairement à son succès, sa finalité n'est nullement de former des soldats professionnels aptes à servir dans les régiments des forces ; cela travestirait la mission et aboutirait à l'échec. Clairement positionné entre formation initiale et formation continue, le SMA accompagne des décrocheurs et des découragés vers une intégration citoyenne, active et responsable, avec des chances optimales de réussite. En 2014, il accueillera six mille volontaires.

JEAN-MICHEL MANTIN ESSOR ET RENOUVEAU D'UNE ADMINISTRATION RÉGALIENNE

Dans l'histoire des institutions, l'administration militaire, « créée dans l'armée et pour l'armée » ainsi qu'elle fut définie à son apogée, au XIX^e siècle, occupe une place singulière. Matrice de l'administration moderne depuis l'Antiquité, elle fut pour notre pays, du XVII^e au XIX^e siècle, le creuset et le modèle de développement de l'État. Si, pendant la période contemporaine et malgré les guerres mondiales, elle a pu sembler peu à peu se reposer sur ses lauriers, face à l'extraordinaire diversification de nouvelles activités régaliennes, les réformes actuelles ont confirmé son caractère irréductible, fondé sur les besoins bien particuliers des armées et des soldats. S'appuyant enfin sur une véritable dynamique d'interarmisation et cherchant aux meilleures sources, aujourd'hui civiles, les innovations à adapter au monde militaire, elle offre sans aucun doute une nouvelle chance à l'armée, unifiée et transcendant ses clivages historiques, de peser sur les politiques publiques et sociétales qui la concernent.

PATRICK GODART LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : HISTOIRE, ENJEUX ET DÉFIS

Le service de santé des armées occupe une place singulière à la fois auprès des forces armées et dans le vaste espace public qui est le sien : la santé publique. Cette place originale a fortement évolué depuis sa création. À l'origine conçu pour les armées royales, il s'agissait non pas tant de soutenir les forces expéditionnaires que de constituer de fait un vrai réseau de santé publique sur le territoire national destiné à maintenir en condition le capital humain et militaire représenté par les jeunes générations masculines. Ce rôle a été structurant à une époque où la santé publique n'existant pas et

où la médecine était balbutiante. L'œuvre historique du service de santé fut également de créer de toutes pièces des disciplines devenues aujourd'hui les piliers de l'espace public sanitaire : la médecine des collectivités, la lutte contre les grandes endémies, l'épidémiologie, l'instruction sanitaire, la constitution d'équipes d'intervention médicales et de stocks médicaux pour les crises...

La fin de la conscription, les évolutions sociologiques, mais également l'irruption brutale de la finance dans la santé ont profondément bouleversé l'espace public de la santé en France. L'enjeu pour lui est désormais de parvenir à réaliser la synthèse entre les évolutions de la santé publique (privatisation, rentabilité, industrialisation des processus) qui lui sont imposées et les incompressibles exigences du soutien des forces armées.

FRANÇOIS LECOINTRE DE LA FIN DE LA GUERRE À LA FIN DE L'ARMÉE

L'évaporation de l'échéance guerrière qui, pendant des siècles, a rythmé la vie de la société française, se traduit depuis deux décennies par une transformation radicale des armées, qui passe inaperçue car comprise comme une simple série de modernisations et d'adaptations techniques destinées à prendre en compte à la fois les contraintes budgétaires et l'évolution technologique des équipements. Il convient de rétablir la relation de causalité entre l'emploi et l'outil pour bien mesurer l'étendue de ces mutations avant de prétendre juger de leur pertinence.

DOMINIQUE JUILLAND « LA SUISSE N'A PAS D'ARMÉE, ELLE EST UNE ARMÉE ! »

La force armée et la défense se trouvent d'emblée au cœur des préoccupations des fondateurs de la Suisse, comme l'atteste le pacte fédéral de 1291. Ce pacte d'assistance militaire confie la défense de l'indépendance du pays à l'ensemble des citoyens, donnant ainsi naissance à l'armée de milice. Durant plus de sept cents ans, cette armée est le ciment de la nation, un moteur d'intégration des différentes langues et cultures constituant la Suisse, et un fort facteur d'identification dans la mémoire collective. Ce rôle n'est jamais réellement remis en question jusqu'en 1990. Aujourd'hui, la Suisse se trouve à un carrefour et quelle que soit la voie qu'elle choisira (autonomie et neutralité armée, accords bilatéraux ou intégration dans une union supranationale), celle-ci influera sur le rôle futur de l'armée dans l'espace public et l'appareil de l'État.

ANDRÉ THIÉBLEMONT IMAGINAIRES DU MILITAIRE CHEZ LES FRANÇAIS

Aujourd'hui, il existe dans l'espace public un imaginaire du militaire radicalement nouveau. Construit depuis plus d'un quart de siècle aux échos de soldats français opérant dans Beyrouth ou Sarajevo et maintenant en Afghanistan, le soldat y est aperçu dans la guerre, mais il ne la fait pas. Victime plutôt que héros, défenseur plutôt que conquérant, il est voué à protéger des populations. C'est, semble-t-il, de cet imaginaire nouveau que l'armée française tire principalement ses ressources de bonnes opinions. En contrepoint de ces représentations vertueuses du soldat, voici qu'avec *L'Art français de la guerre* Alexis Jenni fait ressurgir cet imaginaire d'un militaire supplicant le colonisé qui naufrage se répandit parmi les élites de notre pays. La figure d'un vieux parachutiste repenti l'incarne, victime lui-même de la « pourriture coloniale », récitant avec bonheur la « camaraderie sanglante », l'art de tuer au couteau, d'incendier ou de torturer l'indigène. Le prix Goncourt couronnant l'œuvre et la critique la célébrant attestent de la persistance dans notre pays de cette vision mortifère du militaire.

F FRANÇOIS COCHET
ALEXIS JENNI ET LA MÉTHODE HISTORIQUE

À travers le récent succès littéraire et médiatique de *L'Art français de la guerre* et à l'occasion d'un entretien de la rédaction d'*Inflexions* avec son auteur, il est intéressant de confronter ses références et ses savoirs, en phase avec ceux de la société française contemporaine, à ceux des historiens. Si la création littéraire peut se révéler féconde pour l'historien, il est des moments où elle entre en contradiction avec les méthodes et les savoirs de l'univers historique. Cet article tente de montrer ces distorsions.

TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH

FRANÇOIS SCHEER

POWER IN GENERAL, AND MILITARY POWER IN PARTICULAR

When the President of France, as head of the armed forces, observes that defence is the spearhead of our diplomacy, of our security, and of our rank, he is expressing a self-evident truth from the perspective of our country's secular history: weapons have played little or no part in France's winning, century after century, the country's status as a great power: one it maintained up to the 20th century by remaining a military power. Is that self-evident truth still valid for France in the 21st century? With the armed forces having, for 50 years, undergone some severe weight-loss treatments, can France still hold the rank conferred on it by its status as a permanent member of the Security Council? Has France still got the military capability to operate a wide-ranging foreign policy? We can reply positively to these questions, but for how long?

JEAN-LOUIS GEORGELIN

THE SOLDIER AS AN INCARNATION OF WORLD TRAGEDY

Soldiers' legitimacy, and their unique place in society, come from their acceptance of sacrificing their lives and the possibility of killing in the name of the State's higher interests. "Civilianisation" of the role presents a danger of the legitimacy being lost.

PHILIPPE VIAL

THE END OF A POLITICAL ROLE

Nobody in France now fears or hopes for a coup by the military. It is no longer commonplace to invest a person with possibly being "the man we need" or to see someone as potentially seditious. The republican tradition has reached a new maturity.

SAMY COHEN

PRESIDENTS AND GENERALS UNDER THE 5th REPUBLIC

Discussions about relationships between the governmental authorities and armed forces in a democracy generally come down to two major premises: the primacy of civil power over the military, and the ability of the civil authorities to take decisions by knowing what they are dealing with, and not by simply accepting the opinions of the high command. It may, however, be asked how we can analyse these relationships without lapsing into—often self-serving—denunciation of the dangers of military power, on the one hand, or of the endemic incompetence of civilians, on the other?

JEAN-MARIE FAUGÈRE

A MILITARY STATE: BRINGING THINGS UP TO DATE, OR MAKING A CLEAR BREAK?

This is the era of clean breaks, and the military cannot escape the phenomenon. There are new tasks to be undertaken, an environment turned upside down, uncertain or unfathomable adversaries, technological ramifications, horrific costs, and the media everywhere! Soldiers wonder about their usefulness and also about their specific role in the face of these upheavals. No discussion of the

matter is being undertaken among the general public or in the circles of power. Military defence of the country and its inhabitants no longer seems to be a priority, and armed forces are no longer designed to meet those concerns, even collectively, in Europe. At the same time, what was the sacrosanct aspect of the task crumbles when faced with visible demystification of the military, the disappearance of soldiers from the national landscape and the erasure of "command" from the State apparatus; this is partly exacerbated by a lack of sincere statements from governments. Given these circumstances, should a soldier resign himself to the situation, keep apart or adapt, while necessarily subscribing to the values underlying the status of the military? The answer is politicians' responsibility, certainly, but they must continue to listen to the officers and high command, aware of those people's responsibilities and the extent of their convictions.

HERVÉ PIERRE **THE GREAT INVISIBLE. FROM POORLY KNOWN SOLDIERS** **TO UNKNOWN SOLDIERS**

The armed forces have never been so much appreciated and yet so poorly visible. The "journey of recognition" described by philosopher Paul Ricœur gives us a conceptual toolkit which is interesting because it attempts to overcome this apparent paradox. Although the forces are recognised for being unusual in accepting the supreme sacrifice, they are nevertheless neglected by society, which profoundly misjudges the rationale for soldiering. This knowledge-free recognition is dangerous. The gratitude now shown by surveys could evaporate in the absence of specific circumstances bringing to the fore the brilliance of military action. Soldiers who are now poorly known could well become soldiers who are unknown: not unknown soldiers in the established sense of an individual representing a national force—like the World War I squaddie buried under the *Arc de Triomphe*—but, on the contrary, in the sense that nothing is known of the reality that characterises the public phenomenon.

JEAN-MARC DE GIULI **THE MILITARY, BETWEEN INTENSIFIED SOCIALISATION** **AND LOSS OF INFLUENCE**

This article recognises the development that contrasts a slow socialisation of soldiers with a marginalisation that is no less slow of their élites. For the first observation, it analyses the two characteristics of a military community: having an exemplary nature and being unusual. It then looks at the transformations that lead to structuring and social integration of the community. It explains the second observation by progressive disappearance of mystique in the profession of soldiering, resulting in the current primacy of economic and social concerns, and by the sharp occupational, ethical and intellectual about-turns undergone by armed forces in the second half of the last century. The increasingly technical nature of instruments used by military and public action having been condemned by history, as running against the tide of current realities, the transformation should be replaced by an association that can strengthen our ability to confront the challenges awaiting us.

JEAN-LUC COTARD **ARE SOLDIERS MISUNDERSTOOD?**

It is easy to look at soldiers' place in society by studying the setting. It is more difficult to study endogenous factors limiting armed forces' ability to extend their influence. Without seeking to constitute a sociological initiative, this article simply enables us to note that soldiers' are insufficiently aware of their potential to act, that they do not work enough over the whole period and that the personnel-management arrangements, particularly in the case of officers, produce major perverse effects.

MICHEL SAGE

THE INTERNET: ANOTHER WAY TO REMAIN SOCIALLY INVISIBLE?

Recent sociological studies relating to the new digital social media have shown that the Internet provides an unusual type of public forum. Some people in the military have proactively used the Web as a means of expression, by creating blogs or participating in specific chatrooms. What they are saying now seems to be increasingly taken up by other people—civilians, media communicators and associations—with the result that they are imperceptibly relegated to a form of “digital ghettoisation”. If the specifically military element adjusts particularly well to the formation of community groups that characterises the public-space rag-bag of the Internet, that element, characterised in cyberspace by withdrawal into a matey identification with those dealing with similar weapons or specialities, is helping perpetuate soldiers’ social invisibility, even if it is in a new and technologically innovative form.

BARBARA JANKOWSKI

YOUNG PEOPLE AND THE MILITARY

The place occupied in public consciousness by the armed forces is declining, leading to the risk of soldiers being isolated in a world with postmodern values. This article puts these assertions to the test by applying them to young people’s relationships with the military. It reviews the arguments relating to the decline of armed forces in France and to nostalgia for military service. It asks about the values of young people as shown by a recent study, highlights developments and notes that the changes in those values are not totally different from those at work in the military itself.

ELYAMINE SETTOUL

HOW YOUNG PEOPLE ON POOR ESTATES SEE THINGS

Most of the research studies on defence tend to treat young people as a relatively homogeneous group. This article explores perceptions of the military world as seen by groups of young people whose common feature is that they come from working-class districts and/or from visibly minority communities. It decodes the ambivalence implicit in what these groups imagine about the military world. These views involve a balance between the rhetoric of a debt rooted in colonial history and a positive identification with the values underlying the military ethos.

JEAN GUISNEL

HOW THE GENERAL PUBLIC SEE THINGS

The “general public”—a rather vague concept that can sometimes correspond to “public opinion”—is not much interested in the military world. As the close link between the nation and the armed forces has been to a great extent disrupted by the end of national service, our fellow citizens react viscerally only to the great events that can be seen on television. Those who die in combat have become “victims”, like people hit by a disaster, and politicians tend to treat them as such. In these circumstances, we should not be surprised that the families of soldiers who die in combat seek official recognition of their victim status from the judicial authorities. This attitude is further undermining the much-cited consensus supposedly enjoyed by France’s defence policy; it is much less robust than it seems.

ÉRIC CHASBOEUF AND PASCAL BUGIS

A REGIMENT AND A TOWN: THE 8th RPIMA

(REGIMENT OF INFANTRY & MARINE PARATROOPERS) AND CASTRES

Gérard Longuet, France’s Minister of Defence, recently said he was happy with the symbiosis between the 8th RPIMa and the regiment’s home town of Castres. There was much more to it than having a good relationship; it was a real and deep affection, with the benefits providing assurances for the regiment’s future. The soldiers’ attachment to the town is now so great as to be an integral part of

the regiment's *esprit de corps*, and Castres proudly calls itself the regiment's mother-substitute. Being far from the largest local employer, the regiment is not seen just in terms of the wages it provides or as a factor assisting town planning in a blighted area, but as a real partner in economic development and an asset in demographic terms. This local strength of the army-nation connection results in all the locally elected politicians being concerned about finance for substantial infrastructure projects enabling the paratroopers' activities to continue in the *département* of Tarn. The marine-paratroopers are deeply attached to their garrison and find, on a daily basis, proof that their commitment to serve the country has direction.

DOMINIQUE ARTUR APPROPRIATE MILITARY SERVICE

SMA, or France's Appropriate Military Service, was established in 1961, and it is now a training body with an educational and professional nature, providing 4,000 young people a year from France's overseas possessions who have encountered social failure with an appropriate, comprehensive, consistent and quick route to enter employment. The educational programme on offer is based on the clean break implied by leaving a boarding school and volunteering for a military status. In addition to providing a driving licence and training in first aid, the course has three components: human and citizen training, educational aspects and occupational training. While the military nature is a priority in contributing to success of the programme, its ultimate purpose is not at all to train people as professional soldiers able to serve in a regiment; that would misrepresent the task and lead to failure. SMA is clearly positioned between basic training and continuing training, supporting integration into adult life as active and responsible citizens, with a maximum chance of success for both those who succeeded and those who were initially discouraged. In 2014, it will take in 6,000 volunteers.

JEAN-MICHEL MANTIN RAPID DEVELOPMENT AND RENEWAL OF SOVEREIGN ADMINISTRATION

In the history of institutions, military administration "created in and for the army" as it was defined at its height, in the 19th century, occupies a remarkable place. As the pattern for modern administration since antiquity, it was, for France from the 17th to the 19th centuries, the crucible providing a model for the State's development. While, in contemporary times, and in spite of world wars, it may gradually have come to be seen as resting on its laurels, given the extraordinary diversification of new sovereign activities, current reforms have confirmed the unalterable nature of military administration, based on the very specific needs of armed forces and of soldiers. Relying on a real boost from pooling resources between army, navy, air force and gendarmerie, and seeking the best sources—now civil—and innovations to ensure suitability for the military, administration of the forces no doubt gives the armed forces—unified and overcoming historic divisions—an opportunity to influence government and social policies that affect them.

PATRICK GODART THE ARMED FORCES' HEALTH SERVICE: HISTORY, ISSUES AND CHALLENGES

The armed forces' health service occupies an unusual position in relation to both the military and its public role: public-sector health provision. That position has developed considerably since the service was established. It was originally designed to serve the French monarchy's armies: not so much to support expeditionary forces as to form a real public-health network in France, intended to keep the military's human-capital resources—primarily young men—in good condition. This role was formative at a time when public-health provision was non-existent and medicine was in its infancy. That historic creation of the service also involved creating, from scratch, the disciplines that have now

become pillars supporting public health: community medicine, combating major endemic diseases, epidemiology, health education, forming medical-intervention teams and building up medical stocks in anticipation of crises.

The end of conscription, together with sociological developments and the sudden emergence of financial considerations in health matters, have dramatically shaken up public-health provision in France. What now matters in this area is to succeed in reconciling developments that have been imposed in the public-health field (privatisation, cost-effectiveness and industrialisation of procedures) with the irreducible requirements of support for the armed forces.

FRANÇOIS LECOINTRE FROM THE END OF WAR TO THE END OF THE MILITARY

The disappearance, after centuries, of a warrior period in the lives of French people has resulted over the past two decades in a radical transformation of the armed forces. It has gone unnoticed, because it was bound up with modernising changes and technical adjustments intended to accommodate both expenditure constraints and technological developments in equipment. Before assessing the extent of the changes and judging their relevance, we should re-establish the cause-and-effect relationship between employment and the tool employed.

DOMINIQUE JUILLAND "SWITZERLAND HASN'T GOT AN ARMY; IT IS AN ARMY!"

Armed force and defence appeared immediately at the heart of concerns for Switzerland's founders, as shown by the federal pact of 1291. That military-assistance pact entrusted the country's defence of its independence to all its citizens, thus producing a militia. For over 700 years that army was the cement holding the nation together, a force driving inclusion of the various languages and cultures constituting Switzerland, and a strong identifying factor in the collective memory. That role was never really questioned until 1990. Switzerland now finds itself at a crossroads, and whichever road the country chooses (autonomy and armed neutrality, bilateral agreements or integration into a supranational union) it will influence the armed forces' future place in society and in the State apparatus.

ANDRÉ THIÉBLEMONT HOW FRENCH PEOPLE IMAGINE A SOLDIER'S LIFE

There is now, in society, a radically new idea of military life. The image was constructed over a quarter of a century ago, reflecting the experiences of French soldiers operating in Beirut or Sarajevo, or those now in Afghanistan. Soldiers are seen as in a war situation, but not fighting. They are victims rather than heroes, defenders rather than conquerors, dedicated to protecting local populations. It is, it seems, basically this new image that is responsible for the good opinions of the French armed forces. As a counterpoint to these representations of soldiers as virtuous, Alexis Jenni, in *L'Art Français De La Guerre*, reminds us of the image that was widespread until recently among France's élites: of soldiers torturing colonised people. This is personified by the picture of an old and penitent paratrooper, himself a victim of the "colonial rottenness", talking happily about the "bloody camaraderie", the art of killing with a knife, starting fires and torturing the native population. The Prix Goncourt awarded to the book, together with the review extolling it, attest to the persistence in France of this deadly view of soldiers.

FRANÇOIS COCHET ALEXIS JENNI AND THE HISTORIC METHOD

Through the recent literary and media success of *L'Art Français De La Guerre*, and on the occasion of a meeting between the author and the editors of *Inflexions*, it is interesting to compare Jenni's refer-

ence works and his knowledge—which are consistent with those of contemporary French society—with those of historians. While literary creations can prove fruitful for historians, there are times when they contradict the methods and knowledge of academic historians. This article tries to show these discrepancies.

L BIOGRAPHIES

LES AUTEURS

■ Dominique ARTUR

Après une première partie de carrière opérationnelle au sein des troupes de marine, Dominique Artur a essentiellement servi comme officier supérieur dans le domaine de la formation et de la coopération militaire. Entre 1990 et 1994, il enseigne la tactique blindée à de jeunes officiers dans des écoles d'application au Zaïre et en France. En 1998, il se voit confier un bataillon d'élèves aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan pendant deux ans. Enfin, en 2002, après avoir commandé le régiment d'infanterie-chars de marine (RICM) basé à Poitiers, il accompagne des stagiaires de l'École de guerre durant un cycle scolaire. Il partage cette belle expérience de formateur avec celle d'assistant militaire technique auprès d'armées étrangères. Il conseille notamment le ministre de la Défense et le chef des forces armées malgaches de 1996 à 1998. Depuis sa sortie du Centre des hautes études militaires (CHEM) en juin 2004, il a successivement servi auprès du général chef d'état-major de l'armée de terre et commandé en second les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan. Général depuis 2007, il commande le service militaire adapté (SMA) depuis le 1^{er} août 2010.

■ René BACHELET

Voir rubrique « comité de rédaction »

■ Pascal BUGIS

Avocat inscrit au barreau de Castres depuis 1986, Pascal Bugis est maire de cette ville depuis 2001 et président de la communauté d'agglomération Castres-Mazamet depuis 2008.

■ Éric CHASBOEUF

Le colonel Éric Chasboeuf, saint-cyrien de la promotion 1989-1992, breveté de l'École de guerre, spécialiste en relations internationales, a participé à des missions en ex-Yougoslavie, au Kosovo, au Gabon, à la Réunion et en Afghanistan. Il commande actuellement le 8^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RPIMA) à Castres.

■ François COCHET

François Cochet est professeur d'histoire contemporaine à l'université Paul Verlaine-Metz – Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire – Maison des sciences de l'homme (CRULH-MSH). Il a notamment publié *Soldats sans armes. La captivité de guerre, une approche culturelle* (Bruxelles, Bruylants, 1998), *Les Soldats de la « drôle de guerre »* (Paris, Hachette, 2004), *Survivre au front (1914-1918). Les poilus entre contrainte et consentement* (Saint-Cloud, Soteca, 2005) et, parmi de nombreux ouvrages collectifs, il a dirigé avec Rémy Porte le *Dictionnaire de la Grande Guerre* (Paris, R. Laffont, 2008). Il prépare actuellement un ouvrage sur les relations entre les soldats et leurs armes.

■ Samy COHEN

Voir rubrique « comité de rédaction »

■ Jean-Luc COTARD

Voir rubrique « comité de rédaction »

■ Jean-Marie FAUGÈRE

Saint-cyrien de la promotion « Général Gilles » (1969-1971), le général d'armée (2S) Jean-Marie Faugère sert dans l'artillerie. Il passe quatorze ans en unités opérationnelles, entre artillerie blindée, artillerie parachutiste et dragons parachutistes (renseignement). Il sert à l'état-major de l'armée de terre (EMAT) et à l'état-major des armées (EMA) comme sous-chef d'état-major « plans » notamment, à la délégation aux affaires stratégiques (construction européenne), à l'état-major du commandement de la force d'action terrestre à sa création, à la tête de la région terre nord-est, avant de terminer inspecteur général des armées. Il est breveté de l'École supérieure de guerre et diplômé de l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA) – armes nucléaires.

■ Jean-Louis GEORGELIN

Entré à l'École spéciale militaire en qualité de saint-cyrien en septembre 1967, Jean-Louis Georgelin a choisi, à l'issue de sa scolarité, de servir dans l'infanterie et rejoint l'École d'application de l'infanterie (EAI) à Montpellier. À l'été 1970, lieutenant, il est affecté au 9^e régiment de chasseurs parachutistes où il tient les fonctions de chef de section. Il retourne à Montpellier en 1973 comme instructeur à l'École d'application de l'infanterie. Trois ans plus tard, il est muté comme capitaine au 153^e régiment d'infanterie de Mutzig où il prend le commandement d'une compagnie. À l'issue de son commandement, il passe un an au centre d'exploitation du renseignement militaire avant d'être nommé aide de camp du chef d'état-major de l'armée de terre. Promu commandant, il part à Fort Leavenworth, aux États-Unis, suivre le *Command and General Staff College*, puis rejoint l'École supérieure de guerre à Paris. En 1985, lieutenant-colonel, il est muté à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr où il commande un bataillon pendant trois ans, avant de diriger la section « Études et perspectives » du bureau « Planification-finances » de l'Etat-major de l'armée de terre. De 1991 à 1993, il prend le commandement du 153^e régiment d'infanterie à Mutzig avant d'être pendant un an auditeur au Centre des hautes études militaires (CHEM) et à l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN), puis adjoint au chef du cabinet militaire du Premier ministre de 1994 à 1997. Promu général de brigade en 1997, il est nommé général adjoint à la 11^e division parachutiste et rejoint la Force de stabilisation (SFOR) en ex-Yougoslavie pour occuper les fonctions de chef du bureau « *Plans and Policy* ». Il est ensuite affecté à l'état-major des armées d'abord en tant que chef de la division « Plans, programmes, évaluation », puis comme sous-chef d'état-major « Plans ». Il est promu général de division en août 2000 et général de corps d'armée en octobre 2002. Chef de l'état-major particulier du président de la République en 2002, il est promu général d'armée le 3 octobre 2003, avant d'être nommé chef d'état-major des armées françaises le 4 octobre 2006. Il est admis dans la deuxième section des officiers généraux le 28 février 2010. Il est Grand'Croix de la Légion d'honneur et Grand'Croix de l'Ordre national du Mérite. Le 9 juin 2010, il est nommé

Grand chancelier de la Légion d'honneur et chancelier de l'Ordre national du Mérite

■ Jean-Marc DE GIULI

Licencié en histoire, saint-cyrien, Jean-Marc de Giuli a fait une carrière dans l'armée de terre après avoir effectué son service national. Son parcours se déroule pour une part dans les troupes de montagne, notamment comme chef de corps du 6^e bataillon de chasseurs alpins (1990-1992) et commandant de la 27^e brigade d'infanterie de montagne (2000-2002). Après une affectation au cabinet du ministre de la Défense (1988-1990), il est, à partir de 1995 et jusqu'en 2004, l'un des acteurs majeurs de la mise en œuvre de la professionnalisation de l'armée de terre, comme chef du centre de prospective de l'état-major de l'armée de terre, général adjoint doctrine au commandant de la doctrine et de l'enseignement militaire supérieur et général adjoint au major général de l'armée de terre. Le général de division Jean-Marc de Giuli a quitté le service actif en 2004. Collaborateur de sociétés, il exerce une activité de consultant et anime un réseau d'experts opérationnels.

■ Patrick GODART

Issu de l'École du service de santé des armées de Bordeaux et de l'Institut de médecine tropicale de Marseille, le médecin général Patrick Godart sert pendant les événements indépendantistes comme médecin chef de l'île de Lifou, en Nouvelle-Calédonie, puis au 11^e régiment d'artillerie et au 11^e régiment de génie. En 1998 et 1999, il est médecin chef de la division multinationale sud-est à Mostar (Bosnie-Herzégovine). Assistant puis spécialiste des techniques d'état-major du service de santé, il occupe successivement des postes de direction à Baden-Baden, au corps européen à Strasbourg, à la direction régionale de Bordeaux, puis à la direction centrale du service de santé à Paris. De septembre 2007 à juin 2008, il est auditeur de la 57^e session du Centre des hautes études militaires. Il est également diplômé de l'Institut d'études politiques, section service public, breveté de l'enseignement militaire supérieur (101^e promotion), de la *Führungsakademie der Bundeswehr* à Hambourg (38^e promotion) et de la *Medical School* de San Antonio (Texas). Depuis le 1^{er} juillet 2008, il est conseiller médical du chef d'état-major des armées.

■ Jean GUISNEL

Journaliste depuis 1972, Jean Guisnel suit les affaires de défense à partir du milieu des années 1980, d'abord à *Libération*, puis au *Point*, où il anime le blog « Défense ouverte », ainsi qu'au *Télégramme*. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur ces questions. Le dernier, cosigné avec Viviane Mahler : *Pirates de Somalie* (Grasset, 2012).

■ Barbara JANKOWSKI

Barbara Jankowski est responsable de programme au pôle défense et société de l'Institut de recherches stratégiques de l'École militaire (IRSEM). Elle a été auparavant directrice de la recherche au Centre d'études en sciences sociales de la défense (C2SD). Elle travaille sur l'opinion publique et la défense, sur le rôle des militaires dans le processus décisionnel, ainsi que sur les jeunes et la défense.

■ Dominique JUILLAND

Né en 1943, le général Dominique Juilland est titulaire d'une licence en sociologie de l'université de Genève, diplômé en sciences militaires de l'École polytechnique fédérale de Zurich et breveté de l'École supérieure de guerre de Paris. Après ses études, il entre au service de

la Confédération helvétique et rejoint l'armée comme officier de métier. Chasseur alpin, il accomplit une carrière complète au sein de cette arme. En alternance avec des services comme officier d'état-major général à l'état-major de la division de montagne 10, dont il sera chef d'état-major, il commande un bataillon, puis un régiment d'infanterie de montagne. Après avoir commandé l'école de recrues d'infanterie de Colombier/Neuchâtel et dirigé la division planification de l'armée, il est nommé à la tête de la région militaire du Valais. Promu général de division, il est chef de l'instruction opérative à l'état-major de l'armée et à ce titre responsable de la formation des futurs officiers généraux et des exercices internationaux. Il termine son parcours d'officier de métier comme attaché de défense près l'ambassade de Suisse à Paris. Il quitte le service actif en 2003 et est aujourd'hui président de l'Association de la *Revue militaire suisse* et de l'Association suisse d'histoire et de sciences militaires.

■ François LECOINTRE

Voir rubrique « comité de rédaction »

■ Jean-Michel MANTIN

Jean-Michel Mantin réussit le concours de recrutement externe des commissaires et intègre les écoles du commissariat de l'armée de terre de Montpellier en 1986. De 1990 à 1995, il est directeur des services administratifs et financiers du 8^e régiment d'artillerie à Commercy. Détaché en opération extérieure dans le cadre de la FORPRONU entre décembre 1992 et juin 1993, il est commissaire du bataillon de génie en Bosnie-Herzégovine à Kakanj. En 1996, à l'issue d'une année d'enseignement militaire du second degré au cours de laquelle il effectue un stage à la Commission centrale des marchés du ministère des Finances puis le stage à l'ENA des administrateurs civils nommés au tour extérieur, il rejoint l'état-major de l'armée de terre au bureau planification des ressources humaines. Le 1^{er} septembre 2001, il est affecté à l'état-major de l'inspecteur général des armées-terre (IGAT) comme officier traitant. À ce titre, il a participé à de nombreuses inspections des forces positionnées outre-mer. Le 19 juillet 2004, il rejoint la direction des commissariats d'outre-mer à Djibouti comme directeur adjoint. À son retour, le commissaire colonel Jean-Michel Mantin est nommé directeur du commissariat de l'armée de terre de Limoges. Affecté en 2008 à la direction centrale du commissariat de l'armée de terre (DCCAT) pour travailler à l'intégration des structures du commissariat de l'armée de terre au sein du futur service du commissariat des armées (SCA), il rejoint en mars 2010 la direction centrale de ce nouveau service interarmées pour contribuer à la montée en puissance du bureau de gestion des trois corps de commissaires et assurer plus particulièrement, dans ce cadre nouveau, la gestion des commissaires de l'armée de terre. Depuis le 1^{er} septembre 2011, il est directeur-adjoint du centre d'expertise de soutien général des armées (CESGA). Le commissaire colonel Mantin est ancien auditeur de la 47^e session nationale de l'IHEDN-armement et économie de Défense.

■ Hervé PIERRE

Né en 1972, Hervé Pierre est officier d'active dans l'armée de terre. Saint-cyrien, breveté de l'enseignement supérieur, il a suivi aux États-Unis la scolarité de l'*US Marines Command and Staff College* en 2008-2009. Titulaire de diplômes d'études supérieures en histoire (Sorbonne) et en sciences politiques (IEP de Paris), il est l'auteur de deux ouvrages, *L'Intervention militaire française*

au Moyen-Orient, 1916-1919 (Éd. des Écrivains, 2001) et *Le Hezbollah, un acteur incontournable de la scène internationale ?* (L'Harmattan, 2009). Ayant effectué l'essentiel de sa carrière dans l'infanterie de marine, il a servi sur de nombreux théâtres d'opérations, notamment en Afghanistan (Kapisa 2009, Helmand 2011). Il est actuellement officier rédacteur des interventions du général major général de l'armée de terre.

■ Michel SAGE

Saint-cyrien, breveté en 2009 du Collège interarmées de défense (CID), le chef de bataillon (TA) Michel Sage est titulaire d'un master 2 en sciences sociales de l'université Paris-V-Descartes (2011). Sa carrière l'a amené à servir dans les transmissions tactiques (53^e RTRS de Lunéville et 48^e RTRS d'Agen), à l'École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA à Saint-Maixent-l'École) et au lycée militaire d'Autun. Ses travaux de recherche les plus récents portent sur le *Knowledge Management* (mémoire du CID, 2009), sur l'expression du commandement des commandants d'unité (mémoire de master 1, 2010) et sur l'expression des militaires dans l'espace numérique (mémoire de master 2, 2011). Il est actuellement affecté à Paris en tant qu'officier traitant d'état-major au bureau condition du personnel-environnement humain (BCP-EH) de la DRHAT.

■ François SCHEER

Voir rubrique « comité de rédaction »

■ Elyamine SETTOUL

Elyamine Settoul est diplômé en sociologie, en sciences politiques et en relations internationales. Titulaire d'un doctorat en sociologie politique obtenu à Sciences-Po Paris, il est spécialisé sur les questions relatives à la sociologie militaire, l'immigration, le monde arabo-musulman et les médias. Il a été allocataire de recherche (DGA-CNRS) auprès de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) et enseigne actuellement la sociologie et les sciences politiques à l'Institut d'études politiques de Paris.

■ André THIÉBLEMONT

Voir rubrique « comité de rédaction »

■ Philippe VIAL

Agrégé et docteur en histoire, Philippe Vial est directeur scientifique de la division études et enseignement du Service historique de la Défense. Soutenu en 2008 à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne, sous la direction du professeur Robert Frank, sa thèse s'intitulait *La Mesure d'une influence. Les chefs militaires et la politique extérieure de la France à l'époque républicaine*. Parallèlement, il a codirigé plusieurs colloques scientifiques, en particulier consacrés aux questions politico-militaires : *Militaires en République, 1870-1962. Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France* (Publications de la Sorbonne, 1999); *Les Occidentaux et la crise de Suez : une relecture politico-militaire* (à paraître en 2012 aux Publications de la Sorbonne). Il intervient régulièrement à l'École de guerre et au Centre des hautes études militaires, dans le cadre de cours magistraux comme de séminaires d'approfondissement.

LE COMITÉ DE RÉDACTION

■ Jean-René BACHELET

Né en 1944, Jean-René Bachelet a effectué une carrière militaire complète dans l'armée de terre, de 1962, où il entre à Saint-Cyr, jusqu'en 2004, où, général d'armée, il occupe les fonctions d'inspecteur général des armées. Chasseur alpin, il a commandé le 27^e bataillon de chasseurs alpins, bataillon des Glîères. Comme officier général, outre de multiples commandements nationaux au plus haut niveau, il a exercé le commandement du secteur de Sarajevo dans le cadre de la FORPRONU en 1995, au paroxysme de la crise. De longue date, il a mené une réflexion de fond touchant aux fondamentaux du métier militaire en termes d'éthique et de comportements ; cette réflexion est traduite dans un certain nombre de documents dont les principaux sont « L'Exercice du métier des armes dans l'armée de terre, fondements et principes » et le « code du soldat », ainsi que dans de multiples articles et communications. Jean-René Bachelet quitte le service actif en 2004 et sert actuellement en deuxième section des officiers généraux. Il a publié *Pour une éthique du métier des armes, vaincre la violence* (Vuibert, 2006).

■ Monique CASTILLO

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, agrégée de philosophie et docteur d'État, Monique Castillo enseigne à l'université de Paris-XII. Ses principaux travaux portent sur la philosophie moderne et sur les questions contemporaines d'éthique et de politique. Elle a notamment publié *La Paix* (Hatier, 1997), *L'Europe de Kant* (Privat, 2001), *La Citoyenneté en question* (Ellipses, 2002), *Morale et politique des droits de l'homme* (Olms, 2003), *Connaitre la guerre et penser la paix* (Kimé, 2005), *Éthique du rapport au langage* (L'Harmattan, 2007). Elle a fait partie en 2001-2002 d'un groupe de recherche (CHEAR-DGA) sur la gestion des crises.

■ Jean-Paul CHARNAY

Né en France, Jean-Paul Charnay passe ses jeunes années en Algérie où il étudie le droit français et musulman ; après avoir soutenu à Paris ses thèses de doctorat (lettres et sciences humaines, droit, science politique) il exerce diverses professions juridiques puis s'intéresse à la sociologie, l'histoire et la stratégie. Jean-Paul Charnay, qui a vécu plus de vingt ans au Maghreb, s'est attaché au fil du temps à multiplier les rencontres de terrain et les missions universitaires sur tous les continents où il a mené une recherche comparée sur les conflits. Après avoir créé à la Sorbonne le Centre d'études et de recherches sur les stratégies et les conflits, il préside actuellement le Centre de philosophie de la stratégie dont il est le fondateur. Islamologue reconnu, Jean-Paul Charnay a publié de nombreux ouvrages, entre autres : *Principes de stratégie arabe* (L'Herne, 1984), *L'Islam et la guerre* (Fayard, 1986), *Méastratégie, systèmes, formes et principes de la guerre féodale à la dissuasion nucléaire* (Economica, 1990), *Critique de la stratégie* (L'Herne, 1990), *Stratégie génératrice. De l'anthropologie à la géopolitique* (PUF, 1992), *Regards sur l'islam. Freud, Marx, Ibn Khaldun* (L'Herne, 2003), *Esprit du droit musulman* (Dalloz, 2008), *Islam profond. Vision du monde* (Éditions de Paris, 2009).

■ Patrick CLERVOY

Issu du collège militaire de Saint-Cyr-l'École puis de l'École du service de santé des armées de Bordeaux, le médecin chef des services Patrick Clervoy a été médecin d'unité

pendant quatre années au profit de régiments de la 9^e division d'infanterie de marine. Il a participé à plusieurs opérations extérieures en Afrique centrale, en Guyane et en ex-Yougoslavie. Il est aujourd'hui professeur titulaire de la chaire de psychiatrie et de psychologie clinique appliquée aux armées à l'École du Val-de-Grâce et chef du service de psychiatrie de l'hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne à Toulon. Il est l'auteur de publications sur les thèmes du soutien psychologique des forces – *Les Psy en intervention* (Doin, 2009) – et de la prise en charge des vétérans – *Le Syndrome de Lazare. Traumatisme psychique et destinée* (Albin Michel, 2007).

■ Samy COHEN

Samy Cohen est diplômé de Sciences Po et docteur en science politique. Politiste, spécialiste des questions de politique étrangère et de défense, il a également travaillé sur les rapports entre les États et les acteurs non-étatiques et sur les démocraties en guerre contre le terrorisme. Il a enseigné au DEA de Relations internationales de l'université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne), au master recherche Relations internationales de Sciences Po Paris et au Stanford Program in Paris. Il appartient au projet transversal « Sortir de la violence » du CERI. C'est également un spécialiste de la méthodologie de l'enquête par entretiens. Samy Cohen est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages de science politique, dont en 2009, *Tsahal à l'épreuve du terrorisme* (Le Seuil). Depuis 2007, il est membre du conseil scientifique de Sciences Po.

■ Jean-Luc COTARD

Saint-Cyrien ayant servi dans l'arme du génie, le colonel Jean-Luc Cotard a choisi de se spécialiser dans la communication après avoir servi en unité opérationnelle et participé à la formation directe de Saint-Cyriens et d'officiers en général. Il est titulaire d'une maîtrise d'histoire contemporaine, d'un DESS de techniques de l'information et du journalisme, et a réfléchi, dans le cadre d'un diplôme universitaire à l'Institut français de la presse, aux relations entre les hommes politiques et les militaires de 1989 à 1999. Il a publié des articles qui ont trait à son expérience dans les revues *Histoire et défense*, *Vauban* et *Agir*. Il a servi en Bosnie en 1992-1993, au Kosovo en 2001 (Mitrovica) et 2008 (Pristina) ainsi qu'en Côte d'Ivoire en 2005-2006. Après avoir eu des responsabilités au SIRPA-Terre, il a conseillé le général commandant la région terre Nord-Est. Il a choisi de quitter l'uniforme en 2010, à quarante-huit ans, pour créer son entreprise de communication spécialisée dans la communication de crise.

■ Benoît DURIEUX

Né en 1965, Benoît Durieux est officier d'active dans l'armée de terre. Saint-cyrien, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'université de Georgetown (États-Unis), il a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de la Légion étrangère, avec laquelle il a participé à plusieurs opérations dans les Balkans (1995 et 1996) et en Afrique (Somalie 1993). Après un passage à l'état-major des armées, il a été chef de corps du 2^e régiment étranger d'infanterie jusqu'à l'été 2010. Ancien auditeur au Centre des hautes études militaires (CHEM), le colonel Durieux est aujourd'hui adjoint « terre » au cabinet militaire du ministre de la Défense. Docteur en histoire, il a publié *Relire De la guerre de Clausewitz* (Economica, 2005), une étude sur l'actualité de la pensée du penseur militaire allemand. Pour cet ouvrage, il a reçu le prix *La Plume et l'Épée*.

■ Michel GOYA

Issu du corps des sous-officiers, le Colonel Goya est officier dans l'infanterie de marine depuis 1990. Après dix ans d'expérience opérationnelle, il suit, en 2001, une scolarité au sein de l'Enseignement militaire supérieure scientifique et technique puis, il intègre, en 2003, le Collège interarmées de défense. Officier au Centre de doctrine d'emploi des forces terrestres, il est assistant militaire du chef d'état-major des armées de 2007 à 2009. Il dirige aujourd'hui le domaine « Nouveaux Conflits » au sein de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM). Titulaire d'un brevet technique d'histoire, le Colonel Goya est l'auteur de *Res Militaris. De l'emploi des forces armées au XX^e siècle* (Economica, 2010), d'*Irak. Les armées du chaos* (Economica, 2008), de *La Chair et l'acier. L'invention de la guerre moderne, 1914-1918* (Tallandier, 2004), sur la transformation tactique de l'armée française de 1871 à 1918. Il a obtenu deux fois le prix de l'École militaire interarmées, le prix Sabatier de l'École militaire supérieure scientifique et technique, le prix d'histoire militaire du Centre d'études d'histoire de la Défense et le prix Edmond Fréville de l'Académie des sciences morales et politiques. Le Colonel Goya est docteur en histoire.

■ Armel HUET

Professeur de sociologie à l'université Rennes-II, Armel Huet a fondé le Laboratoire de recherches et d'études sociologiques (LARES) et le Laboratoire d'anthropologie et de sociologie (LAS) qu'il a dirigé respectivement pendant quarante ans et quinze ans. Il est aujourd'hui le directeur honoraire. Outre un master de recherche sociologique, il a également créé des formations professionnelles, dont un master de maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière ; il a dirigé le comité professionnel de sociologie de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF). Armel Huet a développé dans son laboratoire plusieurs champs de recherche sur la ville, les politiques publiques, le travail social, les nouvelles technologies, le sport, les loisirs et les questions militaires. Il a créé des coopérations avec des institutions concernées par ces différents champs, notamment avec les Écoles militaires de Coëtquidan. Ces dernières années, il a concentré ses travaux sur le lien social. Il a d'ailleurs réalisé à la demande de l'État-major de l'armée de terre, une recherche sur la spécificité du lien social dans l'armée de terre.

■ Haïm KORSIA

À sa sortie du séminaire Israélite de France et après avoir obtenu son diplôme rabbinique en mars 1986, Haïm Korsia termine son parcours universitaire par un DEA à l'école pratique des hautes études en 2003. Jusqu'en 2004, il a été directeur de cabinet du grand rabbin de France. Actuellement, le grand rabbin Haïm Korsia est aumônier en chef des armées, aumônier en chef de l'armée de l'air, membre du comité consultatif national d'éthique, membre du comité du patrimoine culturel au ministère de la Culture, administrateur national du Souvenir français et secrétaire général de l'association du rabbinate français. Derniers ouvrages parus : *Gardien de mes frères, Jacob Kaplan* (Édition Pro-Arte, 2006), *À corps et à Toi* (Actes Sud, 2006), *Être juif et français : Jacob Kaplan, le rabbin de la république* (Éditions privé, 2005).

■ François LECOINTRE

Né en 1962, François Lecointre est officier de carrière dans l'armée de terre. Saint-cyrien, il appartient à l'arme

des Troupes de marines où il a servi comme lieutenant et capitaine au 3^e régiment d'infanterie de marine et au 5^e régiment inter-armes d'Outre-mer. Il a été engagé en Irak lors de la première guerre du Golfe (1991), en Somalie (1992), en République de Djibouti dans le cadre de l'opération Iskoutir (1991-1993), au Rwanda dans le cadre de l'opération Turquoise (1994) ainsi qu'à Sarajevo (1995), et a ensuite servi à l'état-major de l'armée de terre, au sein du bureau de conception des systèmes de forces. Il a commandé le 3^e régiment d'infanterie de marine stationné à Vannes et à ce titre le groupe tactique interarmes 2 (GTIA2) en République de Côte d'Ivoire d'octobre 2006 à février 2007. Ancien auditeur puis directeur de la formation au Centre des hautes études militaires (CHEM), il a été jusqu'à l'été 2011 adjoint « terre » au cabinet militaire du ministre de la Défense. Le général Lecointre est, aujourd'hui, commandant de la 9^e brigade d'infanterie de marine.

■ **Thierry MARCHAND**

Diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1987 (promotion « Général Monclar »), Thierry Marchand a choisi de servir dans l'infanterie. À l'issue de sa scolarité à l'École d'application de l'infanterie, il rejoint la Légion étrangère au 2^e régiment étranger d'infanterie (REI) de Nîmes. Il est engagé en République centrafricaine (EFAO) en 1989 et en Guyane en 1990. Il participe également comme chef de section à l'opération Daguet en Arabie Saoudite et en Irak (septembre 1990-avril 1991). Promu capitaine à l'été 1991, il est affecté pour un séjour de deux ans à Djibouti à la 13^e demi brigade de Légion étrangère (DBLE). Au cours de ces deux années, il participe à l'opération Iskoutir en République de Djibouti puis est engagé par deux fois en Somalie (Opération *Restore Hope* en 1992 puis ONUSOM II en 1993). De retour à Nîmes en 1993, il prend le commandement de la 4^e compagnie du 2^e REI en 1994. Il sera engagé en opération à quatre reprises au cours de son temps de commandement (opération Épervier en 1994, Force de réaction rapide en Bosnie en 1995, Gabon et République centrafricaine – opération Almandin II – en 1996). En 1997, il est affecté à l'École spéciale militaire de Saint Cyr comme officier instruction au 4^e bataillon. Il est promu chef de bataillon en 1998. Il intègre en 1999 la 113^e promotion du cours supérieur d'état-major, puis en 2000 la 8^e session du Collège interarmées de défense. À l'été 2000, il est affecté au 152^e régiment d'infanterie à Colmar en qualité de chef opérations. Il est promu au grade de lieutenant-colonel en 2001. Il sera engagé avec son régiment au Kosovo (KFOR) en 2003. Il est ensuite affecté au cabinet du ministre de la Défense entre 2003 et 2006 (cellule terre du cabinet militaire) et est promu au grade de colonel en 2005. Entre 2006 et 2008 il commande la 13^e DBLE à Djibouti. De 2008 à 2009 il est auditeur du Centre des hautes études militaires (CHEM) et de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN). Il est ensuite affecté pour une année au Centre interarmées de concepts et de doctrines (CICDE) puis rejoint la Délégation aux affaires stratégiques en qualité de sous-directeur aux questions régionales en 2010.

■ **Jean-Philippe MARGUERON**

Dès sa sortie de l'École spéciale militaire en 1978 dans l'arme de l'artillerie, Jean-Philippe Margueron sert dans plusieurs régiments tant en métropole qu'outre-mer (5^e régiment interarmes de Djibouti). Commandant de compagnie à Saint-Cyr (promotion Tom Morel 1987-1990), il commande le 54^e d'artillerie stationné à Hyères avant d'être responsable du recrutement pour la région

parisienne et l'outre-mer au début de la professionnalisation de l'armée de terre. Il est auditeur au Centre des hautes études militaires et à l'Institut des hautes études de la Défense nationale (54^e promotion). De 2008 à 2010, général de division, il est général inspecteur de la fonction personnelle de l'armée de terre. Promu général de corps d'armée, il est depuis le 1^{er} septembre 2010 général major général de l'armée de terre (MGAT)

■ **Daniel MÉNAOUINE**

Né en 1964, Daniel Menaouine choisit l'artillerie dès sa sortie de l'École spéciale militaire de Saint-cyr. Il sera comme lieutenant et capitaine au 58^e régiment d'artillerie. Il est engagé au Cambodge (1992-1993). Chef de BOI du 54^e régiment d'artillerie (2002-2004), il commande par la suite ce régiment stationné à Hyères, de 2007 à 2009. Ayant suivi une scolarité à l'École supérieure de commerce de Paris et se spécialisant dans le domaine des finances, il tient la fonction de chargé de mission au sein de la direction de la programmation des affaires financières et immobilière du ministère de l'Intérieur puis de chef de bureau au sein de la direction des affaires financières du ministère de la Défense. Ancien auditeur au Centre des Hautes études militaires (CHEM) et à l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN), il est aujourd'hui le chef de cabinet du général chef d'état-major de l'armée de terre.

■ **Véronique NAHOUUM-GRAPPE**

Chercheur anthropologue à l'École des hautes études en sciences sociales (au CETSAH), Véronique Nahoum-Grappe travaille sur les formes contemporaines et sociales de la culture : le quotidien, les conduites d'excès, les rapports entre les sexes, la violence ; elle participe aux comités de rédaction de plusieurs revues parmi lesquelles *Esprit*, *Terrain*, *Communication*. Quelques ouvrages parus : *Du rêve de vengeance à la haine politique* (Buchet Chastel, 2004), *Balades politiques* (Les prairies ordinaires, mai 2005), *Vertige de l'ivresse – Alcool et lien social* (Descartes et Cie, 2010).

■ **Emmanuelle RIOUX**

Historienne, auteur de différentes publications sur les zazous pendant la Seconde Guerre mondiale, Emmanuelle Rioux travaille dans l'édition depuis 1990. Elle a été secrétaire de rédaction à la revue *L'Histoire*, directrice de collection « *Curriculum* » chez Liana Levi et responsable éditoriale à l'*Encyclopaedia Universalis*. Elle a également mis son savoir faire au service de la Mission pour le bicentenaire de la Révolution française, du Festival international du film d'histoire de Pessac, de l'Association pour la célébration du deuxième centenaire du Conseil d'Etat et des Rendez-vous de l'histoire de Blois. Elle est aujourd'hui chargée de mission auprès du général chef d'état-major de l'armée de terre et rédactrice en chef de la revue *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*.

■ **François SCHEER**

Né en 1934 à Strasbourg, François Scheer est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit, titulaire de trois DESS (droit public, économie politique et science politique) et ancien élève de l'École nationale d'administration (1960-1962). De 1962 à 1999, il alterne les postes en administration centrale et à l'étranger. Premier ambassadeur de France au Mozambique en 1976, il sera successivement directeur de cabinet du Président du Parlement Européen (Simone Veil) et du Ministre des Relations extérieures (Claude Cheysson), ambassadeur

en Algérie, ambassadeur représentant permanent auprès des communautés européennes, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et ambassadeur en Allemagne. Ambassadeur de France, il a été de 1999 à 2011 conseiller international du président directeur général de Cogema, puis du président du directoire d'Areva.

■ **Dider SICARD**

Après des études de médecine, Didier Sicard entre dans la filière des hôpitaux de Paris : externat, internat, clinicat, nomination comme praticien hospitalier. Professeur agrégé, il devient le chef de l'un des deux services de médecine interne de l'Hôpital Cochin de Paris. Il créera (avec Emmanuel Hirsch) l'Espace éthique de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris. Par décret du président Jacques Chirac, il succède en 1999 à Jean-Pierre Changeux (qui avait lui-même succédé à Jean Bernard) à la tête du Comité consultatif national d'éthique, institution qu'il préside jusqu'en février 2008 et dont il est aujourd'hui président d'honneur. Il a notamment publié *La Médecine sans le corps* (Plon, 2002), *L'Alibi éthique* (Plon, 2006) et, avec Georges Vigarello, *Aux Origines de la médecine* (Fayard 2011). Depuis 2008, Didier Sicard préside le comité d'experts de l'Institut des données de santé.

■ **André THIÉBLEMONT**

André Thiéblemont (colonel en retraite), saint-cyrien, breveté de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, titulaire des diplômes d'études approfondies de sociologie et de l'Institut d'études politiques de Paris, a servi dans la Légion étrangère, dans des régiments motorisés et dans des cabinets ministériels. Il a quitté l'armée en 1985 pour fonder une agence de communication. Depuis 1994, il se consacre entièrement à une ethnologie du militaire, axée sur les cultures militaires, leurs rapports au combat, aux mythes politiques et aux idéologies, études qu'il a engagées dès les années 1970, parallèlement à ses activités professionnelles militaires ou civiles. Chercheur sans affiliation, il a fondé Rencontres démocrates, une association qui tente de vulgariser auprès du grand public les avancées de la pensée et de la connaissance issues de la recherche. Sur le sujet militaire, il a contribué à de nombreuses revues françaises ou étrangères (*Ethnologie française*, *Armed Forces and Society*, *Le Débat*...), à des ouvrages collectifs et a notamment publié *Cultures et logiques militaires* (Paris, PUF, 1999).

Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

NUMÉROS DÉJÀ PARUS

- L'action militaire a-t-elle un sens aujourd'hui ? n° 1, 2005
- Mutations et invariants, « soldats de la paix », soldats en guerre n° 2, 2006
- Agir et décider en situation d'exception n° 3, 2006
- Mutations et invariants, partie II n° 4, 2006
- Mutations et invariants, partie III n° 5, 2007
- Le moral et la dynamique de l'action, partie I n° 6, 2007
- Le moral et la dynamique de l'action, partie II n° 7, 2007
- Docteurs et centurions, actes de la rencontre du 10 décembre 2007 n° 8, 2008
- Les dieux et les armes n° 9, 2008
- Fait religieux et métier des armes, actes de la journée d'étude du 15 octobre 2008 n° 10, 2008
- Cultures militaires, culture du militaire n° 11, 2009
- Le corps guerrier n° 12, 2009
- Transmettre n° 13, 2010
- Guerre et opinion publique n° 14, 2010
- La judiciarisation des conflits n° 15, 2010
- Que sont les héros devenus ? n° 16, 2011
- Hommes et femmes, frères d'armes ? L'épreuve de la mixité n° 17, 2011
- Partir n° 18, 2011
- Le sport et la guerre n° 19, 2012



Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

À retourner à la Direction de l'information légale et administrative (DILA)
23 rue d'Estrées CS10733 75345 Paris cedex 07

Bulletin d'abonnement et bon de commande

→ Acheter un numéro, s'abonner, c'est simple :

✉ En ligne : www.ladocumentationfrancaise.fr

✉ Sur papier libre ou en remplissant ce bon de commande à retourner à l'adresse ci-dessus

→ Où en est mon abonnement ?

✉ En ligne : abonnement@ladocumentationfrancaise.fr

📞 Téléphone 01 40 15 69 96
Télécopie 01 40 15 70 01

Je m'abonne à Inflexions

un an / 3 numéros (3303334100009) deux ans / 6 numéros (3303334200009)

<input type="checkbox"/> France métropolitaine (TTC)	30,00 €	<input type="checkbox"/> France métropolitaine (TTC)	55,00 €
<input type="checkbox"/> Europe* (TTC)	33,00 €	<input type="checkbox"/> Europe* (TTC)	58,50 €
<input type="checkbox"/> DOM-TOM-CTOM et RP** (HT)	31,70 €	<input type="checkbox"/> DOM-TOM-CTOM et RP** (HT)	58,80 €
<input type="checkbox"/> Autres pays	32,50 €	<input type="checkbox"/> Autres pays	59,80 €
<input type="checkbox"/> Supplément avion	6,25 €	<input type="checkbox"/> Supplément avion	8,90 €

* La TVA est à retrancher pour les pays n'appartenant pas à l'Union européenne et aux pays du Maghreb.

** RP (Régime particulier) : pays de la zone francophone de l'Afrique (hors Maghreb) et de l'océan Indien.

Je commande les numéros suivants de Inflexions

Au prix unitaire de 12,00 € (n° 1 épuisé) livraison sous 48 heures

..... pour un montant de €
participation aux frais d'envoi (sauf abonnement) + 4,95 €
Soit un total de €

Voici mes coordonnées

M. Mme M^{lle}

Nom : Prénom :

Profession :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mél :

Ci-joint mon règlement de €

Par chèque bancaire ou postal
à l'ordre de : Comptable du B.A.P.O.I.A. - DF
(B.A.P.O.I.A. : Budget annexe publications officielles et information administrative)

Par mandat administratif (réservé aux administrations)

Par carte bancaire N° N° de contrôle

Date d'expiration : (indiquez les trois derniers chiffres situés au dos de votre carte bancaire, près de votre signature)

Date

Signature

Informatique et libertés : conformément à la loi du 6.1.1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et les rectifier en écrivant au Service Promotion et Action commerciale de La Documentation française. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre commande et peuvent être transmises à des tiers sauf si vous cochez ici

Impression
Ministère de la Défense
Secrétariat général pour l'administration / SPAC Impressions
Pôle graphique de Tulle
2, rue Louis Druliolle – BP 290 – 19007 Tulle cedex

